
3 1761 04412 6597





CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

MALLET DU PAN

AVEC LA COUR DE VIENNE

PARIS. — TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

MALLET DU PAN

AVEC LA COUR DE VIENNE

(1794-1798)

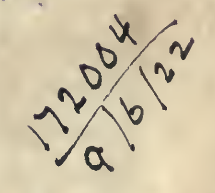
PUBLIÉE D'APRÈS LES MANUSCRITS CONSERVÉS AUX ARCHIVES DE VIENNE

PAR ANDRÉ MICHEL

AVEC UNE PRÉFACE DE H. TAINE, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TOME PREMIER





PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

—

1884

PRÉFACE.

Quatre observateurs ont, dès le début, compris le caractère et la portée de la Révolution française : Rivarol, Malouet, Gouverneur Morris, Mallet du Pan, celui-ci plus profondément que les autres. En outre, ce que n'ont pas fait les autres, il a décrit, commenté, jugé la Révolution depuis le commencement jusqu'à la fin; de 1789 à 1800, ses analyses et ses prédictions se succèdent de semestre en semestre, de mois en mois, et souvent de semaine en semaine. Si l'on se reporte aux documents originaux, on découvre que ses analyses sont toujours exactes; si l'on suit le cours des événements, on constate que ses prédictions sont presque toujours vraies : parmi tant de gens aveugles, aveuglés ou myopes, il reste clairvoyant et voit de très-loin. En cela il est unique : rien de plus rare en tout temps, et surtout en ce temps-là, que la compétence politique, et, par un singulier concours de circonstances, Mallet, en politique, était compétent. Je ne veux pas dire qu'il fût homme d'État, homme d'action, capable de commander, de gouverner, de remédier à

la maladie sociale; il n'a point été appelé aux affaires, il est demeuré dans son cabinet, il n'a jamais opéré de ses propres mains, il n'a été que médecin consultant. Mais, dans cet emploi restreint, il a fait preuve d'une capacité supérieure. Tel savant, physiologiste, anatomiste et clinicien, emploie dix ans de sa vie à l'étude d'une maladie nouvelle ou mal connue, l'albuminurie, le choléra asiatique ou la fièvre jaune; pareillement, Mallet a mis dix ans à faire la monographie de la fièvre révolutionnaire; il l'a faite sur place, jour par jour, avec un diagnostic sûr, des pronostics vérifiés, une parfaite intelligence des causes et des crises; il n'y aurait qu'à recueillir ses articles et ses brochures pour avoir une histoire complète de la Révolution.

Quand un homme entreprend d'étudier une maladie physique, ordinairement il n'est pas novice; pour peu qu'il ait le sens commun, il s'est donné l'éducation préalable et nécessaire; il a passé cinq ans à l'École de médecine et deux ans aux hôpitaux; il a disséqué; il sait se servir du microscope; il a suivi les cours des physiologistes spéciaux et la clinique des médecins éminents; il est au courant de la science; sinon il ne peut pas même commencer des recherches; le corps humain est un organisme trop compliqué et trop délicat. — Non moins délicat et non moins compliqué, le corps social est encore plus difficile à connaître; sa structure, son mécanisme, son jeu normal, ses affections chroniques ou aiguës exigent, pour être compris, une préparation aussi approfondie et aussi technique. Toute cette préparation, théorique et pra-

tique, on la rencontre dans Mallet du Pan. En 1789, âgé de quarante ans, il avait déjà vingt ans d'éducation politique; car, toute sa vie, il avait réfléchi aux affaires d'État. Dès sa première jeunesse il avait longuement étudié le droit public, l'économie politique et l'histoire, non pas en écolier ou en amateur, mais en penseur original et en critique indépendant. Il avait séjourné ou voyagé en Suisse, en France, en Allemagne, en Angleterre, dans les Pays-Bas, et observé sur le vif les constitutions, les gouvernements et les mœurs. — Autre préparation plus fructueuse encore : il était citoyen de Genève, et, dans cette miniature d'État, il avait vu, de ses yeux, les conditions, les bienfaits et les dangers de la liberté, la lutte des classes, la défaite des vieilles familles patriciennes, le triomphe de la bourgeoisie commerçante, l'oppression et les réclamations des « natifs », les troubles de 1777, la révolution de 1782, un coup d'État, des arrestations, une dictature provisoire, puis l'anarchie parfaite, le peuple armé, furieux, dans la rue, prêt à se laisser entraîner jusque dans la folie et dans les massacres, bref, la répétition préalable, sur un petit théâtre, du drame qui, dix ans plus tard, devait se jouer à Paris avec un cinquième acte sanglant. Dans ce drame prolongé, Mallet avait été non-seulement témoin, mais encore acteur; dès le prologue, à vingt-deux ans, par sa première brochure, il prenait parti pour les opprimés; en 1782, il était l'un des représentants chargés de négocier la capitulation de Genève. — Cependant il devenait publiciste de profession, et suivait au

jour le jour l'histoire contemporaine. Hôte et correspondant de Voltaire, correspondant de Samuel Romilly, collaborateur et continuateur de Linguet, rédacteur politique du *Mercure de France*, à Genève, à Ferney, à Londres, à Bruxelles, à Paris, il pratiquait les philosophes et les hommes d'État, les novateurs et les gens en place, Brissot et M. de Montmorin; il appréciait les théories en vogue sur l'impôt, sur la législation, sur le droit des gens, sur les droits de l'homme; il discutait les plans de bouleversement et les velléités de réforme; il commentait les grands événements à mesure qu'ils se produisaient, la révolution d'Amérique, le procès d'Hastings, la contre-révolution de Hollande. Bref, en 1789, il connaissait la France et l'Europe. — Pendant les dix années qui suivent, il est au bon endroit pour juger les événements. Étranger, protestant, sans parti, sans attache et sans peur, il peut saisir la vérité, toute la vérité, et aucun document ne lui manque. Sous la Constituante et sous la Législative, il assiste lui-même aux séances des Assemblées, et ses comptes rendus sont les seuls intelligents et véridiques. Dès 1787 et 1788, il a vu les émeutes de la rue, et, avec une précision terrible, il en marque le caractère, puis il en décrit le recrutement, l'organisation et les meneurs. A partir de 1789, des centaines de lettres, écrites au moment et sur place, signées, datées, vérifiées, le renseignent incessamment sur les troubles de la province. En 1791 et 1792, on lui communique, sous forme de résumés et d'extraits, les dépêches des administrations locales, les pièces au-

thentiques, les procès-verbaux manuscrits de presque toutes les jaqueries, les détails et les chiffres que nous retrouvons aujourd'hui dans les Archives nationales. De 1793 à 1798, par des correspondants bénévoles ou payés, il se procure des informations variées, intimes, complètes et de première main sur les événements de l'intérieur, sur la situation de Paris et des départements, sur l'état des finances et des armées, sur la composition et les projets de chaque faction, sur les effets de chaque crise. — Muni de cette éducation et pourvu de ces documents, un homme est en droit et en état de s'exprimer sur les affaires publiques; sinon, il parle à tort et à travers; quand il a le bonheur ou le malheur d'être éloquent, il peut enfiler des raisonnements plausibles et faire ronfler de belles phrases; mais, en somme, il n'est qu'un bavard.

A cette compétence que l'on acquiert, joignez chez Mallet du Pan un talent qu'on n'acquiert point, la faculté de voir les âmes. — Ce qui détermine et provoque les actions humaines, ce sont des sentiments, la peur de la mort, la crainte de la douleur, le souci du pain quotidien, le désir du bien-être, des convoitises ou des ambitions de diverses sortes, l'attachement à des rites et à des usages, la confiance, la sympathie et la déférence pour tel personnage ou telle classe de personnes, parfois des inquiétudes de conscience, un instinct de devoir, le respect d'une règle, le besoin d'être honorable à ses propres yeux. Tous ces sentiments et beaucoup d'autres, plus ou moins énergiques ou faibles, intermittents ou continus, sont autant de

sources convergentes ou divergentes qui se déversent dans un même bassin pour en sortir par un seul courant, et ce courant est la volonté finale, active ou passive. Selon le tempérament de l'individu, selon son caractère, son intelligence, son éducation, ses antécédents et ses alentours, les sources sont de diverses grosseurs; le plus souvent, l'individu lui-même les ignore; elles coulent en lui souterraines et obscures; il ne peut pas estimer leur force, ni prévoir leur direction; en temps de révolution surtout, plusieurs d'entre elles jaillissent à l'improviste avec un élan terrible; il est emporté par l'afflux surabondant; sa volonté, comme un torrent soudain, se précipite avec fracas dans un nouveau lit. — Mais, en tout cas, les sources font le courant, et, si l'on veut connaître le courant, ce sont les sources qu'il faut connaître. Cela exige un genre d'imagination particulier, une divination analogue à celle du romancier et de l'écrivain dramatique, du critique et de l'historien, mais plus circonspecte et plus sûre, plus flexible et plus étendue. Car, pour le politique, il s'agit de voir, non pas des âmes fabriquées, mais des âmes réelles, non pas des âmes éteintes, dont le développement est terminé et qui ont donné tout leur fruit, mais des âmes vivantes, dont le développement est incomplet et qui ont encore beaucoup d'actes à produire, bien plus, des groupes d'âmes, des groupes où les âmes se comptent par millions. Partisans et adversaires du gouvernement, personnel et recrues de tous les partis, personnel de l'ordre et personnel de l'émeute, fidèles et clergé de

diverses Églises, propriétaires et prolétaires, citadins et campagnards, nobles et bourgeois, ouvriers et paysans, administrateurs et administrés, il est tenu de se figurer l'état mental et moral de chacun de ces groupes et de se le figurer exactement, non pas une fois pour toutes, mais en accommodant sa conception changeante aux changements graduels ou brusques que les temps et les événements introduisent dans son modèle. Notez que ces dispositions et inclinations du modèle sont des forces; il ne suffit pas de les constater, il faut encore les mesurer; faute de les avoir estimées juste, on se trompe du tout au tout; si Louis XVI, la Reine, les princes, la Cour, les constitutionnels, les émigrés ont toujours fait fausse route, c'est qu'ils n'ont jamais évalué assez haut la rancune invétérée du contribuable et du roturier, l'irritation et la méfiance du paysan, l'antipathie et l'amour-propre du bourgeois. Une intelligence assez compréhensive pour se représenter les sentiments les plus divers et les plus extrêmes, un tact assez fin pour en apprécier l'intensité et la profondeur, telle est la faculté politique; elle était supérieure chez Mallet du Pan; il l'avait fortifiée par l'exercice, et, pour s'en mieux servir, il employait le procédé abréviatif qui semble être préféré par les hommes d'État. — Ce procédé, très-efficace et le moins inexact de tous, consiste à se figurer chaque groupe d'après quelques individus bien étudiés et bien connus : on les prend comme spécimens du reste. Par exemple, avant de décider une mesure, Fox s'informait au préalable de ce qu'en pensait M. H..., député des plus

médiocres et même des plus bornés; comme on s'en étonnait, il répondit que M. H... était, à ses yeux, le type le plus exact des facultés et des préjugés d'un *country gentleman;* de même Napoléon disait que, avant de faire une loi considérable, il imaginait l'impression qu'elle produirait sur un gros paysan. Vingt ou trente figures et situations typiques sont, pour ces grands joueurs d'échecs, les pièces et les pions d'un échiquier mental sur lequel ils manœuvrent d'avance, afin de choisir, entre plusieurs combinaisons possibles, le coup qu'ils vont jouer en fait sur l'échiquier réel. — Mallet du Pan n'a pas joué; il ne donnait que des conseils; il expliquait aux joueurs les vicissitudes et les probabilités de la partie; mais nul n'a si bien démontré la marche des grosses pièces et surtout la marche des pions. Sur les personnages importants de la Convention et du Directoire, sur Danton et Robespierre, sur les principaux thermidoriens, il n'a que des renseignements incomplets, parfois inexacts; il n'a point lui-même pratiqué les gens dont il parle, il les aperçoit de loin; d'ailleurs il leur accorde peu d'attention; il sait que leur initiative est de médiocre importance, qu'ils ne conduisent rien, qu'ils sont entraînés; ce sont des nageurs en train de se noyer; l'essentiel est de noter le sens et la rapidité du courant. Mais sur les Assemblées, les partis et les foules, ses jugements sont aussi exacts que pénétrants; là-dessus, en refaisant son travail, je ne l'ai jamais trouvé en défaut; les documents de toutes mains, authentiques et multipliés, autorisent ses descriptions les plus sombres et ses sévérités les

plus âpres. Tantôt en brusques silhouettes, tantôt en larges et profondes esquisses, tantôt en grands tableaux achevés, il représente une classe entière, noblesse ou clergé, Parisiens ou provinciaux, administrateurs de la Constituante, proconsuls de la Convention, fonctionnaires du Directoire, hommes de la Terreur, hommes de thermidor, hommes de vendémiaire, royalistes du dedans, émigrés du dehors, feuillants, girondins et jacobins de toutes les époques, avec des statistiques approximatives, des chiffres probables et des détails probants, par des anecdotes significatives, par des traits de caractère et de mœurs. Sur les jacobins, notamment, il revient à vingt reprises : c'est qu'ils sont la faction active et dominante; personne, sauf Burke, n'a si parfaitement compris leur fanatisme, leurs instincts et leurs procédés de sectaires, l'enchaînement de leurs dogmes, leur ascendant sur les esprits incultes ou mal cultivés, la force de leur propagande, la puissance et la malfaisance de leur rêve, leur aptitude à détruire, leur incapacité pour construire, leur appel aux passions dissolvantes et meurtrières, le mécanisme intime par lequel leur doctrine transforme un demi-lettré ou un artisan utile en un « philosophe à pique », et le conduit de l'ignorance à la présomption, de l'enthousiasme au crime, en lui persuadant qu'il sauve la patrie et qu'il régénère l'humanité.

Enfin, voilà de l'histoire vivante, l'histoire des passions effectives et des volontés qui ont agi; on les touche, on les tient, on démêle leur qualité, on saisit leur ori-

gine, on suit leur développement, on saisit leur œuvre, on quitte le *Moniteur,* la séquelle des journaux et le fatras des pamphlets, les harangues de tribune et de club, les kilomètres de bavardage abstrait, les phrases qui ne sont que des phrases et dupent l'orateur aussi bien que l'auditoire, le raisonnement verbal qui dissimule le vide de la cervelle, et ne sert qu'à exalter les haines ou à masquer les appétits ; on aperçoit la Révolution, non plus à travers les illusions de la distance, dans le mirage de la légende, sous le tintamarre du drame, mais face à face, en elle-même, telle qu'elle a été, je veux dire telle qu'elle était dans le cœur et dans la tête de ceux qui l'ont faite. Son procédé est la méthode déductive, qui, écartant l'observation, dédaignant l'expérience et l'histoire, construit la société d'après un axiome préconçu. Son point de départ est un contrat social chimérique, conclu d'avance entre des individus fictifs, si mutilés par l'abstraction qu'ils sont à peine des reliquats de l'homme, et que, pour les transformer en unités égales, on a fait d'eux de simples zéros. Son objet et son œuvre sont le socialisme égalitaire et antichrétien, c'est-à-dire l'omnipotence de l'État, le sacrifice entier de l'individu, l'ingérence de l'autorité publique dans toutes les provinces de la vie privée, le droit et le devoir pour la communauté et pour ses représentants de régir despotiquement le travail et les échanges, de fixer les salaires, d'entreprendre et de diriger l'éducation, de niveler les conditions et les fortunes, d'abolir les religions révélées, de proscrire les cultes établis, de gouverner les consciences, de refondre la

famille, de régler les mœurs domestiques, d'imposer les croyances, les rites, les manières et les sentiments requis par l'institution nouvelle; bref, d'établir une sorte de couvent agricole et militaire, un couvent de Spartiates patriotes, enthousiastes, rudes, sobres, ramenés à la nature par la contrainte et selon la formule de Jean-Jacques Rousseau. — Effectivement tout cela est dans les écrits de Rousseau. Depuis 1789 jusqu'au Consulat, ses maximes ont composé le catéchisme en vogue; plusieurs d'entre elles ont survécu et influé sur l'organisation de l'an VIII; on retrouve leurs traces dans certains traits essentiels de la législation impériale, notamment dans les plébiscites du Consulat et de l'Empire. Dès le commencement de la Révolution, elles sont érigées en axiomes; sauf Malouet et le petit groupe qui siége autour de lui, tous les constituants en sont imbus; politique déductive, contrat social, droits de l'homme, souveraineté du peuple, ce sont là leurs idées maîtresses; on les admet au sens de Rousseau, on les professe, on les proclame; seulement, faute d'imagination et de logique, on n'en démêle pas les conséquences extrêmes, ou, par bon sens, prudence, honnêteté, on en limite les applications. Mais à mesure que la société se dissout, les conséquences anarchiques et despotiques sortent du principe, comme une plante vénéneuse sort de son germe; l'utopie destructive prend pied dans les esprits précipités, roides et faux, sans conscience ni scrupules, avides de pouvoir, de licence ou d'argent, assez aveugles ou assez sophistes pour confondre l'intérêt public avec leur intérêt privé, assez bornés ou

assez échauffés pour croire que leur formule spéculative contient la vérité pratique, assez brutaux ou assez furieux pour tuer à tort et à travers, pour prendre le pouvoir par l'insurrection et les massacres, pour maintenir leur règne par la dictature et la terreur : voilà les jacobins; telle est leur conquête et telle est leur dictature. — On peut considérer les principes de Rousseau comme une sorte de virus antisocial; médiocrement dangereux dans un esprit sensé, instruit par la pratique et capable de prévoyance, ce virus produit des ravages monstrueux dans les cerveaux vides ou détraqués, dans les imaginations naïves, chimériques ou affolées, dans les amours-propres déréglés et souffrants, dans les consciences véreuses et ouvertes à la tentation ; car il y développe les plus pernicieux instincts, et il y justifie les pires actes, l'usurpation, l'arbitraire effréné, le vol, le meurtre et le brigandage en grand, pratiqués sous le prétexte du salut public. — Après Thermidor, il semble que la France ait vomi le poison ; mais il en reste une forte dose; on retrouve les principes et les procédés de la Terreur dans les décrets de Vendémiaire, dans le coup d'État et les proscriptions de Fructidor, dans les lois de 1799 sur l'emprunt forcé et sur les otages, dans la prolongation de la persécution religieuse; plus précisément encore, si l'on veut voir l'extrait concentré, la dernière goutte épurée du jacobinisme, on n'a qu'à lire les papiers, le plan d'exécution et le programme social de Babeuf.

A présent, nous comprenons pourquoi les jugements de Mallet sont si durs. Non-seulement il était perspi-

cace, il voyait les faits à travers les mots et la pratique sous la théorie; mais encore, par principe, réflexion et caractère, il était libéral. Libéralisme signifie respect d'autrui. Que chaque particulier soit respecté par l'État et par les autres particuliers; que l'individu, comme la communauté, ait son domaine, domaine limité, assuré, fixé par la loi et la coutume : dans cette enceinte inviolable qui comprend sa personne, sa propriété, sa conscience, ses croyances et ses opinions, son for intérieur, sa vie privée et ses offices domestiques, quiconque pénètre est un intrus; si l'État existe, c'est pour empêcher les intrusions; tant qu'il les empêche, il est le premier des bienfaiteurs; quand il les commet, il est le dernier des malfaiteurs. — Une pareille conception convient à une âme fière et probe; effectivement, ce que Mallet du Pan enseignait, il le pratiquait. Sans fortune, ayant une famille à nourrir, vivant de sa plume, il n'a jamais subordonné à aucun de ses intérêts aucune de ses opinions. En toute occasion, il pensait par lui-même : nulle sollicitation, promesse ou menace, n'avait prise sur son indépendance. Avant 1789, parfois le ministre et les bureaux supprimaient ou mutilaient ses articles; mais ils n'obtenaient de lui ni une complaisance, ni une réticence, et, faute d'être agréable, il demeurait pauvre, parmi tant d'écrivains à gages qui se disputaient les pensions payées par son propre journal. Après 1789, il était en butte aux fureurs des clubs et de la rue : « Trois décrets de prise de corps, cent quinze « dénonciations, quatre assauts civiques dans sa propre « maison, la confiscation de toutes ses propriétés en

« France », voilà sa part dans la Révolution; il a passé quarante mois « sans être assuré, en se couchant, de se « réveiller libre ou vivant le lendemain ». Réfugié en Suisse, il est chassé de son pays par la brutale invasion de 1798; un décret spécial le retranche nominativement de sa patrie conquise et francisée de force par le Directoire. « J'ai tout perdu avec la Suisse, dit-il en arri- « vant en Angleterre, patrie, parents, amis; il ne m'en « reste que des souvenirs déchirants », des souvenirs d'oppression, de rapine, de rapt, de meurtre et d'incendie. « La Suisse, comme Athènes après l'invasion « d'Alaric, n'est plus, selon le mot d'un rhéteur byzantin, « que la peau vide et sanglante d'une victime offerte « en sacrifice. » Dans son dernier asile, il fonde et rédige le *Mercure britannique*, il poursuit son œuvre et meurt à la tâche, épuisé à cinquante ans, laissant les siens sans ressource, mais avec la conscience d'avoir vécu en honnête homme, sachant qu'il a fait son devoir et plus que son devoir, puisqu'il a combattu en volontaire, bravement, sans relâche et jusqu'au bout, contre les attentats des jacobins, contre les illusions des émigrés, pour la civilisation et la justice. Dire la vérité hautement et librement, voilà le premier besoin d'une âme sérieuse et sincère. « Sans l'hospitalité du peuple « anglais, écrivait-il, j'éprouverais encore le *tourment « du silence;* jamais trop de reconnaissance ne payera « le bienfait de cet affranchissement. » A ce profond soupir, on sent la force et la chaleur d'une conviction méditée qui ne peut pas se taire. « Que de fois, dit son « fils, je l'ai vu, pendant qu'il écrivait, bouleversé,

« agité, se lever tout à coup et se promener à grands « pas dans la chambre, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à « maîtriser les puissantes émotions soulevées dans son « âme! » Un pareil homme n'a ni le temps ni l'envie de polir des phrases; il n'écrit que pour se soulager et se décharger.

C'est pourquoi ses articles ne sont pas des pièces littéraires; il n'a rien de l'écrivain que l'éloquence; son style est rude, heurté, parfois incorrect; il ne faut pas lui demander la tenue irréprochable de Rivarol, la hauteur aristocratique et dédaigneuse de Joseph de Maistre, il ne songe pas à lui-même, à la gloire, au grand art, aux grandes manières, au bon ton; il ne pense qu'à son œuvre, à la vérité, au bien public, aux idées qu'il défend; il n'est qu'un loyal ouvrier, artisan de persuasion et de preuve. Mais, au préalable, il s'est persuadé lui-même et par tant de preuves si fortes que son esprit et son cœur sont pleins et débordent. Cela fait une grosse source bouillonnante, du jet le plus puissant et le plus continu, un courant intarissable de logique et de passion qui coule droit, à pleins bords; on est entraîné, on ne s'arrête pas à remarquer les flaques d'écume, les éclaboussures et les excès de la parole militante; on entend une voix mâle, tendue et passionnée, un accent grave et vibrant, la douleur d'un grand esprit révolté par le spectacle de la sottise et de la folie, l'indignation d'un cœur généreux outragé par le triomphe de la brutalité, du mensonge et du crime. Sans le vouloir, et par cela seul qu'il écrit de verve, il a souvent des mots poignants, des saillies ou des arrêts brusques, des cris

contenus, des raccourcis de pensée et d'expression, des images d'un éclat et d'une justesse extraordinaires, parfois de larges résumés, des files d'arguments enfermés dans une période gigantesque, une irruption de preuves serrées, ordonnées et lancées comme une colonne d'assaut, une ampleur oratoire que Mirabeau n'a point égalée et que Burke n'a point surpassée. — Il est agréable de retrouver une telle œuvre ; le préjugé, la mode et l'ingratitude humaine ont pu l'ensevelir dans la poussière des bibliothèques ou dans les ténèbres des archives ; on l'a oubliée ou méconnue pendant un siècle ; tous les historiens célèbres de la Révolution semblent l'avoir ignorée, Carlyle comme M. Thiers, M. de Lamartine, M. Louis Blanc, M. Michelet. On l'exhume aujourd'hui ; elle sort de terre, aussi forte, aussi saine, aussi vive qu'au premier jour.

H. TAINE.

INTRODUCTION.

A. Sayous, dans l'excellent ouvrage[1] qui découvrit une source trop négligée de l'histoire de la Révolution, a raconté comment, vers la fin de 1794, un officier suisse, attaché à l'état-major autrichien, fut chargé de demander à Mallet du Pan s'il lui conviendrait de fournir directement à l'Empereur une correspondance politique sous le couvert du comte de Colloredo[2]. Presque en même temps, le baron de Hardenberg, ministre du roi de Prusse, et l'ambassadeur portugais à la cour de Turin, M. de Souza-Cotinho, plus tard comte de Linarès, lui adressaient, au nom de leurs souverains, une demande semblable.

Mallet du Pan venait à ce moment de s'établir en Suisse, centre d'intrigues et de négociations de toutes sortes, laboratoire où se préparaient les projets de restauration, les combinaisons politiques et les traités de paix, rendez-vous des émissaires et des espions de tous les partis, des émigrés et des diplomates qui recueillaient ou fabriquaient de

[1] *Mémoires et correspondances de Mallet du Pan pour servir à l'histoire de la Révolution française,* recueillis et mis en ordre par A. Sayous, ancien professeur à l'Académie de Genève. 2 vol. in-8°, Paris, 1851.

[2] Sayous, II, 111 et suiv.

toutes mains les renseignements et les nouvelles, pour les répandre aussitôt dans les chancelleries et dans les cours.

Mallet y arrivait précédé d'une réputation européenne et d'une autorité exceptionnelle pour un simple publiciste, mais due à son caractère autant qu'à son talent. Ancien rédacteur du *Mercure de France,* chargé par Louis XVI, au moment où il quitta Paris, d'une double mission à Coblentz, près de Monsieur et du comte d'Artois, à Francfort, près de l'Empereur et du roi de Prusse, il venait de publier une retentissante brochure : *Considérations sur la nature de la Révolution et les causes qui en prolongent la durée*[1] ; dans le désarroi de la politique européenne, il était recherché par les ministres dirigeants, pour son ferme bon sens et sa hauteur de vues. C'est ainsi qu'il avait été sollicité de rédiger pour les rois de Prusse et d'Espagne, comme pour lord Elgin, quelques-uns de ses « admirables rapports que « les hommes d'État d'Europe lurent peut-être, mais ne « comprirent jamais[2] ».

Il accueillit avec empressement les ouvertures qui lui étaient faites. Il trouvait dans le travail demandé un gagne-pain aussi honorable qu'opportun pour les siens et pour lui. La Révolution l'avait ruiné. Privé, par son départ forcé, de son traitement de rédacteur politique au *Mercure,* il venait d'être inscrit, quoique Suisse, sur la liste des émigrés. Sa bibliothèque, ses manuscrits, son argenterie, son mobilier, tout ce qu'il avait laissé en France, le fruit du travail de

[1] Bruxelles, 1793, in-8°.

[2] Albert Sorel. — Préface de l'ouvrage de M. André Lebon : *l'Angleterre et l'émigration française,* in-8°, Plon, 1882.

toute sa vie était perdu sans retour, et il avait eu un moment la pensée, pour subvenir aux besoins de sa famille, d'aller s'établir à Varsovie, comme « maître d'école ». Il n'était pas homme d'ailleurs à laisser échapper cette occasion attendue de rentrer dans la lutte. L'ardeur de son caractère et de ses convictions lui rendait douloureux ce qu'il appelait « le tourment du silence ». La Révolution devenait cosmopolite : dans le désintéressement absolu de ses opinions, il voulait remplir ce qu'il considérait comme son devoir d'*Européen,* résister infatigablement aux hommes qui voulaient ensevelir « l'Europe sous les ruines de la France », aux « valets qui ont pris le sceptre de leurs maî« tres après les avoir assassinés ». « Tout homme, écrivait-il, « a le droit de montrer ses inquiétudes. Chaque Européen « est aujourd'hui partie dans ce dernier combat de la civi« lisation ; nous avons corps et biens dans le vaisseau « entr'ouvert. »

Les circonstances présentaient une gravité exceptionnelle. L'Europe monarchique, l'Autriche et la Prusse surtout, qui, jusque-là, avaient essayé de tenir tête à la Révolution, semblaient hésiter à continuer la lutte, en partie distraites par les affaires de Pologne, en partie découragées par les défaites que leur avaient infligées les armées républicaines, ou bien à demi rassurées par la chute de Robespierre et la fin du régime de Terreur.

Mallet du Pan accepta avec joie et remplit en toute conscience et franchise son rôle d'avocat consultant et de ministre *in partibus* des monarchies menacées. Il ne perdit pas une occasion de raffermir les alliés chancelants, de leur montrer la nécessité d'une action militaire énergique et

b.

combinée, soutenue à l'intérieur de moyens politiques ; de faire ressortir la persistance de l'esprit et de la propagande révolutionnaire et ses dangers grandissants pour l'Europe. Selon qu'il sentira diminuer ou grandir l'esprit de résistance, il insistera tour à tour sur les ressources que le fanatisme révolutionnaire peut encore arracher à un pays épuisé ou sur les chances de succès qu'une offensive habile et résolue assurerait aux armées impériales.

A. Sayous avait signalé l'importance des lettres à l'Empereur d'Autriche, dans l'œuvre politique de Mallet du Pan ; mais il n'en avait trouvé qu'un petit nombre de copies dans les archives privées de la famille. « La correspondance « de Vienne, écrivait-il, se soutint avec régularité... L'en« semble de ses lettres eût formé comme une histoire épi« stolaire qui aurait eu autant d'intérêt que de prix. Mal« heureusement Mallet n'avait gardé copie que d'une petite « partie des premières. Nous sommes réduits à choisir dans « ces fragments quelques pages propres à donner une idée « de l'intérêt historique de cette correspondance. » Et il publiait (II, 114-131 et 215-219) deux extraits importants.

Ces indications rendaient facile la restitution de cette correspondance. Il y avait lieu d'espérer que les archives de Vienne en auraient conservé la collection complète. Elle s'y trouve, en effet, à l'exception de six numéros disparus. S. Exc. M. le chevalier d'Arneth, directeur des Archives Impériales et Royales, a bien voulu en autoriser la copie ; d'un autre côté, la famille de Mallet du Pan nous a gracieusement communiqué les papiers de son illustre aïeul, où nous avons trouvé une trentaine des lettres à l'Empereur,

copiées par le fils de Mallet, avec quelques corrections de la main même de l'auteur [1].

Nous avons pu réunir ainsi cent vingt-huit lettres, qui, de décembre 1794 à mars 1798 — du lendemain du 9 thermidor au lendemain du 18 fructidor — présentent une histoire au jour le jour de la Révolution française. On sait dans quel esprit elle a été écrite. M. Taine a dit par quel témoin.

C'est une description, reprise après chaque crise importante, de l'état respectif des partis dans la Convention, les comités ou les conseils, de leurs desseins, de leurs menées, de leur composition ; un tableau des mouvements de l'opinion publique ; une « anatomie morale de Paris et de la France » faite par un observateur passionné et hostile, mais d'une honnêteté incontestable ; par un écrivain inégal, quelquefois diffus et prolixe, calviniste et Genevois, mais s'élevant à une entraînante éloquence, par la force de ses convictions réfléchies et profondes, sous la poussée de ses indignations.

La lecture de ces lettres sera parfois amère pour le public français, nous l'avons éprouvé d'abord, mais sans nous laisser arrêter à cette impression. Nous y aurions trouvé plutôt une raison de plus d'appeler l'attention des historiens sur ce témoignage d'un grand adversaire de la France révo-

[1] Les lettres conservées aux Archives de Vienne sont écrites de la main de Mallet du Pan, à l'exception des numéros 1, 2, 3, 57, 74, 75, 76, 87, 89, 90, 92, 95, 98, 99, 100, 101, 105, 106, 110, 111, 112, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120. — Les *post-scriptum* de ces lettres sont seuls autographes. — Nous publions les vingt premières lettres d'après les copies conservées par la famille. — On trouvera plus loin les variantes relevées sur les originaux de Vienne. — Nous les devons aux soins obligeants de M. Löschniyz, secrétaire de légation. — Nous avons reçu trop tard pour l'imprimer une rédaction — différente *dans la forme seulement* — du début du n° XIII.

lutionnaire. « Il faut écrire avec un fer rouge pour exciter « maintenant quelque sensation », disait Mallet du Pan en 1793. Il a bien, en effet, les emportements et les exagérations inévitables dans l'ardente mêlée ; mais il abonde en vues profondes, et il est temps de le citer dans l'enquête scientifique enfin ouverte sur une époque trop longtemps cachée sous la légende. — C'est donc aux historiens, et à eux seuls, qu'est soumise cette déposition. Ils sauront la contrôler et s'en servir. Quelque réserve dont on puisse l'entourer d'ailleurs, il faut avouer que, pour la période comprise dans la durée de cette correspondance, l'indulgence serait difficile. Sur la politique extérieure de la fin de la Convention et du Directoire, l'histoire impartiale et bien informée n'est pas loin d'admettre, avec des nuances dans l'appréciation des personnes et des choses et par des « considérants » un peu différents, l'arrêt de notre publiciste [1].

Par toutes les tendances de son esprit, par toutes ses allures, pourrait-on dire, Mallet est antirévolutionnaire. Impitoyable pour l'esprit de chimère, il hait, de toutes les forces de sa raison et de son cœur, la tyrannie des métaphysiciens politiques; l'imagination en matière de gouvernement n'a aucune prise sur lui, et les enthousiasmes populaires, les acclamations, les grands mouvements de la rue lui inspirent une insurmontable aversion. Dans une lettre encore inédite à M. de Hardenberg (1er février 1795) il définissait ainsi son attitude et ses griefs :

« ...Nulles vues personnelles, nul engagement politique,

[1] Voir Albert SOREL. — Conclusions d'une belle étude sur les *Frontières constitutionnelles*. (*Revue historique*, t. XIX, p. 55 à 59.)

« nulle passion n'influent sur mes récits. *Je ne suis point* « *Français;* je suis né républicain; j'ai mérité les injures « de tous les partis extrêmes; mais trente ans d'expérience « sous un gouvernement populaire ne me permirent point, « dès les premiers jours de la Révolution, d'en apercevoir « l'utilité. Je ne doutai point qu'introduite par des hommes « corrompus dans une nation présomptueuse et frivole, « ardente et pervertie, elle ne fît le malheur de l'Europe « après avoir fait celui de la France. — Votre Excellence « voudra donc bien n'attribuer à aucun esprit de parti, ni « à aucun sentiment trop exalté de royalisme, les opinions « sur les choses et sur les personnes qui feront l'objet de « cette correspondance... » Il n'est guère plus tendre en effet pour le *système émigré* que pour le régime jacobin, et il ne ménage à personne, pas même à ses correspondants, les vérités désagréables. Ses allures ont une rudesse républicaine, et le « citoyen de Genève » parle, quand il le faut, avec une hautaine indépendance aux ministres et aux rois.

Violemment attaqué par le parti émigré, il pouvait écrire à Wickham : « Quoique je ne sois comptable de ma con- « duite qu'à l'honneur et aux lois, et qu'elle soit de nature « à me dispenser de tout autre suffrage que de celui de ma « conscience, je ne puis me dispenser de vous témoigner « ma surprise... Quelles que soient mes correspondances en « Europe, il n'en est aucune que j'aie recherchée, il n'en « est aucune que je ne publie demain, tête levée et avec « ma signature; il n'en est aucune où je fasse en secret « une autre profession que celle que je fais depuis cinq ans « en face du public. »

Il n'était pas Français, il était antirévolutionnaire et hostile aux idées jacobines. Était-il du moins bien informé ? Si l'on peut contester ses appréciations, mérite-t-il crédit pour tout ce qui touche aux faits rapportés, aux mouvements des partis et agitations intérieures? On peut répondre affirmativement en toute sécurité.

Il connaissait à fond la scène et les acteurs. Il avait vécu huit ans à Paris et au cœur des événements ; il avait pratiqué les chefs des différents partis, et par sa position de rédacteur politique du *Mercure,* avait été à même de bien voir et d'observer de près les hommes et les choses.

Quand il eut quitté Paris, il entretint des relations suivies avec les hommes politiques restés engagés dans l'action ; il vivait à Berne, un des centres d'information les plus actifs qu'il y eût alors en Europe ; enfin, il avait organisé pour son propre compte une agence de renseignements supérieurement outillée. Il entretenait des correspondants placés pour bien savoir et capables de bien voir. Il en avait dans les assemblées politiques, dans les comités de la Convention, plus tard dans les conseils du Directoire et des *Cinq-Cents*, dans les bureaux des ministères, les états-majors des armées vendéenne et républicaine. Sayous parle [1] de ces correspondants directs placés sur le théâtre des événements, le plus près possible des acteurs, et ajoute, sans le nommer toutefois, « que son principal informateur fut pen-« dant quelque temps un de ces hommes intelligents et « précieux en administration, à qui les partis les plus ja-« loux pardonnent beaucoup, parce qu'ils leur sont néces-

[1] II, 113.

« saires, et qu'eux-mêmes savent avec adresse se renfermer « dans la sphère de leurs laborieux services ».

On relève presque à chaque page de notre texte les traces de ces informations de première main qui fournissaient à Mallet du Pan les éléments de sa correspondance. Il parle tour à tour « d'une personne de confiance qui a fait, à sa prière, un voyage en France », « d'une confidence du baron de Staël », « de lettres reçues de personnes graves et influentes, etc., etc. ». On lui envoie de Toulon l'état des troupes, — il a entre les mains des lettres de Barthélemy aux magistrats de Zurich et de Berne, et aux autorités helvétiques ; — il sait par des informations *certaines* que la Convention *s'attend* à être obligée de créer un milliard d'assignats ; — on lui communique des lettres de San-Fermo, ambassadeur vénitien, et du baron de Staël, — il reçoit des correspondances de Vendée, de Savoie, de Marseille ; — des avis particuliers de Paris le tiennent au courant non-seulement des actes, mais des propos privés des conventionnels influents, ainsi que des meneurs royalistes ; — il *envoie* à Lyon une personne de confiance vérifier des informations reçues sur l'état de la ville ; — il sait dans le plus extrême détail et par des communications parties des bureaux, la situation du Trésor ; — le chef de l'état-major de Hoche, un adjudant général et un commissaire ordonnateur de l'armée de Sambre-et-Meuse écrivent à ses correspondants qui lui transmettent leurs lettres ; — il connaît les délibérations secrètes ou les « paroles textuelles » de Sieyès, Rewbell, Tallien, comme « les propos de divers membres ou chefs des comités », interlocuteurs de ces correspondants, etc., et quand il écrit :

« C'est un fait que j'atteste », « j'ai la preuve », « je sais de première main », « j'ai la certitude », « je garantis l'authenticité », — formules qui reviennent souvent sous sa plume, — on peut l'en croire.

Une autre fois, c'est un « observateur employé par le gouvernement » qui lui envoie sur l'emprunt ou le recensement de la population des documents officiels et inédits; un autre a lu en original et analysé pour lui une lettre du duc d'Alcudia à Tallien; on lui communique des « faits puisés dans les bureaux des autorités françaises ». — Un « député marquant » lui mande des rapports sur les comités secrets tenus chez Barras; on lui transmet une note envoyée de Milan par l'un des commissaires des guerres de l'armée de Bonaparte à son frère, député des *Cinq-Cents,* ou bien il reçoit les informations « d'un homme très-alerte faufilé dans les bureaux ». Dans les circonstances particulièrement graves, on lui envoie des « exprès de Paris ». — Un de ses correspondants est instruit du 18 fructidor avant l'événement, etc., etc. On pourrait multiplier ces citations. Elles montrent la sûreté et la précision des renseignements centralisés et mis en œuvre par Mallet du Pan; et l'on sait que mieux que personne il était apte à choisir ses correspondants et à contrôler leurs informations.

Il disposait dans ce but d'un budget spécial. On trouve quelques renseignements à ce sujet dans une série de lettres privées (inédites) à Hardenberg. Il l'informe, 14 avril 1796, « qu'il a tiré sur la banque royale de « Prusse, à huit jours de vue, valeur en compte, 534 livres « tournois, qui forment le montant des frais de correspon- « dance pendant le trimestre échu le 31 mars ». — Le

26 octobre 1796 : « J'ai l'honneur d'informer Votre Excel-
« lence que je tire aujourd'hui sur la banque de Furth
« 518 livres de France pour le trimestre de correspon-
« dance expiré le 30 septembre dernier. » — Le 23 juillet 1797, il est question de 566 livres, et, le 4 janvier 1798, de « 550 livres tournois ». « Les faux frais de toute espèce qu'oc-
« casionne le régime actuel de la France, les suppressions
« continuelles de journaux, les remplacements qu'elles
« exigent, les moyens détournés par lesquels on est forcé
« de recevoir des informations épistolaires ne m'ont pas
« permis de restreindre les frais de ce trimestre, ainsi que
« je l'eusse désiré. »

Il est probable que l'empereur d'Autriche, qui recevait des lettres hebdomadaires, lui servait une pension plus considérable. Quoi qu'il en soit, il ne ménageait rien, on l'a vu, pour s'assurer des agents nombreux et bien situés.

Quand l'invasion de la Suisse l'obligea à fuir de nouveau devant les armées républicaines, Mallet du Pan se réfugia en Angleterre. « J'ai sur l'Angleterre, écrivait-il au chevalier
« de Gallatin (le 29 novembre 1797), un projet d'établis-
« sement qui sera soutenu. Cette contrée est la seule qui
« convienne à mes affections, à ma position, à mes
« besoins. Il n'est plus permis sur le continent de haïr tout
« haut les plus exécrables des hommes ni de contredire
« leurs œuvres... Telle est la récompense que reçoivent
« ceux qui ont tout sacrifié à la cause des gouvernements. »
Et le 22 décembre 1797, au baron de Hardenberg : « Le
« soin de mon existence et de ma nombreuse famille me
« force de songer enfin à un établissement fixe quelconque.
« Il n'est plus permis à un homme raisonnable de tourner

« ses pensées vers la France. Ma patrie, la Suisse qui la « remplaçait, sont englouties ou près de l'être, et aussi « fermées pour moi que Paris même. Certes, il m'est per- « mis de croire que j'ai été un peu sot dans la durée et « l'étendue de mon dévouement à une cause abandon- « née ou trahie par les intéressés, et qui ne me con- « cernait, moi, que sous le rapport d'homme, d'écrivain « consciencieux et d'observateur ami de l'ordre. L'Angle- « terre, où j'ai de nombreux amis, est mon point de « vue... »

A peine y fut-il établi qu'il reprit la plume et la lutte. Le *Mercure britannique* absorba pendant deux années ses forces déjà épuisées par un travail surhumain; il mourut à la peine.

L'éditeur de ces lettres n'avait qu'à laisser la parole à son auteur, en intervenant le moins souvent possible. Il a paru pourtant utile de rapprocher de certaines affirmations générales de Mallet du Pan sur l'état de Paris et de la société parisienne, les faits précis fournis par les rapports de police, recueillis et publiés par Schmidt[1]. On n'a toutefois puisé qu'avec discrétion dans cette mine inépuisable.

Pour le reste, on s'est borné à rappeler en de courtes notes les événements et les noms propres auxquels Mallet fait allusion sans les énoncer en détail ou qu'il enveloppe dans une de ces larges généralisations qui lui sont familières.

[1] *Tableaux de la Révolution française publiés sur les papiers inédits du département et de la police secrète de Paris* par Adolphe Schmidt. Leipzig 3 vol. in-8°, 1867-1870.

Quant au texte, nous en avons respecté jusqu'aux incorrections.

Nous manquerions au plus cher de nos devoirs si nous oubliions en terminant d'adresser l'hommage de notre reconnaissance à M. H. Taine, qui a suggéré l'idée de ce travail, — à notre ancien maître, M. Gabriel Monod, qui nous a fourni l'occasion de l'entreprendre; enfin, aux descendants de Mallet du Pan, et plus particulièrement à son arrière-petit-fils, M. Bernard Mallet, qui nous a prêté le concours actif et efficace de son zèle intelligent, soutenu par la plus noble et la plus légitime piété filiale.

André Michel.

VARIANTES ET ERRATA.

Page 6, l. 19, *au lieu de* consolidera, *lire* consoliderait.
6, l. 22, *au lieu de* 1792, *lire* 1793.
9, l. 6, *au lieu de* et, *lire* et à les appauvrir.
9, l. 24, *au lieu de* aidera, *lire* aiderait.
12, 12, *au lieu de* des hommes sortis de, *lire* des hommes sortis *la plupart*.
13, l. 32, *au lieu de* or, c'est la puissance despotique qui restera, *lire* or, la puissance despotique lui restera.
14, l. 4, *au lieu de* se dirigeront vers, *lire* se dirigeront contre.
18, l. 11, *au lieu de* succéderont, *lire* suppléeront.
19, l. 18, *au lieu de* aucun moyen, *lire* aucun autre moyen.
20, l. 30, *au lieu de* 1790, *lire* 1792.
22, l. 3, *au lieu de* des chefs, *lire* de chef.
24, l. 3, *au lieu de* la partie, *lire* le parti.
25, l. 24, *au lieu de* fermés, *lire* réformés.
27, l. 18, *au lieu de* constitutionnels, *lire* conventionnels.
30, l. 3, *au lieu de* lesquelles, *lire* laquelle.
33, l. 1, *au lieu de* à la, *lire* dans la.
36, l. 26, *au lieu de* leur, *lire* sans lui permettre.
38, l. 17, *au lieu de* presque tous, *lire* parce que tous.
39, l. 20, *au lieu de* l'incurie, *lire* l'incendie.
41, l. 17, *au lieu de* l'autorité des fortunes, *lire* l'autorité, les fortunes.
42, l. 20, *au lieu de* qui les..., *lire* qui la domine.
49, l. 5, *au lieu de* n'a été, *lire* n'eût été.
55, l. 7, *au lieu de* ajoutant, *lire* en ajoutant.
56, l. 23, *au lieu de* employa, *lire* emploie.
56, l. 30, *au lieu de* entoura, *lire* entoure.
58, l. 16, *ligne oubliée :* toute-puissante *sur la nation, il faut encore qu'elle soit toute-puissante sur elle-même...*
61, l. 15, *au lieu de* dépend, *lire* dépendrait.
67, l. 6, *Ajouter :* cette épidémie générale dans les armées françaises est un mal de gorge gangréneux, provenant de la dissolution du sang.
77, l. 24, *au lieu de* concessions, *lire* concussions.
82, l. 26, *au lieu de* dix-sept, *lire* vingt.
87, l. 29, *au lieu de* deux, *lire* quatre milliards.

Page 92, l. 2, *au lieu de* tué, *lire* tiré.
92, l. 18, *au lieu de* sont abondants, *lire* peu abondants.
93, l. 25, *au lieu de* d'esprit, *lire* dépérit.
95, l. 22, *au lieu de* s'accroît, *lire* s'accrédite.
115, l. 10, *au lieu de* le pain, *lire* son ancien prix.
115, l. 24, *au lieu de* parce que, *lire* presque.
116, l. 7, *au lieu de* maintien, *lire* manteau.
116, l. 12, *au lieu de* liberté, *lire* révolution.
118, l. 13, *au lieu de* indécis, *lire* indices.
125, l. 31, *au lieu de* leur, *lire* lui.
125, l. 32, *au lieu de* leurs, *lire* ses.
127, l. 13, *au lieu de* impatient, *lire* impassible.
130, l. 20, *au lieu de* nommé par le tribunal, *lire* nommé par le comité de salut public au tribunal.
132, l. 17, *au lieu de* soixante et onze, *lire* soixante et un.
139, l. 22, *au lieu de* ne craint rien des..., *lire* craint encore les.
142, l. 8, *au lieu de* sept, *lire* onze.
142, l. 28, *au lieu de* personne m'a transmis, *lire* personne de confiance m'a.
152, l. 12, *au lieu de* convocations aux, *lire* convocation des.
155, l. 1, *au lieu de* Louvel, *lire* Louvet.
155, l. 26, *au lieu de* Fleuriot, *lire* Thuriot.
177, l. 12, *au lieu de* avaient, *lire* eussent.
179, l. 1, *au lieu de* Roi entre, *lire* Roi de se jeter entre.
184, l. 27, *au lieu de* paysans, *lire* passants.
187, l. 15, *au lieu de* s'épuiser, *lire* s'évapore.
188, l. 8, *au lieu de* de la mollesse, *lire* qu'inspire la mollesse.
188, l. 9, *effacer la ligne.*
189, l. 11, *au lieu de* mouvements, et les, *lire* mouvements intérieurs en les.
191, l. 7, *au lieu de* ramener, *lire* ranimer.
191, l. 20, *au lieu de* prix, *lire* discrédit.
197, l. 23, *au lieu de* page, *lire* pain.
198, l. 11, *au lieu de* rentiers, *lire* propriétaires.
210, l. 24, *au lieu de* la répression, *lire* l'urgence.
219, l. 5, *au lieu de* permettent de, *lire* ne leur permettent plus de.

SIRE,

Votre Majesté vient de m'accorder une faveur à laquelle aucun titre ne m'appelait, et qui me pénètre de la plus profonde et de la plus respectueuse reconnaissance.

Mon vœu ardent serait de rendre digne des intentions et des lumières de Votre Majesté cette correspondance dont l'écrivain sent toute la gravité, et à laquelle il dévouera tous ses faibles efforts, en sollicitant avec respect l'indulgence de Votre Majesté.

Connaissant son amour pour la vérité, je ne craindrai point d'être sincère. Ce sera répondre à la confiance dont Elle a la bonté de m'honorer que de lui tracer les faits sans déguisement et que de lui offrir l'hommage d'une fidélité constante dans la narration.

En demandant grâce à Votre Majesté pour mes erreurs involontaires, je La supplie respectueusement de penser qu'aucune opinion de système et de parti n'influe sur mes jugements.

Votre Majesté est en ce moment la colonne de l'ordre social. Tous les regards se tournent vers son trône comme vers l'appui le plus solide de la religion, de l'autorité publique, du bonheur public ébranlés.

Votre Majesté a déployé un courage, des lumières et des sacrifices qui immortaliseront son règne. Ses vertus sont la dernière espérance de l'Europe.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

De Votre Majesté,

Sire,

Le très-humble, très-obéissant et très-respectueux serviteur,

Mallet du Pan.

Berne, le 10 janvier 1795.

CORRESPONDANCE

DE

MALLET DU PAN

AVEC LA COUR DE VIENNE

I[1]

Le 28 décembre 1794.

Il serait aisé de prouver que les revers essuyés par les puissances alliées ont pris leur origine principale dans des informations erronées sur la situation intérieure de la France et dans le peu de crédit que l'on a accordé aux notions qui rectifiaient les rapports illusoires transmis à divers cabinets ainsi qu'aux généraux; en sorte que les plans et les opérations ont été constamment en opposition avec les circonstances.

[1] Nous avons trouvé dans les papiers de Mallet du Pan le brouillon, écrit de sa main, de la lettre ci-dessous au comte de Colloredo :

« Berne, le 10 janvier 1795.

« Monseigneur,

« Le colonel Frossard, en me communiquant, le mois dernier, les intentions de Votre Excellence, m'a fait part en même temps de l'extrême bonté avec laquelle Sa Majesté l'Empereur et Roi voulait bien me permettre de Lui adresser une correspondance suivie sur les événements présents et futurs de la Révolution française.

« Sa Majesté Impériale et Royale, ainsi que Votre Excellence, eussent déjà reçu le témoignage de ma respectueuse reconnaissance, si je n'avais désiré l'accompagner d'un premier travail compris dans les notes I et II que je prends la liberté de mettre aujourd'hui sous les yeux de Sa Majesté. C'est

Si la continuité de ces erreurs ou si des erreurs nouvelles influaient sur la décision mémorable qui fixera cet hiver la poursuite de la guerre ou le retour de la paix, on arriverait à des résultats cent fois plus funestes que les précédents, et peut-être à jamais irrémédiables.

Il est possible que la grandeur des pertes qu'ont éprouvées les puissances belligérantes, que l'affaiblissement de leurs ressources fiscales et militaires, que des considérations locales ou des intérêts politiques étrangers à celui de la guerre actuelle en nécessitent le prochain terme. On ne se permettra point ici d'examiner la nature ni la force de ces motifs; tous les plans doivent céder à leur poids, si ce poids est irrésistible.

Mais, en écartant cette hypothèse de l'impuissance des alliés, on demande s'il leur convient ou non de retarder la paix, et si l'état actuel de la France offre des probabilités suffisantes qu'une nouvelle campagne amènerait à la fois une paix utile, le rétablissement de la royauté en France et la chute d'une révolution dont les principes et les armes ébranlent les racines de l'ordre social.

une introduction historique et préliminaire dont la suite parviendra très-incessamment à Sa Majesté.

« Je n'exprimerais que faiblement à Votre Excellence combien je suis pénétré de la grâce que Sa Majesté Impériale veut bien m'accorder, et des devoirs que m'impose une confiance à laquelle j'avais si peu de titres. Votre Excellence me fera, j'espère, l'honneur de penser que j'y répondrai par la sincérité de mes rapports.

« Je sollicite de sa bonté une indulgence proportionnée à la délicatesse des objets dont j'aurai l'honneur d'entretenir Sa Majesté l'Empereur et Roi. La scène horrible que présente la France est si compliquée et si variable, que souvent on est forcé d'interpréter les traits de ce tableau mobile par la difficulté de les saisir.

« Le colonel Frossard ne m'ayant fait connaitre qu'en termes généraux l'étendue et l'objet précis de la correspondance que Sa Majesté Impériale et Royale à la bonté de me permettre, je recevrai les ordres ultérieurs de Votre Excellence pour la fixer au caractère que Sa Majesté aura déterminé.

« J'ai l'honneur d'être. . . . . »

Nulle question ne fut plus grave et d'une solution plus compliquée. Des charlatans la décideraient affirmativement; elle paraîtrait à des esprits timides et peu instruits résolue par l'inutilité de trois campagnes. En prenant un milieu entre ces deux excès, on hasarde de soumettre à Sa Majesté l'Empereur et Roi quelques observations désintéressées, qui résultent d'une suite de faits certains, dont le résumé présenté avec fidélité peut servir à éclairer le jugement de Sa Majesté Impériale et Royale.

Ce n'est point un paradoxe d'avancer qu'une paix prématurée ou la guerre poursuivie suivant le système qui a dominé jusqu'à ce jour offrent un danger égal. La France est arrivée à des circonstances très-dissemblables de celles qui ont entretenu et fait triompher sa frénésie. Après avoir exposé sommairement le tableau de ces différences, on indiquera les conséquences qui en résultent et les vues qui semblent pouvoir concilier la prudence des puissances confédérées avec leur gloire et leur sûreté, en fondant une paix honorable sur la subversion même de la République et de la Révolution française.

Qu'une paix forcée par les revers exclusivement ou le projet de tenter une quatrième fois de subjuguer la France par les armes puissent conduire à des catastrophes, cette proposition a pour elle l'expérience, l'histoire de la France actuelle, le caractère des passions qui l'ont bouleversée, celui des acteurs de ce bouleversement, et une foule d'inductions trop manifestes pour avoir échappé à la pénétration de Sa Majesté Impériale et Royale.

Inconvénie[nts] de la pai[x]

Traitée dans les conjonctures présentes, avec une Révolution dont le seul élément immuable est de renverser tout ce qui n'est pas elle-même, sur le terrain conquis par l'ennemi, et signée après des désastres, la paix en sera le

complément. Elle détrônera moralement les gouvernements : en perdant leur considération, ils perdront le principal soutien de leur puissance. Le triomphe légalisé de la Révolution sera une patente d'insurrection adressée à tous les peuples : partout le vulgaire, dans toutes les conditions, entraîné par le spectacle de l'humiliation des couronnes, vouera son admiration et bientôt son attachement à leurs destructeurs.

L'aveu public de la nécessité de céder à des hommes armés contre les droits publics et privés, souillés du sang d'une famille souveraine et dont les principes sont incompatibles même avec ceux d'une république organisée, cet aveu serait le plus redoutable propagateur des maximes conquérantes d'une anarchie systématique, en encourageant l'inquiétude, l'infidélité et la révolte, par l'exemple d'un succès aussi solennel. On ose le dire; c'en est fait de la religion, de la police, de l'autorité, de la propriété en Europe, si la Révolution survit au traité définitif qui en consolidera les résultats.

En tout pays, l'esprit public en ce moment est plus gâté, malgré les abominables fureurs qui ont signalé le règne de la Convention, qu'il ne l'était en 1792. A commencer par les grands et à finir par les artisans, les peuples sont étourdis de ce mélange d'énergie et de férocité, de courage et de scélératesse, de patriotisme aveugle et d'opinions fanatiques qui caractérise les Français; il a séduit les têtes faibles et charmé les hommes corrompus; partout les succès des armées révolutionnaires ont jeté des germes de résistance; en tout lieu ils ont affaibli l'esprit national par celui de la France même; partout ils ont eu l'effet de persuader aux peuples, en présence de leurs souverains, que cette guerre n'avait aucun but d'utilité.

Que sera-ce donc, lorsque la reconnaissance formelle et obligée de la République française viendra encore exalter ces sentiments?

Il n'échappe d'ailleurs à aucune personne réfléchissante que cette pacification précaire restant subordonnée aux vicissitudes des différentes factions populaires qui se disputent et se disputeront l'empire dans la Convention, elle forcerait les puissances à des précautions presque aussi dispendieuses que l'état de guerre.

Tous les six mois la politique étrangère de la Convention change de nature. Au moment de ses revers en Champagne, *elle décréta que la République française ne voulait point faire de conquêtes.*

Après la victoire de Jemmapes, elle proclama que la France *ne souffrirait autour d'elle que des républiques* pour former *une république universelle.*

Battue en 1793, elle décréta que *la France ne voulait plus se mêler d'aucun gouvernement étranger.*

A la fin de la même année 1793, décrété que *la France ne posera les armes qu'après la chute de tous les rois et la destruction de tous les trônes.*

Le 19 novembre dernier, elle annonça qu'elle *pardonnerait aux peuples et même aux rois.*

Le 10 décembre, déclaration que *c'était à genoux que les rois devaient demander pardon à la liberté de s'être armés contre elle.*

Ainsi, à chaque changement de faction ou de circonstances, les bases du droit public de la Convention changent de nature.

On ne jugerait que superficiellement la nature de la Révolution française, en se flattant d'échapper à l'influence de ses principes élémentaires : elle en renferme qui sont

indépendants de la chute ou du triomphe de ses différents partis, plus puissants que l'autorité passagère des factions; celles-ci sont et seront forcées de se soumettre à ces dogmes fondamentaux, tant que la République n'aura pour gouvernement qu'une assemblée qui, centralisant tous les pouvoirs, ne peut maintenir cette monstrueuse usurpation que par des sacrifices continuels à la popularité et à une opinion corrompue, et que Danton, l'un des anciens chefs, nomma très-justement le grand comité de l'insurrection générale de tous les peuples.

Ces principes immuables sont les droits de l'homme et la souveraineté du peuple, la haine des distinctions et de l'autorité, la fureur de les abolir partout; la domination des indigents sur les propriétaires, l'idée dominante de s'entourer d'une ceinture de républiques et de s'étendre pour se conserver. Des conquérants ordinaires limitent les bornes de leurs invasions; mais des fanatiques politiques ou religieux n'en souffrent aucune aux succès de leur prosélytisme : or, la doctrine révolutionnaire est une véritable religion; ses sectateurs auront beau poser les armes, l'impulsion de l'enthousiasme les portera bientôt à les reprendre, ou, dans l'intervalle, à poursuivre contre tous les peuples la guerre d'opinions.

Deux autres mobiles non moins actifs concourront à ces effets; l'un est la vanité nationale qui enivre les Français de la fausse gloire de répandre leur doctrine comme leurs modes et leur langue; l'autre est la nécessité où ils se trouvent de craindre sans cesse des gouvernements étrangers d'une nature incompatible avec la leur. Leur politique reposera donc sur cette base, d'opposer les peuples aux souverains et de travailler à détruire tout régime qui ne peut sympathiser avec la démocratie illimitée.

J'ajoute que, succombant sous le fardeau de ses assignats, et pressée de la nécessité d'en émettre d'ultérieures créations, la Convention ne perd pas un instant de vue le projet de rendre l'Europe tributaire de ce papier fictif, de s'en délivrer en le semant au dehors, de forcer ainsi les étrangers à lui restituer son numéraire évanoui et de les appauvrir de cette richesse chimérique. Cette spéculation aura son effet du jour où la souveraineté de la République française, reconnue par un traité de paix, obligera les puissances à rouvrir la liberté des échanges avec la France. Si, au contraire, l'Europe s'y refuse, elle doit s'attendre à un renouvellement d'hostilités, dont la Convention placera le but dans l'introduction de ses assignats au dehors par la voie des armes.

On pourrait dire encore qu'en rétablissant des relations libres et commerciales entre la France et les autres nations, la paix servirait à répandre au dehors, avec autant d'activité que de succès, les poisons de la doctrine révolutionnaire et les éléments d'une subversion pareille à celle qui a désolé la France.

C'est une vérité sensible qu'en terminant une grande partie des calamités qui, enfin, ont fait rebrousser en France l'esprit du peuple et d'une partie de la Convention, la paix aidera cette assemblée à retenir beaucoup plus facilement la nation dans les principes révolutionnaires et antimonarchiques.

Si l'anarchie républicaine subsiste, ces dangers se développeront, même sous le règne de la faction qui prévaut en ce moment sous le nom de *modérés*, et malgré le système mitigé qui la conduit. Ce système est lui-même un aliment de l'anarchie, car il tend à rendre l'indépendance aux passions et aux usurpations populaires. Et en supposant

que la faction dominante, sous le nom de la Convention, pût conserver des pouvoirs répressifs de la licence démocratique, il est moralement impossible qu'elle échappe elle-même au principe de désorganisation qui divise sans relâche l'assemblée des Tuileries : ainsi l'anarchie sera dans la Convention, ou elle sera dans la République entière; dans les deux cas, l'influence des dogmes désolateurs de la Révolution et des passions qu'elle a soulevées, aura très-probablement les effets qu'on vient de détailler.

Ils seront pires encore si les Jacobins, ou si le tiers parti qui, ainsi qu'on le dira plus bas, est séparé de la faction des *modérés,* viennent à reprendre leur ascendant. Leur but final est la république démocratique, agricole et militaire : ils projettent d'y parvenir par l'établissement des lois agraires, par la division des propriétés entre les armées et le bas peuple. Pour atteindre à ce plan de communauté et d'égalisation, ils projettent de maintenir le régime révolutionnaire dans toute sa violence, et de ressusciter les mesures de Robespierre dont ils ont hérité le système politique.

Une association de cette espèce, dans un empire tel que la France, ne laisserait pas un jour de tranquillité au reste de l'Europe : elle recommencerait la guerre le lendemain du jour où la paix aurait été signée; car, aux principes de turbulence, d'enthousiasme et d'anarchie, se joindraient alors l'habitude d'avoir les armes à la main, générale à vingt millions d'hommes, et le désir permanent de se procurer par des irruptions au dehors ce dont les priverait l'état de pauvreté nécessaire où tomberait une communauté déjà sans industrie, sans commerce, sans superflu, et perdant de jour en jour l'habitude du travail.

Les deux dernières années ont déjà fort avancé cette entreprise comprimée depuis la mort de Robespierre : elle

ne peut même être radicalement renversée que par le rétablissement de la royauté. On ne craint pas d'avancer que, quels que soient en ce moment les succès des *modérés*, la prédominance de leurs adversaires reparaîtrait avant peu de mois, par la force nécessaire que leur prête l'état démocratique, par la clientèle immense de *sans-culottes* que le régime populaire débarrasse de tous les freins, et par l'intérêt qui les pousse à s'assurer des fruits de la Révolution, en consommant la spoliation absolue des propriétaires.

La nation s'est emparée de la moitié, au moins, des biens immeubles du royaume ; elle ne peut les vendre, car on ne les achète pas : il faudrait ou les rendre à leurs possesseurs, ou se borner à en percevoir les revenus par une régie extrêmement ruineuse. Ceux qui aspirent à les partager entre les serviteurs de la Révolution ont en leur faveur leur nombre et l'équité distributive : il est donc sensible que l'effort général tend à former des appropriations individuelles de ces biens vacants, dont l'usurpation et l'existence morte paraissent des titres à en obtenir la division au profit des révolutionnaires. Cette convoitise générale sert de ralliement, et servirait tôt ou tard au triomphe des jacobins.

L'armée a aussi des droits sur cette masse de propriétés devenues nationales : déjà on lui en a assigné par décret une valeur de six cents millions. Si la paix la fait rentrer dans le sein du royaume, on sera forcé de lui adjuger ce patrimoine ; les sans-culottes réclameront le bénéfice d'une adjudication semblable ; l'armée, composée en partie de gens de la même classe, soutiendra cette demande à laquelle la Convention devra céder, et par cette seule distribution, le plan de la république agricole et militaire sera à peu près consommé.

On ne connaîtrait donc qu'imparfaitement la France actuelle en se persuadant que les inconvénients et la fragilité de la paix sont prévenus par l'ascendant momentané qu'obtient la faction des *modérés*. Cette faction périra par les mêmes causes qui ont fait périr toutes celles qui l'ont précédée, à moins qu'elle ne tire la France de l'état de République.

Ainsi, sa chute amènerait une nouvelle guerre, ou elle livrerait les puissances étrangères à tous les périls de la paix tels que nous les avons dépeints. Je vais plus loin; quelque faction révolutionnaire qui tienne le sceptre à Paris pour vingt-quatre heures, des hommes sortis de la classe du peuple, sans éducation, sans honneur, sans foi, sans morale, sans religion, s'étant fait une maxime et une habitude de fouler aux pieds les conventions humaines, de subordonner les traités à leurs syllogismes, et de considérer les souverains comme des tyrans avec lesquels il est glorieux et nécessaire de devenir perfides, ces hommes, dis-je, ne seront occupés que d'un seul projet, celui de reprendre les armes, aussitôt que leur convenance le permettra, et d'en préparer le succès, en corrompant la fidélité des peuples étrangers et l'esprit des serviteurs de leurs gouvernements.

Je n'expose pas ici une simple conjecture; tel est le plan secret que je sais être dans les têtes des révolutionnaires en chef et qu'ils se proposent d'exécuter aussitôt qu'ils auront obtenu une paix passagère, devenue pour eux de nécessité.

Fréron, membre de la Convention et l'un des chefs modérés, imprimait encore il y a quinze jours dans sa feuille, intitulée *l'Orateur du Peuple*, ces paroles remarquables : « La saine politique exige que nous fassions tout ce « qui est en notre pouvoir pour séparer *de plus en plus* la « cause des peuples de celle des hommes qui les gou-

« vernent, et que nous fomentions par là le mécontentement et la lassitude des peuples. »

Il entre encore dans leurs idées de se former des alliances contre l'Angleterre et la maison d'Autriche, d'armer contre cette dernière le roi de Sardaigne et la Prusse, et de lui créer dans l'empire autant d'ennemis qu'ils trouveront de princes à intimider, de conseils à corrompre, et de peuples à disposer en faveur de leur doctrine.

Considérations sur la poursuite de la guerre.

Après avoir pris la liberté d'exposer le but auquel les révolutionnaires français subordonnent la paix, et les effets qu'ils en attendent, on ne se jettera point dans l'extrême opposé, en flattant Sa Majesté l'Empereur et Roi qu'on obtiendrait par *la seule force des armes* dans une quatrième campagne le châtiment de la Révolution française, et qu'on la finirait en la subjuguant.

Sans l'harmonie aussi générale que soutenue des puissances coalisées, sans des généraux qui réunissent à un degré éminent le double talent de la politique et de la guerre, et sans augmenter considérablement le nombre effectif des soldats qu'on a employés dans le cours de cette année, il serait imprudent de promettre aux alliés qu'ils entameront sensiblement les frontières de la France, surtout si une guerre d'irruption ne succède pas à la guerre méthodique, et si elle n'est pas soutenue d'un parti respectable dans l'intérieur.

Quoique la population de cet empire ruiné, son numéraire, ses subsistances, sa ressource usée des assignats, ses besoins de tout genre et les réquisitions forcées « approchent d'un épuisement plus sensible de jour en jour », la Convention, en conservant son pouvoir illimité, parviendrait encore à soutenir les efforts de l'Europe.

Or c'est la puissance despotique qui restera, et, avec cette

puissance, la faculté de faire usage des derniers débris de la population mâle, de la fortune publique et de celle des particuliers, tant que les passions nationales et le fanatisme d'opinion qu'elles entretiennent se dirigeront vers la guerre étrangère. La nation alors gémira de la durée des calamités dont elle est accablée, mais ses gémissements n'iront point jusqu'à la révolte; elle se soumettra au sacrifice même du nécessaire, elle laissera ses tyrans dévaster, dépeupler les villes et les campagnes, envahir jusqu'au dernier homme et au dernier épi, dans l'espoir d'arriver à la paix par de nouveaux triomphes, et par la crainte des suites qu'auraient ceux des étrangers.

Le sort de la campagne dépendra donc très-probablement, et pour la quatrième fois, du concours des passions nationales avec les desseins de la Convention, ou des événements qui, en amortissant les premières, enlèveraient à la seconde le principe même des efforts publics dont elle a besoin.

Quelles sont ces passions nationales?

Ce n'est point aujourd'hui le fanatisme de la liberté. La masse du peuple, devenue indifférente à la république, comme à la royauté, ne tient plus qu'à des avantages locaux et civils de la Révolution. Ce n'est pas l'ambition d'exercer de nouveau sa souveraineté; l'usage qu'en ont fait ses représentants et la tyrannie de Robespierre l'ont suffisamment désabusé. Après avoir supporté, sans avoir osé en murmurer, les excès du plus effroyable despotisme, il ne lui reste que le courage de la résignation, et il recevra la loi de tel maître qui saura l'enchaîner par les motifs de ses craintes ou de ses espérances.

Les sentiments qui se manifestent le plus généralement consistent :

Dans le préjugé que les puissances coalisées n'ont d'autre projet, en faisant la guerre, que celui de démembrer la France;

Que leurs armées, en pénétrant dans le royaume, le mettraient à feu et à sang; opinion que les dévastations des troupes, trop peu contenues dans les districts qu'elles occupaient, ont malheureusement confirmée;

Qu'on ne ferait grâce à aucun de ceux qui, depuis 1789, ont eu à se reprocher des erreurs d'opinion ou des erreurs de conduite, et que la nation n'aurait d'autre choix que de passer sous les lois des étrangers, ou d'être livrée à discrétion aux princes et aux émigrés français;

Que les malheurs de la Révolution sont passagers, mais que ceux de la conquête seraient éternels, comme le régime de fer sous lequel on réduirait la nation;

Que pour arriver à ce but, les puissances privent les Français de la paix; qu'en conséquence ils leur doivent toutes les souffrances dont la Convention accable le peuple, et qu'il importe de se défendre sans murmurer, pour obtenir enfin le repos, le désarmement et l'abondance.

Les royalistes, les indifférents au système quelconque de gouvernement, et la majorité qui est dégoûtée de révolutions, se persuadent qu'insuffisante contre les armes de la Convention, la guerre étrangère ne sert qu'à perpétuer et qu'à appesantir la tyrannie de cette assemblée; cette opinion les rallie au vœu général d'acquérir la paix par les derniers sacrifices, puisqu'il est impossible de l'avoir autrement.

Ces préventions diverses, dont plusieurs sont exaltées jusqu'à l'enthousiasme, entretiennent dans la nation cinq passions fondamentales :

Haine sourde contre la Convention redoutée et obéie, et haine éclatante contre les puissances belligérantes : on

déteste la première qui opprime par des décrets; mais on espère en leur inconstance. On déteste les secondes qui menacent d'opprimer par leurs armes, et dont la conquête entraînerait des maux irrémédiables. Nul moyen de résister à la Convention sans courir des périls immédiats, et nul danger certain de résister aux alliés; les raisonnements de la terreur se dirigent donc tous au désavantage de ces derniers.

Aversion pour la royauté, non pour elle-même, mais parce qu'on la craint, rétablie et soutenue par des soldats étrangers;

Effroi d'une contre-révolution qui mettrait les vies et les fortunes de tous les complices actifs ou passifs des crimes commis, à commencer par le régicide et à finir par le vol des rentes féodales, à la merci des souverains outragés et des Français absents, qui ont eu l'imprudence de publier sans relâche des projets de vengeance inexorable et universelle, au moment de leur retour en France;

Vanité nationale, qui repousse l'affront de recevoir la loi des étrangers, qui exalte l'attachement à la doctrine de l'indépendance et de l'intégralité du royaume, et que les succès ont enflammée. C'est surtout dans les armées que cette fausse gloire, cette présomption, qui de tout temps caractérisa les Français, dominent principalement. Persuadé qu'il se bat pour son pays et pour son opinion, le soldat, sans intérêt prononcé pour aucune forme particulière de gouvernement, répugne à celles que lui présentent des ennemis armés, et aveuglément ne veut ni penser ni surtout agir conformément à la pensée de celui avec qui il va se battre.

Enfin, la passion la plus ardente et la plus générale est celle d'atteindre le terme quelconque de la Révolution et d'être délivré de la guerre. Tel est le seul sentiment auquel

la presque universalité des vœux se rallie, et celui qui prévaudra nécessairement, malgré l'opposition des révolutionnaires acharnés et des partisans qui leur restent à la Convention.

Sa Majesté Impériale n'ignore point par quelle persévérance et par quelle fécondité de moyens cette assemblée hypocrite entretient, gouverne les principales de ces passions publiques et les dirige alternativement vers des buts contradictoires.

Après la chute de Robespierre, elle crut essentiel à sa popularité de flatter l'inclination générale pour la paix, qu'elle ne doutait pas alors de dicter aux puissances coalisées, en les divisant et en isolant, par cette division, la maison d'Autriche et l'Angleterre. Maintenant, elle travaille à familiariser la nation avec l'image d'une nouvelle campagne, dont nul Français ne redoute plus qu'elle la nécessité et les résultats.

Elle en aperçoit les effets sur l'intérieur, et ne s'en dissimule point les suites extérieures, si les puissances viennent à saisir sa véritable situation, et le plan de conduite qu'elle semble indiquer. Il est hors de doute que pour prévenir ces effets, la Convention travaillera à opposer la haine contre les puissances au désir de la paix, la crainte d'une invasion au besoin impérieux qui presse les Français de sortir d'un état aussi violent, la terreur d'une contre-révolution arbitraire à l'attiédissement de l'opinion en faveur de la République.

On peut donc s'attendre que la Convention, s'efforçant de ranimer des passions qui tendent à s'éteindre, y réussira dans le cas où la guerre conserverait le caractère qu'elle a eu jusqu'à ce jour, où elle ne serait pas accompagnée d'un concert manifeste dans le but et dans les mesures des puissances, et où l'on négligerait de la soutenir par un plan

politique, propre à diviser la Convention sur le maintien de l'état républicain et à tourner contre elle les dispositions publiques.

Si elle en demeure maîtresse, elle retrouvera dans le peuple soumission aux violences du régime révolutionnaire dont la guerre amènera le retour, et obéissance volontaire à la plupart des sacrifices qu'elle prescrirait à la nation, par des voies plus modérées.

Alors, les réquisitions d'hommes disponibles, de numéraire, de marchandises, de subsistances, s'exécuteront de nouveau; des escamotages, des banqueroutes succéderont au discrédit des assignats; le peuple verra avec un désespoir tranquille ce papier imposteur s'annuler entre ses mains, et ses représentants en combler l'avilissement par de nouvelles créations. La France se défendra ainsi avec ses dernières décombres, dans la persuasion insensée que la paix au bout de l'année viendra fermer le gouffre, et qu'il n'existe aucun moyen de l'obtenir.

On ne présume pas se permettre une exagération, en conjecturant que la France, se déterminant ainsi à dévorer les débris de son capital, balancerait peut-être les armes des puissances alliées, et rendrait la quatrième campagne infructueuse dans ses principaux objets.

Ce 28 décembre 1794.

II

8 janvier 1795.

J'ai eu l'honneur de présenter à Sa Majesté l'Empereur et Roi quelques réflexions sur les dangers d'une paix sans garan-

tie, et sur ceux d'une nouvelle campagne qui ne serait pas dirigée d'après les changements survenus en France dans l'esprit national, et dont les mesures tendraient à le faire rétrograder vers un nouvel enthousiasme favorable aux vues des révolutionnaires. Le résultat de ces réflexions est donc qu'il est à peu près égal d'être menacé de l'amitié de la Convention ou d'être menacé de ses armes.

Je me suis permis ensuite d'indiquer un plan politique, propre à diviser cette assemblée elle-même, à tourner contre elle les dispositions publiques, et, par conséquent, à assurer à la guerre, en 1795, une issue qui raffermisse le repos et l'autorité souveraine en Europe, en rendant à la France son légitime gouvernement.

Avant de soumettre aux lumières de Sa Majesté Impériale et Royale quelques idées sur cette matière, je dois les faire précéder d'un exposé historique de la situation actuelle de la France dans ses différentes parties. Ce tableau servira de preuve justificative aux conséquences qu'on est appelé à en déduire : Sa Majesté Impériale et Royale pourra les comparer elle-même avec les faits qui en auront formé l'appui. Situation intérieure de la France.

Il n'existe en France d'autorité que dans la Convention; elle réunit des pouvoirs qui sont plus ou moins divisés dans les gouvernements connus. Outre son administration immédiate confiée à ses comités et à des commissions exécutives, elle gouverne les provinces et les armées par des pachas tirés de son sein : ces ministres de ses volontés, absolus sous le règne de Robespierre, n'exercent maintenant qu'une autorité subordonnée, passagère, et d'une action nécessairement plus faible. État politique[1].

Les comités de l'assemblée ont aussi participé au chan-

[1] Publié par Sayous, t. II, p. 114.

gement de régime. On en renouvelle les membres par quart tous les mois; on a restreint leur autorité législative; l'abus horrible que celui de *salut public* fit de sa puissance, dévouée tout entière à celle de Robespierre, et sa complice, a rendu ces directoires suspects à la Convention qui les observe avec jalousie, et qui, par la crainte de les rendre dangereux, les a privés d'une partie de leur ressort.

Les commissions exécutives ont remplacé le ministère, elles en forment les départements. Chacune d'elles, nommée par la Convention, est subordonnée à ses comités respectifs, et en forme en quelque sorte la secrétairerie : leurs fonctions se réduisent à recevoir des ordres et à en expédier. Jusqu'ici elles furent composées d'hommes grossiers, ignorants, sans expérience, et dont le seul mérite était de servir d'instruments aux chefs des factions successivement dominantes. Pour les épurer, il a fallu substituer à la lie du jacobinisme, qui les remplissait, des sujets moins zélés pour la Révolution et, par conséquent, moins incapables. La Convention sent tellement le besoin de serviteurs propres à soutenir le fardeau de ses embarras, qu'elle en cherche aujourd'hui même parmi les royalistes prononcés. Par exemple, elle vient d'offrir la direction du trésor royal à M. Dufresne, ancien premier chef de département sous le règne du feu roi, et retiré depuis 1790. C'est dans le même esprit et par un choix encore plus extraordinaire qu'elle pense à confier le commissariat des affaires étrangères à M. Gérard de Rayneval, premier chef de correspondance depuis le ministère de M. le duc de Choiseul jusqu'à celui de M. le comte de Montmorin inclusivement. C'est un homme d'opinions et de caractère également roides, et que j'ai vu, en 1790, abandonner le département, par aversion pour les maximes que la Révolution y avait forcément introduites.

Cette Convention monstrueuse de députés du peuple, qui ont concentré entre leurs mains les pouvoirs universels, n'offre elle-même qu'un assemblage de parties sans liaisons. En ce moment, on n'y compterait peut-être pas dix individus animés des mêmes opinions, liés par quelque sentiment commun, et poursuivant un plan uniforme. Cet isolement résulte de la défiance qui agite des hommes tourmentés du spectacle de leur propre perversité, qui connaissent tous mutuellement de quoi ils sont capables, et qui dans chaque collègue, dans chaque complice, voient un ennemi. L'énormité et la nature précaire de la puissance qu'ils ont usurpée les poussent sans relâche à se la ravir réciproquement, pour se soustraire à l'usage que pourraient en faire les plus accrédités d'entre eux, et qu'en ont fait les factions précédentes.

Ce déchirement, comprimé par la main de fer de Robespierre et de son comité, a éclaté aussitôt qu'ils ont disparu. Bien loin que la servitude commune et sans exemple à laquelle la Convention venait de se soustraire en ait rallié les membres, ils se sont promptement divisés, la discorde et l'esprit de vengeance ont succédé à la Terreur; à peu près unanimes dans le désir de prévenir le retour du danger, chacun a apporté dans cet ouvrage ses passions, ses ressentiments, et des vues tellement croisées, que, retombée dans l'anarchie, l'assemblée se trouve maintenant sans régulateur.

Tous les acteurs qui, en divers temps, jouèrent les premiers rôles sur le théâtre de la Révolution, ayant péri tragiquement ou fui de France, la Convention et ses partis se trouvant dépourvus de gens à talents et à caractère, ou possédant un degré même médiocre de capacité administrative, ce sont des valets qui ont pris le sceptre de leurs maîtres après les avoir assassinés.

Aucun d'eux n'a de crédit populaire, ni de part à l'estime publique, ni d'ascendant marqué sur l'opinion. Nul ne possède les facultés ni le caractère des chefs de parti, et infiniment peu laissent même soupçonner la prétention de l'être. Tous ont appris à se défier de cette périlleuse élévation; fussent-ils tentés d'y aspirer, ils n'y parviendraient pas, car les racines de toute autorité individuelle sont desséchées; ni l'Assemblée, avertie par l'exemple de Robespierre, ni le peuple dégoûté de ses démagogues, ne la souffriraient. On peut donc regarder l'existence des idoles populaires et des charlatans en chef comme étant irrévocablement finie.

[1] La Convention ainsi réduite à des unités, et cessant d'être maîtrisée par des dictateurs factieux, a perdu son véritable principe de force, de consistance et de crédit. Du moment où le peuple, ne s'attachant plus aux personnes, borne son attention aux choses mêmes, ses députés ne sont plus que des ombres dépouillées de leur prestige. Rien de grand, de systématique, de suivi, ne peut émaner d'un corps qui reçoit sa direction d'une infinité de volontés discordantes; aucun de ses membres ne reconnaissant d'autorité supérieure à la sienne, cette indépendance générale le replonge dans la confusion. Aussi voit-on chaque jour émaner de son sein les décisions les plus contradictoires, témoignage certain qu'il délibère sans plan, et qu'il agit par la force des circonstances. Cette vérité cependant souffre une exception que nous allons mentionner, en désignant les [2] différentes cabales qui partagent l'assemblée, et qui toutes, se couvrant des apparences, masquent leurs intentions secrètes, et paraissent jouer un jeu contraire à celui qui les occupe effectivement.

Parti jacobin. La seule de ces cabales qui méritât le nom de faction, il y

[1] Ce paragraphe n'a pas été publié par Sayous.
[2] Sayous reprend ses extraits à cette phrase.

a quatre à cinq mois, est celle de la *Montagne* ou des jacobins. Elle avait hérité du génie, des mesures de Robespierre, et se proposait de continuer sur ses traces le régime révolutionnaire et exterminateur. Là était le siége du *sans-culottisme,* du pillage universel des propriétés, et des sentences de mort contre les propriétaires sans distinction. Les jacobins tendaient à la loi agraire, à la communauté des biens et des pouvoirs, et à l'institution d'une démocratie agricole, militaire et conquérante : ils avaient déclaré la guerre au commerce, aux arts, à l'industrie, et voulaient changer la France en une république de soldats laboureurs.

Cette faction a succombé précisément par ce qui semblait devoir la soutenir, je veux dire par le refuge que cherchèrent dans son sein les membres des anciens comités de salut public et de sûreté générale, dépositaires et exécuteurs des fureurs de Robespierre. La grande majorité de la Convention ne leur ayant point pardonné cette complicité, et, pour les perdre, ayant soulevé contre eux l'horreur et l'opinion publique, ils ont entraîné dans leur décri les jacobins qui menaçaient de les soutenir.

Sa Majesté Impériale et Royale n'ignore point de quelle manière cette infernale société a été réprimée, sans être néanmoins formellement proscrite. L'exécration de la France a obéi au signal que donnait la Convention ; dans les départements comme à Paris, les jacobins chassés de leurs clubs, des administrations, des bureaux, n'ont plus osé même s'assembler ; la haine générale les poursuit comme partout [1].

[1] 17 brumaire an III. — ...Une femme se permit de dire que tous ceux qui n'étaient pas jacobins étaient patriotes comme le chien qu'elle portait; le public voulut se jeter sur elle, il la poursuivit jusqu'à l'escalier des tribunes de la Convention.

30 frimaire. — Hier, dans plusieurs cafés, le public buvait à la santé de la

Ils ne comptent pas cinquante membres à eux à la Convention, minorité condamnée à l'humiliation et au silence qu'elle imposa autrefois, le fer en main, à ses adversaires. Mais on se tromperait de croire étouffée une faction dont la clientèle se compose de la pluralité des scélérats, des agitateurs de profession, des fanatiques grossiers, et d'une partie de ceux qui, tirant leur subsistance de la Révolution, en convoitent les profits ou en jouissent, et désirent la perpétuer.

Quoique les jacobins aient aujourd'hui contre eux la Convention et la populace même; quoique la généralité des propriétaires et de toute la portion souffrante des villes et des campagnes les aient en horreur; quoiqu'ils donnent en ce moment la mesure de leur faiblesse, dans l'impuissance où ils se sont trouvés de sauver Carrier, l'un de leurs chefs, et de prévenir la clôture de leur club, ils ne tarderaient pas à ressusciter dans de nouvelles crises anarchiques, si leurs adversaires s'obstinaient à les suivre dans la carrière républicaine, au lieu de les anéantir radicalement par le rétablissement de la monarchie.

Sa Majesté l'Empereur et Roi peut donc considérer comme certain que la faction des jacobins ruinée dans l'opinion, abhorrée du public et défaite à la Convention, peut encore regagner la supériorité par un coup de main semblable à tous ceux qui ont décidé les différentes époques de la Révo-

Convention, en criant : « A bas les jacobins et tous les coquins ! Vivent les honnêtes gens ! »

15 nivôse. — Au café des Canonniers, deux particuliers se sont pris de querelle pour leurs opinions politiques. L'un d'eux a été traité de jacobin, et a répondu qu'il s'en faisait honneur, étant jacobin vertueux : on l'a accueilli en le mettant dehors..... Plusieurs habitués audit café ont assuré qu'ils traiteraient ainsi les jacobins qui oseraient se présenter dans leur assemblée.

27 nivôse. — Dans le café de Chartres, on est convenu... de faire construire pour la fête du 2 pluviôse un mannequin représentant un jacobin pour être brûlé en place publique. (*Rapp. journ. de pol.*, SCHMIDT, t. II, p. 243, 253, 264.)

lution, et dont la durée de l'État républicain leur fournira tôt ou tard l'occasion.

Parti des modérés.

La partie adverse des jacobins a reçu le nom de *modérés:* il ne mérite cette qualification que dans le sens relatif, car sans la conduite des jacobins actuels, celle des *modérés* pendant le cours de la Révolution ne devrait être citée[1] qu'à l'échafaud. Les principaux membres de ce parti ont figuré dans tous les forfaits du temps : ils furent complices des massacres du 2 et 3 septembre 1792; la plupart votèrent le régicide et en conduisirent les délibérations préparatoires. Jusqu'au milieu de l'année courante, ils appartinrent au club des Jacobins, dont ils étaient alors les orateurs et les soutiens.

Mais le crime a ses degrés ainsi que la vertu. Réduits à la seconde ligne par la suprématie de Robespierre et de ses coadjuteurs, ils s'étaient rangés sous la bannière de *Danton;* ils participèrent à ses craintes, à ses projets, et ont failli participer à sa destinée. Comme ce chef, et intimidés par le tribunal révolutionnaire à l'érection duquel ils avaient concouru, ils laissèrent périr la reine de France et Madame Élisabeth, avec le désir de les sauver. Devenus suspects à Robespierre, étrangers aux comités qui inondaient la France de sang et la couvraient de ruines, leur arrêt de proscription était signé, lorsque, le 29 juillet dernier, ils prévinrent leurs bourreaux en les faisant traîner au supplice.

Cet acte de nécessité, faisant paraître les *modérés* sous le caractère de libérateurs de la Convention et des opprimés, leur donna le suffrage public, sans leur donner ni l'estime, ni la confiance. Ils aperçurent avec raison qu'ils ne se populariseraient jamais s'ils ne faisaient rétrograder le régime

[1] Sayous : « Ne devrait les conduire qu'à..... » T. II, p. 118.

révolutionnaire, et s'ils ne déclaraient pas la guerre à ses fauteurs, objets de l'exécration générale. Aussitôt les prisons s'ouvrirent, la guillotine permanente disparut, les tribunaux révolutionnaires furent fermés ; les mesures de terreur représentées comme des crimes, la presse et la parole brisèrent leurs chaînes; on promit la sûreté au dedans, on fit espérer la paix au dehors.

Le mouvement public qu'excita ce changement inopiné en nécessita l'extension et la durée. Il soutint le système de douceur adopté par les *modérés,* beaucoup plus que les *modérés* eux-mêmes ; il les aida à obtenir dans la Convention une majorité suffisante contre les partisans de la Terreur.

Jusqu'à présent ce parti a donc tiré toute sa force du sentiment populaire, et lui obéit, après l'avoir, non pas formé, mais remis en liberté [1].

Quant à ses projets, il paraît qu'il n'en a arrêté aucun de fixe. La nécessité, l'imminence du péril, et le désir d'y échapper à toujours, ont décidé sa réunion et ses premières démarches [2]. Elles ont toutes tendu au but de pourvoir à sa sûreté, en rétablissant celle des citoyens, en rendant plus difficiles les accusations et les jugements révolutionnaires, et en se faisant contre les successeurs de Robespierre un rempart de toutes les classes qui gémissaient sous la tyrannie.

Aucun de ses membres ne croit à l'existence future de la France en république; chaque jour en feignant d'en proclamer l'immortalité, ils travaillent à en ébranler les fondements; mais ces hommes d'un génie étroit, et d'un caractère encore plus méprisable que leur génie, sont alternativement poussés, et au gré des circonstances, de l'ambition à la crainte

[1] Sayous : « Non après l'avoir formé, mais après lui avoir redonné son essor. »

[2] Non publié par Sayous.

et de la crainte à l'ambition. S'ils se jugeaient assez forts pour échapper au sort des factions qui les ont précédés, ils iraient au même but, savoir à concentrer parmi eux les pouvoirs de la Convention, et à se constituer sénat absolu. Sortis du peuple, ils en ont les passions; et, à l'exemple de tous les parvenus, ils aspirent à dominer eux-mêmes sur la ruine des autorités qui les dominaient. En leur permettant de supprimer les calamités et les vexations dont l'état de guerre accable le peuple, la signature de la paix aurait secondé leurs vues : frappée de lassitude, la nation les eût reçus pour maîtres le jour où ils eussent promis de l'épargner, et rendu à chacun la sécurité, évanouie depuis cinq ans.

Mais la crainte du désespoir public, la difficulté et le danger de réassujettir la France au régime de terreur, la nécessité d'y revenir si la guerre continue, l'instabilité du crédit passager que la circonstance donne aux *modérés,* la jalousie et les forces de leurs rivaux constitutionnels, enfin l'expérience qui successivement a détrôné les potentats de la Révolution, toutes ces causes balancent dans le cœur des *modérés* le désir de conserver la République, pour en rester les dictateurs.

En conséquence, leurs pensées et leurs plans se tournent aujourd'hui vers le rétablissement de la Royauté. Une multitude d'informations précises et uniformes, des démarches clandestines et l'examen attentif de la direction graduelle que les modérés impriment à l'Assemblée et à l'opinion publique, ne me laissent aucun doute du projet formé par eux dans leurs comités secrets de revenir à la Monarchie [1].

Évidemment, ils ouvrent le chemin à la contre-révolu-

[1] Ces deux paragraphes écourtés dans Sayous, t. II, p. 120.

tion, en minant de jour en jour le régime, et en persécutant les fondateurs, les colonnes, les gardes prétoriennes de la République ; le procès fait aux jacobins et aux exécuteurs des décrets sanguinaires de la Convention, est le procès de la Révolution : flétrir ses actes, c'est la flétrir elle-même ; mettre le peuple, par des procédures publiques, dans le secret des forfaits qu'elle commande et qui l'ont soutenue, c'est le désabuser, c'est substituer à son enthousiasme le désir d'un autre gouvernement. Plusieurs députés marquants dans le parti *modéré* augmentent cet effet par des publications journalières et signées, où, sous le voile du zèle républicain, on éteint ce zèle dans l'âme du peuple, et où, en déclamant contre les royalistes, on les présente comme encore moins odieux que les patriotes [1].

Peu après la fin de Robespierre, je fus consulté par quelques chefs *constitutionnels,* exilés de France, sur un plan de conduite et de rapprochement qu'ils suggéraient aux *modérés :* ceux-ci, sans répondre directement à cette communication, ont suivi si littéralement la marche qui leur était tracée, qu'il ne leur reste à peu près plus qu'à consommer le dernier acte, en proclamant le jeune Roi.

Si l'armée de Sa Majesté Impériale et Royale se fût maintenue sur la Meuse, et les Anglais dans le pays de généralité ; si les Espagnols n'eussent pas perdu deux provinces en six semaines ; si le roi de Prusse n'eût pas échoué devant Varsovie et menacé de retirer la moitié de son armée du Rhin, ces préliminaires monarchiques se fussent rapidement fortifiés dans la Convention.

Mais l'espoir de détacher le roi de Prusse et les puissances du Midi de la coalition, celui d'envahir la Hollande

[1] La dernière phrase non publiée par Sayous.

et de la rançonner, enfin le cri de paix artificieusement propagé de la Diète de Ratisbonne dans l'Empire entier, ont persuadé l'Assemblée de Paris que, maîtresse de finir la guerre, elle l'était par conséquent de fixer sa destinée et celle de la France, de la manière la plus indépendante.

Par ce concours de circonstances, le rétablissement d'un roi cessant d'être pour eux de nécessité, les *modérés* feront-ils par une politique éclairée, ou par un intérêt bien entendu, ce que la crainte ne les oblige plus de faire?

Il est impossible de répondre affirmativement à cette question, puisqu'elle dépend d'hommes uniquement gouvernés par les passions, et dont les inconséquences sont aussi nombreuses que les crimes.

Mais je puis certifier à Sa Majesté l'Empereur et Roi qu'individuellement dégoûtés de la République, les *modérés* ne perdent pas de vue le projet de rétablir la Royauté.

Quelle Royauté entendent-ils rétablir, en quel temps et par quels moyens [1]?

Ambitieux ou lassés du gouvernement, les *modérés* et leur clientèle ne renonceront à leur domination passagère qu'en affermissant leur sûreté pour l'avenir. Ce ne sera jamais qu'en sanctionnant une garantie de leurs vies, des fortunes illégitimes qu'ils ont acquises au scandale de la France et de la certitude de n'être pas recherchés, qu'ils consentiront à remettre le sceptre dans les mains du Monarque : ils se réserveront dans la forme du gouvernement un retranchement contre les ressentiments du Prince, contre sa justice, contre ceux qui administreraient la régence.

Les difficultés de ce problème rattachent malgré eux à la République ceux des révolutionnaires qui seraient tentés

[1] Savous, t. II, p. 121 : « Ce sont des questions que l'avenir et les circonstances peuvent seuls résoudre. »

de l'abolir. Si leurs mains insensées et criminelles eussent épargné la Reine et Madame Élisabeth, l'une de ces deux princesses avec lesquelles la Convention eût capitulé aurait servi à terminer les embarras de la Régence; mais on redoute de l'attribuer aux princes, frères de Louis XVI, et l'on ne sait comment les remplacer.

Le même principe de crainte et de haine contre les princes émigrés divise encore les républicains chancelants sur le choix d'un roi. Les uns songent au jeune orphelin qui languit dans la tour du Temple; d'autres, au duc d'Orléans retiré en Suisse, prince qui, sans partager les vices et les crimes de son père, a servi le parti populaire jusqu'à la mort du Roi, et qui, ayant affiché la profession d'attachement à la Constitution de 1791, est beaucoup moins redouté des républicains, qui se flattent au contraire d'en avoir tout à espérer. Les troisièmes enfin pensent à changer la dynastie, et à donner le trône à un étranger.

A quelque préférence que se déterminât la Convention, il faut regarder comme certain qu'elle réduirait d'abord l'autorité royale à une pure représentation, et qu'elle conserverait la réalité de la puissance, si toutefois elle restait indépendante dans ses plans, ainsi que dans ses moyens.

Quant au temps de cette Révolution, il est nécessairement indéterminé [1].

Les circonstances intérieures, la durée ou la cessation de la guerre, le degré de crédit public que conservera la Convention, les dispositions populaires, mille incidents inattendus en décideront encore plus que les combinaisons des *modérés*.

Les mesures par lesquelles ils effectueraient cette entre-

[1] La fin du paragraphe non publié par Sayous.

prise consistent en général dans la proscription successive du parti jacobin, dans des efforts indirects pour dégoûter le peuple du gouvernement républicain, dans l'adoucissement du régime révolutionnaire et l'improbation de ses maximes, dans un rapprochement avec les *constitutionnels*, auteurs ou partisans de la loi de 1791 ; enfin dans la formation d'une majorité tellement prépondérante à la Convention et dans Paris, que l'on pût proclamer sans risques le décret qui fixerait la restauration du Monarque.

[1] Telles sont en général les opinions et les vues qui travaillent depuis trois mois dans la tête des *modérés*. Ce mélange de républicanisme et de regrets sur la Monarchie, d'envie de la rétablir et de craintes sur les suites de ce rétablissement, cette affectation de dévouement au régime actuel et ces intentions tacites de le renverser ou de le modifier, peignent à Sa Majesté Impériale et Royale l'esprit de cette faction incertaine.

Elle n'est déclarée que sur les points suivants, qu'elle poursuit systématiquement et avec ardeur :

Destruction des jacobins, des républicains opiniâtres et des agitateurs ;

Abolition entière du régime révolutionnaire, et cessation de toutes les mesures de sang et de terreur ;

Liberté des opinions, excepté pour les royalistes trop prononcés ;

Prépondérance à conserver à l'aide de la faveur publique ;

Maintenir la faction dans un juste milieu entre les royalistes et les républicains décidés ;

Garantir leurs têtes et leurs fortunes des atteintes des autres factions, et prévenir à la fois que la Royauté ne soit

[1] Les paragraphes suivants non publiés par Sayous.

pas rétablie par une *contre-révolution* indépendante des *modérés,* et que la République ne retombe dans les principes de théorie et d'exécution qu'elle a suivis jusqu'à ce jour.

[1] Le parti que je viens de décrire compte cent à cent cinquante membres dans la Convention : il ne doit sa prépondérance qu'à la haine de la grande pluralité de l'Assemblée pour les jacobins et qu'à son association avec un autre parti dont je parlerai tout à l'heure. Du reste, aucun de ces *modérés* ne mérite le nom de chef, ni n'est capable d'en soutenir le rôle : les principaux d'entre eux sont plus forts en intrigue qu'en éloquence et ont plus d'astuce que d'énergie. Hommes sans éducation, sans principes, sans mœurs et presque sans talents, ils sont tous fort au-dessous des circonstances : la médiocrité non moins grande des autres députés les a fait seule ressortir : ils ne doivent leur crédit au dedans comme au dehors de l'Assemblée qu'à l'avantage que leur a donné le hasard de paraître les protecteurs en chef du vœu général et de l'intérêt commun. Le peuple ne leur porte aucune affection individuelle ; il leur serait impossible de l'émouvoir pour leur cause personnelle, du moment où elle cesserait d'être celle du public.

Parti fédéraliste.

Le troisième parti existant dans la Convention est composé d'environ cent cinquante-quatre membres qui refusèrent de voter la mort de Louis XVI, et de soixante-quatorze députés presque tous dans le même cas, et enfermés depuis la Révolution du 31 mai qui décida la supériorité des jacobins et qui amena celle de Robespierre.

Ces cent cinquante-quatre représentants n'échappèrent à la prison que par défaut d'influence, et par le silence pro-

[1] Sayous reprend ici.

fond auquel ils se condamnèrent à la Convention. Ils y ont séjourné onze mois sans oser ouvrir un avis, annulés par la Terreur et attendant chaque semaine l'instant de leur supplice.

Celui de leurs soixante-quatorze collègues détenus, invoqué tous les jours par les jacobins, n'a tenu probablement qu'à la quantité de victimes plus utiles que le Comité de salut public avait à sacrifier avant eux. Par un effet des conseils insinués de Suisse aux *modérés,* ceux-ci ont fait élargir ces soixante-quatorze prisonniers, et malgré les oppositions d'une partie nombreuse de la Convention, sont parvenus à les faire rentrer au sein de l'Assemblée.

[1] A ces deux cent vingt-huit députés, il faut encore en joindre seize mis *hors de la loi,* c'est-à-dire condamnés à mort par contumace, comme plus marquants que le reste du parti, et qui jusqu'au mois de décembre dernier étaient sortis de France ou demeurés cachés dans des souterrains. On vient de confirmer leur exclusion de l'Assemblée, en les déclarant, néanmoins, hors de la poursuite des tribunaux.

Réunie en 1792 et en 1793 à la faction des *brissotins,* du nom de Brissot, l'un de leurs chefs, ou des *fédéralistes,* parce qu'on leur attribua le projet de convertir la France en une Confédération de Républiques présidée par un Roi, cette section de députés nationaux compte des hommes honnêtes, quelques têtes ardentes et gâtées, et encore plus d'hommes faibles accoutumés à céder à la violence des conjonctures. La plupart votèrent en 1792 la République, sans la désirer, ni même sans la juger praticable.

L'expérience terrible qu'ils en ont faite les a suffisamment éclairés ; elle leur a même redonné un degré de cou-

[1] Ce paragraphe non publié dans Sayous.

rage dont ils sentent la nécessité ; les sentiments actuels de plusieurs d'entre eux me sont connus, et l'on peut regarder leur très-grande pluralité comme intérieurement partisans de la Monarchie, et comme déterminés à en seconder le rétablissement, au moment où l'état de la scène permettrait d'en avouer l'entreprise.

Les *modérés* se sont fortifiés par l'accession de ce parti, qui cependant, n'ayant point les mêmes crimes à se reprocher, ni le caractère aussi suspect que la plupart des *modérés,* ne s'est placé sur leur ligne que comme point d'appui. Tant que ces derniers n'adopteront pas une marche plus décidée, les *fédéralistes* s'en défieront d'autant plus que les principaux des *modérés* actuels les poursuivirent dans le temps avec acharnement et concoururent à faire guillotiner au mois d'octobre 1793 les vingt-deux chefs de la faction fédéraliste.

[1] Sa Majesté Impériale et Royale pourra conclure de la description précédente que le parti qu'elle concerne peut devenir un auxiliaire utile, mais que le caractère timide de la plupart de ses membres et la défiance qu'il inspire aux républicains l'élèveront difficilement à un rôle entreprenant, à moins qu'il ne parvienne à faire rentrer dans l'Assemblée les seize membres qu'on a soustraits à la contumace, et dont quelques-uns sont des hommes plus énergiques.

Républicains mitigés.

Le dernier parti qu'il me reste à faire connaître à Sa Majesté l'Empereur et Roi consiste dans une classe de députés, intermédiaire entre les *jacobins* et les *modérés.* Il est plus aisé de définir leur caractère que leurs intentions. La plupart se sont signalés par des opinions atroces : leur

[1] Ce paragraphe non publié dans Sayous.

conduite fut conforme à leurs opinions. Sans les jacobins d'aujourd'hui, la Révolution n'aurait point eu de moteurs ni d'instruments plus pervers.

[1] Familiarisés avec les idées de rapine, d'injustice et de sang, leur audace ne s'arrêta dans cette carrière que parce que Robespierre et son Comité les surpassaient. Craints de ces décemvirs, les principaux d'entre eux étaient proscrits, au moment où leur réunion aux modérés renversa Robespierre.

On ne peut déterminer leur nombre avec précision, mais il excède celui de deux cents. Cette section est le refuge des jacobins intimidés et des *modérés* moins affermis, suivant que les conjonctures semblent élever ou abaisser la fortune des différents partis.

Celui-ci n'a pas plus de plan fixe que les autres, et sa composition hétérogène exclut l'uniformité de ses opinions. Les uns sont des républicains théoristes qui ont adopté la démocratie, l'égalité, le pouvoir des plus viles classes du peuple, avec un fanatisme philosophique.

D'autres tiennent au même genre de République par ambition ou par cupidité, et espèrent de gouverner cette tumultueuse anarchie.

Des troisièmes voyant la Monarchie dans un éloignement difficile à franchir, et tourmentés encore plus que les *modérés* par le souvenir de leurs forfaits, n'aperçoivent de salut que dans la durée de l'état républicain, et s'y attachent comme au parti le plus sûr.

Là se réunissent encore les membres jaloux du crédit des *modérés,* et qui les haïssent tout autant que les jacobins, ceux qui, envoyés autrefois dans les départements, s'y sont

[1] Ce qui suit non publié dans Sayous.

souillés d'extorsions, de vols, de cruautés, et qui craignent d'avoir à rendre compte sous le régime de douceur.

Tandis que les uns désirent prolonger le *gouvernement révolutionnaire,* comme instrument de la fondation de la République, d'autres le maintiennent comme le seul étai du pouvoir de la Convention ; à quelques-uns il paraît indispensable tant qu'on est en état de guerre ; les moins fougueux voudraient le modifier sans le détruire.

Tels sont les éléments essentiels de ce parti peuplé d'intrigants, de politiques hypocrites, d'hommes exaltés, qui ont vu à regret fermer la Société des jacobins, et qui ne les ont abandonnés que parce que la haine générale se prononçait contre cette ligue de scélérats.

[1] Si celle des *républicains mitigés* acquérait de la consistance et quelque supériorité, elle remplacerait les jacobins, en modifiant seulement leur audace, leur férocité et leur but final.

Malgré eux, le système de modération a prévalu : quoiqu'ils n'aient pas osé manifester une opposition ouverte, ils ont tendu et tendent encore à empêcher l'affaiblissement du régime révolutionnaire. Ses rigueurs n'eussent discontinué que pour un moment, si le premier élan qui porta la presque universalité de la Convention, au mois d'août, à faire contraster sa conduite avec celle de Robespierre, n'eût entraîné le parti *intermédiaire* trop décousu au delà de son but, et sans leur permettre de réflexion.

Les modérés combattent les royalistes avec mollesse et les jacobins avec fureur. Les *républicains mitigés* feraient grâce aux jacobins s'ils ne redoutaient leurs chefs, et scelleraient leur réconciliation avec le sang des royalistes.

[1] Sayous reprend ici. (T. II, p. 124.)

On retrouve parmi eux le principe fondamental de la Révolution, celui de tout sacrifier à la convenance et de n'être jamais retenu dans sa marche par aucun motif de morale, de justice, de droit et de devoir. Là, ainsi qu'aux jacobins, prévaut le système des confiscations, mais par des voies moins sanguinaires.

[1] Si le règne des assassins est suspendu, celui des voleurs ne l'est pas, et les *républicains mitigés* tiennent le sceptre. Piller la République pour la soutenir, voilà leur doctrine. Parler de respect pour la propriété, en consommant la ruine des propriétaires, voilà leur mode d'application.

La plupart d'entre eux sont, il est vrai, des caméléons, dont la couleur tient à la nature des circonstances. Un très-petit nombre poursuit de bonne foi l'établissement de la République : quant à la masse, elle ne consulte que son intérêt, et si les ambitieux qu'elle renferme gagnaient jamais la majorité, ils exécuteraient sans retard le projet de concentrer les pouvoirs dans leur Comité. C'est à ce but qu'aboutissent ses vues secrètes et ses efforts, masqués du respect pour la souveraineté du peuple. Tous aperçoivent que la République ne peut cheminer sans cette concentration, et tant qu'il reste à ses meneurs quelque espoir de la conduire eux-mêmes dictatorialement, ils repoussent la dictature d'un monarque.

Quant aux talents de ce parti, ils se bornent à celui d'intrigue, de ruses révolutionnaires et de plus d'expérience des affaires que n'en ont la plupart des *modérés*. D'ailleurs sans crédit parmi le peuple et connus la plupart par la bassesse de leur servitude sous la hache de Robespierre ou par leur concours aux crimes des jacobins, si jamais ils

[1] Ce qui suit non publié par Sayous.

réussissaient à dominer la Convention, ils achèveraient d'éloigner la nation de cette Assemblée.

Caractères généraux de la Convention.

[1] L'esquisse rapide des différents partis dans lesquels la Convention est subdivisée, aidera Sa Majesté l'Empereur et Roi à saisir le caractère général de ce congrès anarchique.

Sa mobilité dérive de l'opinion centrale et commune à la grande pluralité des individus qui le composent, que l'existence de la Convention est forcée, dangereuse à ses propres membres, et qu'elle est dévouée à des crises perpétuelles.

En conséquence, on s'avoue généralement la nécessité d'arriver à une forme de gouvernement moins terrible que celle d'une Assemblée où la faction qui usurpe son despotisme peut d'un jour à l'autre envoyer la minorité à l'échafaud.

L'espérance de prévaloir ne rassure à cet égard aucun parti; presque tous sentent qu'en acquérant même la suprématie, cette suprématie manque de pivot, et qu'elle serait renversée en beaucoup moins de temps qu'il n'en fallut pour l'élever.

Mais d'accord sur ce point, on ne l'est nullement sur les moyens de l'atteindre, ni sur la nature du régime qu'on voudrait substituer à celui du moment.

L'hypocrisie et la fureur occupent alternativement la scène. Chaque séance est un mensonge de plusieurs heures, à l'aide duquel on déguise ses propres intentions. La crainte d'être soupçonné d'idées contraires à celles que l'on professe fait exagérer encore la dissimulation. Les papiers publics qui transcrivent les débats de la Convention ne présentent donc que l'histoire d'une mascarade.

[1] Sayous reprend ici.

Cette habitude de fausseté *toutes les fois qu'il s'agit d'opinions*, cède aux passions brutales, à la haine, à la jalousie, à la vengeance, dès qu'on s'occupe *des personnes*.

[1] De là ces éclats que les feuilles publiques ne rendent qu'imparfaitement, ces apostrophes, ces menaces d'assassinat et le scandale des emportements frénétiques qui appartiennent à des hommes étrangers aux formes de la bienséance, de la civilité, des égards mutuels, et se traitant, dans l'Assemblée délibérative d'un grand Empire, dans le style qu'emploient les gens du peuple au cabaret.

Les sentiments passionnés ayant beaucoup plus d'énergie que les opinions, il s'ensuit que, divisée par les premiers bien davantage que par les secondes, la Convention n'est qu'un théâtre de querelles personnelles où chacun, sous la bannière de son parti, défend journellement son crédit et sa vie avec un acharnement proportionné au sort qui attend les vaincus. L'esprit sanguinaire et persécuteur qui caractérise l'Assemblée n'est jamais en repos : il ne s'occupe qu'à marquer des têtes ; chaque faction est donc continuellement en haleine pour en faire tomber ou pour en garantir.

L'incurie des délibérations est entretenue par ces attaques personnelles toujours renaissantes, et dont la fréquence et la gravité correspondent au nombre des partis qui se font la guerre : celle-ci est d'autant plus opiniâtre qu'il n'existe plus de chefs assez prépondérants pour terminer de leur autorité ces combats à mort où chaque député porte et reçoit des coups.

Sa Majesté Impériale et Royale découvre maintenant la raison qui justifie ce que j'ai eu l'honneur de lui énoncer antérieurement, que la Convention est privée de régula-

[1] Ce qui suit non publié par Sayous.

teur, et qu'une anarchie factieuse telle qu'elle exista dans les six premiers mois de 1793 a remplacé le régime de fer qui enchaînait l'Assemblée aux volontés de Robespierre et de son comité.

La discorde et la fureur agitent à un moindre degré les comités de la Convention. Les affaires s'y traitent avec plus de sang-froid, mais sans une plus grande harmonie, toutes les fois que ces comités ne renferment pas des membres du même parti. Les *modérés,* en ce moment, ont la majorité dans les comités de salut public et de sûreté générale, qui sont le bras et l'œil de la Convention.

A quelque confusion qu'elle soit livrée, l'administration, confiée aux comités, y participe peu : elle marche par secousses, mais ne s'arrête point; elle est variable, mais ferme. Son activité, son travail, l'énergie de ses moyens ne connaît aucune borne lorsqu'il s'agit des deux objets particulièrement intéressants à tous, savoir la défense extérieure et la vigilance au dedans.

[1] Individuellement la Convention est composée de pygmées; mais ces pygmées, toutes les fois qu'ils agissent en masse, ont la force d'Hercule, celle de la fièvre ardente : c'est qu'ils sont poussés par les passions, par le plus grand des intérêts, celui d'échapper à la destinée dont les menacent cinq ans de crimes.

Quoique le plus petit nombre de ces députés pense sérieusement à fonder une République, la majorité physique de la Convention est encore républicaine, c'est-à-dire que les dangers du rétablissement d'un monarque les effrayent encore plus que les orages de l'anarchie et les vicissitudes de l'autorité dont ils se sont emparés.

[1] Sayous reprend ici.

Après avoir décrit à Sa Majesté l'Empereur et Roi les cabales et l'esprit de la Convention, il me reste à l'entretenir des partis qui existent hors de son sein. Esprit public.

[1] Ce rapport très-succinct servira de préambule aux traits sous lesquels j'essayerai de tracer à Sa Majesté Impériale le caractère actuel de l'esprit public.

Ceux des Français qui sont encore ou qui paraissent attachés au système républicain, en épousent les intérêts par une suite de leur complicité dans ses forfaits, pour les avantages qu'ils en retirent ou qu'ils en espèrent, ou enfin par un sentiment de fanatisme.

[2] Le glaive de Robespierre, en frappant un an entier les révolutionnaires autant que les royalistes, a sensiblement diminué le nombre des républicains.

[3] Les uns ont ouvert les yeux à ce spectacle sanglant des effets d'une liberté déréglée; les autres, se voyant arracher l'autorité des fortunes, les places dont ils jouissaient, sont demeurés convaincus de l'instabilité de leur existence; il en est que leur propre adversité a rendus sensibles à celle des victimes qu'ils avaient faites, et qui sont maintenant plus près des remords que de nouveaux crimes.

Le nombre des républicains opiniâtres se réduit donc aujourd'hui : 1° à la clientèle du parti des *jacobins* et de celui des *républicains mitigés* de la Convention; 2° aux enthousiastes pour qui le dogme de l'égalité est beaucoup plus cher que la liberté même, ou à ceux qui dans ce même dogme trouvent une ressource de fortune ou de vanité; 3° aux gens bornés, qui, ne voyant aucun milieu entre la république ou l'ancien régime, se rattachent à celle-là pour

[1] Ce qui suit non publié par Sayous.
[2] Sayous reprend ici.
[3] Ce paragraphe omis par Sayous.

ne pas retomber dans celui-ci; 4° enfin, à de jeunes romanciers politiques, gâtés par la lecture de Rousseau et de l'histoire des républiques anciennes, pour qui le palais des Tuileries est le Capitole, la Convention le sénat de Rome, une irruption dans deux ou trois provinces voisines de la France la conquête du monde, et qui, de bonne foi, se persuadent que la république française est appelée à déployer les mœurs de Sparte, la législation de Platon et la grandeur de l'ancienne Rome.

Ce sont là presque tous de méchants écrivains, des régents de colléges, des gens de lettres, des orateurs de cafés.

Tant que les clubs des jacobins ont subsisté à Paris et dans les provinces, ils servaient de ralliement aux républicains forcenés ou spéculateurs. Depuis la clôture de ces sociétés, le parti épars flotte obscurément et sans boussole; il a perdu de son poids et perd chaque jour de ses adhérents.

[1] Quant aux autres classes de républicains non jacobins, elles ne forment point une faction uniforme, systématique et agissante : participant aux variations de la Convention même, elles se dévouent tour à tour au parti qui les domine, et n'ont d'autre point de réunion que les décisions de cette assemblée quelles qu'elles soient.

On ne peut sans exagération estimer au delà du quart des habitants de la France ce nombre d'hommes quelconque qui poursuivent invariablement le maintien de la république.

Les royalistes forment une portion plus considérable, si l'on comprend sous ce nom et indistinctement tous les citoyens qui désirent le rétablissement de la royauté et de la religion.

[1] Ce paragraphe manque dans Sayous.

Par approximation, on peut les évaluer au tiers des habitants ; mais rien de plus dissemblable que les diverses sections de ces partisans de la monarchie : ils diffèrent essentiellement en force et en opinion.

Une classe distinguée dans l'origine sous le nom d'*aristocrates,* c'est-à-dire le clergé, la noblesse, la haute finance, les grands propriétaires, a perdu par l'émigration ou par les supplices la plus grande partie des personnes que l'illustration de la naissance, les places du gouvernement, de la magistrature ou de l'armée, et leur fortune, avaient mises à la tête de l'État. Les confiscations et les séquestres ont anéanti leur opulence. Parmi ceux qui vivent encore en France, un très-petit nombre a conservé les débris de son patrimoine et ne les conserve que précairement; à peine en connaît-on quelques-uns, que la voix publique, dans un moment favorable, appellerait à prendre les rênes et à fonder une restauration. Des vieillards, des femmes, des enfants, quelques ecclésiastiques ou gentilshommes cachés dans leur province, voilà ce qui compose maintenant les derniers restes des *aristocrates* proprement dits.

On peut y joindre encore les braves habitants de la Vendée et d'une partie de la Bretagne. La guerre de 1793 en a fait périr moins que de patriotes; ces derniers avouent une perte de deux cent cinquante mille individus de tout sexe tués ou égorgés. La Vendée en a perdu près de deux cent mille, soit sur le champ de bataille, soit dans les supplices, soit de misère, soit par la déportation.

[1] Vingt-cinq mille hommes échappés au carnage dans ce département et dans tous ceux qui l'entourent ont tenu tête l'année dernière à l'armée de la Convention, et, sans

[1] Ce qui suit est omis dans Sayous.

faire de progrès sur elle, n'ont pu être soumis. Pour terminer leur résistance, l'assemblée vient de leur accorder une amnistie, en y comprenant même leurs chefs. Cette mesure beaucoup plus dangereuse que l'artillerie et la guillotine a déja produit quelques défections; des commissaires modérés travaillent sur les lieux à l'augmenter, et tout porte à croire qu'elle sera considérable.

Des paysans que le zèle religieux avait armés et soutenus tant qu'on les livrait aux bourreaux, résisteront difficilement à des usurpateurs persuasifs. Accablés de misère, au milieu de dangers renaissants, obligés à tout instant de prendre les armes pour leur défense, entourés de troupes féroces qui ne faisaient aucun quartier, et perdant chaque jour l'espérance d'être secourus de l'étranger, probablement ils préféreront une tranquillité précaire sur leurs héritages désolés à la nécessité de se dévouer pour le rétablissement de la monarchie.

Ces royalistes campagnards, révoltés contre la tyrannie républicaine, existent en deux divisions, l'une dans la Vendée proprement dite, l'autre en Bretagne sous le nom de *chouans*. L'amnistie s'étend indistinctement à tous ceux qui remettront leurs armes. Le principal chef des chouans, M. le marquis de Puisaye, était le mois dernier à Londres; les instructions qu'il aura portées ou demandées au gouvernement britannique peuvent se trouver sans objet depuis la publication de l'amnistie. Le ministère anglais, qui en général est inexactement et très-tardivement informé de ce qui se passe dans l'intérieur de la France, ignorait encore ce décret au milieu de décembre.

[1] Dans la même section des royalistes, on peut ranger

[1] Sayous reprend ici.

encore un nombre de personnes du tiers état, soit dans la robe, soit dans le commerce, soit parmi les bourgeois en général, qui, ayant adopté dans l'origine quelques-unes des idées de la révolution, regrettent amèrement qu'elle ait jamais commencé et la verraient finir avec joie, même au prix du retour de l'ancien régime.

Sa Majesté Impériale et Royale observera que de ces trois catégories de royalistes purs, une seule, celle de la Vendée, peut être considérée comme active et importante. Les deux autres ne sont pas encore revenues de la terreur qui a frappé le royaume entier de léthargie; elles sont en général dans une impuissance totale d'action et même de volonté. Nul personnage pour les rallier et les conduire. Ils ne pourraient devenir utiles que par leur union au parti *constitutionnel,* fondateur de la constitution de 1791, professant le dogme fondamental du gouvernement monarchique, et encore plus opprimé depuis 1792 que les royalistes purs.

Le parti constitutionnel.

Quoique la terreur, l'ambition, l'intérêt et la guillotine l'aient diminué depuis l'existence de la république, il embrasse encore une grande partie des bourgeois et des propriétaires de la campagne. Indubitablement, il comptait pour lui en 1791 et 1792 la pluralité des Français : le roi Louis XVI avait fait constater cette vérité. Dix-huit mille officiers de tout grade nommés à l'armée par les constitutionnels, soixante et onze administrations de département sur quatre-vingt-deux, la plupart des tribunaux, les commerçants, les fabricants, tous les chefs de la grande partie de la garde nationale de Paris, étaient alors dans les intérêts de ce parti.

Plusieurs de ses chefs ont péri; un plus grand nombre est sorti de France; ses adhérents ont été et sont encore condamnés à la dissimulation et à la nullité, mais ses racines

cachées sous une grande surface repousseront de toutes parts au moment où la tyrannie républicaine s'affaiblira.

A l'avantage du nombre les *constitutionnels* joignent celui d'être plus voisins de la Révolution, d'en mieux connaître les ressorts et la manœuvre, et de pouvoir s'allier avec les déserteurs de la cause républicaine. Leur ancienne théorie, plus démocratique encore que monarchique, est aussi plus accessible à cette foule d'ignorants ou d'enthousiastes infectés de la doctrine de l'égalité et de la souveraineté du peuple.

Placés comme intermédiaires entre les aristocrates et les républicains, non-seulement leur faction sert de dépôt à toutes les conversions, elle présente de plus à la nation un système déjà connu, déjà consacré, déjà rédigé en loi, et dont la destruction a emporté les regrets de la majorité du peuple.

[1] Si la contre-révolution s'opérait en France par un mouvement subit, monarchique et populaire, en proclamant le jeune roi, Paris proclamerait aussi l'ancien régime; car on n'aurait ni la patience ni le temps d'en choisir un autre; mais si les prérogatives royales sont restaurées par l'effet d'un plan combiné sur les circonstances intérieures, elles ne le seront jamais que graduellement; elles le seront par des hommes qui plus ou moins ont participé aux erreurs de la Révolution, et qui, en reprenant un monarque, conserveraient en même temps ce qu'ils pourraient retenir de ces erreurs. La constitution de 1791 offre précisément cet amalgame déjà tout fait. Or, comme il n'est aucunement vraisemblable qu'on puisse sauter de la république actuelle et des renversements qu'elle a opérés à l'ancien régime dans

[1] Ce qui suit non publié par Sayous.

toutes ses parties, il est très-probable qu'on s'arrêterait dans un milieu, et qu'en abandonnant le système actuel, on rebrousserait d'abord vers la constitution de 1791.

Cet événement, même sa simple probabilité, rendrait aux constitutionnels une influence prépondérante dans les premiers moments : ils seraient implorés, appelés, placés, et tiendraient bientôt la balance.

Ils sont craints des républicains beaucoup plus que les aristocrates : crainte qui atteste leur nombre, l'inclination publique pour leurs idées et l'avantage de leur position.

[1] Cependant ce parti est aujourd'hui aussi dispersé et presque aussi insignifiant que celui des aristocrates. Privé de chefs, de la faculté de se réunir et de s'assembler, difficilement parviendrait-il à soulever par son propre poids l'édifice monstrueux de la république et à le renverser tout seul.

Mais il existe une affinité entre ses membres et les anciens fédéralistes de la Convention, qu'on peut envisager maintenant comme des constitutionels secrets; les *modérés* même, qui ne rétabliraient la royauté qu'à des conditions constitutionnelles, tendent par la nature des choses au même rapprochement. Aussi se sont-ils hâtés, en dépouillant des emplois dans les départements les jacobins et les républicains ardents, d'y replacer des constitutionnels : plusieurs administrations provinciales et municipales en sont déjà presque entièrement composées.

Les opinions actuelles de ce parti conformes à celles de ses chefs se sont améliorées par la funeste expérience de leurs premiers essais. Tout ce qui marque parmi eux par les talents et par le crédit est unanime à désapprouver les bases de la

[1] Sayous reprend ici.

constitution qu'ils fabriquèrent et qui les a perdus : convaincus de la nécessité de la réformer, ils institueraient aujourd'hui une monarchie limitée et non écrasée comme en 1791 par le pouvoir du peuple ou de ses delégués : ils rendraient au gouvernement royal une bien plus grande énergie en circonscrivant son autorité en matière de législation et d'impôts par la représentation nationale, divisée comme en Angleterre et exercée par les seuls propriétaires.

[1] Presque autant que les républicains, ils redoutent de se trouver jamais livrés à discrétion à l'autorité du régent, à la domination des émigrés dont ils fondèrent la persécution, la spoliation et les infortunes. Tel est le motif principal qui les fixe au profit d'une monarchie limitée. Qu'on mette à couvert le pardon, la sûreté, la considération personnelle et la vanité de ce parti, on le trouvera en général très-disposé à sacrifier la plupart des institutions populaires.

D'accord sur les opinions fondamentales, les *constitutionnels* le sont peu dans leurs vues personnelles : il règne beaucoup de rivalités particulières dans ce parti fécond en intrigants, en ambitieux, en hommes dévorés de l'envie de jouer un rôle. M. de Lafayette a sa cabale; MM. de Lameth en ont une autre; Dumouriez a ses partisans; d'autres comités des deux sexes ont encore leurs héros et leurs vues personnelles. Le malheur commun a peu rapproché ces oppositions mutuelles [2], qui prennent leur source dans la différence de conduite que les divers chefs ont tenue depuis l'année 1791. Mais cette désunion n'en fera pas éclater une dans les principes.

[1] Ce paragraphe non publié par Sayous.

[2] Ce qui suit non publié par Sayous. — Il n'emprunte plus aux cent trente-six lettres de la *Correspondance*, — dont il n'a eu d'ailleurs qu'une faible partie entre les mains, — qu'une phrase signalée plus loin et un fragment sur le Directoire (20 février 1796).

Sa Majesté l'Empereur et Roi aperçoit maintenant que les partisans quelconques du gouvernement monarchique ne forment en ce moment qu'une faction dormante, et dont la faiblesse s'aggrave par la diversité de leurs sentiments. Rien n'a été plus désirable qu'une réunion de royalistes à un but commun; mais les efforts de quelques personnes sensées sont demeurés totalement infructueux, par une suite du ressentiment peu éclairé et trop implacable que les émigrés, attachés à l'ancien régime, ont constamment manifesté contre tous ceux qui professèrent même la simple réforme des abus. Non-seulement les constitutionnels, auxquels il était légitime de n'accorder ni de l'estime ni de la confiance, ont été l'objet d'une haine encore plus profonde que les plus exécrables jacobins, mais le délire de la vengeance a été jusqu'à manifester, jusqu'à imprimer sans relâche ce sentiment, et à l'étendre à tous les royalistes persuadés que la Révolution ne finirait point sans quelques sacrifices des droits de la noblesse et du clergé.

Dans un empire bouleversé par toutes les causes possibles de subversion, il semble que chaque citoyen intéressé dans la tempête en ressent l'agitation, et doit contribuer à diriger les vents ou à les combattre. Mais cinq années marquées par des catastrophes, cinq années qui ont vu successivement échouer les espérances légitimes et triompher les événements imprévus, cinq années de vicissitudes et dont la dernière a couvert la France de cachots et d'échafauds, ont multiplié le nombre, de tout temps considérable, des politiques et des indifférents, prêts à crier alternativement : *Vive le Roi! vive la Ligue!*

Un désespoir inutile, des malheurs que l'on croit irrémédiables, des mécontentements comprimés par la terreur, ont conduit une portion très-considérable du peuple français

à cet *indifférentisme*. Ils reçoivent la loi, la misère, la mort, comme on reçoit la grêle : ce stoïcisme de nécessité s'est déployé par la résignation avec laquelle gens de tout âge, de tout rang et de tout sexe, marchèrent au supplice quatorze mois consécutifs. Le fer n'est plus levé, mais l'imagination le voit toujours ; l'autorité qui en frappait les citoyens est encore toute-puissante. Habitués à ne trouver longtemps dans leur semblable qu'un espion, un délateur ou un assassin, quantité de Français ont placé leur sûreté dans une abnégation totale de sentiments.

La frivolité nationale, inaltérable malgré toutes les révolutions du monde, s'accommode de tout, des crimes, des vertus, de la république, de la monarchie, de cent tyrans comme d'un roi, pourvu qu'on la laisse s'exercer en liberté. Dans une ville sans mœurs et sans idée morale, telle que Paris, la grande affaire est de s'amuser ; ses théâtres étaient remplis il y a six mois de spectateurs qui venaient entendre un opéra, après avoir passé leur temps à voir ruisseler le sang sous la guillotine. Les gens de plaisir, les épicuriens, les égoïstes, ne sacrifieraient pas une jouissance au maintien de la république, ni ne feraient un plus grand effort en faveur de la royauté.

Cette classe des indifférents renferme donc les citoyens lassés de la Révolution, mais disposés par prudence ou par lâcheté, par abattement ou par effémination, à subir le joug des plus vils usurpateurs, et qui eussent divinisé Robespierre comme Henri IV, si Robespierre leur eût permis de respirer.

Il est affligeant d'observer que la moitié peut-être des Français est aujourd'hui parvenue à cet état de dégradation : leur conscience à l'ordre du jour est aussi flexible que les circonstances. Les apostats, les hypocrites, les serviteurs

volontaires de la force dominante ne forment aucun parti, ils sont et seront éternellement les esclaves de celui qui prévaudra.

Le caractère spécial, tel que je viens de le dépeindre, des diverses opinions qui partagent la France, et des hommes qui les professent, détermine en quelque manière celui de l'esprit public; mais Sa Majesté l'Empereur et Roi connaîtra ce dernier plus exactement, par le résumé suivant des caractères généraux qui se développent depuis trois mois.

La nation, considérée en masse, n'a plus de volonté politique : son fanatisme est amorti : il n'y règne aucune opinion publique formée; on ne tient à la Monarchie, ni à la République; mais tous aspirent à l'établissement d'un gouvernement stable, quel qu'il soit, et qui termine la Révolution.

Nulle pensée uniforme sur la nature de ce gouvernement : le vœu secret le plus général est certainement favorable à la Royauté, mais à la royauté limitée, mais indécis sur le choix du monarque.

Les opinions à cet égard flottent en raison du plus ou moins de probabilités que chacun entrevoit en faveur de la réintégration d'un Roi, et de la force des partis qui l'opéreraient. Ainsi, tandis que les uns fixent, par sentiment et par justice, la couronne sur la tête de *Louis XVII*, d'autres, écartant la ligne directe, pensent à la ligne collatérale de la Maison de Bourbon, soit pour le Trône, soit pour la Régence. Des troisièmes adjugeront l'un et l'autre à un prince étranger, sans s'arrêter à aucun en particulier.

C'est là une variété d'opinion plus que de volonté; elle résulte des conjectures et des raisonnements divers que forment les différentes classes du peuple.

La Convention, généralement haïe et méprisée dans la personne de ses membres, obtient encore une obéissance

plénière d'habitude et de nécessité. On est révolté contre les jacobins, parce que la majorité de la Convention leur est contraire : si elle redevenait jacobine, on se soumettrait, parce qu'elle est la Convention, c'est-à-dire l'omnipotence même, parce que toutes les autorités subalternes sont dans sa main, qu'elle est par conséquent la seule autorité publique, et que partout les hommes sont obligés d'en reconnaître une, illégale ou légitime, juste ou injuste, oppressive ou paternelle.

Le régime de sang et de terreur a imprimé dans les esprits un effroi qui diminue lentement, mais en même temps une horreur et une crainte d'y retomber, qui pourraient armer le désespoir, si la Convention tentait de le renouveler.

[1] Le peuple n'a voué ni estime ni attachement à aucune des factions actuellement existantes à la Convention, encore moins à leurs principaux membres. Il les verra régner ou égorger avec la même indifférence.

Les applaudissements prodigués par les tribunes de l'Assemblée à tel ou tel parti sont l'ouvrage des misérables que l'on salarie pour mêler ainsi leur suffrage à ceux des députés qui les payent, et qui adoptent les ressources comme le caractère des histrions.

Le peuple ne s'émeut qu'en faveur des députés qui ont adopté ses opinions et ses ressentiments, et qui font la guerre au régime révolutionnaire, aux hommes de sang, aux républicains féroces. Mais il est douteux qu'il osât les soutenir de son bras s'ils redevenaient *minorité;* car un décret de la Convention a encore bien plus de force sur cette multitude lâche ou corrompue que la crainte même d'un danger manifeste. L'esprit des départements correspond en

[1] Cette phrase termine les extraits donnés par Sayous.

général et servilement à celui de Paris. Or, le peuple de cette capitale ne demande, comme celui de Rome, que *panem et circenses*. Tant qu'il aura sécurité pour sa vie, pour sa subsistance et pour ses divertissements, il respectera les ordres de la Convention sans l'aimer; mais le pouvoir de cette Assemblée serait ébranlé si la sécurité était enlevée une seconde fois aux citoyens.

Par le même principe, la nation ne prend nul intérêt au récit des victoires, des places prises, des événements qui concernent l'armée. Son attention, ses espérances, ses craintes se concentrent sur les mouvements de la Convention. Paris, dont la destinée journalière dépend surtout des crises sanglantes qui s'élèvent entre les factions de cette Assemblée, en suit le développement avec une activité mêlée de terreur.

Le fléau des assignats et le renchérissement excessif des consommations, la calamité permanente des besoins exorbitants qu'entraîne l'état de guerre, le prétexte qu'elle a fourni depuis son origine à une tyrannie aussi sauvage qu'inévitable, rendent le vœu pour la paix aussi ardent que général. J'ai déjà eu l'honneur de l'écrire à Sa Majesté Impériale et Royale.

L'impétuosité nationale fait rétrograder chaque jour les habitudes, les principes, les usages révolutionnaires. Depuis la suspension du régime de terreur, le Parisien indiscret et irréfléchi se livre sans mesure au sentiment passager de cette jouissance; il abuse de la liberté de la parole et de la presse; il précipite ses épanchements; ceux qui favorisent la Royauté ont été assez multipliés pour alarmer la Convention et la faire recourir dernièrement à des mesures répressives.

Tels sont à peu près les symptômes essentiels de l'esprit public en ce moment. Dans huit jours, je prendrai la liberté

respectueuse de poursuivre ce tableau de la France, et de présenter à Sa Majesté l'Empereur et Roi les inductions qui paraissent en découler.

Berne, ce 3 janvier 1795.

III

21 janvier 1795.

Sa Majesté l'Empereur et Roi a vu dans la première partie du tableau de la France le caractère général de la Convention nationale en ce moment; celui des partis qui l'agitent, leur définition, leurs vues, leur force respective; l'état des partis extérieurs qui correspondent à ceux de la Convention ou qui lui sont contraires; enfin, le résumé des traits essentiels qui composent en ce moment ce qu'on appelle l'esprit public, et qu'on pourrait tracer en deux mots : *mécontentement relatif, égoïsme* et *frivolité licencieuse*.

Sa Majesté Impériale et Royale se sera peut-être convaincue, en parcourant ce recensement, que du sein de tant de passions confuses et discordantes, que du milieu de tant de plans variables et de fureurs personnelles, il ne naîtra qu'une succession de crimes et de révolutions dont la Convention même sera le principe et le sujet, et dont le peuple sera encore une fois victime.

Mais Sa Majesté Impériale et Royale aura aperçu de même que les circonstances imprévues influeront essentiellement sur les progrès de ce désordre public ou sur sa cessation. Le cours de la Révolution est subordonné à ces hasards, puisque la Convention n'a aucun plan uniforme.

Elle peut être entraînée hors de ses mesures par la continuation de la guerre, écrasée par l'accroissement inévitable du désespoir public, subjuguée par un coup de main subit que dirigerait l'une des factions qui la divisent, ou réussir par les effets de la paix à asservir le peuple à telle forme de gouvernement qu'elle voudra lui imposer.

Je poursuis cet exposé de situation, ajoutant d'abord quelques remarques à ce que j'ai eu l'honneur de mander à Sa Majesté Impériale et Royale touchant l'administration générale exercée par la Convention. Administration générale.

Cette administration agit avec une vigueur, une célérité, une profusion de moyens, proportionnées à l'énormité de la puissance dont elle émane. Les comités de salut public et de sûreté générale travaillent avec une activité sans bornes; tout vient aboutir à leur compétence; les intelligences, les instructions, les ordres arrivent à ces deux centres, ou en partent journellement. De ces deux grands ressorts dépendent une multitude de rouages inférieurs : un nombre immense d'agents, d'employés, d'officiers de toute espèce est nommé, préposé, surveillé, commandé par ces comités. Personne n'ose leur opposer la moindre résistance : c'est une sûreté, une faveur même d'être chargé de leurs ordonnances.

Il y a donc unité parfaite dans la partie administrative confiée à ces deux comités, qui embrassent spécialement, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'indiquer déjà à Sa Majesté Impériale et Royale, la surveillance et la police intérieure d'une part; de l'autre, la direction de la sûreté extérieure des armées, de leurs mouvements, des négociations, des intrigues, des achats à faire au dehors, des plans politiques ou militaires à dresser et à exécuter.

Les membres de ces deux Directoires, tirés du sein de la

Convention et parmi les députés les plus capables, forment en quelque sorte un conseil suprême de ministres autorisés à agir de confiance et d'après des instructions illimitées. Aucune autre autorité ne les gêne, ni n'entrave leur marche par des cabales ou par des conflits. Ce qu'ils décident est toujours exécuté à rigueur, les punitions sont aussi promptes qu'exemplaires contre quiconque a trahi son devoir. Depuis le général à l'agent le plus subalterne, nul ne peut espérer d'impunité. Obéir, voilà le mot contre lequel viennent se briser les intrigants, les jaloux, les cabaleurs, et cette race si pernicieuse d'hommes qui subordonnent partout le service du souverain à leur intérêt personnel, qui ne s'occupent que de leur avancement et de nuire à celui de leurs collègues, qui cherchent à mériter la faveur par des flatteries et non par des talents, et qui n'ont de zèle pour leur devoir qu'autant qu'ils espèrent emporter seuls les récompenses.

La sévérité inébranlable des comités ne laisse aucune prise aux négligences et au relâchement. Aussitôt qu'un employé, un général, un négociateur a prouvé son incapacité, il est révoqué : aucune sollicitation ne peut le sauver.

Nul service ne renferma plus de fripons, d'ennemis secrets de l'autorité qui les employa, de prévaricateurs, d'hommes dépravés, de véritables scélérats; mais on ne leur pardonne ni un crime, ni même un tort, toutes les fois que ce tort ou ce crime nuisent à la chose publique.

C'est à l'action énergique, souveraine et illimitée de ce régime central que la Convention doit le remède à l'anarchie et tous les succès de ses armes. Un très-petit nombre d'hommes que leur responsabilité et la grandeur du péril qui entoura le corps auquel ils appartiennent rendent aussi inflexibles, aussi ardents que passionnés, sont toujours plus près de la témérité que de la prudence. L'un d'entre

eux dit un jour à l'Assemblée que sa conduite devait être dans ce mot : *Osez!*

Effectivement, le principe fondamental des comités est de tout entreprendre, d'exécuter rapidement ce qu'on a entrepris, et de ne jamais regarder à l'économie dans les moyens de réussite. Qu'un projet doive coûter cent écus ou cent mille écus, la vie de mille hommes ou celle de dix mille, on ne s'arrête jamais à la différence lorsque la prodigalité promet le succès.

Cette audace sans bornes pour qui l'impossible aux yeux vulgaires n'est que le difficile et le difficile un attrait, a dirigé la conduite entière de la Convention depuis quinze mois.

La peinture exacte que je viens de présenter à Sa Majesté Impériale et Royale explique les désavantages de tout genre auxquels les alliés restaient exposés dans une guerre combinée où il ne régnait ni concert, ni exécution uniforme, ni autorité centrale et décisive, et où, par conséquent, on ne pouvait jamais saisir l'à-propos, profiter d'une circonstance, gagner l'ennemi de vitesse, et lui opposer un régime analogue au sien.

Le despotisme illimité de la Convention, ou plutôt celui de son comité de salut public, ayant seul rendu possibles les efforts et déterminé les succès de la dernière campagne, il s'ensuit qu'en s'affaiblissant, ce pouvoir monstrueux doit perdre une partie de son effet. Cette vérité est devenue sensible depuis la chute de Robespierre.

L'autorité de la Convention, qui, avant cette époque, était passée en entier au comité de salut public, est revenue en partie à son premier foyer : cette division lui ôte de sa plénitude et de son énergie. Les comités ont perdu leur ancienne indépendance; leur audace, obligée de se soumettre

à l'examen approbatif de l'Assemblée, hasarde moins par la crainte des reproches qu'elle bravait autrefois.

Le renouvellement fréquent des deux comités[1] fait que leurs membres leur appartiennent moins qu'à la Convention même où ils rentrent nécessairement au bout d'un temps donné. Ici, ils sont législateurs; là, ils ne sont aujourd'hui que des commissaires exécutifs.

D'ailleurs, les comités en général ne marchent d'un pas ferme que lorsqu'ils sont formés de députés attachés à la faction décidément prépondérante. Si deux ou trois partis se balancent, si les résolutions que l'un approuve le lundi peuvent être blâmées et révoquées par l'autre deux jours après, si enfin il n'y a pas unité de force à la Convention, il ne peut y en avoir dans ses conseils.

Ce n'est pas le tout ensuite que l'Assemblée soit toute-puissante sur elle-même, et que, maîtrisant les passions de ses membres, elle puisse les diriger vers une volonté commune. Or cet empire, si fortement exercé par Robespierre, a disparu. Ce scélérat, associé à neuf autres scélérats, gouvernait tyranniquement la Convention et la France : maintenant cette domination est répandue entre quatre ou cinq cents députés et par conséquent affaiblie. Aussi les délibérations sont-elles redevenues aussi factieuses, aussi contradictoires, aussi vacillantes qu'elles furent en 1792.

Sa Majesté l'Empereur et Roi, en étudiant la conduite des armées et de la police intérieure de la France depuis le mois d'août, découvrira, je pense, que l'impulsion énergique de l'ancien comité de salut public s'est ralentie dans le nou-

[1] Tel qu'il avait été réorganisé par le décret du 15 fructidor an II (1er septembre 1794), le comité de salut public se composait de douze membres, élus pour quatre mois, et se renouvelait par tiers le 15 de chaque mois. Les membres sortants n'étaient rééligibles qu'au bout d'un mois.

veau. Les alliés ont cédé plus de terrain à l'ennemi que celui-ci n'en a conquis. La campagne d'Italie s'est réduite depuis six mois à se promener sans obstacles sur le territoire génois. On s'est emparé aux Pays-Bas et en Hollande de places fortes qui n'ont fait presque aucune résistance. Lorsqu'on est instruit de l'importance qu'attachait la Convention à l'envahissement de la Hollande, et de la grandeur des moyens qu'elle y a destinés; lorsqu'on compare la lenteur des opérations de l'armée du Nord depuis quatre mois, avec la rapidité des mesures prises autrefois par Dumouriez, on aperçoit que le pouvoir ordonnant est ou plus contrarié ou plus énervé qu'il ne le fut jadis [1].

Deux principes que je me suis permis d'exposer sommairement à Sa Majesté Impériale et Royale dans la *Note I*, dirigent le système de la politique extérieure de la Convention. Politique extérieure.

Le premier, invariable, tient à l'essence même de la Révolution et à la conservation de ses actes. Persuadés non sans raison de l'incompatibilité de ses dogmes avec l'existence des autres gouvernements monarchiques, ses modérateurs veulent établir leur sûreté sur la ruine des autorités étrangères semblables à celle qu'ils ont renversée en France.

J'ai eu l'honneur de développer à Sa Majesté Impériale et Royale les différentes preuves qui établissent cette vérité.

Cette passion de répandre sur l'Europe entière le fanatisme révolutionnaire et le rasoir de l'égalité universelle, s'est affaiblie dans la masse de la nation française, à mesure qu'elle a plus ressenti les épreuves de sa propre Révolution; mais son foyer brûle toujours dans l'âme des factieux incorrigibles qui, tourmentés de l'image de leurs crimes, vou-

[1] Pendant les mois qui suivirent le 9 thermidor, le comité de salut public s'occupa assez peu de politique extérieure. Les bureaux furent organisés par l'arrêté du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794).

draient les semer sur le globe entier; qui, ne se pardonnant pas à eux-mêmes, sentent qu'aucune puissance légitime ne peut leur pardonner, et cherchent sans cesse des complices pour n'avoir pas à redouter des juges ou des ennemis.

La majorité de la Convention et des républicains, c'est-à-dire tout ce qui domine en France, est pénétrée de cet infernal instinct. Si les circonstances le modifient quelquefois ou obligent à le cacher, il ne tarde pas à reparaître. Quiconque suit avec attention les actions et les discours des énergumènes auxquels la France est livrée, découvre au travers de ces variations simulées ce caractère permanent.

Il échappe aux conventionnels, malgré l'artifice des ménagements auxquels ils jugent utile de s'assujettir passagèrement. Dans la séance du 29 décembre dernier, un nommé *Bourdon* de l'Oise, membre des plus accrédités parmi les *républicains mitigés*, prononça un discours contre la royauté, dans lequel il dit : « Le premier mouvement una-« nime de l'Assemblée fut hier *sa promesse mémorable de* « *poignarder les rois*. Voilà ce que nos ennemis n'appren-« dront pas sans frémir. Nous soutiendrons la guerre encore « trois ans s'il le faut *pour fonder la liberté du monde*. »

Tel est le but fondamental : le second principe à l'aide duquel la Convention espère y parvenir, consiste à diviser l'Europe par des paix partielles.

Une guerre générale jetterait l'Assemblée hors de ses mesures et contrarierait son plan de régner sur la France par la séduction au lieu d'exterminer. Elle s'effraye des rigueurs, des besoins, des calamités d'une quatrième campagne; la passion de conquérir a cédé au fardeau qu'entraîne la conquête; on ne peut s'opposer despotiquement à la réclamation nationale qui demande la paix; il faut donc amuser les murmures par quelques traités séparés, et rendre

ainsi d'autant plus odieux aux regards du peuple ceux des ennemis que l'on continuerait à combattre.

A la lecture des deux premières *Notes,* Sa Majesté l'Empereur et Roi aura saisi que l'intention des partis principaux de la Convention est de fixer chacun la Révolution en leur faveur, c'est-à-dire d'en arrêter le cours par un ordre de choses quelconque qui leur réponde de leur impunité, de leur existence et de leurs fortunes. Toutes leurs pensées se rapportent à ce désir de maîtriser le tourbillon redoutable qui a renversé le trône, les destructeurs du trône, les assassins de ces destructeurs, et qui menace de même les héritiers de leur autorité.

On ne peut atteindre ce but sans substituer un gouvernement fixe au régime révolutionnaire. De ce changement dépend aussi la possibilité d'une paix générale; car la Convention ne se dissimule point que les grandes puissances ne peuvent traiter avec une faction qui gouverne sans lois, dont le siége est une Assemblée usurpatrice des pouvoirs du peuple comme de ceux du prince, et qui ne prévient son détrônement que par une tyrannie révolutionnaire.

Mais comment parvenir à ce gouvernement fixe? Ici commence le partage des opinions. Soit que la Convention aspire à se constituer Sénat permanent absolu, soit qu'elle pense à devenir Sénat électif et amovible, par une réélection qu'elle se flatterait de diriger en faveur de ses membres, soit enfin qu'elle songe à reprendre un roi dominé par elle, chacune de ces entreprises est entourée de difficultés et de hasards. Derrière le trône, la Convention entrevoit son échafaud. Qu'elle y place le jeune roi mineur, ou un prince collatéral, ou un prince étranger, elle découvre qu'aucun d'eux ne fera grâce, avec le temps, aux meurtriers de Louis XVI, et qu'un usurpateur couronné par leurs mains

ne se livrerait pas longtemps à de pareils bienfaiteurs. Si, au contraire, la Convention veut conserver et affermir son pouvoir sous la forme républicaine, par l'institution d'un Sénat permanent ou électif, quelque déférence qu'elle puisse attendre de la bassesse nationale, elle a à redouter la jalousie des factions, les fureurs des jacobins, les mouvements des agitateurs populaires ou des royalistes, et surtout l'ambition des généraux et des armées.

Dans cet embarras de composer un gouvernement, et forcée de contenir l'anarchie par le régime révolutionnaire, la Convention a besoin d'un prétexte aux yeux du peuple; elle le trouve dans la continuation de la guerre.

Mais la difficulté de soutenir la guerre *générale* égalant celle de former un gouvernement régulier, on saisit un milieu, qui consiste à réduire le nombre de ses ennemis à la proportion de ses ressources, à diviser, à incendier l'Europe pour s'en délivrer à meilleur marché, et à se donner ainsi le temps de s'affermir dans l'intérieur.

Ce parti mitoyen a encore l'avantage très-essentiel d'occuper les armées et de se débarrasser de leur turbulence en retenant leur dangereuse activité vers les frontières.

Sa Majesté Impériale et Royale peut donc considérer comme l'opinion la plus probable que la majorité des factions conventionnelles épuisera tous les moyens d'obtenir des paix partielles, avant de vouloir sincèrement une paix générale, et qu'elle ne traitera d'une paix générale qu'au moment où de nouveaux revers et l'impuissance de faire face lui feraient craindre à la fois le cri de la misère publique et les armes des puissances.

Le second cas encore qui la porterait à cette décision serait celui où, ayant affermi son pouvoir dans l'intérieur par une Constitution et à l'extérieur par de nouveaux succès,

elle se croirait certaine d'obliger les cours étrangères à la reconnaître et de leur imposer des conditions désastreuses.

Sa Majesté Impériale et Royale est sûrement instruite des artifices et des intrigues par lesquels la Convention travaille depuis plusieurs mois à ouvrir la route aux traités particuliers.

Elle a provoqué l'intervention de plusieurs États neutres; elle effraye et caresse alternativement les puissances secondaires; tantôt elle les flatte d'espérances d'agrandissement; tantôt elle fait circuler des propositions faites aux puissances principales, pour alarmer d'autant plus les États du second ordre. Jouant ainsi les uns et les autres par des mensonges politiques, elle entretient une défiance générale, dont résulte le désir de la paix.

J'ai déjà eu l'honneur de mander à Sa Majesté l'Empereur et Roi quel était, avec l'Angleterre, l'objet des réserves secrètes de l'Assemblée de Paris dans ses projets de pacification.

Cependant elle ne place point Sa Majesté Impériale et Royale et la cour de Londres sur la même ligne. Si elle ne parvenait pas à détacher de la coalition le roi de Prusse, ceux de Sardaigne et d'Espagne, la Hollande et les principales cours du Rhin, peut-être oserait-elle tenter des offres auprès du cabinet de Vienne, et spécialement celle de la Bavière. Il serait même très-possible que pour faire avancer la cour de Berlin et quelques princes d'Empire, en excitant leur jalousie, elle eût déjà hasardé des propositions analogues auprès des ministres de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

La haine de la Convention est plus exclusivement concentrée sur l'Angleterre; la haine nationale[1] qui se dirige

[1] 7 pluviôse an III. — « Le bruit court que les puissances ont envoyé à Bâle des ambassadeurs pour engager les treize cantons à négocier une paix.

contre cette puissance est plus tempérée envers Sa Majesté Impériale et Royale. Nul ressentiment profond et personnel contre elle, contre son gouvernement, contre ses peuples. L'ancienne rivalité de la France et de l'Angleterre, exaltée chez la première jusqu'au fanatisme, s'entretient journellement par les déclamations des papiers publics, qui conservent plus de ménagements envers les autres souverains. L'affaire de Toulon, ses déplorables suites, les secours promis et jamais donnés à la Vendée, ont fortifié cette animosité parmi les royalistes mêmes; d'ailleurs l'Angleterre a fait sur la France des conquêtes [1], dont la perte irrite d'autant plus la Convention et le peuple, qu'ils ont été victorieux ailleurs : ces conquêtes affectent tous les partis, tous les états, la marine, l'industrie, le commerce, même l'agriculture. Ajouterai-je encore que la France déteste dans les Anglais leur puissance maritime, leur supériorité commerciale, et qu'elle redoute plus que leurs troupes et leurs escadres leurs immenses ressources pécuniaires, leurs moyens de corruption familiers et nécessaires à leur gouvernement en Angleterre même, et l'usage, de leur part, des mesures morales et révolutionnaires que les alliés ont malheureusement et si obstinément négligées depuis l'origine de la guerre? La Convention, enfin, n'a aucune prise sur l'intérieur des États de Sa Majesté Impériale et Royale, dont la tranquillité repose sur des ressorts autrement solides que ceux d'un gouvernement mixte où des factieux incendiaires, mis en jugement, sont absous par le *jury*, à cause d'un défaut de forme dans

Le public paraît disposé à entendre ces accommodements, pourvu qu'ils soient cimentés par la ruine des Anglais, seul peuple avec lequel les Français ne doivent point faire de paix. » (*Rapp. journ. de pol.*, Schmidt, t. II, p. 273.)

[1] En 1794, l'Angleterre avait enlevé à la France la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie et Dominique, et occupé la Corse; l'année d'avant, Tabago, et dans les Indes, Pondichéry.

l'acte d'accusation[1], et peuvent recommencer leurs pratiques impunément. La Convention a des partisans et même un parti en Angleterre; elle n'en a aucun dans les États de Sa Majesté Impériale et Royale. Bien plus aisément, elle peut fatiguer le gouvernement britannique de troubles, de séditions, d'oppositions.

Toutes ces raisons démontrent que l'isolation[2] de la Grande-Bretagne est le vœu ardent et le but de la Convention; mais elle y comprendra Sa Majesté Impériale et Royale, si elle parvient à désarmer les autres puissances coalisées. Le nombre et la bravoure des troupes autrichiennes, la grandeur et les sentiments de leur souverain, les outrages et le crime exécrable commis à Paris sur une personne auguste de son sang, et enfin la détermination d'arracher les Pays-Bas à sa domination, sont des motifs prépondérants d'éloigner la République française de toute négociation sincère avec une puissance qui a tant à oublier, et qu'elle craindrait pendant la paix comme elle la craint pendant la guerre.

Outre l'avantage de circonscrire ses efforts, de resserrer le cercle de leur emploi, d'habituer le peuple aux sacrifices ultérieurs de la guerre, en lui montrant des traités particuliers comme les avant-coureurs du calme après lequel il soupire, de ranimer son exaltation contre les derniers ennemis qu'on lui présentera comme les seuls obstacles à la félicité qu'on lui promet; outre la prolongation du régime révolutionnaire combiné avec le modérantisme actuel et le gain du temps nécessaire à la Convention pour consolider sa puissance et la République, les paix partielles serviraient encore son projet de régner sur l'Europe embrasée.

[1] Acquittement de Thomas Hardy, de Jean Horne Tooke. (*Moniteur* du 10 janvier 1795.)

[2] *Sic.*

Ces traités seraient le brûlot avec lequel elle y mettrait le feu. Certainement, elle offrira ses armées, son alliance à celles des puissances qu'elle détacherait de l'Union générale : elle redoublera d'efforts pour les entraîner à des hostilités, elle leur en promettra le prix, elle s'attachera surtout à entraîner dans ses vues les anciens ennemis de Sa Majesté l'Empereur et Roi. Je n'ai pas besoin de lui annoncer les ravages incalculables qu'opérerait en Europe un pareil tison de discorde, aidé de toute la puissance des maximes et des manœuvres révolutionnaires.

Armées et populations.

Il serait impossible, sans hasarder des erreurs, de présenter un état fixe général des quatorze armées qu'entretient la Convention. Dans l'hiver de l'année dernière, j'en envoyai un dénombrement exact à M. le comte de Merci-Argenteau [1]. Si mes recherches ne sont pas contrariées, je ne désespère pas de pouvoir en fournir un pareil à Sa Majesté l'Empereur et Roi. Pour le moment, voici à peu près mes observations, les faits et les approximations qui me paraissent les plus voisines de la vérité.

La force actuelle de cet armement colossal est peu appréciable, parce qu'il faudrait en distraire les malades et les blessés, dont le nombre est infiniment grand. Des personnes dignes de confiance m'assurent qu'un tiers au moins de l'armée républicaine est en ce moment hors de service. C'est un fait que tous les hôpitaux militaires, qu'une infinité de maisons religieuses, non-seulement dans les départements frontières, mais encore jusque dans l'intérieur du royaume, sont remplis d'invalides. On y manque de gens de l'art et de médicaments; la mortalité y a été et y est toujours très-

[1] Dans un Mémoire communiqué à la fois à lord Elgin et à M. de Mercy, publié en grande partie par Sayous, t. I, p. 394 et suiv., et t. II, p. 21 et suivantes.

considérable : la fièvre a désolé et désole l'armée du Nord, qui a vingt mille malades, et qui se fût retirée du pays de généralité, si le comité ne l'eût renforcée de celle de Sambre-et-Meuse. Des épidémies graves ont également affecté les armées du Midi. De quarante mille hommes réunis depuis Toulon à Savone, il y en a seize mille sur les cadres.

L'armée du Rhin et celle de la Moselle manquent de beaucoup d'articles essentiels, et surtout de vêtements d'hiver. Le service rigoureux auquel on les force près de Mayence, malgré les rigueurs du froid, en fait périr ou déserter journellement.

La Convention a eu, dans les six premiers mois de 1794, au delà de six cent mille hommes agissants ; le reste, rebut de la première réquisition ou gardes nationales sédentaires, ou troupes de marine, pouvait monter à cent cinquante mille hommes.

Un tiers de l'armée active a été perdu dans le courant de l'année dernière, soit par les maladies, soit par les combats, par la désertion ou par la captivité.

En supposant qu'un quart des malades ou blessés ne puisse pas rejoindre leurs corps au printemps (evaluation plutôt faible qu'exagérée) ; en déduisant ce qu'une campagne meurtrière d'hiver enlève de soldats, je ne crois pas m'écarter d'une assez juste estimation en présumant que, cette année, les forces conventionnelles totales et agissantes n'iront pas à cinq cent mille hommes, y compris les employés aux armées, les troupes de garnison à la frontière et dans les pays conquis.

Pour combler le déficit actuel, et atteindre le nombre effectif de cinq cent mille soldats, il se présente trois ressources :

1° Les recrutements de gré ou de force dans les pays occupés par les armes françaises ; mais cette mesure entraî-

nant autant d'inconvénients pour le cours de la campagne qu'elle paraît avantageuse pour la commencer, il est douteux que le comité de salut public veuille incorporer dans ses armées un si grand nombre de soldats étrangers, sur l'infidélité desquels il doit compter au premier revers. Cependant, il emploiera au moins tous les vagabonds, les jacobins, les révolutionnaires, les scélérats qu'il trouvera dans ces contrées.

2° Dans le complément de la première réquisition faite en France des individus âgés de dix-huit à vingt-cinq ans;

3° Dans de nouvelles réquisitions, soit de vingt-cinq à quarante-cinq ans, soit de quarante-cinq à soixante.

Ce n'est point outrer le calcul que de porter à deux cent mille le nombre d'hommes que ces trois voies devront procurer pour maintenir le total de cinq cent mille soldats et le service civil de l'armée, pendant les six premiers mois de l'année courante.

Cette levée est-elle possible et facile? Je réponds qu'elle est possible et hérissée de difficultés.

L'armée républicaine en 1794 a été composée non-seulement de l'ancien fond de troupes de ligne et des volontaires restés de l'année 1793 et de la masse requise depuis dix-huit à vingt-cinq ans, mais encore d'un grand nombre d'individus plus âgés, célibataires ou mariés, que la misère, la disette, la terreur avaient fait marcher. Le nombre de ces derniers a été considérable pendant la durée entière du régime de Robespierre. Beaucoup d'autres ont cherché leur sûreté, ainsi que de plus jeunes gens, dans de grands ateliers militaires, manufacturiers ou de subsistances, rassemblés à Paris et dans plusieurs autres villes. Ainsi une nouvelle réquisition qui embrasserait l'âge intermédiaire ne

procurerait qu'un petit nombre de sujets, à moins qu'elle n'enveloppât les gens mariés.

On doit observer encore que cette génération de vingt-cinq à quarante-cinq ans peuple spécialement les métiers, les manufactures, sert l'agriculture et toutes les exploitations nécessaires à la vie civile.

Quant au complément de la première réquisition de dix-huit à vingt-cinq ans, il comprend les individus qui y ont échappé l'année dernière, ceux qui n'ayant alors que dix-sept ans ont atteint aujourd'hui l'âge de dix-huit, et le dépôt de la masse demeuré dans l'intérieur.

Mille probabilités me portent à douter que ce complément de réquisition et la levée de la seconde fournissent le nombre de deux cent mille sujets, nécessaires à la Convention pour qu'elle puisse compter sur cinq cent mille hommes dans la prochaine campagne.

Le vide immense de la population mâle est sensible à l'œil dans toute la France. En parcourant les villages, les bourgs, les villes moyennes, on est effrayé de n'y trouver que des femmes, des vieillards, des enfants, et quelques hommes dans l'âge viril, presque tous mariés et pères de famille. Les informations et les témoignages les plus multipliés certifient ce fait. Faute de bras, nombre de travaux de la campagne sont abandonnés, ou restent imparfaits. Il n'est pas rare de voir des petites filles de dix à douze ans conduire les cornes d'une charrue. Les exploitatious les plus indispensables à la subsistance, celle des bois, des mines de charbon de terre, des usines, des professions ou des arts mécaniques sont aussi désertes que l'agriculture. A Paris même, gouffre de population, où tous les crimes salariés par la Convention entretiennent leurs agents, où ceux-ci se réunissent des deux bouts de la France et de l'Europe

entière; à Paris, dis-je, le déficit de la population mâle s'aperçoit. Cette capitale a perdu au delà de soixante mille sujets de la première jeunesse. Ce vide est infiniment plus sensible à Nantes, à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, dont une partie des habitants a été suppliciée ou est expatriée. Le département du Calvados, qui forme un cinquième de la province de Normandie, a fourni vingt-deux bataillons de huit cents hommes chacun.

La diminution des mâles d'âge viril n'est pas le seul obstacle que la Convention ait à surmonter.

Pour se concilier le peuple, elle est revenue sur plusieurs des principales dispositions de l'ancien régime révolutionnaire. Malgré elle, par exemple, un décret a aboli la loi du maximum, parce que, violée en tous lieux, il devenait impossible de la maintenir. On a de même été forcé de limiter les réquisitions contraintes de vivres et de marchandises : celles d'hommes seront encore moins conservées à rigueur. Nous avons une preuve de fait et récente de cette assertion. Sur la proposition faite à l'Assemblée le mois dernier, de décréter un nouvel ordre de marcher aux réquisitionnaires restés dans l'intérieur ou échappés, on s'est contenté de rappeler les anciens décrets, sans prescrire aucune mesure coactive. A Lyon, où cette première réquisition n'eut lieu qu'imparfaitement l'année dernière, puisque à cette époque la ville était bouleversée par les suites horribles de son siége, les commissaires conventionnaux n'ont pas encore osé ordonner à la jeunesse de se rendre aux frontières. La Convention n'ignore point l'effroi, les cris, le désespoir qu'excita la première levée, ni les peines infinies qu'elle rencontra dans son exécution. Son pouvoir étant toujours en raison de la tyrannie de ses mesures, aujourd'hui que pour contraster avec les jacobins et Robespierre, elle a émoussé son glaive,

aujourd'hui que désespérant de régner tranquille par la terreur, elle s'efforce de regagner l'affection du peuple par une hypocrite modération, il est peu probable qu'elle entreprenne de revenir à ces armements collectifs, ou qu'elle osât punir ceux qui s'y refuseraient. Placée maintenant entre deux écueils, entre le danger d'une guerre extérieure et le danger d'être abandonnée de la nation, elle est réduite à ménager cette dernière, et à ne lui prescrire d'autres commandements que ceux auxquels le peuple voudra obéir.

Obéirait-on volontairement à la seconde réquisition et au complément de la première? Je réponds négativement; c'est-à-dire que ces levées ne rendront pas très-probablement le tiers de leur totalité numérique.

Les gens de la première réquisition qui s'y sont soustraits en 1794, malgré les guillotines et l'inquisition du comité de salut public, s'y soumettraient encore moins sous le régime radouci. Le dépôt de cette masse laissé en France est tellement nécessaire aux besoins des arts et de l'agriculture, qu'un député a fait tomber la motion de forcer ce dépôt de se rendre à l'armée, en annonçant qu'on ne pouvait sans crainte de famine enlever ces bras aux provinces. Il n'est donc parti qu'un très petit nombre de volontaires : le nombre de ceux qui ont rejoint les armées depuis deux mois n'excède pas dix à quinze mille.

La seconde réquisition, si l'Assemblée osait l'ordonner, éprouverait encore plus de résistance. Des hommes qui ont passé la première jeunesse, voués aux travaux sédentaires, répugneront bien davantage à risquer leur déplacement et leurs vies pour se transporter hors des frontières, et pour se livrer sur une terre étrangère au sort des combats dont la France entière est dégoûtée. Chaque famille pleure une perte ou plusieurs; chaque ville, chaque village, offre le

tableau de la mortalité publique. Les rapports imposteurs des généraux et de la Convention ne peuvent étouffer la connaissance de cette immensité de morts, d'invalides, de blessés, de prisonniers, de sujets perdus que regrette chaque ménage.

L'aversion pour le service étant au comble, les occupations de ce qui reste de mâles en France indispensables, et la Convention ne pouvant plus dire à ses compatriotes : « Marche à l'armée ou au supplice », on est donc fondé à croire que difficilement cette assemblée parviendrait à se procurer un extraordinaire de deux cent mille hommes.

Elle n'en obtiendrait peut-être même pas le quart, sans les prestiges dont elle se servira, et si, ne pouvant contraindre, elle ne recourait pas à la ressource de tromper ou de séduire.

Quoique ses fourberies éternelles aient enfin perdu leur première autorité, elle pourrait encore tirer un parti très-utile des passions publiques que j'ai eu l'honneur de dépeindre à Sa Majesté Impériale et Royale. Elle s'efforcera de les réveiller, et, ainsi que je l'ai dit plus haut, de persuader le peuple que le sacrifice de sa vie est le moyen infaillible d'obtenir la paix, de réduire les étrangers, et de préserver l'existence de chaque citoyen.

Quant à la troisième réquisition de quarante-cinq à soixante ans, on doit la considérer comme un impossible moral, et si jamais la Convention était réduite à l'entreprendre, elle se créerait beaucoup plus de dangers qu'aux puissances, car un soulèvement général en serait inévitablement le fruit.

Je ne dois pas omettre, de plus, de faire observer à Sa Majesté Impériale et Royale qu'ayant promis à la nation le rétablissement de l'industrie, des arts et du commerce, la

Convention enchaîne elle-même sur les métiers une grande partie des bras qu'elle aurait besoin d'armer. Elle a sûrement compté sur la diminution du nombre de ses ennemis extérieurs, lorsqu'elle a décrété ce rétablissement des manufactures et encouragé les fabricants à reprendre leurs travaux.

Outre les déductions que je viens d'avoir l'honneur de développer à Sa Majesté Impériale et Royale, il se trouve encore celle qu'emporteraient dans de nouvelles levées quatorze départements des frontières où l'on a déjà contraint de marcher la moitié des habitants depuis l'âge de vingt-cinq à quarante-cinq ans, celle de la population mâle de la plupart des villes de guerre, déjà épuisées du plus grand nombre de leurs citoyens célibataires ou mariés; enfin la déduction de huit départements enveloppés, saccagés et dépeuplés par la guerre de la Vendée.

Les énumérations fictives, que l'imagination a sans cesse exagérées ou trop réduites, m'ont enhardi à exposer à Sa Majesté l'Empereur et Roi les détails qu'elle vient de lire. Mon devoir était de ne pas l'éblouir par des calculs flatteurs, de ne pas l'alarmer par des tableaux sinistres que grossit l'épouvante, et de la laisser juge des observations que je regrette de n'avoir pu rendre avec plus de brièveté.

Cinq cent mille hommes seront donc très-vraisemblablement le *maximum* des forces que la Convention pourra avoir sous les armes en 1795. Si la guerre de la Vendée continue, un cinquième de cet armement sera retenu dans l'intérieur, soit pour cerner la Vendée, soit pour garder les côtes de Bretagne et de Normandie, soit pour les services imprévus que les événements intérieurs peuvent exiger.

Mais la levée extraordinaire de deux cent mille nouveaux miliciens n'étant pas encore ordonnée, en supposant qu'elle

le fût dans le mois courant, le plus grand nombre de ces recrues ne seraient pas équipées, armées et en état de service militaire avant six mois. Il a fallu au moins ce temps-là à la première réquisition, et alors le comité, armé de toute la puissance de l'effroi, parvint par une multiplicité d'exactions, de taxes et de violences à réunir des facilités qui lui manquent aujourd'hui : Sa Majesté Impériale et Royale en verra la preuve à l'article des *finances*.

Les généraux et les ministres de Sa Majesté Impériale et Royale lui auront sûrement rendu compte de tout ce qui concerne l'organisation de l'armée française : je ne me permettrai aucun détail à ce sujet, dont je n'ai, d'ailleurs, qu'une notion générale.

Je ne doute point qu'on n'ait instruit Sa Majesté Impériale et Royale du changement qui s'est opéré dans la police de cette armée. Livrée à tous les excès, saccageant son propre territoire comme celui de l'ennemi, séditieuse, plongée dans la crapule, cette troupe faisait horreur. Une autre administration en a changé le caractère. Généraux, officiers et soldats ont appris à trembler sous les représentants conventionnels qui suivent les armées. Ils sont ce qu'étaient les consuls dans les armées romaines. Ces députés, dont les chefs militaires ne sont en quelque sorte que les adjudants généraux, apportent les plans, les font exécuter, décidant de la nature et du moment des opérations : inquisiteurs, juges, conseil suprême, ils disposent à l'armée d'une autorité sans bornes, toujours exercée avec la plus extrême sévérité. Les généraux n'osent rien entreprendre sans avoir leur attache. Des tribunaux criminels les suivent; plus de deux mille soldats et quelques officiers ont été fusillés dans le cours de la dernière campagne.

L'obéissance est entière le jour du combat, et la subordi-

nation nulle entre l'officier et le soldat hors du service. Point de liens de confiance, d'amitié, de respect. A peine une brigade sait-elle le nom de son chef, un bataillon le nom de son commandant. On a entièrement séparé l'armée de ses généraux; elle appartient tout entière aux commissaires conventionnels. Indifférent aux succès comme aux revers de ses chefs, sans affection personnelle pour aucun, le soldat leur obéit par le même principe qui soumet ces chefs aux députés de la Convention.

Mais chacun est obligé de faire son devoir, parce que la défiance mutuelle ne permet pas de se donner des complices, et que sans complices on ne peut espérer d'impunité. On ne connaît point le mot de *faveur* dans une armée organisée par le fanatisme de l'égalité : les députés veillent à ce que personne ne soit puni ni récompensé qu'avec justice.

Quant à la discipline proprement dite, elle s'est rétablie depuis six mois par une cause toute simple. Une fois entrées dans le pays étranger, les armées n'ont été que les instruments des brigandages de l'Assemblée; on ne leur a point permis de voler pour leur propre compte. Exécuteurs d'un pillage méthodique, les soldats ramassent le butin et n'en jouissent pas. Un panier d'œufs soustrait chez un paysan serait par là soustrait aux magasins publics. Contributions, saisies, accaparement de numéraire, de lingots, de métaux, de denrées, de marchandises, tout cela est du domaine exclusif de la Convention. En mettant tous les objets en réquisition forcée, elle défend au soldat d'y toucher; il est le gardien et non l'usufruitier du saccagement des peuples conquis.

Les révolutions intérieures de la France ne touchent aucunement l'armée; à peine daigne-t-elle s'en instruire. Que La Fayette ou Robespierre, que Louis XVI ou de vils

bourreaux gouvernent la France, cela lui est indifférent ; son obéissance est à l'autorité régnante ; elle la maudit lorsqu'elle est renversée. Au surplus, les opinions diverses de jacobinisme, de républicanisme, de royalisme, sont infusées dans les camps comme dans le royaume ; mais on parle rarement, on dispute encore moins des matières politiques.

Les divisions de sentiment sont subordonnées à deux passions, celle de vaincre et celle de s'avancer. Une vanité martiale sans bornes a remplacé l'ancien honneur du soldat. Tous les grades, depuis le généralat jusqu'au porte-drapeau, étant remplis par des officiers de fortune, le spectacle de tant de promotions subites généralise dans l'armée cette émulation désordonnée qui de tout temps forma le caractère français, et par l'énergie de laquelle la queue tend sans cesse à dévorer la tête.

L'ignorance étant presque universelle dans cette populace d'officiers sans expérience, la Convention supplée à leur incapacité par l'audace. Ses députés sont des furies qui ne laissent jamais délibérer sur le danger, et qui tiennent la bravoure naturelle au Français toujours en haleine par des entreprises offensives. C'est à cette habitude d'attaquer sans cesse des ennemis presque toujours prévenus, retranchés ou défensifs, de les attaquer par grosses masses, de fortifier la confiance du soldat par le nombre, que sont dus la plus grande partie des succès. Tous les Français sont d'accord sur cette opinion.

L'immensité des moyens que déploie le comité de salut public a encore fait disparaître le danger auquel devait s'attendre une armée ramassée à la hâte, commandée par des généraux inconnus et dont la moitié servait contre son gré. Le comité a porté la France entière à la circonférence : elle a saigné le royaume à blanc pour le garantir, elle en a pré-

cipité tous les habitants dans le besoin, pour entretenir ses armées aux extrémités.

Plus la circonférence s'étend, plus les forces relatives s'affaiblissent, et plus encore l'intérieur s'épuise et s'appauvrit. La Convention ne se dissimule point ce terrible inconvénient de ses conquêtes : elle sait bien que malgré les secours forcés qu'elle en retire, une quatrième campagne augmenterait ses dépenses passées, la misère publique et l'imperfection de sa défense dans une proportion incalculable.

Tous les plans des opérations sont rédigés par un comité militaire siégeant à Paris, composé principalement d'anciens officiers du génie et de l'artillerie, et à la tête desquels on distingue M. de Grimoard[1], ancien aide de camp de M. de Bouillé, et M. d'Arçon, auteur des batteries flottantes devant Gibraltar. Ces deux officiers et presque tous leurs collègues sont des royalistes que leur sûreté, l'ambition, la fausse gloire de défendre leur patrie contre des ennemis étrangers et l'ostracisme des émigrés ont attachés au char de la Révolution.

Je n'entreprendrai point de faire connaître à Sa Majesté Impériale et Royale ce qui ne peut être connu de personne, savoir l'abîme incalculable de dépenses, de vols, de dilapidations, de concessions, d'expédients frauduleux, de comptes infidèles, qui constitue l'état des finances en France. Finances.

Cette branche d'administration pourrait être définie *système universel de pillages, de tromperies et de dissipations.* Je me borne à énoncer les résultats les plus certains; ils suffiront à mettre en évidence la situation présente de cette partie de la puissance publique.

[1] Avait été attaché à la personne du Roi, auteur des plans défensifs et offensifs de la campagne de 1792.

Dans le courant de 1794, la Convention a dépensé, d'après les états de son comité des finances, près de trois milliards et demi. On a toutes sortes de preuves que ces calculs sont fallacieux et au-dessous de la réalité : les membres du comité avouent eux-mêmes qu'il est devenu impossible de dresser une appréciation exacte des dépenses ; leur rapporteur *Cambon,* avocat du Languedoc, le plus ignorant des hommes en finances et en administration, comme il en est le plus vil par son caractère, ce Cambon n'a jamais présenté à la Convention deux rapports conformes : l'ordinaire y est confondu avec l'extraordinaire, la dette courante avec le service déjà acquitté ; enfin, jusqu'à ce moment, le comité n'a osé mettre au jour aucun compte général, détaillé et balancé.

Ce ne serait point une conjecture très-hasardée que d'évaluer à quatre milliards la totalité des dépenses, soldées ou dues, pour le service de 1794, par le trésor public. Les besoins ont été même bien plus grands (ainsi que Sa Majesté l'Empereur et Roi le verra dans l'instant) ; la Convention n'y a suffi que par une multiplicité d'extorsions particulières.

Voici les sources d'où elle a tiré ses moyens de faire face :

1° Des créations d'assignats pour une valeur que je ne puis vérifier en ce moment, faute des documents nécessaires ;

2° Environ 25 millions effectifs qu'elle a retirés de la spoliation entière de toutes les églises sans exception ;

3° Le produit partiel de l'emprunt forcé de 1 milliard, décrété au mois de septembre 1793 ;

4° Valeurs en argent comptant, en matières d'or et d'argent ou en assignats, saisies chez une multitude immense de citoyens emprisonnés, ou assassinés par les tribunaux révolutionnaires ;

5° Libération de sommes dues par la Convention, par divers de ses fournisseurs qu'elle a envoyés à l'échafaud pour solder leurs créances ;

6° Confiscations mobilières des émigrés condamnés ou déportés, et dont une partie seulement a été vendue ;

7° Produit des contributions rentrées et levées sur les pays conquis ;

8° Taxes dites de guerre, nommées *taxes sèches,* et levées arbitrairement par les représentants du peuple dans les villes, bourgs et villages (la seule commune de Strasbourg a payé 9 millions pour cet objet) ;

9° Revenus des biens saisis ou confisqués et administrés pour le compte de la Convention ;

10° Revenus ordinaires, produit des impositions ordinaires (ils n'ont pas rendu 300 millions).

Aux sommes perçues par ces dix genres de ressources, et censées être entrées au trésor public, il faut ajouter les contributions en nature, exigées à plusieurs reprises et payées de gré ou de force par toutes les communes. C'est par ces réquisitions renouvelées que l'Assemblée a fourni une partie de la dépense publique en armes, en subsistances, en bestiaux, en linge, en souliers, en habillements.

Il faut y ajouter encore le pillage des magasins de denrées et de marchandises à Lyon, à Nantes, à Bordeaux, à Marseille, et dont la valeur n'a pas été portée sur le compte actif du trésor national.

L'état des ressources que je viens d'énumérer ne sera pas le même pendant l'année courante ; il souffrira nécessairement des distractions considérables.

Il n'y a plus d'églises à dépouiller.

La Convention ayant solennellement et par la contrainte des circonstances abjuré le régime de terreur et de sang,

modifié le gouvernement révolutionnaire, déclaré la guerre aux massacreurs et aux lois de Robespierre, elle s'est enlevée le bénéfice de nouveaux emprisonnements, de nouveaux assassinats collectifs.

Elle jouit, il est vrai, des biens de toutes les victimes égorgées par l'ancien comité de salut public : biens dont le revenu est très-vaguement évalué à 35 millions. Il est vrai encore qu'en faisant le procès aux membres de ce comité, et en feignant une hypocrite compassion pour les victimes, elle a décrété formellement qu'elle ne restituerait aucune propriété aux familles des innocents guillotinés. Telle est l'espèce de *justice* que des tartufes de modération ont, disent-ils, *mise à l'ordre du jour*. Mais l'indignation publique les forcera tôt ou tard de revenir sur cette abominable disposition. Qu'elle la révoque ou non, elle ne grossira plus ses revenus cette année, ainsi que la précédente, du butin fait chez les particuliers, en argent comptant, en vaisselle et en assignats.

Il sera tellement impossible de lever de nouvelles *taxes sèches,* qu'on a déjà très-vivement redemandé à la Convention celles qui furent arrachées l'année dernière.

Les contributions en nature ne sont pas moins impraticables.

La Convention n'emmagasinera plus, elle ne fera plus vendre à son compte, ou employer à son profit, les caves de Bordeaux, les étoffes de Lyon, les marchandises de Marseille, les denrées coloniales de Nantes.

Par quels moyens cherchera-t-elle donc à soutenir le fardeau de l'année 1795?

Par des créations nouvelles d'assignats;

Par les revenus ordinaires provenant soit de la régie des biens nationaux, soit des impositions réglées ;

Par le surplus des contributions levées dans les pays conquis et non encore acquittées ;

Par des réquisitions forcées dans ces mêmes pays conquis ;

Par des expédients extraordinaires soit pour forcer la vente des biens nationaux, soit pour empêcher la dépréciation totale des assignats ;

Enfin par le numéraire effectif qui se trouve au trésor national, et qui n'excédait pas 45 millions à la fin de décembre dernier, y compris les matières non monnayées.

Ces différentes ressources ne peuvent même être regardées comme un peu assurées qu'autant que l'Assemblée conserverait la même autorité qu'elle possède actuellement. Si ce pouvoir venait à être diminué ou ébranlé, l'édifice des finances courantes serait culbuté.

Quant au fond capital des ressources, les assignats, la Révolution et la République dépendent absolument du crédit de ce papier et du nombre qui en circule : elles en dépendent invinciblement aujourd'hui que la Convention a aboli la *loi du maximum,* obligatoire l'année dernière pour l'universalité des citoyens, et par le secours de laquelle le comité ne payait ses achats et les travaux à sa solde qu'un tiers en sus des prix existants en 1790, quoique leur valeur relative eût triplé et même quadruplé dans beaucoup d'articles depuis cette époque. Le comité, qui l'année dernière soldait les besoins publics avec le bénéfice d'un tiers ou de la moitié du prix de vente, proportionnel à la différence des assignats et du numéraire, et qui, par conséquent, dérobait à chaque marchand, à chaque laboureur, à chaque fabricant la valeur de cette différence, le comité, dis-je, est maintenant forcé d'en supporter la perte. Plus les assignats baissent dans la circulation, c'est-à-dire plus il faut une grande quantité de ce papier pour en faire l'échange avec le numé-

raire dont la valeur est immuable, plus cette perte est considérable.

La Convention ne pouvait la prévenir qu'en défendant l'usage des espèces, et qu'en assurant l'effet de cette défense par une taxation forcée des denrées et des marchandises; taxe qui les mît à l'abri des variations dans la valeur comparative des assignats et de celles du change entre le numéraire et le papier.

Elle a révoqué cette taxe sans révoquer la proscription de l'or et de l'argent; mais le public avait déjà prononcé cette révocation de fait par des échanges clandestins en numéraire, et depuis quatre mois, il s'est établi publiquement partout deux prix de chaque chose, l'un en assignats, l'autre en monnaie. Il a été et il sera éternellement hors du pouvoir de la Convention d'arrêter ce cours irrésistible du commerce.

Il est donc résulté de sa liberté qu'en supposant qu'un objet quelconque vaille un louis d'or, il faut aujourd'hui pour le payer toute la quantité d'assignats nécessaires à l'achat d'un louis d'or[1].

Cette quantité a augmenté progressivement depuis quatre mois[2]. Malgré les victoires télégraphiques et les pompes triomphales, les assignats sont retombés au prix où on les vit après la reddition de Valenciennes et pendant la révolte de Lyon. En ce moment, un assignat de cent livres n'en vaut que dix-huit ou dix-sept livres en argent,

[1] Voir le « tableau de dépréciation du papier-monnaie ». (*Moniteur* du 11 vendémiaire an VI.)

[2] 24 frimaire an III. — « On a vu vendre cent écus en argent pour mille livres en assignats. » (*Rapp. journ. de pol.*)

10 nivôse an III. — « Le discrédit des assignats s'accroît, au point que quand on se plaint de la cherté excessive des marchandises, les marchands offrent de les vendre à un cinquième moins chères, si on veut les payer en argent. » (*Loc. cit.*, t. II, p. 256 et suiv.)

dans les pays neutres frontières qui trafiquent avec la France. A Paris, le louis d'or coûte de cent dix à cent quinze livres en assignats ; à Lyon, il est au même prix. Les agioteurs qui à Bâle, à Genève, à Neufchâtel, à Gênes, font le commerce de ce papier-monnaie, ne le payent pas au-dessus de dix-huit ou dix-neuf livres en espèces contre cent livres.

La main-d'œuvre, les comestibles, les marchandises se sont élevés en France dans la proportion de la baisse des assignats[1]. Le drap de Sedan, qui se vendait 36 livres il y a deux ans, en coûte aujourd'hui, pris à la fabrique, 120 à 130 livres : la différence est encore plus forte pour les draps de Louviers et pour d'autres étoffes. Une paire de souliers coûte 36 livres; une paire de bottes, 135 ; c'est cinq fois la valeur qu'avaient ces objets en 1791. La mesure de bois payée anciennement 30 à 36 livres en coûte 120. La livre pesant de chandelles est généralement au prix de 5 à 6 livres tournois. Le salaire du travail suit la même progression ; les ouvriers dans les grandes villes exigent et obtiennent trois, quatre, cinq, six livres par jour, au lieu de 40 sols qu'on leur payait.

Cette exorbitance[2] n'est pas à son terme à beaucoup près.

L'opinion unanime des négociants, des financiers et des gens d'affaires est que, si la paix n'est pas signée au mois de mai, cent livres en assignats ne vaudront plus qu'une livre ou peut-être même dix sols en numéraire.

Toutes les consommations suivront plus ou moins cette

[1] « Les murmures sur le prix excessif des denrées sont au comble; cela pourrait amener du bruit; le peuple souffre avec patience, espérant toujours sur les intentions pures de la Convention. » (*Rapp. journ. de pol.*, 12 nivôse an III.)
[2] *Sic.*

progression, et la Convention, principal et le plus dévorant des consommateurs, ne pourra acquitter qu'avec trois ou quatre fois plus d'assignats les mêmes dépenses qu'elle faisait l'année dernière. Il est même impossible de prévoir jusqu'où ira ce mouvement de discrédit, chez une nation impétueuse, dominée par l'imagination, et chez laquelle les secousses de l'opinion sont constamment des ouragans.

Je me persuade que, quelque idée qu'on ait pu donner des prodigalités romanesques de la Convention, Sa Majesté Impériale et Royale sera étonnée des exemples que j'aurai l'honneur de lui citer.

Avant la Révolution, la ferme des postes rendait au Roi un revenu annuel de 16 millions; aujourd'hui, les postes ne rendent rien et ont coûté 80 millions en 1794. Dans un rapport fait à la Convention ces jours derniers, on a avoué que la chaussure des soldats du 1er janvier 1794 au 1er janvier 1795 avait emporté une dépense de 150 millions. Suivant le tarif décrété au mois de décembre dernier, la Convention paye 125 livres pour chaque fusil qui sort de ses ateliers d'armes; en 1788, les meilleurs fusils de la fabrique de Maubeuge ne coûtaient au Roi que 21 livres.

Les achats que les comités font dans l'étranger sont encore plus chers. J'ai vu payer en Suisse quatre paires de bœufs au prix de 12,000 livres de France en *argent;* les chevaux de charroi les plus médiocres, 40 à 50 louis d'or; la potasse, 36 francs la livre. Il s'est fait récemment à Genève un marché de mouches cantharides valant 27,000 livres tournois en espèces, et que les agents des comités ont payé 900,000 livres en assignats.

Je ne fatiguerai point Sa Majesté l'Empereur et Roi de

l'énumération de mille détails semblables, dont la certitude m'est connue, et qui prouvent qu'on peut bien pour une année dilapider, avec cette impudence, le capital d'un grand empire, mais qu'on ne renouvelle pas deux fois un pareil essai.

La nation ne souffrira pas de nouveaux pillages ni de nouvelles taxes. Les dépenses de la Convention seront forcément plus excessives que l'année dernière, et ses ressources infiniment diminuées, puisque tout ce qu'elle achète subit un renchérissement incalculable, et que tout ce qu'elle reçoit, comme les impositions, reste payé en assignats, sans une augmentation proportionnée au discrédit de ce papier.

Au moment où j'écris ces lignes, je vois que dans la séance du 12 de ce mois, la Convention, attendu le renchérissement de toutes choses, a décrété de doubler le traitement de ses membres; on l'a porté de 18 livres à 36[1]. La même mesure a été demandée pour tous les fonctionnaires publics, pour une portion des rentiers créanciers de l'État, etc. On ne peut guère douter que l'Assemblée ne généralise cette augmentation, par la crainte très-fondée de soulever le public en se montrant équitable pour elle seule. Tous les fournisseurs, ses employés, et enfin les armées, s'appuyant d'un premier exemple et d'un grief qui pèse sur tous, feront entendre la même réclamation.

Les sources de recette que j'ai eu l'honneur d'énumérer à Sa Majesté Impériale et Royale étant prodigieusement insuffisantes à des dépenses qui croissent à vue d'œil, la Convention projette de recourir à des voies extraordinaires,

[1] 24 nivôse an III. — « Le décret rendu hier concernant l'augmentation du traitement des députés a échauffé toutes les têtes..... En général, le peuple murmure beaucoup. » (*Rapp. journ. de pol.*— Schmidt, t. II, p. 261 et suiv.)

qui toutes offrent plus ou moins de dangers, de difficultés et d'incertitudes.

Ces projets tendent à féconder la mine appauvrie et déjà stérile du papier-monnaie. La dernière ressource pour y réussir consiste à décharger la circulation d'une partie de ce fléau, à en retirer assez d'assignats pour les relever un peu de leur dégradation ou pour en suspendre les progrès.

Il existe maintenant 9 milliards d'assignats dans la circulation, sans compter les assignats faux et ceux que les chefs des différentes factions depuis deux ans se sont permis d'émettre clandestinement; vol qu'ils ont facilité en supprimant le numérotage des billets de nouvelle création depuis l'année 1792.

Sa Majesté Impériale et Royale ne doit aucune foi aux énoncés contraires et toujours contradictoires qui échappent de temps à autre au comité des finances. Ces états imposteurs ne méritent pas plus de créance que les évaluations ridicules dont ce comité berce la crédulité publique, toutes les fois qu'il s'explique sur la valeur de ce qu'on appelle *biens nationaux*.

Comme ils servent fictivement d'hypothèque aux assignats, la Convention en exagère la valeur à volonté. Tous les six mois elle présente des estimations différentes. Aussi longtemps qu'elle a gouverné par la guillotine, nul ne s'est avisé de la contredire; aujourd'hui, elle n'abuse pas même les enfants.

Dans un dernier rapport du comité des finances, fait par un nommé Johannot, ce charlatan a évalué à quinze milliards le prix des biens nationaux, savoir : la portion encore invendue de ceux du clergé, ceux des émigrés, des condamnés et des déportés. Quinze milliards formeraient environ les trois cinquièmes du capital immobilier du royaume. Il n'est

aucun homme tant soit peu versé dans ces matières qui ne rie de pitié à l'ouïe d'une semblable estimation. Sans ennuyer Sa Majesté Impériale et Royale des preuves de sa fausseté, j'ose l'assurer que la partie des biens disponibles et vendables dont la Convention s'est emparée n'excède peut-être pas cinq milliards et demi, dont il faut déduire deux milliards et trois cents millions qui forment la totalité des dettes dont ces biens sont grevés, dettes dont la Convention vient encore de reconnaître et d'assurer le payement.

Elle a donc à peu près trois ou quatre milliards d'hypothèques disponibles, pour neuf milliards d'assignats circulants.

Pour en émettre de nouvelles créations, il est indispensable de diminuer une partie de l'ancienne masse, et de purger une partie de l'hypothèque en la diminuant. Dans ce but, le comité des finances projette de mettre en loterie *quatre milliards* de biens nationaux; loterie formée par deux cent mille billets de deux mille livres chacun; les lots payables en parcelles de domaines nationaux.

Il projette de forcer les acquéreurs de biens du clergé ou autres devenus nationaux de payer dans un bref délai la totalité du prix d'achat, malgré les décrets qui ont réglé ce payement, à un dixième pour les uns, à un douzième pour les autres par année.

Il presse l'expédition de Hollande[1], et il y prodigue hommes et dépenses, dans l'espoir de tirer des Provinces-Unies une rançon de quatre cents millions effectifs, avec lesquels le comité compterait éteindre deux milliards d'assignats au cours actuel.

D'autres plans, tels que celui de démonétiser une partie

[1] Prise d'Amsterdam par Pichegru, 19 janvier.

du papier, ont été en agitation; mais la clameur publique a obligé d'y renoncer. Le premier de ces projets entraîne l'inconvénient d'enlever au commerce et à l'industrie un capital immense, qui serait appliqué à des acquisitions territoriales. Il suppose ensuite dans la sûreté de ces acquisitions une confiance qui chancellera tant que la guerre ne sera pas finie et que l'État restera sans gouvernement. La paix seule ferait promptement remplir cette loterie; car les assignats sont tellement avilis dans l'opinion, que leurs possesseurs s'empresseraient de s'en délivrer, avec la chance d'un lot territorial.

Le second projet offre encore plus de difficultés, la plupart des acquéreurs de domaines nationaux n'ayant acheté qu'à la faveur d'un payement graduel en dix ou douze termes. Le décret qui les contraindrait d'acquitter la totalité de l'achat dans un bref délai ferait résilier beaucoup de ventes. Un très-grand nombre d'intéressés seraient d'ailleurs hors d'état de remplir cette condition.

Quant à l'invasion de la Hollande, elle n'est malheureusement que trop avancée, et je n'ai pas besoin d'entretenir Sa Majesté l'Empereur et Roi des funestes conséquences de tout genre qu'entraînera cette catastrophe.

Du reste, il faut s'en rapporter à la Convention et à l'effronterie de son comité de finances. Il n'est aucune ressource désastreuse, aucune friponnerie, aucune mesure de charlatanisme qui leur échappe pour sortir du précipice où ils se sont plongés et pour essayer de soutenir les dépenses qui les écrasent. Mais il n'est pas également certain que la nation supporte éternellement ces brigandages industrieux, dont elle commence à sentir la calamité. Il est un terme à la patience du peuple le plus crédule, et à la possibilité de compléter la ruine d'un empire : l'Assemblée de Paris

touche à ce terme. L'année dernière, l'étranger était imbu du préjugé que la France allait être réduite à la famine. De toutes parts on répétait cette assertion, et peut-être les gouvernements y donnaient-ils trop de créance. On confondait la disette avec la famine ; la France a éprouvé l'une sans éprouver l'autre ; il en sera probablement de même cette année.

Subsistances et approvisionnements.

Les étrangers n'observent point assez que la France ne consomme point ce qu'elle consommait avant la Révolution. Tous les grands propriétaires sont tués, expatriés ou presque ruinés. Les dépenses des gens opulents, des gens aisés, même des gens du peuple, ont été considérablement réduites. Telle maison, où l'on consommait vingt livres de pain par jour, n'en consomme depuis quinze mois que la moitié. Cependant, il est avéré que les subsistances sont rares, ainsi que le plus grand nombre des consommations nécessaires de tout genre, et que les unes et les autres sont montées et monteront encore à des prix excessifs. Il y a donc appauvrissement réel par la disette et par le renchérissement combinés.

Mais ce qu'il importerait de savoir avec exactitude, c'est le degré précis de cet appauvrissement, le terme auquel il peut s'étendre, et s'il sera supportable ou non.

Il est hors de mon pouvoir, et peut-être hors de celui de qui que ce soit, de satisfaire sans erreur la curiosité de Sa Majesté Impériale et Royale. Je me bornerai donc à l'instruire des faits les moins douteux, et à y joindre quelques observations.

La dernière récolte de grains a été médiocre; mais il restait encore, de l'année précédente, des blés enfouis pour les soustraire à la rapacité des collecteurs réquisitionnaires et au *maximum,* et comme une ressource pour ne pas mourir de faim en cas d'événement.

Les gens les mieux instruits pensent néanmoins que la quantité de grains existante ne suffirait pas aux besoins des armées et à ceux du peuple, sans les extractions de denrées que la Convention tire des pays conquis pour la subsistance de ses troupes, et sans une économie rigoureuse dans la distribution du pain pour l'intérieur[1].

La ressource des grains venant de l'étranger est une goutte d'eau dans l'Océan. On a calculé que 120 navires de 250 à 300 tonneaux, arrivant des États-Unis, formaient à peine la nourriture du royaume *pour un jour*. Il n'en est pas moins vrai que des secours de ce genre, versés dans une province maritime en souffrance, la font subsister, et que la disette n'étant pas la même dans tous les départements, on n'est pas obligé de les secourir tous au même degré et au même temps.

Les provinces méridionales sont les plus menacées de la famine; quelques-unes des côtes de l'Ouest, et même de l'intérieur, éprouvent les mêmes besoins; les frontières voisines des armées sont presque épuisées. Des témoignages dignes de foi me persuadent que quarante départements sur quatre-vingt-quatre n'ont pas de grains jusqu'à la récolte prochaine.

Excepté Paris où la Convention a le soin d'entretenir le nécessaire et le bas prix du pain, les grandes villes manquent d'approvisionnements. Lyon a été sans pain cinq

[1] 3 brumaire an III. — « Le peuple ne peut concevoir pourquoi le pain et le vin sont chers et rares après l'abondance des récoltes sur les deux parties. »

7 frimaire an III. — « On commence à éprouver quelques difficultés pour avoir du pain chez certains boulangers. »

25 nivôse an III. — « ...L'affluence des gens de la campagne qui manquent de pain augmente tous les jours; ils forcent les boulangers de Paris à leur délivrer du pain; un de ces derniers a reçu un coup de bâton de la part d'un homme de la campagne, à qui il avait refusé du pain. » Etc., etc. (*Rapp. journ. de pol.* Schmidt, II, 242, 248, 262 et suiv.)

jours entiers au commencement du mois courant. Soixante livres pesant de blé y coûtent en ce moment quarante francs en assignats.

En conséquence, les municipalités ont remis les habitants à la ration fixe; elle varie de demi-livre à trois quarts de livre par jour pour chaque individu. La patience ou la pusillanimité du peuple est telle, qu'il supporte depuis quinze mois cette situation, en espérant que la Convention va la faire cesser. Paris excepté, les villes les plus opulentes comme les bourgs les plus pauvres sont réduits à cette ration de pain détestable, qui ne vaut pas le pain ordinaire de munition [1].

Dix-huit vaisseaux chargés de blé de Barbarie viennent d'entrer à Toulon à la vue de l'escadre anglaise qui, pendant toute l'année dernière, a laissé l'armée française, la Provence et le Dauphiné s'alimenter par le soin des Génois. Presque aucune tartane vivrière n'est tombée aux mains des Anglais.

Les États neutres du Nord fournissent aussi des grains à la Convention : des négociants anglais, hollandais, hambourgeois participent à ce trafic et en sont les entremetteurs.

Malgré l'énorme consommation qu'en font les armées, les vins et les eaux-de-vie ne manquent point. La viande est rare partout, même à Paris, où elle se vend trente-deux sous la livre pesant [2]. La disette de bestiaux est une des

[1] 4 pluviôse an III. — « On plaint beaucoup nos frères des départements ; les lettres qu'on reçoit de divers endroits annoncent qu'ils manquent de pain, et sont réduits à la plus grande misère... » (*Rapp. journ. de pol.*)

[2] 27 frimaire an III. — « ...La viande se vend 30 sols, les œufs 5 livres 10 sols le quarteron, le beurre 3 livres 4 sols et 3 livres 8 sols. »

2 pluviôse an III. — « A la halle, le porc frais se vend 55 sols la livre, et la viande de boucherie 35 à 40 sols. » (*Rapp. journ. de pol.*)

plus générales. On a tué l'année dernière au delà de cent mille bœufs ou vaches de la Suisse, du Milanais, de l'Empire, et surtout de la Souabe : cet approvisionnement étranger a été absorbé par les armées. Un cochon en ce moment se vend mille cinq cents livres en Franche-Comté.

Il y a disette extrême d'huiles, de suifs, de beurre, de savon, de toutes les graisses. Les prix de ces articles sont exorbitants. La chandelle se vend six francs la livre; une infinité de gens du peuple et de bourgeois se couchent à la nuit, pour épargner cette dépense. Un œuf se vend huit ou dix sols.

Le bois et le charbon ont subi un renchérissement énorme; faute de bras, on en manque en beaucoup de lieux.

Les chevaux ont disparu; il n'en reste pas même pour le service des postes, tellement souffrant, qu'on ne peut arriver de Paris en Suisse avant le treizième ou quatorzième jour; trajet qu'on faisait en cinq jours encore l'année dernière. Les fourrages sont abondants, l'avoine coûte plus cher que le blé; on n'en trouverait pas un seul magasin. Les chevaux de luxe, d'agriculture, de charroi, ont été enlevés pour les armées; il ne reste plus que des chevaux chétifs ou ruinés. La Suisse et l'Allemagne ont encore suppléé en partie à ce déficit en 1794, par une contrebande scandaleuse, dont les détails n'ont pu être ignorés de la régence de l'Autriche antérieure.

La disette des bestiaux, jointe aux besoins des armées, a produit celle des cuirs. Les fers, les cuivres dont l'Allemagne a encore approvisionné la Convention, la poudre à tirer qui se vend quatre-vingt-quatre livres, les drogues médicinales, tous les ouvrages de fabrique, depuis une aiguille qui se vend vingt-quatre sols jusqu'à la soie, depuis les toiles jusqu'aux bas de laine, depuis les draps jusqu'aux étoffes

les plus communes, sont à des prix fabuleux, et leur quantité manufacturée en France ne suffit pas à la moitié de la consommation du royaume.

En général, tous les articles de nécessité rares, et sans prix; les articles de luxe, plus abondants et proportionnellement moins chers. L'effronterie du luxe, surtout celui de la parure, surpasse à Paris tout ce que les temps de la monarchie offraient en ce genre de plus immoral [1]. Dernièrement, la femme d'un député, nommé Tallien, a payé douze mille livres une robe à la grecque. Les spectacles ne sont remplis que de prostituées, concubines des députés, de leurs agents, de leurs créatures, et qui étalent en public les pierres précieuses et les bijoux volés dans les hôtels des émigrés ou des personnes suppliciées.

Les denrées coloniales telles que le sucre, le café, sont moins chères que les denrées de nécessité, parce qu'une infinité de gens s'en sont imposé la privation, et grâce aux succès des croiseurs français que l'Angleterre laisse dévaster toutes les mers. La crainte de rendre le tableau trop minutieux me dicte d'en abréger les détails.

Mais Sa Majesté Impériale et Royale en concluera que, la guerre subsistant, les approvisionnements des armées et les gaspillages achèveront d'appauvrir le royaume déjà souffrant, puisque la reproduction ne peut réparer ce vide, puisque la culture d'esprit, puisque les ateliers manquent de matière première, puisque les besoins sont égaux à ceux de l'année dernière, et que la disette est beaucoup plus urgente.

[1] 14 pluviôse an III. — « Les garçons restaurateurs de la Maison-Égalité disent que jamais il ne s'était fait autant de dépenses qu'il s'en fait maintenant par tous les jeunes gens et les agioteurs, qui dépensent facilement 50 livres par tête pour dîner. » (*Rapp. journ. de pol.*)

Après avoir épuisé la France, la Convention projette de condamner l'étranger au même dénûment, et d'y chercher subsistances, métaux et marchandises. Par un décret nouveau, elle a autorisé les négociants à exporter du numéraire pour solder les achats qu'ils feraient au dehors d'articles nécessaires aux besoins de la République. Les entremetteurs seront moins actifs que les anciens agents de la Convention, parce qu'une clause du décret les oblige à verser leurs importations dans les magasins de l'État, et à en recevoir le prix des caisses publiques en assignats. Mais s'ils ont confiance dans leur remboursement, ils n'épargneront rien pour pomper l'Europe entière; ils seront secondés par le commerce de tous les pays, conjuré avec la Révolution et prêt à sacrifier la société entière aux projets de son infâme cupidité.

Telle est en substance la description fidèle que j'ai dû retracer à Sa Majesté Impériale et Royale. Elle me conduira la semaine prochaine à lui présenter quelques observations respectueuses, touchant les moyens de profiter des circonstances où se trouvent les ennemis de l'Europe, si les puissances persistent à ne point se désarmer.

Berne, le 21 janvier 1795.

IV

Berne, le 1er février 1795.

Le tableau descriptif que j'ai eu l'honneur de soumettre à Sa Majesté l'Empereur et Roi est nécessairement incomplet, mais la suite de cette correspondance me fournira

l'occasion de revenir sur divers articles, que la crainte de devenir prolixe m'a fait rejeter comme moins importants.

Sa Majesté Impériale et Royale aura la bonté d'observer que cet état de situation peut varier et variera d'un jour à l'autre; les seuls traits immuables sont le caractère des députés conventionnels, les sentiments fondamentaux dont ils sont dominés, et ceux du peuple dont ils n'ont peut-être que commencé les calamités et ébauché la corruption.

La principale variation que subira l'état de la France dépend de la continuation de la guerre ou de la signature de la paix. Dans le premier cas, la position de la Convention redevient aussi difficile que dangereuse, et le vœu du peuple heurte celui de ces prétendus représentants. Dans le second cas, la Convention est assurée du peuple et éternise la Révolution, cette Assemblée dût-elle même s'égorger tout entière et successivement de ses propres mains.

Je m'étais proposé de soumettre à Sa Majesté Impériale et Royale quelques idées sur les conséquences pratiques de la situation politique, morale, militaire et fiscale de la France, en supposant la durée de la guerre; mais l'activité que viennent de prendre des négociations partielles [1], l'opinion qui s'accroît généralement d'une paix forcée plus ou moins prochaine, l'invasion de la Hollande inutilement prévue depuis quatre mois, me condamneraient au silence, lorsque mon respect pour Sa Majesté l'Empereur et Roi ne m'en ferait pas une loi. Elle n'a pas besoin des avis d'un particulier obscur, pour déterminer dans sa sagesse ses résolutions ultérieures.

Je me renfermerai donc dans le cercle des informations

[1] Barthélemy était arrivé à Bâle le 12 janvier 1795 et avait eu, le jour même, une entrevue avec M. de Goltz. (V. Albert Sorel, *la Paix de Bâle.* — *Revue historique,* t. VI, p. 341.)

et des remarques sur les faits courants, que Sa Majesté Impériale et Royale me permet de lui faire connaître.

La plus essentielle de ces notions, celle qu'aucun des ennemis de la France ne doit perdre de vue, est celle de la trempe d'hommes qui composent la Convention, et avec lesquels les puissances sont appelées à combattre ou à traiter. J'ajouterai à ce que j'ai pris la liberté de dire à ce sujet, qu'à l'exception de la différence de parti, il n'en existe presque aucune dans les principes fondamentaux de cette Assemblée et dans le degré de perversité des membres qu'elle renferme. Les fédéralistes seuls forment une classe séparée et moins méprisable. Jacobins, modérés, républicains mitigés sont à peu près au même niveau de bassesse, d'endurcissement dans le crime, et d'audace à le commettre. C'est un assemblage d'histrions, de copistes, de procureurs, de gens d'affaires subalternes qui ont volé les dépouilles de leurs maîtres, de curés qui ont renié Dieu, de folliculaires, de sujets de la plus vile origine, perdus de dettes, de mœurs, de réputation. C'est sans exagération aucune que j'ose avancer qu'en choisissant dans les prisons de l'Europe un nombre de malfaiteurs à choix, pour en former un conseil législatif, on trouverait certainement parmi eux une scélératesse moins approfondie. Je craindrais de peindre à Sa Majesté Impériale et Royale la vie infâme de trois ou quatre cents de ces députés. Ils étonnent la ville la plus corrompue du monde entier par leurs débordements. C'est du sein de la débauche la plus effrénée qu'ils rendaient l'ordre des massacres; c'est en sortant des bras des plus viles prostituées qu'ils vont parler de *mœurs* et de *vertu* à la tribune [1]; c'est au milieu d'orgies qui feraient rougir les plus impu-

[1] 24 nivôse an III. — « ...On dit qu'il est abominable qu'ils (les députés) cherchent leurs intérêts personnels de préférence à l'intérêt général, qu'ils ne

dents libertins qu'ils reçoivent les clefs des villes conquises et les propositions de paix.

Presque tous ont fait à Paris et dans les départements le commerce des emprisonnements et des délivrances, des morts et des vies ; ils ont mis à prix les têtes et les fortunes ; mille fois ils ont envoyé à l'échafaud celui dont ils avaient reçu des sommes énormes pour le sauver. Partout ils ont forcé des femmes chastes à se prostituer pour racheter leurs jours ou ceux de leurs maris. Tout ce que l'impiété peut vomir de blasphèmes, tout ce que l'immoralité peut dicter de turpitudes, forment leur habitude et leur conversation. Ils ont acquis les hôtels, les fermes, le mobilier des propriétaires qu'ils ont fait assassiner; leur luxe est celui des satrapes de l'ancienne Perse. Ils ne prennent pas la peine de dissimuler ces fortunes ; mais le peuple est tellement corrompu que ce spectacle le touche peu, et tellement servile qu'il voit avec indifférence les plus belles demeures, les plus magnifiques maisons de plaisance, les tables les plus exquises, les meubles les plus recherchés, l'or, les diamants devenus la proie de trois cents brigands dont l'opulence insulte à sa misère.

La plupart de ces députés sont sortis de la canaille : à ses vices ils ont ajouté celui d'une hypocrisie plus effrontée que leurs mœurs, et ils donnent le premier exemple connu de l'impudence dans le crime et de la profanation journalière des mots de *justice,* de *vertu,* de *probité,* de *désintéressement,* de *clémence*.

Les forfaits dont ils ont couvert la Révolution comme hommes publics ne surpassent point leurs vices comme particuliers. De simples citoyens qui, à leur exemple, se

sont bons que pour aller dîner avec deux ou trois femmes rue des Bons-Enfants, dépenser trois ou quatre cents livres... » (*Rapp. journ. de pol.*)

permettraient publiquement le péculat, le brigandage, le vol, la trahison, le mensonge, le trafic des vies et des propriétés, les outrages à la pudeur, au lien conjugal, à l'autorité paternelle, à la morale, aux principes religieux, seraient condamnés au dernier supplice.

Voilà l'espèce de législateurs dont les armées, la corruption et les intrigues ébranlent l'Europe entière. Au-dessus de tous les remords, journellement ils s'applaudissent des actions les plus criminelles; ils les commettent par instinct, ils les justifient par réflexion. Tout sentiment du juste et de l'injuste est éteint parmi eux; leurs passions cesseraient qu'ils resteraient éternellement méchants, parce que la nature les a faits tels, parce que l'éducation n'a point chez eux rectifié la nature, et parce que leur esprit est aussi perverti que leur cœur.

Le peuple, égaré par l'exemple de ses chefs, participe à leur corruption. Nul étranger ne peut se former une idée de la dégradation morale où la France est tombée. La plupart des habitants des grandes villes n'ont plus aucune espèce de religion; toute crainte de la divinité a disparu; le culte célébré en secret par les personnes honnêtes n'est plus un besoin pour le peuple. A Paris et dans les départements circonvoisins, l'irréligion devient un fanatisme d'impiété : l'idée des vertus morales n'est pas moins effacée; il faut en chercher les dernières traces dans des provinces éloignées, où la gangrène a fait des ravages moins étendus.

Depuis que la guillotine se repose, le peuple, dans toutes les classes, retombe avec jouissance dans l'anarchie crapuleuse où il vécut depuis l'année 1789 jusqu'à la dictature de Robespierre. L'égoïsme le plus atroce est dans tous les cœurs : on ne connaît plus ni parents, ni amis, ni devoirs; les sentiments les plus vulgaires sont étouffés. En ce moment,

Lyon, qui n'a ni pain ni bois, où l'on vit d'une ration de riz et où l'on brûle les lits pour s'en chauffer; Lyon, dont le pavé est encore teint du sang de sept mille citoyens de tout rang, égorgés ou mitraillés l'année dernière, Lyon a deux spectacles et plusieurs bals publics ouverts, toujours pleins, et où un luxe effronté vient afficher les dépouilles des victimes.

J'ai eu l'honneur, dans des notes précédentes, d'annoncer à Sa Majesté Impériale et Royale que le vœu général de la France réclamait la paix; c'est encore le sentiment dominant, mais la continuité des succès l'affaiblit. Le peuple, qui ne connaît l'histoire de l'Europe que par les bulletins de ses représentants, se persuade que nulle résistance étrangère ne peut désormais arrêter les progrès de ses armes; il se persuade que les conquêtes extérieures suppléeront à ses besoins et à ceux de la guerre; le crédit avili de la Convention se relève, ses victoires non interrompues étonnent, intimident et découragent tous les ennemis extérieurs. Quant au comité de salut public, il s'éloigne d'autant plus d'une paix générale qu'il aperçoit de probabilités de vaincre ou de désarmer une partie des alliés. Toute la France croyait à la paix il y a deux mois. Aujourd'hui, elle est convaincue que la Convention ne l'accorderait qu'à des conditions inacceptables.

Sa Majesté Impériale et Royale est sans doute instruite que le sieur Barthélemi, envoyé de la Convention en Suisse, a reçu la semaine dernière de pleins pouvoirs pour traiter avec M. le comte de Goltz, que l'échange de ces pouvoirs entre les deux ministres s'est faite le jour même où le sieur Barthélemi venait de célébrer à Huningue l'anniversaire de l'assassinat du roi Louis XVI, et qu'il a été solennellement reconnu ambassadeur de la République française par le

conseil secret de la ville de Bâle, dont le chancelier a adressé un discours digne d'un jacobin parlant à genoux, et où il sollicite la clémence de l'*illustre République française* en faveur des puissances alliées.

Dans l'une des dernières séances, Merlin de Thionville, du parti modéré, s'exprima en ces termes : « *Les jacobins conspirent au moment où nous allons briser les fers de tous les peuples, et où, moyennant quelques efforts encore, nous commanderons à tous les tyrans.* »

Lequinio, autre membre essentiel du parti modéré, vient de publier un écrit sur la guerre de la Vendée, où il dit : « *L'espérance des despotes étrangers et des ennemis du dedans est également vaine; le trône des uns n'en sera pas moins renversé, les cadavres des autres traînés à l'échafaud, et la mémoire de tous exécrée par les races futures.* » Ce Lequinio, qui marque parmi les modérés, se vante d'avoir fait fusiller cinq cents royalistes prisonniers dans un jour.

En général, la Convention a repris toute son insolence envers les gouvernements étrangers, et ne doute plus de les écraser par une paix forcée.

Le comité des finances a proposé, le 22 de ce mois, les différentes opérations sur les assignats dont j'avais eu l'honneur de prévenir Sa Majesté Impériale et Royale dans la *Note III*. La loterie de quatre milliards, l'accélération du payement des achats déjà terminés de biens nationaux, la condition à imposer aux nouveaux acquéreurs de solder un quart au lieu d'un douzième du prix de vente dans la première année, enfin la vente du mobilier des émigrés, telles sont les dispositions par lesquelles le comité espère retirer une masse considérable d'assignats de la circulation. Les deux derniers ne produiront que de très-faibles rentrées. Le mobilier des émigrés est déjà vendu ou dilapidé en très-

grande partie. Quant aux deux premières ressources, j'en ai présenté antérieurement les inconvénients dans la *Note III;* mais il n'est pas douteux qu'elles réussiront si les apparences de paix partielles se soutiennent.

Les assignats, ces jours derniers, ne rendaient que dix-huit livres en argent pour cent livres en papier. S'ils se relèvent, cette hausse prouvera la confiance du public dans les quatre mesures proposées par le comité des finances.

La lutte actuelle entre les jacobins et les modérés devient de plus en plus une guerre à mort : l'un des deux partis traînera l'autre à l'échafaud. Ils emploient respectivement, l'un contre l'autre, des moyens analogues à leur génie et à celui de la Révolution : calomnies, faux témoignages, mensonges imprimés, récriminations, excitations à la multitude, corruption, assassinats. Fidèles à l'exemple de toutes les factions populaires, qui, depuis 1789, ont rivalisé avec les jacobins, les modérés ne leur laissent pas l'avantage de crier plus haut qu'eux contre la royauté, contre la tyrannie, l'aristocratie, les contre-révolutionnaires. Pour avoir l'air de l'équité, ils feignent de poursuivre avec le même acharnement les *terroristes,* les *buveurs de sang* (c'est ainsi qu'ils nomment les jacobins) et les royalistes[1]. C'est ainsi, et pour enlever à leurs ennemis des prétextes d'accusation, que les modérés ont paru rebrousser un moment vers les anciennes mesures, en proposant de nouvelles lois de sang contre les émigrés, en poursuivant un écrivain qui a eu le courage de réclamer la Constitution de 1791, en vomissant de nouvelles imprécations contre les rois, en faisant célébrer l'anniver-

[1] 15 nivôse an III. — « Des citoyens qui se rassemblent au café des Canonniers ne veulent y recevoir aucun ci-devant jacobin, ajoutant que jacobin ou aristocrate est synonyme. » (SCHMIDT, t. II, p. 259 et 265.)

2 pluviôse an III. — « Au café des Canonniers, on a proposé un rassem-

saire du régicide, et en demandant la déportation des restes de la famille de Bourbon.

Ces ruses de guerre ne sont destinées qu'à rallier les républicains contre les jacobins. Leurs rivaux masquent de ce beau zèle antimonarchique la seule passion qui les anime, c'est-à-dire celle de faire périr les chefs les plus accrédités des anciens comités. Toutes les intrigues, tous les efforts tendent là; mais le parti jacobin a de si profondes racines et une si grande majorité de complices dans la Convention qu'il triompherait encore si l'opinion publique n'était généralement déclarée contre lui. Ce sentiment est tellement exalté que l'assemblée serait difficilement maîtresse de le contrarier : il fait toute la force des modérés dans leurs attaques aux jacobins, et il s'en faut de beaucoup qu'il leur prête le même appui sur tout autre point.

Paris et les départements ont vu avec indignation les inconséquences, les variations, l'irrésolution, les lenteurs qu'apportait l'assemblée dans le procès des *terroristes*.

Déjà un cri menaçant se faisait entendre; la Convention achevait de se discréditer. Un jour elle décrétait une mesure de vigueur, elle la révoquait le lendemain. Elle faisait périr un de ses membres nommé Carrier, auteur des noyades, qui ont coûté trente mille habitants à la ville de Nantes; Maignet dans le comtat Venaissin, Le Bon, qui a fait ruisseler le sang à Arras, étaient déclarés irrecherchables. Le peuple, apercevant cette timidité des modérés et la malveillance des républicains mitigés, a témoigné de l'humeur. On a

blement qui doit avoir lieu aujourd'hui au Jardin-Égalité ; l'on doit y habiller un mannequin en jacobin, le décorer des attributs de la royauté avec un poignard à la main, se rendre en masse avec ce simulacre à la Convention pour y faire amende honorable, et de là le porter aux Jacobins ou à la Maison-Égalité pour être brûlé. » (T. II, p. 270.)

saisi l'occasion de ce mécontentement pour jurer dans l'assemblée la poursuite implacable des jacobins [1].

Quatre de leurs chefs, Barrère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Vadier, vont probablement être mis en jugement au premier jour. Une commission de vingt et un membres examine leur conduite, et doit porter le préavis d'un acte d'accusation contre ces quatre scélérats. Les paris sont ouverts pour leur vie ou pour leur mort : leurs complices et leurs partisans, intimidés par l'acharnement public, n'ont encore tenté pour les sauver que des moyens dilatoires [2].

Toutes les têtes fermentent, et l'on attend, avec autant d'effroi que d'impatience, le sort de ces dictateurs dont un geste faisait trembler la France, il y a six mois.

Ce procès augmente l'agitation et la division de l'assemblée. Tout entière, à l'exception des fédéralistes, elle a connivé, par ses décrets ou par ses actes, par son approbation formelle ou par un lâche silence, à tous les crimes des anciens comités de salut public et de sûreté générale : les principaux membres du parti modéré y eurent longtemps voix et séance, partagèrent leur sanguinaire tyrannie et leurs brigandages. Ces quatre têtes frappées, personne ne sait où le glaive s'arrêtera. Si les modérés s'assurent de l'impunité en immolant leurs anciens collègues et en se présentant ainsi comme des amis de l'humanité, nul ne sait où cette faction bornera ses vengeances. Tous ceux qui les redoutent ne souscriront que par peur à la mort des quatre accusés. Aussi, déjà plusieurs motions ont été faites en faveur d'une amnistie générale pour tous les délits révolutionnaires; mais les modérés, qui ne peuvent plus épargner, sans se

[1] Séance du 25 nivôse.
[2] Voir Schmidt, t. II, p. 255 et suiv.

perdre, des ennemis implacables, et l'animosité publique, ont fait avorter ces tentatives.

Sa Majesté Impériale et Royale aura une juste idée du caractère de la Convention, de celui de ses membres et de leur situation embarrassée, en observant qu'il a fallu soixante-trois jours de discussion pour conduire à l'échafaud ce Carrier, convaincu dès le premier jour d'avoir noyé à quatre reprises ou fait fusiller plus de trente mille innocents; que les quatre accusés d'aujourd'hui ont signé la mort, la spoliation, les malheurs de plus de quatre cent mille victimes, et qu'on délibère depuis dix semaines sur la question : *Sont-ils coupables, oui ou non?*

Cette puissance, rapide et souveraine toutes les fois qu'il s'agit de faire le mal, s'affaiblit ou se paralyse dès qu'il s'agit de le réparer.

Ce sont les *modérés* qui ont proposé une fête pour l'anniversaire du supplice de Louis XVI. Sa Majesté Impériale et Royale s'expliquera cette mesure qui semble contradictoire avec le système que le vulgaire attribue à ses auteurs, en daignant se rappeler ce que je lui ai mandé touchant leur conduite publique et leurs sentiments secrets.

Dans la même journée ils seraient trente fois, et alternativement, républicains ou royalistes, si leur intérêt changeait trente fois de nature en vingt-quatre heures. Leur premier motif en faisant décréter cette infâme célébration a été de se montrer aussi républicains que les jacobins qui les accusent de royalisme. Le second motif a pris sa source dans les craintes que leur inspirait la hardiesse des discours, des publications, de l'opinion publique en faveur de la monarchie. Pour contenir cette impulsion, les modérés, qui veulent en rester maîtres pour s'en servir ou pour la détruire au besoin, lui ont opposé l'autorité de la Convention; les

seuls *fédéralistes* ont gardé le silence dans la délibération.

A peine la fête a-t-elle été décrétée, que ses promulgateurs s'en sont repentis, parce que le peuple, loin d'applaudir à cette horrible commémoration, en a témoigné son éloignement [1]. De quarante-huit sections que renferme Paris, deux seulement sont venues en remercier la Convention. La rigueur du froid [2], le désœuvrement et la misère ont achevé de faire tomber cette saturnale. L'un des modérés, *Tallien,* s'est vu réduit à faire rejeter tous les plans d'exécution proposés par les comités, et la fête s'est réduite à un rassemblement de bandits salariés auxquels la Convention est venue se mêler, au bruit de la musique, dans le jardin des Tuileries. Paris a été morne; pas le moindre signe d'allégresse : cette journée n'a été célébrée d'aucune manière dans la plupart des départements.

Dans les mêmes vues et par les mêmes motifs, les modérés avaient renouvelé la demande faite il y a trois mois par les jacobins, d'un rapport destiné à faire prononcer la déportation du jeune roi et des autres personnes de la famille de Bourbon. Nul homme instruit n'a cru un moment à la sincérité de cette intention, ni à ce bannissement de la maison royale. En effet, le rapport ayant été lu dans la séance du 22, l'Assemblée a rejeté cette mesure. Elle avait contre elle

[1] 6 pluviôse an III. — « Le jour de la fête, on disait hautement, à Versailles, qu'on ferait mieux de leur procurer de la farine que de décréter des fêtes. »

Dans le rapport de police du 1er pluviôse, on lit : « ...A une queue pour le bois, on a manifesté du mécontentement sur la fête du 2 pluviôse, en réjouissance de la mort de Capet. Comme l'inspecteur n'a rien fait sur ces propos infâmes pour saisir ou signaler les scélérats qui tenaient ces propos, il est mandé pour rendre compte de sa conduite et recevoir l'injonction de mieux travailler. » (SCHMIDT, t. II, p. 270.)

[2] Le 2 pluviôse, le thermomètre marqua près de 12 degrés de froid.

l'intérêt qu'inspirent au peuple l'âge, l'innocence, les malheurs du jeune prince ; c'était se dessaisir d'un otage précieux ; c'était s'enlever la ressource que pourrait en tirer un jour la faction conventionnelle quelconque, que ses dangers, que la crainte d'une insurrection, que le désir de finir l'anarchie reconduiraient à la monarchie.

On n'ose arrêter sa pensée sur un motif horrible auquel beaucoup de personnes attribuent cette résolution. Suivant un bruit assez général à Paris, et qu'il m'a été impossible d'approfondir encore, le jeune roi passe pour être enflé, c'est-à-dire empoisonné ; les personnes qui m'informent de cette rumeur m'ajoutent qu'on doute du rétablissement de la santé du prisonnier du Temple. Si la Convention a mis la mort dans ses veines, comme elle en fit la promesse pendant le jugement du feu roi, il est simple qu'elle n'attache aucune importance à l'exil d'un enfant dont elle est bien sûre de se défaire. Nombre de raisons, cependant, me font douter de cet attentat, dont la crainte et la vraisemblance ont déjà plus d'une fois répandu la fausse nouvelle.

La maladie pestilentielle qui dévore l'armée de Nice emporte des bataillons entiers : l'État de Gênes en a conçu de vives alarmes ; le sénat de Venise vient de demander au gouvernement de Berne des informations à cet égard, et des mesures communes pour prévenir les communications. L'armée des Alpes est attaquée du scorbut et d'une gale lépreuse ; plusieurs bataillons de cette division sont arrivés en Savoie et aux environs de Genève, sans souliers, et dans l'état de santé le plus déplorable. Aucun paysan n'a voulu en recevoir chez lui ; on évite toute communication avec les soldats.

Les nouvelles de Paris du 27 janvier nous apprennent la prise d'Amsterdam et de toute la province de Hollande.

Cette nouvelle a excité des transports de délire à la Convention et parmi le peuple[1]. Un événement semblable, qui n'a presque pas coûté un homme aux armées de la République, et qui lui livre des ressources immenses en tout genre, aura probablement des effets aussi funestes sur la situation intérieure que sur celle des États étrangers.

V

Berne, le 8 février 1795.

La nouvelle de l'invasion de la Hollande, consommée sans résistance, recule les espérances que donnaient les dispositions de Paris et l'esprit public du royaume. Le peuple est aussi transporté de cette conquête que la Convention[2]; il se croit déjà le maître de l'Europe; il désire moins la paix depuis qu'il se juge en état de la dicter quand et à qui il voudra.

La Convention ne dissimule plus les mêmes sentiments : dans la séance du 28 janvier, *Le Gendre,* marchand boucher, et l'un des orateurs du parti modéré, dit à l'Assemblée que *ses armées venaient de lui ouvrir les portes du monde.* Trois jours après, *Boissy d'Anglas,* membre du comité de salut public, a prononcé un discours étudié et emphatique, où il

[1] 14 nivôse an III. — « ...Les citoyens s'entretenaient avec satisfaction du récit des victoires que nos braves républicains viennent de remporter sur les Hollandais. On disait que les éléments et la nature s'accordent pour nous faire triompher. »

[2] 8 pluviôse an III. — « On espère que ces grands avantages en Hollande atterreront les tyrans coalisés, et qu'ils seront forcés de convenir qu'un grand peuple a le droit de se choisir tel gouvernement qu'il lui plaît... » (*Rapp. de pol.*)

a déclaré que les bornes nécessaires de la France étaient le Rhin, l'Océan et les Alpes, qu'on ne traiterait de paix qu'à cette condition, et que la dignité et la puissance de la République victorieuse ne lui permettraient jamais d'autre transaction. Ce discours a été reçu avec des applaudissements enthousiastes.

Quant à la Hollande, son sort est à peu près décidé. Si le comité de salut public ne change pas de détermination, les Provinces-Unies seront taxées à une rançon de 400 millions en espèces, soit 2 milliards en assignats, ainsi que j'eus l'honneur de l'annoncer à Sa Majesté Impériale et Royale dans la *Note III*. On mettra en réquisition tout ce qui peut être nécessaire aux besoins de la Convention; mais elle ne songe pas pour le moment à conserver cette conquête entière. Ses représentants et ses catéchistes vont s'occuper à révolutionner les esprits et le gouvernement des Provinces-Unies; on les soumettra à une démocratie analogue à celle de la France; le stathouder, ses partisans, les régences aristocratiques seront expulsés; les États généraux deviendront Convention nationale. Les patriotes hollandais pris dans les classes inférieures tiendront le gouvernail, occuperont toutes les places, et administreront les intérêts de la France dans cette nouvelle République, qu'on appellera un *État indépendant,* et qui, en réalité, ne sera autre chose qu'un allié tributaire, un vassal de la Convention de Paris.

On est encore incertain si les Provinces-Unies seront associées à la Belgique, pour former une seule République aux ordres de la France, ou si elles formeront deux États distincts du même caractère; ou enfin, si la Convention incorporera la Belgique à son territoire, en y joignant la Zélande, la Hollande et la Gueldre méridionale. Cette dernière décision est la plus vraisemblable.

Dès qu'elle aura institué à sa manière le gouvernement provisoire des Provinces-Unies, la Convention signera avec elle ce qu'elle nomme une alliance, et leur fera déclarer la guerre aux puissances belligérantes. J'ai vu il y a quatre jours une lettre écrite des bureaux du sieur Barthélemy à l'un des chefs du gouvernement de Berne, où l'on rassure ce magistrat sur le sort des troupes du canton au service de Hollande, et dont une partie prisonnière à Grave vient d'être renvoyée en Suisse sur sa parole. On assure dans la lettre que ces corps et ceux des autres cantons ne seront point reformés, que le nouveau gouvernement hollandais *les mettra en réquisition,* et que les prisonniers de guerre rejoindront bientôt leurs régiments.

La haine qu'ont inspirée les Anglais en Hollande et qu'ils ont le malheur d'inspirer partout par la licence scandaleuse de leurs armées et la hauteur insultante de leurs procédés, a fait recevoir les Français sans répugnance, et ils n'éprouveront aucun obstacle à entraîner, volontairement ou non, les Hollandais dans leur querelle.

Jusqu'ici la conquête des Provinces-Unies a très-peu influé sur le crédit des assignats; ils ne se sont remontés que de 18 à 20. Tant il est vrai qu'un papier-monnaie d'une émission désordonnée ne se relève que très-difficilement, lorsqu'une fois il est avili. La paix seule pourrait les faire remonter sensiblement; car, jusqu'à ce moment, hypothèques, contributions, ressources, remboursements, conquêtes, restent incertains.

D'ailleurs, cette baisse excessive des assignats contribue à augmenter la valeur des biens nationaux que vend la Convention, et dont le prix se proportionne à la perte que supporte l'assignat. Si dix mesures de blé valent intrinsèquement mille francs, elles se vendront cinq mille livres en

papier si cent francs en assignats ne rendent que vingt francs en papier; mais ce renchérissement des fonds territoriaux, sans proportion avec leur revenu réel, opère le renchérissement immodéré de toutes les consommations, écrase l'industrie, la main-d'œuvre, les rentiers, les gens vivant de leurs gages ou salaires, et même les propriétaires, dont les fermiers profitent seuls du haut prix des denrées[1].

Une personne de confiance qui, à ma prière, a fait récemment un voyage en France, dont elle connaissait depuis longtemps la situation, vient de me confirmer toutes les informations générales que j'ai eu l'honneur de transmettre à Sa Majesté l'Empereur et Roi.

Tous les témoignages dignes de foi s'accordent à me représenter la Convention comme radicalement décriée, haïe, et ayant perdu toute confiance parmi le peuple en général. Partout on invoque une autre Assemblée, composée de gens qui n'aient point encore paru sur la scène de la Révolution. La nation, lasse de ses représentants, n'estime guère plus un parti qu'un autre; elle seconde les modérés parce qu'elle abhorre les jacobins, et non par aucune affection pour leurs antagonistes. Ces sentiments résultent autant de l'inconstance que du mécontentement public[2]. Les Français ne peuvent supporter longtemps l'autorité des mêmes hommes, et l'esprit envieux de la démocratie fortifie ce penchant naturel de la nation. Elle avait abandonné les deux premières Assemblées avant leur dissolution, il en est de même de la troisième; mais il est moins aisé de s'en débarrasser. Le besoin d'un culte se déclare de plus en plus dans

[1] 9 pluviôse an III. — « Faubourgs Martin et Denis, la viande s'y vend 40 et 45 sols la livre. »

[2] Voir les *Rapports journ. de pol.* des 1-30 pluviôse an III. — SCHMIDT, t. II, p. 269 et suiv.

la pluralité des départements. Malgré les efforts impies et continus des représentants du peuple en mission, il arrive journellement aux comités des pétitions pour redemander des autels [1], et la réforme du nouveau calendrier, ouvrage d'une fille publique et d'un comédien nommé *Fabre d'Églantine,* que Robespierre fit guillotiner l'année dernière.

Jusqu'à présent, la Convention a repoussé toutes ces réclamations; se refusant à décréter la liberté des cultes, elle se flatte encore de les anéantir, et de consacrer l'athéisme national par l'institution des *fêtes décadaires*. Ces fêtes, dont le plan n'est pas encore fixé, doivent consister en des espèces de saturnales tous les dix jours, où l'on invoquera la Raison, la Vérité, la Vertu, c'est-à-dire tout ce que la Convention méprise le plus, et si elle profane le nom de la divinité en le mêlant à ces célébrations *philosophiques,* ce sera sans l'honorer par aucun culte quelconque, et son dieu sera celui d'Épicure.

Le malaise, le mécontentement, les craintes sur l'avenir, l'opinion que l'état présent ne peut durer se font remarquer dans tous les départements.

Mais aucune voix ne se prononce en faveur de la Royauté : la République semble éternelle à ceux même qui la détestent, et les partisans de la Monarchie ne croient pas plus que les démocrates à la possibilité prochaine de son rétablissement.

On ne l'espère pas de la Convention, dont la puissance, les émissaires, la surveillance inquiète ne permettent pas même de penser à en former l'entreprise, et on l'espère encore moins des puissances belligérantes, que la nation

[1] Le décret sur la liberté des cultes fut rendu le 3 ventôse (21 février).

croit généralement hors d'état de continuer la guerre ou de refuser les plus insolentes conditions.

Je prie respectueusement Sa Majesté Impériale et Royale de ne pas voir de contradiction dans le récit que je lui fais du mépris haineux où est tombée la Convention et du crédit que lui redonne la catastrophe de la Hollande. L'un et l'autre se concilient, car les succès des armées rejaillissent sur la Convention qui les commande seule et fortifient son crédit en fortifiant sa puissance. La nation s'identifie avec la gloire de ses soldats, et applaudit aux triomphes qu'ont préparés ses représentants, mais sans aimer leur personne, sans se reposer sur leur caractère, sans cesser de désirer le règne de leurs successeurs.

Il s'en faut que le peuple soit en général instruit et corrigé par les horreurs de l'année dernière; il déteste les effets et méconnaît la cause; loin de la placer là où elle est, dans l'absence de toutes lois qui a élevé l'Assemblée et ses factions au-dessus de toute autorité, de tout frein capable de contre-balancer ou de réprimer le despotisme du régime révolutionnaire établi par la Convention, le peuple attribue les malheurs publics au mauvais choix de ses représentants; il se persuade encore que d'autres députés feraient cesser tous les inconvénients de la démocratie, et il ne soupçonne que faiblement encore que le pouvoir royal serait le seul préservatif des tyrannies et des usurpations.

Ainsi la première secousse n'a point encore suffi à déchirer le voile des égarements de l'opinion; mais une seconde le ferait tomber; il se détache lentement et par lambeaux : la prolongation des misères publiques, les scandales et le déchirement de la Convention, enfin la renaissance des dangers extérieurs, combinés avec les plans qui affaibliraient la défiance des Français pour les entreprises

des puissances, achèveraient le désenchantement, la Convention et la République.

VI

Berne, le 18 février 1795.

Sa Majesté l'Empereur et Roi aura sans doute aperçu que l'effet de l'invasion des Provinces-Unies modifierait sur des points très-essentiels la situation de la France, telle que j'avais eu l'honneur de la lui décrire dans les *Notes I, II* et *III*. La Convention peut aujourd'hui décharger la République de tout ce qu'elle imposera aux pays conquis ou tributaires. Elle y trouve dix millions d'habitants à ajouter à la population de la France ; toutes les ressources du sol, de l'industrie, des capitaux, dans une étendue de cent cinquante lieues de long sur cent de largeur, soit qu'elle fasse de la Hollande son alliée ou qu'elle la traite en conquête ; une escadre, un corps de troupes, des approvisionnements considérables pour l'armée du Nord, enfin une navigation marchande immense qui ne sera occupée qu'à servir les besoins des Français, tels seront les avantages certains qu'ils retireront de ce nouveau succès, acheté par la fourberie bien plus que par les armes, et fruit amer de la préférence donnée à d'illusoires négociations sur le soin de se défendre.

Cet événement a diminué l'inquiétude que la nécessité d'une quatrième campagne inspirait à la Convention : soit qu'elle espère amener certaines puissances par la crainte à des traités, soit qu'elle compte assez sur ses propres forces

et sur l'inaction d'une partie de celles que la coalition pourrait lui opposer, ses principes sur la paix deviennent plus impérieux, et elle se prépare à la quatrième campagne avec une entière confiance.

Il est hors de doute que de très-bonne heure elle formera l'attaque de Mayence et resserrera de plus en plus Luxembourg. On fait de grands préparatifs à Metz, on rassemble des approvisionnements, on s'occupe de recruter les armées du Rhin et de la Moselle. Cependant la Convention n'a point encore tenté de nouvelles réquisitions : on se contente de faire marcher aux drapeaux les volontaires de première levée, mais seulement dans quelques départements et sans employer encore de contraintes. Les fabrications d'armes, de poudres, de salpêtre, d'habillements militaires, et les commissions de vivres, n'ont rien perdu de leur activité.

La nation partage la confiance de l'Assemblée dans les progrès ultérieurs de ses armées, sans cesser néanmoins de désirer généralement et par-dessus tout la paix. Le peuple dans toutes les classes croit les puissances renversées et la France maîtresse de leur dicter des lois : il ne voit donc pas la nécessité de continuer la guerre, et si elle continue, il en attribuera la durée aux puissances alliées. La Convention travaille journellement à inculquer et à fanatiser ce sentiment, et elle aura peu de peine à y réussir, puisqu'aucun fait et aucun raisonnement ne peuvent désabuser le peuple, pour qui le silence des puissances est une confirmation de leurs premiers desseins.

En rehaussant la présomption publique, la conquête de la Hollande n'a produit d'ailleurs qu'une allégresse passagère; l'état de l'intérieur préoccupe trop vivement tous les esprits : les assignats sont retombés de 20 à 18; le crédit public dépérit, malgré les victoires et les projets du

comité des finances pour diminuer la masse du papier circulant. La défiance est si profonde parmi les capitalistes et les spéculateurs de fonds publics, qu'ils vendent en foule leurs créances sur l'État, nonobstant la perte énorme qu'ils essuient.

Les consommations de première nécessité s'élèvent dans la proportion du discrédit des assignats. Dans nombre de départements la livre de pain coûte de 20 à 30 sols ; il n'en est aucun où elle soit au-dessous de 15 sols ; à Paris seul, par les sacrifices énormes de la Convention, le pain n'a point varié. Cette disette fait souffrir et murmurer le peuple[1], mais sans lui inspirer ni idée de révolte, ni désir du rétablissement de la Royauté : il déteste les révolutionnaires sans haïr encore la Révolution ; il ne pense qu'à poursuivre les jacobins comme autrefois on poursuivait les aristocrates ; il méprise la Convention et se rallie à elle comme à la seule autorité existante, comme à la seule égide contre les noyeurs, les égorgeurs, les réquisitionnaires, et tous les agents du régime de terreur ; il se croit redevenu libre parce qu'il est moins opprimé, et regarde comme un bienfait tout le mal que ne lui fait pas l'Assemblée. D'ailleurs, la majorité nationale tient toujours à son indifférence pour les systèmes de gouvernement : elle adopte la République parce que la République est à l'ordre du jour, parce que toute espérance de Monarchie est détruite même chez les royalistes, et personne en France n'a la plus légère pensée ni le moindre désir du retour de l'ancien régime. Le gouvernement d'autrefois est aussi effacé dans l'opinion

[1] 8 ventôse an III. — « La viande se vend 3 livres à 3 livres 8 sols la livre. Il résulte de tous les rapports que le public est mécontent et très-mécontent de la réduction à une livre et demie de pain par personne, que les malveillants cherchent à en profiter pour soulever le peuple. » (Schmidt, t. II, p. 291, 292, 293, etc.)

que celui de Clovis : il en est de même de la féodalité, du pouvoir et des biens de l'Église, et de mille usages anciens ensevelis comme s'ils n'eussent jamais existé. En deux mots, chacun ne pense qu'à soi, au moment qui court, à l'anéantissement des jacobins, à crier et à obéir aux maîtres quelconques qui subjugueront la nation, avec les droits de l'homme, la souveraineté du peuple, le maintien de ses représentants et l'égalité.

Si tel est l'esprit général des départements, Paris, centre des intérêts, des craintes, des espérances que les divers partis conventionnels tiennent en activité, Paris est beaucoup plus avancé. Là plus qu'ailleurs la liberté et la Convention sont usées ; là le mouvement rétrograde s'accélère par les résistances qu'il surmonte ; là les individus puissants sont connus, jugés, méprisés, et la Convention livrée journellement à une censure qu'elle n'est plus maîtresse de comprimer.

Chaque jour avance à Paris le procès de la Révolution, car le procès des jacobins n'est pas autre chose. Les factions se rejettent mutuellement et par écrit les forfaits de la Convention ; ces débats éclairent le public, il apprend à apprécier ses maîtres : les haines et les vengeances personnelles s'exhalent en liberté. Les modérés cherchent à réhabiliter *Danton,* qui est en horreur aux *fédéralistes;* ces derniers font l'apothéose des chefs de leur faction, guillotinés en 1793 par les *modérés* alors réunis aux jacobins. Les jacobins défendent aussi leurs héros que les autres partis mettent dans la boue. Chacun se reproche sa journée de crimes. Le régime, les tribunaux, les exécutions, les lois révolutionnaires, ceux qui les imaginèrent, qui les sanctionnèrent, qui s'en sont servis dix-huit mois, sont livrés à l'exécration publique et dénoncés dans cent journaux ou pamphlets, comme des monstres dignes du dernier supplice. Toutes

ces éclaboussures retombent sur la Convention elle-même; on remue en ce moment les massacres des 2 et 3 septembre, on en signale les acteurs. Le parti de Danton, qui organisa, paya et fit exécuter ce carnage de prisonniers, ne sait comment concilier sa conduite à cette époque avec ses belles phrases d'aujourd'hui : le public les saisit au milieu de leurs disculpations hypocrites et ne les ménage plus. Enfin, j'ose assurer que tous les actes de la Révolution, depuis le 10 août 1792 exclusivement jusqu'à ce jour, sont frappés par la voix publique de la plus éclatante réprobation [1].

Il en résulte que les fédéralistes gagnent seuls le terrain que perdent les trois autres factions de l'Assemblée; c'est-à-dire que partout l'opinion se déclare en leur faveur. Les *modérés,* dans la crainte de les perdre, sont forcés de céder à ce changement de l'esprit public, et se mettent à son ton; intimidés par la rage qui poursuit les jacobins, les républicains mitigés qui s'intitulent les *indépendants* tergiversent en attendant l'événement.

Sa Majesté l'Empereur et Roi peut donc observer ce changement très-important, savoir que la popularité des *modérés* passe aux *fédéralistes,* et que cette faction si faible, dont soixante-quatorze membres ne sont rentrés à l'Assemblée que par un acte de clémence, est à la veille de devenir prépondérante.

[1] 12 pluviôse an III. — « Au théâtre de la République, papiers contre les jacobins, lecture, cris : A bas Marat! »

14 pluviôse. — « Sur les divers théâtres, renversement du buste de Marat; beaucoup de troubles. » (Voir les rapports des 13, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 24, 30.)

16 pluviôse. — « Le projet actuel des jeunes gens est de se rendre dans les plus grands cafés de Paris pour faire la chasse à tous ceux qu'ils désignent jacobins. »

27 pluviôse an III. — « Satisfaction qu'occasionne dans le public l'arrestation de l'ancien comité révolutionnaire de la section du Contrat social. » (*Rapp. journ. de pol.*)

Cet événement suivra la chute des jacobins : cette chute dépend de l'issue qu'aura l'accusation portée contre quatre de ses chefs, Barrère, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes et Vadier. S'ils succombent, la faction entière succombera : les *modérés,* si longtemps aussi coupables que leurs antagonistes actuels, n'en seront pas plus puissants ; bien au contraire, ils n'auront travaillé que pour les fédéralistes, au sort desquels ils se croiront trop heureux de s'attacher. Quant au parti *indépendant,* vraisemblablement les uns s'attacheront aux débris des jacobins pour les ressuciter, les autres suivront la loi du plus fort.

Voilà l'horoscope qui présente en ce moment le plus d'indécis. J'ai eu l'honneur d'instruire antérieurement Sa Majesté Impériale et Royale que la grande pluralité des *fédéralistes* de l'Assemblée étaient redevenus monarchistes constitutionnels : je sais qu'ils sont dirigés par des hommes plus forts qu'eux, et dont le rétablissement d'un roi est le but définitif; mais le soupçon même de ce projet suffirait en ce moment pour rallier aux jacobins et aux indépendants la masse des révolutionnaires.

Je ne saurais d'ailleurs prendre trop souvent la liberté de répéter à Sa Majesté l'Empereur et Roi qu'en lui traçant ces symptômes et ces conjectures, recueillis de l'observation de tout ce qui se fait et s'écrit à Paris, je n'entends point lui annoncer des résultats certains; je me borne à les faire pressentir; mais mille causes imprévues peuvent les contrarier ou les accélérer. La France est conduite par les événements et non par les hommes; ceux-ci sont entraînés par la force des circonstances et ne les préméditent presque jamais. Les moyens qu'ils emploient les obligent de recourir souvent à ceux qu'ils ne voudraient pas employer, et presque toujours ils dépassent le but réel.

Une autre observation sur laquelle je prie Sa Majesté Impériale et Royale de fixer son attention, c'est que la Convention est absolument retombée dans la dépendance de l'opinion publique, et que sa marche est de s'en servir, sans qu'elle puisse s'opposer à ses progrès. Voilà tout le secret de l'avantage qu'ont les modérés et les fédéralistes. Ainsi, la puissance de l'Assemblée est hors d'elle-même. Après avoir ruiné tous les anciens ressorts de sa domination, ses membres ne la conservent qu'en décrétant successivement sous la dictée de l'esprit public qui ne lui appartient plus, qui reconnaît encore le corps sans avoir ni confiance ni estime pour ceux qui le composent, et qui n'en soutient une partie que pour s'en aider à terminer la Révolution.

L'anarchie interne de la Convention et sa condescendance forcée pour les sentiments qui se manifestent en public, l'ont rendue hermaphrodite : depuis deux mois, elle ne conserve pas deux jours de suite le même sexe ; elle prend une résolution, le public l'improuve, elle la rétracte. Par exemple, la cupidité lui avait dicté un décret infâme, par lequel on décidait que les veuves et les enfants des victimes injustement suppliciées ne seraient point relevés de la confiscation de leurs biens au profit de la nation : cette énormité fut sanctionnée, au moment où, suivant ces monstrueux législateurs, on mettait, disaient-ils, la *justice à l'ordre du jour*. Bientôt un cri général s'est élevé ; nombre d'écrivains ont osé en être l'organe ; déjà la Convention a été réduite à modifier son décret, et incessamment elle le sera de l'abolir.

Nul projet ne lui tenait plus à cœur que l'institution des *fêtes décadaires,* à l'aide desquelles elle comptait ensevelir toutes les religions positives, tout culte, tout ecclésiastique. L'opinion l'a fait rétrograder ; d'abord elle a ajourné la dis-

cussion finale de ce projet improuvé; ensuite un de ses membres délégué en Bretagne s'est vu forcé de proclamer la liberté des cultes, de rouvrir les églises et de tolérer les prêtres. Au même instant deux autres représentants ont interdit toute assemblée religieuse dans la basse Bourgogne; mais la censure publique a sur-le-champ frappé ces persécuteurs, et menacé, à Paris même, la Convention de résistance si elle s'opposait à la liberté des cultes.

Elle avait ordonné de faire sortir dans la quinzaine (au mois de décembre) les émigrés et les prêtres rentrés. Pas un ne s'est mis en route; personne n'a encore exécuté le décret; les proscrits se montrent partout, jusqu'aux tribunes de la Convention.

Enfin, elle avait divinisé Marat, placé son cadavre au Panthéon, décoré sa salle du buste de ce scélérat, dont l'effigie en plâtre souillait tous les lieux publics. Ce *Marat* fut l'intime de la plupart des *modérés :* l'un d'entre eux, nommé Guffroy [1], venait encore de le nommer récemment dans un pamphlet le *divin Marat,* et de citer ses maximes. Eh bien, deux cents jeunes gens soutenus de Paris entier ont brisé partout le buste, et porté l'idole dans les égouts. Au premier essai, la Convention se hâta d'interdire ces profanations; elles ont redoublé, et il a fallu qu'enfin elle-même chassât Marat du Panthéon, ainsi que les autres saints de la Révolution, qu'elle fît enlever son buste de l'enceinte des délibérations, et que sous ses yeux, elle souffrît qu'on prodiguât à ce misérable et à ses images des outrages de toute espèce [2].

La liberté de la presse fonda le pouvoir de la Convention, et la liberté de la presse le renverse : ses forfaits, ses inconséquences, ses membres, leurs actions publiques et

[1] Rédacteur du *Rougiff,* espèce de *Père Duchêne.*
[2] Voir Schmidt, t. II, p. 282 à 288. (*Rapports journ. de pol.*)

privées sont au jour du jugement : Sa Majesté Impériale et Royale connaît trop bien l'impétuosité française pour n'être pas sûre qu'on ne s'en tiendra pas là, à moins que d'autres causes ne viennent de nouveau changer la nature de cet enthousiasme.

Sa Majesté Impériale et Royale me permettra-t-elle de lui rappeler que cette cause funeste se trouvera dans la continuité de la guerre, si elle conserve son premier caractère, si elle rallie encore une fois les Français à des sentiments unanimes, si l'on ne dissipe leur défiance, si l'on n'oppose que le silence et des armées aux prestiges de la Convention, si les puissances ne saisissent les moyens d'influencer l'opinion de la France, de fortifier les dispositions actuelles, et de se montrer prêtes à donner généreusement la paix lorsque la France aura mis fin à une révolution atroce qui a mis en deuil la moitié du royaume, et qu'aux factions anarchiques et destructives qui la bouleversent continuellement depuis cinq ans, on aura substitué un gouvernement légal, modéré et stable, et qui puisse garantir invariablement la paix et les traités publics?

Sa Majesté l'Empereur et Roi pardonnera cette remarque en faveur du zèle dont je suis animé pour son bonheur et pour sa gloire. Lorsque j'ai pris la liberté de lui exposer la politique de la Convention, les conséquences d'une paix forcée et les dangers des traités partiels, je n'ai point cherché à lui inspirer une confiance exagérée dans la poursuite de la guerre. C'est avec douleur et sincérité que j'exprimerai la crainte d'une quatrième campagne; non moins désastreuse que la précédente, si elle commence avec des moyens imparfaits, ou si elle n'est pas adaptée aux circonstances et aux dispositions intérieures de la France, le fanatisme s'y rallumera, la terreur et le découragement

augmenteront en Europe; les puissances éprouveront des difficultés dans le choix et l'emploi de leurs ressources; la Convention aura tous les bras et toutes les propriétés du royaume à son service.

Mais j'ai developpé à Sa Majesté Impériale et Royale ces circonstances et ces dispositions de l'intérieur; je l'ai fait avec fidélité, et je n'ai nul besoin de l'éclairer sur leurs conséquences.

La justice rendue à Marat ne dérive pas seulement de l'amendement qui s'est fait dans l'opinion publique; elle tient encore à l'inconstance française, qui ne peut supporter longtemps le poids d'une réputation, d'une apothéose, de l'autorité d'un autre. L'amour de la nouveauté tend à abattre sans cesse les statues qu'érige un transport momentané. Personne ne veut reconnaître quelqu'un de plus grand que soi. Ce caractère inaltérable garantit que la démocratie en France ne sera jamais qu'une révolution permanente, qu'aucune faction ne parviendra à conserver longtemps sa prédominance, et que tout chef de parti aura le sort de tous ceux qui jusqu'ici ont tenté d'en occuper le rang. Il est inutile de vouloir s'appuyer sur tels ou tels hommes, parce que ce sont les principes seuls qui dominent : après les principes, le crédit est à une assemblée quelconque, que le peuple préférera toujours au plus populaire de ses membres.

Sa Majesté Impériale et Royale aura peut-être parcouru dans les papiers publics français le discours politique de *Boissy d'Anglas*[1], dont j'avais eu l'honneur de l'entretenir dans ma dernière note. Cette déclamation est puisée dans les Mémoires de Favier, ancien premier commis des affaires

[1] Dans la séance du 11 pluviôse (30 janvier 1795). Le 1er janvier 1795, le baron de Staël avait eu une longue conversation avec Barthélemy à Baden. (Voir SOREL, *Revue historique*, t. VI, p. 76.)

étrangères, et qui combattit toute sa vie l'alliance de la cour de Vienne et de la France : *cette déduction de l'orateur est encore une transcription littérale des instructions de la Suède;* je ne puis douter que cette cour ne l'ait dictée, car son ambassadeur à Paris, le baron de Staël, m'a débité ici mot à mot, il y a deux mois, toute la partie diplomatique de cette harangue.

Un autre *modéré,* nommé *Giraud,* vient aussi de faire imprimer un pamphlet, où il recommande à ses confrères de ne faire que des *traités séparés,* et de n'*écouter les tyrans coalisés dans leurs propositions de paix qu'isolés les uns des autres. Nous devons,* ajoute-t-il, *faire disparaître les États ecclésiastiques de l'Allemagne.* Il exhorte ensuite la Convention à *désunir l'Empereur et l'Empire,* à opposer le roi de Prusse à Sa Majesté Impériale et Royale, et à enlever l'électorat de Hanovre.

Le succès, ainsi que je me suis permis de le faire pressentir à Sa Majesté l'Empereur, tourne toutes ces têtes sulfureuses, qui, quoique pressées du besoin de la paix, ne peuvent résister à l'ambition révolutionnaire qui les agite, et au fanatisme qui leur fait voir l'Europe à genoux devant leur doctrine.

Cependant, malgré le décret rendu sur le discours de Boissy d'Anglas, la Convention n'en a point encore proclamé les conclusions, et si elle perd l'espérance de désunir les alliés, d'en paralyser une partie, et de les désarmer tous, on la verra rabattre prodigieusement de ces conditions insolentes que lui dictent ses triomphes et beaucoup plus encore le défaut d'accord entre les alliés, et la terreur qui fait invoquer la paix en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Angleterre même.

VII

Berne, le 28 février 1795.

J'ai eu l'honneur de faire connaître à Sa Majesté l'Empereur et Roi les partis qui divisent la Convention, et de lui faire pressentir dans ma *Note VI* que celui des fédéralistes gagnait de l'ascendant. Quoique la plupart d'entre eux soient plus près du gouvernement royal constitutionnel que de la République qu'ils concoururent à instituer en 1792, ils ne sont encore ni assez nombreux, ni assez prépondérants, ni assez favorisés par les circonstances, pour hasarder encore d'attaquer l'état républicain. Toute démarche précipitée alarmerait peut-être la masse des révolutionnaires et la majorité de la Convention, et servirait les jacobins.

En démolissant jour par jour l'édifice de la Terreur et le régime dominant depuis le 10 août 1792, chaque faction a pour but immédiat le renversement des jacobins; mais leur but ultérieur ne se développera qu'après cet événement.

Il n'est pas difficile d'apercevoir que la Convention, Paris et la France sont et vont être plus essentiellement divisés en trois classes générales : les révolutionnaires de profession, jacobins sous un titre ou sous un autre; les royalistes constitutionnels, et les républicains. Il devient manifeste qu'une fraction redoutable de ces derniers travaille à prévaloir sur la ruine des jacobins et des royalistes : elle embrasse ceux qui par système raisonné et par ambition philosophique imaginèrent de travestir la France en

république, auxquels la faction d'Orléans et les maratistes arrachèrent l'influence, et qui espèrent la retrouver dans l'anarchie où la chute de Robespierre a rejeté la Convention.

L'abbé *Siéyès* fut dès l'origine l'apôtre caché et le directeur de ces sectaires : *Condorcet,* mort de faim dans un cachot l'année dernière, partageait cet apostolat; en détrônant en 1792 le Roi qu'ils avaient déjà cherché à détrôner après son retour de Varennes, ils projetaient un plan de République philosophique qui fut étouffé à sa naissance. Aujourd'hui, ils tenteront de le reproduire. Presque tous les lettrés, écrivains, académiciens, prétendus philosophes qui ont embrassé la Révolution, forment l'école de l'abbé Siéyès. Plusieurs pensent de bonne foi que si la Révolution n'a amené que des extravagances et des crimes, c'est qu'elle a été mal comprise, mal organisée et abandonnée à des scélérats; mais que, fondée sur les principes abstraits de la philosophie et dirigée par d'aussi honnêtes gens que les philosophes, elle assurera l'âge d'or.

La liberté de la presse ayant rendu à l'opinion son activité et son influence, cette secte qui compte des auteurs à talents a de grands avantages pour égarer une nouvelle fois les esprits; elle sera favorisée par la consécration déjà sanctionnée de l'état républicain, par nombre de gens à prétention ou de quelque fortune, qui, ravis de voir écraser le *sans-culottisme,* se croiront gens d'esprit parce qu'ils s'attacheront à des gens d'esprit. Plusieurs fédéralistes sont infectés de cette théorie; les modérés ne pouvant faire mieux s'y réuniront, et la masse révolutionnaire pour qui le retour de la Royauté est le tombeau de ses espérances, les placera dans une organisation républicaine, qui leur fournira plus ou moins l'occasion d'exercer leurs passions en liberté.

L'incurie nationale se reposera sur cette constitution sophistique : comme toutes les nouveautés, elle aura de nombreux adhérents pour vingt-quatre heures et des proneurs enthousiastes. L'armée obéira à tout ce que décrétera la Convention, et la royauté sera ajournée.

Telle est la pente que s'efforcent en ce moment de donner aux circonstances et aux esprits les législateurs platoniques. L'abbé Siéyès a rompu le silence qu'il gardait depuis deux ans par *une notice de sa vie et de ses ouvrages*[1], dirigée contre les désorganisateurs et les constitutionnels de 1791, où il rappelle ses principes, la théorie de l'art social dont il fut l'inventeur, son mérite, son désintéressement, et où il élève l'étendard d'une constitution républicaine artistement travaillée. Cette brochure, en annonçant le réveil de l'auteur, a mis sur pied tous ses partisans : on l'a beaucoup célébrée et encore plus censurée; preuve que le parti n'a pas encore de la consistance. Nombre de journaux et d'écrits évidemment dirigés par des royalistes secrets ont outragé l'auteur et son ouvrage : les plus modérés se sont contentés d'accuser l'un et l'autre de la plus extrême médiocrité.

Malgré l'accueil équivoque fait en général à cette résurrection de l'abbé Siéyès, on peut attendre de son caractère, du fanatisme philosophique et de l'incorrigible prétention de tous les sectaires, des efforts soutenus pour convertir l'anarchie actuelle en une démocratie représentative, où tous les principes de la Révolution se trouveront fondus, placés et coordonnés. Ce sera un mélange de presbytérianisme politique, du gouvernement des États-Unis et de toutes les visions populaires sorties du cerveau des méta-

[1] Anonyme, *Notice sur la vie de Siéyès,* in-8. Paris, 1795.

physiciens politiques. Moins la France comprendra ce fatras, plus elle s'en engouera.

L'abbé *Siéyès* est l'homme le plus dangereux qu'ait fait connaître la Révolution : dès le premier jour, il l'a mesurée théoriquement, mais sans en prévoir les horribles accidents. Républicain avant les états généraux de 1789, il n'a pas perdu un jour de vue le renversement du trône, de l'église, de la religion catholique et de la noblesse. Heureusement cet opiniâtre et pénétrant novateur est le plus lâche des mortels : aussitôt qu'il a vu le danger, il s'est enseveli dans l'obscurité : quiconque lui fera peur le maîtrisera toujours. Misanthrope atrabilaire, de l'orgueil le plus exclusif, impatient et concentré, charlatan impérieux et jaloux, ennemi de tout mérite supérieur au sien, personne n'a plus que lui l'art de s'emparer des esprits en affectant le seul langage de la raison, de couvrir d'apparences plus froides ses passions, son maintien, son style. Dans un pays où tout le monde se mêle de raisonner et où les prestiges de la philosophie ont séduit tous les rangs, l'abbé Siéyès est un homme important. Cependant, jamais il n'obtint ni dans la première Assemblée constituante, ni dans la Convention actuelle, dont il est membre, de crédit permanent. Mirabeau, qui le connaissait, le méprisait et le haïssait, l'avait réduit au silence. Si Sa Majesté l'Empereur et Roi a besoin d'informations plus précises sur cet athlète révolutionnaire, personne ne peut mieux le lui faire connaître que le sieur Pellenc, attaché en ce moment aux bureaux de Son Excellence M. le baron de Thugut.

L'abbé Siéyès est capable d'ordonner les plus grands crimes pour faire adopter ses théories. Nul ne prémédita plus longtemps, plus froidement, avec plus de réflexion, l'abolition de la Royauté. Ennemi de tout pouvoir dont il ne sera pas le

directeur spirituel, il a anéanti la noblesse parce qu'il n'était pas noble, son ordre parce qu'il n'était pas archevêque, les grands propriétaires parce qu'il n'était pas riche, et il renverserait tous les trônes parce que la nature ne l'a pas fait roi.

Tous les écrits, les discours, les démarches, les actions de ce Catilina en petit collet doivent être observés : le plus grand malheur sera de lui voir reprendre de l'influence.

Les grandes questions du gouvernement à venir : la paix, la guerre, la Hollande, occupent à peine les Parisiens, absorbés par la décision et le jugement prochain qui détermineront le sort des quatre chefs jacobins, et par suite celui de leur parti entier. L'Assemblée n'a pas encore prononcé l'acte d'accusation contre eux; mais très-difficilement ils y échapperont. La Convention n'est plus maîtresse de les absoudre : le peuple, excité à la rage, les massacrerait au milieu de son enceinte. On a employé et l'on emploie pour les perdre les ressources les plus infâmes. Comment la Convention condamnerait-elle des ministres qui ont obéi à ses affreux décrets, à des fureurs, des destructions, des forfaits qu'elle-même commanda et dont elle donna l'exemple? Ce ne peut être qu'en leur supposant des crimes étrangers aux siens ; elle est donc réduite à calomnier même des monstres, dont l'arrêt de mort ne sera autre chose qu'un assassinat commis par des complices pour déguiser leur collusion.

Le public n'est point dupe de cet artifice de l'Assemblée. Déjà on la proclame solidaire des crimes de son ancien comité de salut public. Un des députés fédéralistes a osé proposer à la tribune de déclarer que les horreurs de l'année dernière et celles de 1793 devaient être imputées au gouvernement même. Le public s'est emparé de cette motion et l'a

renouvelée avec véhémence. On ne garde plus de ménagement avec la Convention, qu'autant qu'elle obéit aux adresses et aux écrits journaliers qui lui dictent ou les décrets à rendre ou les décrets à révoquer : cet ascendant de l'esprit public, manifesté impétueusement, s'accroît à mesure que la Convention mollit elle-même : ce n'est plus elle qui gouverne, c'est l'opinion, et l'opinion condamne tout ce qu'a fait l'Assemblée depuis son origine. Des meneurs secrets dirigent ce mouvement, et s'en servent pour arracher chaque jour à la majorité étonnée et intimidée des actes subversifs du régime révolutionnaire.

On a recommencé à célébrer la messe à Paris et dans un grand nombre de communes voisines.

La liberté des cultes est discutée, demandée dans tous les lieux publics et dans une multitude d'imprimés. L'avocat Lacroix, dénoncé par la Convention au tribunal révolutionnaire pour avoir mis en problème la légalité de l'institution républicaine, et la préférence à donner à la constitution monarchique de 1791, vient d'être absous à l'unanimité[1]. Le public a couvert cette sentence d'applaudissements. Pour se consoler de cet affront ou pour consoler Bourdon de l'Oise qui avait demandé une peine capitale contre Lacroix, en le traitant d'infâme royaliste[2], la Convention a élevé ce député, ivre la moitié de la journée, aux honneurs de la présidence. Cette absolution de Lacroix va ouvrir une nouvelle carrière aux plumes et aux langues; elle prononce que, malgré les décrets qui infligent peine de mort contre quiconque parle de la royauté, il est permis de discuter

[1] *Moniteur* du 26 février.

[2] Voir séance du 8 nivôse. Le titre de la brochure de Lacroix était : *le Spectateur français pendant le gouvernement révolutionnaire.* Elle fut dénoncée à la tribune par Duhem.

lequel est préférable de la Monarchie ou de la République. Cette liberté va faire éclore une multitude de dissertations semblables à celle de Lacroix, et reporter l'attention publique sur des questions ensevelies depuis trois ans.

Plusieurs émigrés reconnus et traduits au tribunal révolutionnaire ont été acquittés; journellement il en rentre en France, ainsi que des prêtres, et nul ne songe à les inquiéter.

Châlier, assassin et journaliste de Lyon, exécuté dans cette ville pendant sa révolte et déifié à la Convention, vient de subir le sort de Marat; on a traîné son effigie dans les égouts. Tous les emblèmes, les célébrations, les monuments décrétés depuis trois ans, sont renversés successivement de vive force; l'Assemblée est réduite à légitimer ces coups de main après qu'ils ont été commis. Poursuivis comme des bêtes féroces, les jacobins ne trouvent plus de protection, leurs services révolutionnaires sont considérés comme des crimes, les opprimés se soulèvent contre eux et en font justice. L'un des principaux juges nommés par le tribunal révolutionnaire de Lyon, a été il y a quinze jours arraché de la sauvegarde des représentants du peuple et précipité dans le Rhône.

Sa Majesté l'Empereur peut donc regarder le peuple français comme en révolution contre la Révolution même, et comme préparé, par cela même, à entrer en révolution contre la République, si les circonstances soutiennent l'impétuosité du sentiment public, si l'on parvient à ne plus redouter la résurrection des jacobins, et si le signal part d'un des partis qui déchirent la Convention.

La misère et le mécontentement publics aggravent ces dispositions rétrogrades. Ni l'invasion de la Hollande, ni les projets du comité des finances n'ont pu arrêter l'abaisse-

ment des assignats qui sont en ce moment à 16 ou 17, c'est-à-dire que cent francs en papier ne valent plus que 16 livres ou 17 en argent. Tous les gens d'affaires, spéculateurs, financiers, s'attendent à la catastrophe de ce papier-monnaie. Les consommations montent de valeur avec une effrayante rapidité. Le quintal de farine vaut 200 francs à Lyon, le pain 45 sols la livre; presque généralement il coûte de 25 à 40 et même 50 sols, excepté à Paris; une paire de souliers se paye 42 livres, une paire de bas de soie 56 livres. Chacun prévoit encore une progression supérieure.

Une situation si violente fait revivre et réchauffe le désir de la paix. Indifférente à toutes ses conquêtes, peu touchée de la gloire de ses armes, la nation demande hautement le terme de ses calamités.

Cependant le comité de salut public, les ambitieux de la Convention, les enthousiastes et les républicains jaloux de ne pas quitter le terrain avant d'avoir donné des lois à la France, persistent à vouloir la continuation de la guerre *au moins partielle.* Ils craignent que la Convention ne soit congédiée à la paix (elle s'est déclarée permanente jusqu'à cette époque); ils espèrent toujours détacher quelques puissances de la coalition, en intimider d'autres, les endormir par des négociations, suspendre ainsi les préparatifs et se trouver en état au printemps de pousser la guerre avec succès, ou de commander une paix ignominieuse.

Tel est le plan certain des meneurs de la Convention. Les puissances le déconcerteront non moins certainement en prenant une attitude ferme, et en montrant des préparatifs imposants. Leur salut, leur gloire, une paix honorable, le repos de l'Europe, celui de la France sont essentiellement attachés à la grandeur des démonstrations militaires. Le comité et la Convention sont hors d'état de leur résister,

car si le peuple craint d'un côté le sort d'une quatrième campagne et voit de l'autre la perspectvie d'une paix équitable, il ne restera plus de ressources à ses représentants pour prolonger la guerre, et la majorité d'entre eux se ralliera certainement à la nation contre les intrigants et les ambitieux.

Je transmets cette opinion à Sa Majesté l'Empereur, telle qu'elle m'a été envoyée de Paris même par des personnes graves et influentes. Je prends la respectueuse liberté d'y ajouter que toute paix *forcée* subvertira l'Europe, qu'une paix utile est presque indubitable, si l'on prend les mesures nécessaires pour se faire craindre, et que la volonté générale obligera la Convention à désarmer, si les puissances se montrent en état de prescrire des conditions et non d'en recevoir.

La chute des assignats force la Convention à des dépenses si exorbitantes, que le déficit du mois dernier, accusé par le comité des finances, a été de trois cent soixante et onze millions, auxquels il a fallu pourvoir extraordinairement.

Sans bruit et sans contrainte, on fait marcher les restes de la réquisition de dix-huit à vingt-cinq ans; grand nombre de sujets échappent au service de manière ou d'autre, et aucune information ne détruit à mes yeux le tableau conjectural que j'ai soumis le mois dernier à Sa Majesté l'Empereur, sur le nombre des soldats que pourra assembler la Convention.

Une partie considérable de ces recrues passe à l'armée d'Italie; elle sera de soixante-dix mille hommes au moins, y compris le corps rassemblé à Toulon pour une expédition maritime. Le départ de cet armement a été suspendu, à cause des troubles que les jacobins excitent en Provence, et pour le faire concourir avec les mouvements de la grande armée que les Génois s'attendent à voir incessamment au faubourg de Saint-Pierre d'Aréna.

P. S. — La liberté des cultes vient d'être décrétée par la Convention, mais avec des limites dérisoires : il résulte de ce décret que le gouvernement demeure athée tandis que le peuple reste religieux.

VIII

Berne, ce 7 mars 1795.

L'état de la France, tel que j'ai eu l'honneur de le décrire successivement à Sa Majesté l'Empereur, est celui d'une anarchie de partis, de sentiments, d'intérêts qui chaque jour tendent plus fortement à se heurter et à changer de nature. Ce choc prend maintenant un caractère désordonné. Toutes les passions sont dans la plus extrême fermentation[1]. Les souvenirs, les regrets, les craintes, la ruine générale, les souffrances passées, les souffrances présentes, la rage des factions, les ressentiments personnels, la discorde des opinions forment de Paris et de la France entière un magasin à poudre où une étincelle mettra le feu.

[1] 2 ventôse an III. — « Mouvements tumultueux et exaltés. Section des Lombards, des citoyens ont dit que, décadi prochain, ils déchireraient la déclaration des droits de l'homme; d'autres ont répondu que les patriotes s'y trouveraient et qu'on verrait qui l'emporterait.

9 ventôse. — « ...On disait que dans Paris il y avait des gens qui criaient hautement qu'il fallait un roi... » « On demande plus que jamais combien font 15 et 2. Et sur la réponse : 17, on réplique : C'est ce qu'il nous faut, et l'on ajoute : 17 valent mieux que 36 (nombre des membres réunis des deux comités de Salut public et de Sûreté générale). Les teneurs de semblables propos sont recommandés à la surveillance... »

10 ventôse. — « Un colporteur a crié : Plus de République! » — Plusieurs citoyennes disaient : « Il est temps que cela finisse..., qu'on était mieux quand on avait un roi, et qu'il en fallait un... », etc., etc. (*Rapports journ. de pol.*)

Le crédit de la Convention baisse avec sa puissance, et sa puissance avec la crainte qu'elle inspirait. Le peuple s'indigne hautement de sa lenteur et de sa faiblesse à punir les agents du régime de la Terreur. Tout présage qu'il se fera justice lui-même, et cette justice s'étendra sur la Convention si elle ne se hâte d'obéir au sentiment public. Les divisions qui la déchirent embarrassent et retardent sa marche; trois cents scélérats de cette assemblée voient avec effroi approcher le jugement des quatre chefs jacobins[1], accusés de crimes qui ont eu dans la Convention tant de complices et d'imitateurs; ils savent bien que ni le public, ni la faction fédéraliste, ni les royalistes constitutionnels ne s'en tiendront à abattre quelques têtes, et que ce procès d'une tyrannie de deux ans enveloppera tous ceux qui y ont participé.

Ce grand intérêt de sa propre conservation, ce danger qui pèse sur tous les individus, les préoccupe entièrement. La Convention pourvoit à la hâte, sans réflexion, sans plan, et par les décrets les plus inconséquents, aux objets les plus pressés, tandis que les conciliabules de ses cabales concentrent leur attention et leurs efforts sur la guerre intestine qui la dévore ainsi que le royaume entier.

Les modérés et les fédéralistes réunis semblent s'abandonner aux secours et aux volontés du peuple; pour en être protégés, ils légitiment les actions les plus contraires au système révolutionnaire. Dans l'une des dernières séances de la Convention, sur la lecture d'une adresse où la ville de Marseille se déclarait en insurrection contre les jacobins, on applaudit cette mesure et l'on en décréta la mention au procès-verbal, malgré les réclamations des indépendants contre cette légitimation d'une révolte guerrière de la moitié

[1] Barrère, Billaut-Varennes, Collot d'Herbois et Vadier.

d'une ville contre l'autre. Ce signal ne sera pas perdu; il met aux prises les différents partis en présence dans chaque ville du royaume. A Besançon, dix-sept révolutionnaires ont été tués dans un engagement du même genre. A Lyon, où le royalisme se prononce publiquement, nul révolutionnaire noté n'ose paraître dans les rues.

Par un autre décret semblable de la semaine dernière, tous les fonctionnaires publics, agents, commissaires, administrateurs suspendus depuis la mort de Robespierre, et tous révolutionnaires déterminés, ont ordre de se retirer chacun dans leurs communes respectives, et d'y rester sous la surveillance des bons citoyens *amis de la justice, des lois et des propriétés*, et auxquels on *confie l'exécution du décret*. C'est livrer au peuple cette foule de brigands. C'est tirer sur les meilleures troupes de la Révolution.

Le décret qui rétablit la liberté des cultes est entouré de réserves qui attestent le regret que laisse à la Convention cette mesure de nécessité. Ces réserves ne seront point respectées [1], et bientôt il faudra les supprimer. Déjà, sous les yeux mêmes de la Convention, on a rouvert à Paris l'église paroissiale de Saint-Eustache; un prêtre *non jureur* y a célébré la messe; l'audience était très-nombreuse. Les conséquences de cette liberté de cultes n'ont point échappé à l'Assemblée et fondaient sa résistance. En recréant des catholiques, elle recrée des royalistes. Quiconque fréquen-

[1] 12 ventôse an III. — « Hier, il y a eu plusieurs messes et autres services catholiques... mais, attendu la loi concernant la liberté des cultes, nous croyons devoir prévenir les citoyens qui désirent composer ces diverses sociétés de faire leurs déclarations préalables.

« ...Section des droits de l'homme, un homme, avec une sonnette, annonçait que demain, 13, on bénira l'église du couvent des ci-devant Billettes, et que, dimanche prochain, on y dirait la messe... Ordre pour amener cet homme se trouvant en contravention avec la loi sur l'exercice des cultes (art. 7). »

(*Rapports journ. de pol.*)

tera la messe est un ennemi de la République : pas un prêtre qui ne fasse à ses ouailles un cas de conscience de son attachement à ce régime : les sentiments religieux comprimés depuis trois ans vont se répandre avec exaltation. La Convention ne peut pas compter davantage sur les protestants qu'elle a maltraités ainsi que les catholiques; les prêtres déportés rentrent journellement; des communes entières viennent les recevoir aux frontières. Si la Convention, au lieu de s'opiniâtrer à athéiser toute la France, eût substitué une religion quelconque positive au catholicisme, celui-ci eût très-difficilement ressuscité; mais privé de tout culte, il était évident que le peuple reviendrait avec enthousiasme à celui dont il avait l'habitude au moment où il pourrait le faire sans danger.

Il devient infiniment probable que, si la Convention achève les jacobins, elle perdra la Révolution dont ils furent les appuis, et que, délivrée de la terreur qu'ils inspiraient, le public qui ne craindra pas du tout ses représentants réduits à la seule force d'opinion, le public qui les méprise et qui les déteste, les forcera de quitter la place et appellera leurs successeurs. La plupart des fédéralistes, plusieurs des modérés et même des jacobins, pour se venger de l'Assemblée, seconderont ce mouvement.

Si, au contraire, la Convention traîne la justice qu'on invoque avec passion d'un bout de la France à l'autre contre les complices et les agents de la dernière oppression, elle sera chassée de vive force. Les fédéralistes et les modérés feront demander les assemblées primaires; un débordement d'adresses menaçantes et des mouvements insurrectionnels commanderont cette mesure; la Convention n'aura que des moyens usés et insuffisants pour y résister.

C'est à ce dénoûment prochain que se rapportent tous

les vœux, et qu'aboutira vraisemblablement l'effervescence actuelle. On ne doit pas compter que le Roi soit rétabli par un mouvement populaire : ceux mêmes qui aspirent à ce rétablissement sentent la nécessité de l'opérer par l'autorité d'une nouvelle Assemblée, qui supplée à la faiblesse d'une minorité sans régence, sans conseil, et dont tous les instruments de gouvernement sont à refaire; d'une nouvelle Assemblée qui, sur-le-champ, communique au gouvernement royal cette force tutélaire d'opinion et de pouvoir réel dont il aura besoin pour contenir les factieux et écraser les révolutionnaires républicains.

La Convention est si loin d'oser ordonner de nouvelles réquisitions d'hommes, qu'elle vient de rendre un décret qui exempte du service tous les jeunes gens qui, dans le cours de l'année dernière, auront atteint dix-huit ans. Pour échapper aux réquisitions, les mariages d'adolescents depuis quinze ans à dix-neuf ans se sont multipliés dans la proportion de quatre-vingts à deux. Ainsi, les restes de la première réquisition n'ont pas répondu même à l'évaluation que j'avais eu l'honneur de présenter à Sa Majesté l'Empereur, et je suis en état de lui garantir que la totalité des forces françaises employées au dedans et au dehors n'atteindra pas quatre cent soixante mille hommes, à moins que, par une suite du plan qu'adopteraient les puissances alliées, le fanatisme ne se rallumât et ne facilitât de nouvelles levées extraordinaires, par les causes que j'ai pris la liberté de détailler antérieurement à Sa Majesté l'Empereur et Roi.

L'état des finances est cent fois pire que celui des armées. Les assignats ne rendent plus que quatorze livres en argent contre cent francs en papier. Ce discrédit progressif après l'invasion de la Hollande est un thermomètre sûr d'une défiance irrémédiable. Les projets de la Convention pour

diminuer la masse des assignats, sa loterie, les primes pour la vente des biens nationaux, son accélération des payements, ne servent qu'à augmenter cette défiance de ressources qui ont toutes leurs principes dans la spoliation des propriétés et dans le brigandage de confiscations momentanées. Le renchérissement de toutes les consommations comble la misère publique, et il menace la France d'un bouleversement complet dans toutes les fortunes, et dans l'existence de chaque citoyen vivant de son revenu et de son industrie.

Si la cour de Berlin, au lieu de persévérer dans des négociations qui sont en France l'objet de la risée et de l'étonnement de tous les gens sensés et instruits, ne s'obstinait pas à vouloir rejeter l'Europe dans des dangers dont six mois de contenance la feraient sortir, si au lieu de ménager à la Convention un contre-poids au discrédit dans lequel elle est tombée et une issue au moment où toutes les issues vont lui être fermées, dès qu'elle ne pourra plus abuser le peuple par l'espoir d'une paix glorieuse et immédiate; si la cour de Berlin, dis-je, n'affichait pas le désir de se séparer de la cause générale, l'empire de la Convention, ses charlataneries, ses finances auraient pris fin, peut-être avant l'ouverture même de la campagne.

La Convention vient de remettre la Belgique sur le pied des États français, en abolissant toutes les mesures de rigueur qu'on y avait introduites au moment où on les renversait en France. C'est une preuve certaine qu'elle entend conserver ces provinces et les incorporer à son domaine.

On annonce un traité de paix signé entre la Vendée et la Convention[1]. Quoiqu'on ignore encore les véritables conditions de cet accord, on ne peut douter de son existence.

[1] Pacification temporaire et partielle; traité avec Charette, 17 février.

J'avais eu l'honneur de le faire pressentir à Sa Majesté l'Empereur dans le mois de janvier. Cet événement remettra vingt-cinq à trente mille hommes à la disposition de l'Assemblée, qui n'en aura plus besoin dans cette partie de l'intérieur.

Le général Kellermann est sur les rangs pour commander l'armée du Rhin.

IX

Berne, le 14 mars 1795.

L'état de Paris a peu changé depuis quinze jours. Les bruits de paix qui se sont renouvelés et le procès des jacobins continuent à fixer les esprits, et à soutenir la Convention contre les causes qui travaillent à abréger son existence. La commission chargée d'examiner la conduite des quatre membres des anciens comités, prévenus de tyrannie, a déclaré qu'il y avait lieu à accusation. En conséquence, ces quatre scélérats sont arrêtés chez eux, et nul doute que l'Assemblée ne les décrète incessamment d'accusation, et ne les envoie au tribunal révolutionnaire.

Cette perspective tranquillise les têtes *pour le moment;* on sait gré à la Convention de se prononcer ainsi contre sa propre conduite, et, sans entrer dans ses motifs, on applaudit à sa résolution. Elle n'a rien à craindre du peuple tant que celui-ci ne craint rien des jacobins; c'est après leur compression totale qu'éclateront les nouvelles dissensions dont j'ai eu l'honneur d'exposer les symptômes et les mobiles.

Cambacérès[1], membre du comité de salut public, a fait, le 5 de ce mois, et au nom de ce comité, un rapport officiel sur les *relations extérieures,* suivi d'un projet de décret pour autoriser le comité aux négociations à suivre, aux signatures de traité ou conventions préliminaires, sauf la ratification de l'Assemblée qui a ordonné l'impression du rapport et l'ajournement de la discussion.

Sa Majesté l'Empereur, en se faisant rendre compte de ce discours, y retrouvera toutes les dispositions que j'avais eu l'honneur de lui annoncer dès l'origine de cette correspondance.

« Une négociation unique pour une paix générale est « *impossible,* dit Cambacérès. Nous n'en trouverions la « garantie ni dans la volonté de nos ennemis, ni *dans leur* « *impuissance.* Ce n'est que par des *paix partielles* que nous « arriverons à une paix générale.

« L'Angleterre aspire à dominer sur les mers; l'Autriche « et la Russie veulent dominer le continent. Rallions à « nous les gouvernements étrangers à cette coalition impie; « accueillons avec générosité les États qui auront rompu les « chaînes de la ligue.

« Déjà *tous les peuples crient la paix,* des négociations « importantes sont commencées ou prêtes à l'être. La Révo- « lution française et ses triomphes ont donné à l'Europe « une impulsion générale *vers la liberté,* vers l'anéantisse- « ment des entraves qui *prolongeaient l'enfance des peuples,* « et vers la perfection de l'esprit humain. »

L'orateur trace ensuite la circonférence que doit embrasser

[1] Cambacérès était entré au Comité le 5 novembre 1794; il avait dû en sortir au bout d'un mois, mais avait été réélu le 15 nivôse et y avait repris la place de Merlin (de Douai). Ils s'occupèrent ainsi, alternativement ou de concert, de la correspondance de Prusse jusqu'à la fin des négociations.

le territoire de la République : ce n'est point par esprit de conquête, dit-il, mais pour l'intérêt de notre *sûreté*, que nous devons l'étendre des Alpes aux Pyrénées, et conserver la Belgique, théâtre de guerres éternelles.

« Que nous reste-t-il à faire? ajoute-t-il. Tandis que nos « phalanges battront les phalanges ennemies, nous devons « exposer à l'Europe nos principes de *sagesse et de justice,* « rallier à notre cause *les amis de l'humanité,* créer un droit « des nations, et accumuler sur la tête des despotes toute la « *responsabilité du sang qui sera encore versé.* »

J'ai eu l'honneur de préparer depuis deux mois Sa Majesté l'Empereur à cette démarche de la Convention que sollicite Cambacérès, et que certainement elle ne tardera pas à exécuter. Elle fera servir ce manifeste à exalter le peuple français contre les puissances alliées, et à exalter même leurs propres sujets, en peignant les souverains comme seuls en opposition avec la paix généralement réclamée, et cela par haine de la liberté...

Sa Majesté Impériale et Royale me permettra-t-elle de lui répéter que cette mesure perfide, calculée sur les dispositions des peuples, aura des conséquences très-funestes, si les alliés ne s'occupent très-promptement à en prévenir l'effet? Leur silence sur ces impostures publiques que le vulgaire adopte partout lorsqu'il ne les voit point démenties, leur créera plus de danger que les armées françaises. Je prends la respectueuse liberté de conjurer Sa Majesté l'Empereur de peser les conséquences de cette déclaration, et de préserver les peuples de son influence.

Pichegru prend le commandement de l'armée du Rhin et de la Moselle; Kellermann a l'armée d'Italie et celle des Alpes; Jourdan, celle de Sambre et Meuse, et Moreau, provisionnellement, celle du Nord et de la Hollande.

Au 1er janvier, l'armée du Rhin comptait neuf généraux de division, vingt-huit généraux de brigade, douze adjudants généraux, et dix-neuf bataillons d'infanterie, dont le complet de guerre serait de onze cents hommes chacun : l'un portant l'autre n'en avait pas sept cents.

A la même époque, l'armée de la Moselle avait neuf généraux de division, dix-sept généraux de brigade, sept adjudants généraux et sept bataillons.

L'armée du Nord, vingt et un généraux de division, vingt-sept de brigade, quinze adjudants généraux et vingt-huit bataillons.

L'armée de Sambre et Meuse, onze généraux de division, vingt-trois généraux de brigade, douze adjudants généraux et dix-neuf bataillons.

L'armée d'Italie, dix généraux de division, vingt-quatre généraux de brigade, huit adjudants généraux et vingt-neuf bataillons.

Je n'ai pu me procurer les états de cavalerie, qui se trouvent généralement dans une proportion très-faible, ni ceux des troupes légères.

L'artillerie générale employée en dedans et en ligne consiste en huit régiments, chacun de trois bataillons, et en neuf régiments d'artillerie à cheval.

L'armée d'Italie et celle des Alpes sont extraordinairement affaiblies. Cette dernière, composée de treize bataillons, n'a pas dix mille hommes d'infanterie, à peine deux mille hommes de cavalerie.

Suivant un état exact qu'une personne m'a transmis de Toulon le 20 février dernier, l'armée d'Italie était composée de dix-huit à vingt mille hommes répartis dans la rivière de Gênes, de dix mille hommes qu'on rassemblait à Toulon pour les embarquer, de cinq mille à Nice et à Sos-

pello [1], de trois mille à Oneille [2], de trois mille deux cents répartis dans différents postes de Toulon à San-Remo. Seize mille hommes de réquisition étaient à Marseille outre la garnison de cette ville, et devaient se rendre à l'armée aussitôt qu'ils seraient équipés. *Total,* 57,200, sur lesquels *quinze mille trois cent quinze malades,* la plupart de l'épidémie qui a dévasté cette armée ; elle a vingt-trois hôpitaux dans la seule rivière de Gênes.

Pour réunir les seize mille réquisitionnaires qui sont à Marseille, on a forcé dans toute la Provence chaque chef de famille à désigner tous les individus mâles avec leurs actes de baptême, et l'on a levé une partie de la deuxième réquisition de vingt-cinq à trente ans, qui s'opère avec beaucoup de lenteur et au murmure général.

Cette province et l'armée ne subsistent que par les approvisionnements étrangers ; les magasins sont à peu près épuisés, et le pays l'est entièrement. Les représentants, pour prévenir la famine, sont obligés de faire distribuer du pain à huit sols, et du vin à dix sols la bouteille.

Il existait en rade à Toulon quarante-cinq vaisseaux de guerre, dont sept de haut bord ; huit frégates et vingt-deux bricks. La disette d'approvisionnements et de matelots retarde l'armement ; les vaisseaux construits depuis la reprise de Toulon sont détestables ; mais l'opinion générale à Toulon, Nice et Marseille était que, de manière ou d'autre, la flotte mettrait bientôt à la voile, pour seconder l'opération favorite qui consiste à pénétrer dans le Milanais.

Cette irruption est le principal but de la guerre d'Italie, on n'épargnera rien pour la faire réussir. On pratique la Lombardie par Gênes et par les Grisons ; les Français

[1] A vingt kilomètres de Nice.
[2] Dans le Piémont.

tentent tous les moyens de s'y former et espèrent d'avoir un parti qui les secondera si la fortune les favorise. Ils comptent également sur la mésintelligence des généraux autrichiens et piémontais, et sur le défaut d'accord entre ces deux armées.

L'abbé Sieyès vient d'être nommé membre du comité de salut public [1], preuve qu'il gagne du terrain et que les républicains qui travaillent sous sa dictée songent sérieusement à organiser la démocratie et à substituer à l'anarchie actuelle une théorie populaire, fondée sur les principes subversifs de l'abbé Sieyès. Ce parti puissant aura, si la paix se fait, des avantages immenses sur les royalistes constitutionnels, et plongera la France et l'Europe dans d'interminables convulsions.

Rien ne perce encore de certain sur les conditions signées avec la Vendée; mais il est fort à craindre qu'elle ne se soit soumise purement et simplement, en se réservant sûreté, liberté du culte, amnistie complète, exemption de réquisitions et quelques dédommagements pécuniaires. Des lettres de Paris mandent, il est vrai, que ce n'est qu'une trêve d'un mois, signée le 15 février, et que les Vendéens restent armés; mais ces assertions n'ont aucune authenticité.

Quoique M. le baron de Hardenberg soit attendu à Bâle d'un jour à l'autre, et que les dispositions du cabinet de Berlin ne paraissent pas équivoques, M. Barthélemy a écrit la semaine dernière à un magistrat de Zurich, son ami, qu'il désespérait d'une paix même particulière avec la Prusse [2]. J'ai eu l'honneur de mander à Sa Majesté l'Empereur que le

[1] Le 5 mars 1795.

[2] Le comité avait en effet remis tout en question par une dépêche à Barthélemy du 11 ventôse (1er mars 1795). Voir A. Sorel, *Revue historique*, t. VII, p. 45.

baron de Staël, qui certainement négocie une alliance entre sa cour et la Convention, avait écrit récemment à son épouse dans les mêmes termes.

P. S. — Dans la séance du 18, la Convention a réintégré les seize députés fédéralistes qui étaient restés exclus [1]. Ce parti obtient une supériorité décidée et va déterminer le sort de la France.

X

Berne, le 23 mars 1795.

Il n'y a plus de doute sur la pacification de la Vendée, ni même sur sa nature. Quelques-uns des représentants envoyés pour la traiter ont à leur retour à Paris fait le rapport de leur commission. A la lecture des pièces officielles qui ont été publiées, et en particulier d'une adresse de Charette aux habitants de la Vendée, on découvre que cette paix a été une véritable transaction entre des partis belligérants. D'une part, Charette se soumet ainsi que son armée, reconnaît la République et la Convention, livre son artillerie et ses magasins, et promet d'engager la contrée à l'imiter. De l'autre, les Vendéens obtiennent exemption d'impôts pendant une suite d'années, dispense du service militaire, indemnités pour les dommages de la guerre, rétablissement de leurs maisons, restitution de toutes leurs propriétés, acquittement par la Convention des *bons,* soit

[1] Isnard, la Rivière, la Réveillère-Lépaux, Pontécoulant, Louvet, Lanjuinais, etc.

reconnaissances des chefs de l'armée, passés aux fournisseurs, et le choix libre de leurs administrateurs sur la désignation qu'en feront Charette et les autres chefs ; enfin, on consacre la pleine liberté de leur ancien culte religieux et la sûreté des ministres chargés de l'exercer.

Stofflet, Suisse d'origine, ancien garde-chasse du marquis d'Armaillé en Poitou, et commandant une des divisions de la Vendée, n'avait point encore adhéré à la paix le 10 de ce mois. Charette travaillait à le ramener, et a offert, dit-on, aux représentants du peuple de le combattre s'il ne rendait volontairement les armes ; Stofflet a sous ses ordres environ deux mille cinq cents soldats, presque tous déserteurs et contrebandiers.

Quant aux *chouans,* insurgés de la Bretagne, la plupart de leurs chefs ont aussi capitulé, et tout fait présumer qu'ils suivront en entier et sans délai l'exemple de la Vendée.

Cette résolution de Charette a été forcée par la prévoyance. Abandonné des Anglais après avoir si longtemps et si vainement attendu leur secours, voyant la Hollande prise, les alliés au delà du Rhin et la paix négociée par quelques-unes des puissances de la coalition, il a désespéré avec raison de pouvoir tenir tête tout seul aux armées de la Convention et a préféré de sauver les malheureux habitants qui, depuis deux ans, partageaient son héroïsme et ses dangers.

Il ne faut cependant croire à la soumission permanente de cette contrée qu'autant que la France sera tranquille et la Convention dominante; car aux premiers troubles, à la première étincelle de royalisme, la Vendée s'agitera de nouveau. La paix s'est faite par l'entremise de deux citoyens estimables et royalistes de Nantes, MM. Blin et Bureau. Le premier est un médecin, ancien député à la première Assemblée constituante.

La Convention et la France sont redevenues en ce moment

ce qu'elles étaient le lendemain du 10 août 1792. La supériorité des fédéralistes vient d'éclater par la réintégration dans l'Assemblée des seize députés de ce parti mis hors de la loi en 1793. Les modérés et les républicains rejetèrent avec hauteur leur admission au mois de décembre dernier : aujourd'hui personne, pas même les jacobins, n'a osé la contredire. Il est clair que simples auxiliaires des *modérés* il y a deux mois, les *fédéralistes* les dominent maintenant et les réduisent au rôle de leurs valets. Cette prépondérance est tellement prononcée, que plusieurs *indépendants,* tels que Bourdon de l'Oise, qui poursuivirent avec le plus de fureur les fédéralistes en 1793, s'épuisent en amendes honorables pour faire oublier leur précédente férocité. Ces membres réintégrés, animés par la passion, accroîtront l'incendie de l'Assemblée : déjà l'un d'entre eux, nommé *Louvet,* a proposé de décréter que tous ceux qui s'étaient révoltés contre la Convention avaient *bien mérité de la patrie.* Les modérés, unis aux républicains et aux jacobins, ont fait tomber cette motion anticipée.

Cette crainte de l'ascendant progressif des fédéralistes et encore plus celle des manifestations populaires de sentiments royalistes, qui se développent de jour en jour avec plus de témérité que de prudence [1], semblent produire en ce moment un autre effet assez remarquable. On aperçoit que cette

[1] 17 ventôse an III. — « Au théâtre de la République, on a crié : « A « bas le bonnet! » et, après quelques cris réitérés, le bonnet, qui se trouve placé au haut de la pique tricolore, est tombé et a été déchiré au milieu des applaudissements. »

20 ventôse an III. — « Le public disait hautement : « Nous allons avoir « un roi, nous serons plus heureux, etc., etc. »

24 ventôse an III. — « ...Deux jeunes gens arrivés du département de la Manche pour travailler à Paris ont dit que, passant à Caen, plusieurs femmes s'étaient jetées sur eux, et, après avoir arraché la cocarde qu'ils avaient à leurs chapeaux, elles la foulèrent aux pieds en criant : « Vive le Roi! » ... Affiche placardée avec profusion dans toutes les rues et places, ayant pour titre :

crainte du royalisme balance celle des jacobins et leur fait obtenir moins de sévérité de la part des autres factions républicaines. Probablement il faut attribuer à cette cause le délai que continue à éprouver l'accusation formelle qui menace Collot, Barère, Billaud et Vadier. Depuis huit jours, on découvre que les clameurs de la tribune se dirigent moins contre les efforts des jacobins que contre le réveil des royalistes; ceux des fédéralistes qui tiennent toujours au fanatisme républicain ne sont pas les moins ardents à montrer ce genre d'inquiétude, et Boissy d'Anglas, l'un d'entre eux, a essayé de faire revivre les lois pénales contre les propos et les provocations de royauté par une motion qui n'a pas eu de succès.

La fermentation de Paris s'est aggravée par la disette de pain, par la baisse des assignats et par le prix extravagant où s'élèvent toutes choses. Un Anglais de ma connaissance, enfermé quinze mois à Paris d'où il vient de sortir, a payé près de cette capitale trois cent cinquante-deux livres pour un méchant souper, et cent francs pour un clou de voiture. Le peuple, les rentiers, les gens vivant de salaires, sont écrasés [1]. La Convention vient de soumettre chaque habitant de Paris à la ration journalière d'une livre de pain par tête. Le décret excite beaucoup de mouvement : le peuple s'est attroupé, a menacé dans plusieurs quartiers : des bandes nombreuses sont venues se plaindre amèrement à l'Assem-

« Peuple, réveille-toi, il est temps! » « ...Trouvé une affiche près la Convention, où il était dit « qu'elle était grosse, et qu'elle accoucherait d'un roi dans trois mois. »

29 ventôse an VIII. — « Une femme a crié : « Vive le Roi! et au f... la « République! » etc., etc.

[1] 24 ventôse an III. — « Le peuple s'est formé en groupe et s'est entretenu de la pénurie des subsistances et de l'affiche : « Peuple, réveille-toi!... » — (Faubourg Antoine.) Le louis a été porté à 200 livres. »

(*Rapports journ. de pol.*)

blée, en menaçant d'enfoncer ses portes, si elle n'écoutait les pétitionnaires. Suivant l'usage, la Convention rejette ces mouvements séditieux sur l'instigation des aristocrates et des terroristes, qui certainement ne se sont ni donné le mot, ni ralliés, malgré les impertinentes extravagances qu'on débite là-dessus à la tribune.

Cette agitation tire sa principale source de la misère publique : je doute que les sentiments politiques y aient aucune part essentielle. Le pain à Paris est à très-bas prix; nul peuple en Europe n'en fait une aussi grande consommation ; les ménages pauvres en vivent exclusivement depuis le renchérissement immodéré des autres comestibles. Journellement, on affiche des placards insultants pour la Convention, entre autres celui-ci, qui a été répandu avec profusion à Paris, à Versailles et en d'autres lieux : *Vive la Convention! Nous n'avons pas de pain! Vive la République! Nous mourons de faim!* On a vendu publiquement une caricature au bas de laquelle étaient ces mots : *A échanger sept cent cinquante bourriques à trente-six francs contre un louis en or*. (Les députés ont porté leur traitement de dix-huit à trente-six livres par jour.)

En général, la nation s'irrite; le chaos où est l'Assemblée, sa timidité à punir les scélérats, sa persistance dans des décrets atroces, la guerre scandaleuse que se font mutuellement ses membres, énervent de plus en plus sa considération et son autorité. Le vœu d'obtenir une autre Assemblée se prononce plus ouvertement; la Convention ne l'ignore pas. L'opinion populaire qui se répand à Paris d'une prochaine contre-révolution, soit du rétablissement de la royauté, augmente la tendance des esprits vers cet événement, en généralisant la créance qu'on y ajoute.

D'un autre côté, les républicains, dont le centre est dans

la majorité conventionnelle, se pelotonnent et cherchent à prémunir leurs systèmes contre l'opinion et les mouvements qui les menacent. On aperçoit que, pressés de sortir de l'anarchie, d'arriver à un gouvernement quelconque et de fixer ainsi, au moins pour un temps, les incertitudes publiques, ils voudraient précipiter une nouvelle Constitution républicaine; mais nul accord entre eux à cet égard.

On est tellement fatigué de cette usurpation de tous les pouvoirs par la Convention, et du défaut de lois protectrices que prolonge le combat des factions, qu'un journaliste populaire, très-accrédité, a imprimé nettement ces paroles : « Que veut le peuple? Justice, sûreté, liberté. Si la démo-« cratie lui donne tout cela, il la prendra; si elle ne lui « procure pas, il n'en voudra point. »

Paix et gouvernement, voilà le vœu général, irrésistible. Si la Convention ne parvient ni à l'un ni à l'autre, elle est perdue. Et si les puissances coalisées, se mettant à sa place, persuadaient au peuple français qu'il peut attendre d'elles ces deux bienfaits, et qu'elles bornent là le but de la guerre, la Révolution en France ne passerait pas l'été.

Les négociations entamées par quelques puissances sont donc le plus grand service qu'elles puissent rendre à la Convention, en la soutenant ainsi dans l'esprit du peuple par l'espoir d'une paix prochaine.

Vraisemblablement, Paris sera incessamment livré à une crise violente qui décidera de la prépondérance entre les jacobins, les républicains et les royalistes, et qui, en même temps, décidera du sort de la Convention.

Les assignats que les agioteurs de Bâle avaient un moment fait remonter à 19, sont retombés à 13 et demi. On en fait des papillottes. Le louis d'or vaut 205 livres en papier à Lyon, où le royalisme a encore moins de retenue qu'à Paris.

L'armée des Alpes vient d'être renforcée de quelques bataillons de réquisitionnaires, mais n'est pas encore de vingt-deux mille hommes. On forme quelques magasins médiocres en Savoie et en Dauphiné. Au reste, la Convention ne compte pas tant sur ses forces que sur la division des alliés, et sur cette armée de passions invisibles qu'elle tient partout en activité.

Un général de division très-intelligent, qui a fait la dernière campagne d'Italie, et ensuite celle de Catalogne, qui m'est connu depuis longtemps, et qui vient de se retirer à Genève sa patrie, m'assure que la guerre d'Italie n'aura aucun succès et peut devenir très-funeste aux Français, s'il y a intelligence entre les Autrichiens et les Piémontais, et si, par une campagne active, on paralyse les dispositions révolutionnaires que la Convention féconde en Piémont, dans le Milanais et dans l'Italie entière. Les succès et des opérations viriles seront éternellement le plus sûr préservatif contre les machinations et l'infidélité dans l'intérieur de chaque État. Au départ du général dont je viens de parler, l'armée des Pyrénées avait vingt-sept mille malades.

XI

Berne, le 1er avril 1795.

A mesure que les passions se développent à Paris et dans la Convention, les desseins des différents partis se manifestent et les conjectures prennent une base plus solide.

Il n'y a plus de doute sur une vérité que j'avais eu l'hon-

neur de faire pressentir antérieurement, à savoir que les républicains systématiques travaillent à s'élever sur la ruine des jacobins et des royalistes.

Par la crainte qu'inspirent les premiers, la faction républicaine se rallie les *fédéralistes* honnêtes et monarchiques; par la crainte qu'inspirent les seconds aux complices du régicide, elle rallie ceux qui concoururent à fonder la République et à qui l'intérêt dicte de la maintenir.

Cette faction naissante, mal affermie encore, mais suivie de la majorité conventionnelle, ne se compose point d'éléments uniformes. Les théoristes, tels que l'abbé Sieyès, qui, dès la première convocation aux états généraux, préméditèrent l'abolition de la monarchie, tiennent le gouvernail. Les dernières horreurs du régime sanguinaire, l'oppression sous laquelle ils gémirent pendant la dictature du comité de salut public, leurs infortunes, le supplice de tant de leurs associés, l'expérience, le raisonnement, le devoir enfin de fermer les plaies sanglantes de la France et de lui donner le repos, rien ne les a touchés. Ils mettraient l'univers en cendre plutôt que d'abandonner le dessein de le soumettre à leur doctrine. On peut tenter, on peut espérer la conversion d'un scélérat, jamais celle d'un philosophe.

A ce noyau de publicistes métaphysiciens, se joignent les amis et la clientèle de cette faction de la Gironde, dont les chefs périrent sur l'échafaud en 1793 et qui avait préparé, dirigé, exécuté en 1792 la conspiration du 10 août. Ses membres votèrent la mort du Roi avec sursis, et en cela ils différèrent des autres conventionnels que les jacobins désignaient sous le nom de *fédéralistes,* et qui, ou refusèrent de juger Sa Majesté Très-Chrétienne, ou ne votèrent pas la mort. Ces successeurs des girondins en ont encore les vues et les passions, ils reprennent les projets qu'ils avaient

formés en 1792, et que les maratistes, Danton et Robespierre renversèrent en 1793. Exilés, fugitifs, proscrits, ils n'ont été touchés que de leurs infortunes : celles de la famille royale et de tant de milliers de victimes immolées avec elle, et de la France entière, ne leur ont arraché ni un repentir, ni un regret. Les écrits qu'ont publiés plusieurs d'entre eux depuis leur résurrection font horreur. On est à comprendre comment des hommes qui ont passé par de pareilles épreuves sont encore aussi aveugles et aussi forcenés. Chez deux ou trois, cet endurcissement résulte de l'enthousiasme; chez le plus grand nombre, de la crainte d'être effacés, du moment où le gouvernement monarchique sera rétabli. Ils veulent gouverner, s'emparer de l'influence, des places, des trésors, échapper aux recherches et à l'obscurité, et pour cela édifier un régime républicain, dont ils soient à la fois les ordonnateurs, les magistrats, les ministres.

L'abbé Sieyès et son école ne prétendent pas seulement à la liberté démocratique; leur principe fondamental est celui de l'égalité. Ils ne diffèrent à ce sujet des jacobins que dans l'application. Les jacobins aspiraient à l'égalité des fortunes comme à celle des conditions, et projetaient des lois agraires ; au lieu que Sieyès se borne à déplacer les propriétés au lieu de les renverser généralement, et à consommer la ruine des grands propriétaires de terre et gros capitalistes, pour mettre à leur place des possesseurs qui, devant leur fortune à l'état républicain, seraient par conséquent intéressés à le conserver.

J'ai déjà pris la liberté de prévenir Sa Majesté l'Empereur que cette faction et celle des girondins, à laquelle elle appartient dès le principe, est encore plus enivrée que les jacobins de la passion du prosélytisme, et que les gouver-

nements d'Europe n'ont pas d'ennemis plus implacables, plus persévérants, plus actifs et plus dangereux.

Aussi dépourvus de morale que les jacobins, ils le sont de tous scrupules sur les moyens; mais leur perversité moins audacieuse n'en est pas moins redoutable; ils n'assassineront pas avec fracas; ils tueront à coups d'épingle; ils n'exécuteront pas de ces spoliations hardies dont nous avons vu l'exemple dernièrement, mais ils filouteront avec adresse; ils ne se permettront point de ces énormités qui soulèvent même les méchants, mais leurs crimes, plus couverts et plus systématiques, seront aussi tramés avec plus d'art sous le manteau de la conscience et de l'hypocrisie philosophique.

Aux girondins et aux philosophes républicains se sont réunis une partie des *modérés,* fripons révolutionnaires, beaucoup plus coupables que leurs nouveaux associés qu'ils égorgeaient il y a un an, par conséquent beaucoup plus alarmés du retour de la royauté, espérant consacrer leur impunité, leur crédit, leur fortune dans l'établissement républicain; coadjuteurs des girondins et de Sieyès parce que la vengeance des jacobins ne leur laissait pas d'autres asile; ivres, comme il a paru dix fois à la tribune de la Convention, de leur élévation, de leurs talents, de leur gloire extérieure et d'ambition présomptueuse.

Enfin, la faction républicaine a encore recruté plusieurs *indépendants,* à qui tout est bon pourvu qu'ils trouvent place au milieu du plus fort, qu'ils demeurent impunis et qu'une constitution républicaine éternise les succès de la démagogie.

Il s'est formé un comité central et dirigeant de la faction; l'abbé Sieyès en est le chef; ses assesseurs sont Tallien, Boissy d'Anglas, Cambacérès, les deux Merlin, Legendre,

un nommé Louvel, girondin proscrit en 1793, auteur d'un mauvais roman ordurier [1], tête perdue et caractère effréné. Plusieurs intrigantes et dissipatrices tiennent à ce comité, qui siége le plus fréquemment chez mademoiselle Cabarrus, femme de Tallien, dont le parti cherche à faire l'héroïne et la divinité du jour.

La pluralité des fédéralistes qui ne votèrent pas la mort du Roi et qui ne votèrent en 1792 la République que parce qu'ils étaient hors d'état de l'empêcher, ont d'autres sentiments; ce sont des constitutionnels cachés; ils proclameraient demain la monarchie s'ils avaient la majorité, mais ils sont réduits à dissimuler, genre de rôle assorti à leur caractère peu entreprenant et circonspect. Réunis d'intérêt avec tous ceux qui veulent enterrer les jacobins, ils délibèrent toujours avec la majorité républicaine dont ils ne se sépareraient pas sans danger. *Lanjuinais,* l'un des proscrits réintégrés, et que l'on dit devenu décidément royaliste, pourrait ranimer ce parti timide, mais il n'est pas encore rentré à l'Assemblée depuis sa réadmission.

La faction républicaine a contre elle, outre les jacobins, ceux des modérés dont la haine pour les fédéralistes égale la haine qu'ils ont vouée aux chefs des jacobins, qui détestent cette association de leurs confrères avec les girondins, et qui, pénétrant les intrigues et les projets ambitieux de cette coalition, s'étudient à la traverser.

Bentabolle [2], Fleuriot [3], Élie La Coste [4], Lecointre de Versailles, Goupilleau [5], sont les principaux déserteurs de la

[1] *Faublas; Émilie de Varmont ou le Divorce nécessaire,* et les *Amours du curé Sévin.*

[2] Député du Bas-Rhin.

[3] Député de la Marne, présidait la Convention le 9 thermidor.

[4] Député de la Dordogne.

[5] Député de la Vendée.

cabale des modérés, et sont devenus *indépendants*. Le plus grand nombre de ceux-ci suit encore la même ligne, poursuit mollement les jacobins, ne vote avec les fédéralistes et les modérés que par politique et entravera leurs succès de toutes ses forces.

Ils ont créé en ce moment une difficulté sérieuse à la coalition des intrigants et des théoristes, en fixant la consécration de ce qu'on appelle la Constitution de 1793, c'est-à-dire une suite d'articles anarchiques, exprimant la démocratie la plus extravagante que le comité de salut public fit décréter et recevoir dans le royaume entier au mois d'août 1793.

Les bases toutes faites et déjà adoptées de ce code excluent les savantes et nouvelles compositions que préparent l'abbé Sieyès et les girondins. Ils ont tenté sans succès d'en entamer la légalité : les indépendants et les jacobins en ont fait décréter le maintien et fait ordonner au comité de législation de préparer les lois exécutives et organiques de cette constitution monstrueuse de 1793 [1].

La coalition n'épargnera rien pour la renverser : ses desseins à ce sujet provoqueront des chocs violents, et je laisse à penser dans quelle situation seront le peuple et la France déjà écrasés par l'anarchie, durant cette lutte de législateurs incendiaires.

L'époque de ce combat décisif suivra la perte des jacobins : elle sera, surtout la guerre extérieure continuant, le moment du plus grand danger pour la Convention, à qui le peuple, enfin désespéré, pourra bien demander de finir l'anarchie une fois pour toutes et qui, de jour en jour moins contenu, forcera la Convention de se retirer.

[1] Séance du 21 mars, présidée par Thibaudeau.

Mais, en cet instant, l'Assemblée est forte de toutes les passions, de toutes les craintes, de tous les intérêts qui invoquent l'écrasement des terroristes. Les royalistes, les honnêtes gens, les indifférents, les impartiaux sont obligés de la protéger contre les jacobins, pour ne point retomber sous leur couteau sanglant. Voilà la véritable puissance de la Convention; en se constituant accusatrice et juge des jacobins, elle force ses ennemis même à l'appuyer.

Cependant elle ne perd pas de vue les royalistes et se ménage les moyens de les contenir, en poursuivant les jacobins. Les tribuns du moment, les chefs de la coalition affectent dans leurs discours de menacer également les royalistes et les anarchistes; ils les représentent comme des ennemis communs de la République, et comme ligués ensemble (fausseté imbécile qui jusqu'ici n'a fait aucune fortune).

Les alarmes de la Convention sur le royalisme dont personne n'osait encore parler il y a trois mois, sont justifiées par l'invocation d'un roi qui se multiplie, soit dans les imprimés, soit dans les conversations, soit dans les lieux publics. Ce vœu éclate dans les départements; il est public et général à Lyon; à Paris même on ne le cache pas; au milieu de ses misères le peuple confronte la situation passée avec sa situation sous la République, n'espère rien de la Convention qui l'a constamment trompé, et tourne ses regards vers la royauté comme à un remède connu, duquel il attend l'abondance, la paix, la sûreté, la répression des perturbateurs, des pillards et des factieux.

Ce raisonnement vulgaire partout répété a sérieusement intimidé l'Assemblée, c'est-à-dire la majorité républicaine. Elle a craint qu'après avoir comprimé les jacobins, la masse du peuple mécontente et excitée par les royalistes ne rede-

mandât ou n'arrachât même la monarchie. De là ce décret de police rendu sur le rapport de l'abbé Sieyès pour réprimer les séditions royalistes ou jacobines [1]. A chaque ligne de cette loi de circonstance perce la conviction du danger. On y statue provisoirement qu'en cas de violence, la Convention se retirera à Châlons-sur-Marne et y rassemblera une armée pour sa protection. Les peines contre les séditieux sont la déportation ou quelques années de fers. Faible épouvantail! Il ne préviendra aucun mouvement : l'Assemblée n'a pas osé faire usage de la loi martiale ni ordonner de tirer sur les attroupements en insurrection; tout le reste sera méprisé.

Ce ne sont point de pareils décrets qui sauvent en ce moment l'Assemblée, c'est le rempart qu'elle trouve dans l'universalité des citoyens honnêtes ou révolutionnaires, qu'égorgeraient les jacobins s'ils redevenaient les maîtres.

Tant que cette position durera, la Convention ne sera pas atteinte. Paris vient d'être agité par des mouvements violents : les jacobins, pour sauver leurs quatre chefs à la veille d'être accusés, avaient mis sur pied leurs troupes des faubourgs; on s'est battu, mais dans ces engagements de peu de durée, les défenseurs de l'Assemblée ont triomphé. Le 25, la capitale était encore dans un état menaçant [2], on n'en maintenait la sûreté et celle de l'Assemblée qu'à force de précautions militaires. Le plus grand nombre des bourgeois était sous les armes, dont ils furent dépouillés par l'ancien comité de salut public.

Le royalisme n'entre pour rien dans ces mouvements :

[1] *Loi de grande police :* décret du 1er germinal.

[2] Le 21, des groupes menaçants entourent les Tuileries : députation et adresse des sections des Quinze-Vingts et de Montreuil. — Le 22, comparution de Billaud, Collot et Barrère. Vadier s'était enfui. — Le 27, manifestation

ils sont purement jacobins; la disette, le prix excessif des consommations et la détresse du peuple ont aussi contribué à échauffer la multitude[1].

Mais, je le répète, la Convention triomphera de ces tumultes, et tout porte à croire que malgré une défense victorieuse, les quatre chefs jacobins en jugement seront frappés du décret d'accusation et condamnés par le tribunal révolutionnaire, commission exécutive des vengeances de la majorité conventionnelle. Toute pudeur est bannie de ce procès. Des scélérats qui ont coopéré à tous les crimes du régime de terreur en poursuivent les chefs avec acharnement. Les manœuvres, les libelles, les violences sont employées pour forcer le jugement de l'Assemblée; en un mot, on traite ces accusés comme ils traitaient autrefois leurs adversaires; ils seront assassinés et non jugés. C'est toujours le même esprit, les mêmes voies, car ce sont les mêmes hommes et les mêmes passions.

Cette guerre intestine fait oublier la guerre extérieure,

de deux mille femmes de la section des Gravilliers, demandant du pain. — Le 30, les Quinze-Vingts. — Voir les *Rapports de police* des 2, 3, 4, 5, 6 germinal. (Schmidt, t. II, p. 304 et suiv.)

[1] 6 germinal an III. — « Les faubourgs Martin et Antoine étaient inquiets hier de voir arriver à Paris une grande quantité de hussards. Des citoyens demandèrent à ces militaires les motifs [de leur arrivée]... réponse vague... »

Section de l'Observatoire. — « Quarante et une personnes ont manqué de pain... des ouvriers de tout état ont tenu les propos les plus violents; plusieurs femmes enceintes ont semblé désirer accoucher à l'instant pour détruire leurs enfants; d'autres ont demandé des couteaux pour se poignarder... Aux marques de désespoir ont succédé les menaces... Le commissaire a employé toute la modération possible... »

7 germinal. — « Les prix des denrées croissent chaque jour d'une manière effrayante... »

8 germinal. — « La mauvaise qualité du pain et la difficulté de s'en procurer a causé hier beaucoup de troubles dans différents quartiers... la force armée qui employait tous les moyens possibles pour réprimer les avant-coureurs de la sédition, n'était pas elle-même épargnée... On disait que la disette de pain serait cause d'un orage qui éclaterait plus tôt qu'on ne pense... »

(*Rapp. journ. de pol.*)

sans affaiblir le désir immodéré et général de la paix. On ne songe plus à faire aller aux armées d'autres recrues que celles qui marchent de bonne volonté, et ils sont peu nombreux. Le dégoût des combats a gagné comme la fièvre. Les bataillons restés dans l'intérieur sont tristes, découragés, et ont perdu toute leur insolence.

Les assignats ne valent plus que 12 pour 100. Je sais par des informations certaines que la Convention s'attend à être obligée d'en créer 1 milliard par mois.

Le comité de salut public, instruit depuis le 22 de la défaite de la flotte de Toulon, n'avait pas osé la répandre encore le 24. Quelques revers sérieux dans la situation présente auraient très-probablement des effets de la dernière gravité.

Les alentours de M. le baron de Hardenberg à Bâle, ceux de Barthélemy et les intrigants étrangers qui sont en cette ville pour colporter les nouvelles pacifiques, affectent de répandre que les négociations entre la Prusse et la Convention sont très-avancées, qu'on est d'accord sur les bases et qu'on traite d'un armistice entre les Prussiens en Westphalie et l'armée française en Hollande. Ces courriers respectifs se succèdent rapidement. J'ai lu une lettre écrite par le comte de Saint-Ferme, agent vénitien à Bâle, lettre évidemment dictée par les agents prussiens, et par laquelle il invite le ministre de Sardaigne en Suisse à proposer à sa cour l'intervention de celle de Berlin pour traiter de la paix. Le ministre sarde a repoussé franchement cette ouverture, qui sûrement n'aurait pas plus d'accès à Turin.

XII

Berne, le 8 avril 1795.

La Convention est enfin arrivée au période que faisaient présager les circonstances où l'abandon du régime de terreur l'a conduite graduellement, et que l'impéritie de la faction principale a accéléré.

Cette faction, en voulant écraser d'une main les jacobins et de l'autre les royalistes, avait consulté ses passions plus que ses forces. Elle a refroidi le zèle des citoyens bien pensants, en augmentant la rage de ses rivaux. Perdant de plus en plus la confiance du peuple, apercevant que la majorité allait lui échapper dans le procès intenté aux anciens membres du comité de salut public, avilie, déchirée par le scandale de ses séances, elle a proposé elle-même, le 28 mars, la dissolution de l'Assemblée et l'élection immédiate d'une nouvelle législature [1].

La motion en a été faite par Merlin de Thionville, et le décret proposé par Merlin de Douai. Tous deux sont du comité secret que dirige l'abbé Sieyès, et de la cabale des modérés. Cette cabale néanmoins n'a pas été unanime dans cette résolution; mais elle ne s'y est point opposée dans la séance publique. La Convention entière, les tribunes, le

[1] Le 8 germinal (28 mars), la Convention décréta en effet que les assemblées primaires se réuniraient le 1er floréal; mais, le 10, elle suspendit l'exécution de ce décret. — Dans le rapport de police du 9 germinal, on lit : « Section des Marchés. — Entretiens sur le projet de décret qui annonce la clôture de la Convention. — Annonce que le peuple de Paris et celui des départements ne laisseront pas aller les députés avant que la tranquillité règne et qu'ils aient rendu compte de ce qu'ils ont fait. »

peuple y ont applaudi avec transport; aux applaudissements avait succédé un décret qui ordonnait aux comités réunis de faire dans trois jours l'examen et le rapport de la mesure proposée. Quant au procès des quatre prévenus, non encore accusés, il était décidé de le suivre de deux jours l'un sans interruption.

Le lendemain, la réflexion a refroidi le premier enthousiasme. Les bons esprits et le public pusillanime se sont effrayés de voir tout à coup disparaître la seule autorité existante, avant que les anarchistes et les buveurs de sang fussent terrassés. On s'est demandé ce que deviendrait la France pendant ce terrible interrègne et sous le noviciat d'une Assemblée sans expérience; on a craint que les jacobins, survivant à la Convention, n'ensanglantassent les diètes électives. A la peur s'est réunie la déplorable situation des finances, du crédit, des subsistances : la multitude, réduite depuis huit jours à une chétive ration de pain arrachée du boulanger au travers de mille difficultés, a vu la famine augmenter si la Convention prenait congé; elle a menacé de ne point laisser partir les députés sans avoir du pain et la paix.

A ces dispositions indépendantes des opinions politiques respectives, les intrigants et les antiroyalistes de toute couleur ont ajouté leurs craintes personnelles. Jacobins, républicains, girondins de la Convention, n'ont pas dissimulé la probabilité que les assemblées primaires et les nouveaux représentants rétabliraient la monarchie. D'un accord commun, ils sont donc revenus le 30 sur le décret du 28.

Louvet, *girondin,* énergumène noyé de vices que j'ai dépeint dans le *Numéro XI,* a ouvert la tranchée et déclamé contre la dissolution de l'Assemblée : les autres girondins, plusieurs modérés, les indépendants et les jacobins l'ont

appuyé. Vainement Merlin de Douai a défendu son décret en menaçant l'Assemblée de la perte publique, si la situation actuelle se prolongeait encore huit jours. On a décidé à une très-grande pluralité que, *pour le moment,* la convocation des assemblées primaires resterait ajournée.

Cette inconsistance démontre le péril où se trouve la Convention. Environnée d'écueils, quelque parti qu'elle adopte, elle erre au gré des vents, et sa manœuvre change avec les événements et les idées de la journée.

Cependant la proposition de Merlin, faite essentiellement en désespoir de cause et par la crainte des suites de l'accusation intentée contre les quatre dictateurs jacobins, couvrait un but moins ostensible : on espérait se faire réélire seuls dans une nouvelle élection, écarter ses adversaires et dominer sans contradicteurs dans la prochaine législature. Si Louvet, les girondins et plusieurs modérés ont ensuite combattu cette mesure ; si elle l'a été de même par les indépendants et par les jacobins, c'est que les applaudissements, la joie, les propos qui avaient éclaté dans le public, ont montré l'abîme où tomberaient les représentants actuels, redevenus simples citoyens avec le fardeau de leurs crimes et celui de la haine publique. L'espoir d'être réélus a diminué, et une crainte unanime de voir triompher le royalisme a rallié ses ennemis contre la convocation des Assemblées primaires.

Pour suppléer à ces premières vues, le comité secret de la faction insinue et fait répandre l'idée d'une *épuration* de l'Assemblée par les départements. Suivant ce plan, un quart ou un tiers de la Convention seraient renouvelés, et leurs constituants, maîtres de destituer ce nombre de représentants et de confirmer le reste. Par ce moyen, on se flatte d'écarter les députés de la *Montagne,* sans courir le risque de voir

arriver une majorité royaliste, et de conserver la prépondérance.

Des affiches, des prédications ont été semées dans les sections de Paris, pour leur faire demander cette épuration, dont on n'a pas encore osé entretenir l'Assemblée; mais jusqu'ici ces sections sont divisées, et fussent-elles réunies dans une pétition semblable, il est à croire que la majorité conventionnelle s'y opposerait, puisque la destitution d'un quart ou du tiers d'entre elle, n'étant point individuellement déterminée, l'alarmerait tout entière et ne conviendrait qu'au petit nombre qui peut se croire sûr d'être conservé. D'ailleurs, dans l'incendie actuel des partis et des passions, ce *mezzo termine* ne satisferait que peu de personnes : il serait un nouvel aliment d'agitation, de cabales, de fureurs, et entraînerait toujours l'inconvénient d'assembler le peuple mécontent, sans lui avoir rendu au préalable la paix et l'abondance.

Quoi qu'il en soit, les délibérations conventionnelles, déjà signalées par les scènes les plus scandaleuses, vont devenir encore plus féroces. Depuis que les quatre accusés ont commencé leur défense, on s'aperçoit visiblement que leurs accusateurs perdent du terrain. Chacun sent qu'on ne peut séparer leur cause de celle de leurs collègues dans les anciens comités, et même de celle de la Convention qui décréta ou approuva dans le temps leurs opérations. Plus de cent cinquante membres pourraient à leur tour et successivement être mis en jugement; or cet intérêt de cent cinquante personnes est plus ou moins partagé par un grand nombre d'autres. Ainsi l'issue de ce procès, dont la forme lente, régulière et progressive donne un immense avantage aux accusés, devient maintenant douteuse. La violence ayant déterminé tous les actes de la Révolution depuis 1789, il est

moralement impossible de punir des coupables et d'écraser une faction autrement que par des mesures violentes et révolutionnaires que les modérés ont eu la sottise d'abandonner.

Paris est divisé pour ou contre les accusés. Si la grande majorité leur est défavorable, ils ont pour eux ce ramas de brigands et d'agitateurs et de sans-culottes des faubourgs qui ne demandent que désordre, sang et rapine. La disette et la misère publique sont encore d'autres auxiliaires et servent à ébranler la multitude. Depuis quinze jours, les attroupements et les tumultes s'étaient renouvelés : il y avait eu des hostilités entre les troupes légères de la Convention et les cohortes jacobines : l'avantage était resté aux premières, composées de jeunes gens, bourgeois, marchands, etc. Alors les attroupements ont pris une autre enseigne : des rassemblements de femmes et d'ouvriers sont venus demander du pain. Le comité de salut public a été forcé de suppléer à la rareté de cet aliment par une distribution modique de riz et de biscuit. Ce signal de détresse a aggravé l'épouvante. Le 1er [1], les attroupements ont augmenté : cinq à six mille sans-culottes des faubourgs ont forcé les portes de la Convention en demandant du pain, la liberté des *patriotes,* c'est-à-dire des scélérats incarcérés, et la Constitution anarchique de 1793, rédigée par Robespierre et ses associés. Le tocsin a sonné, on a couru aux armes; la garde nationale a dissipé l'attroupement. Nous n'avons pas encore de nouvelles ultérieures.

Le jour des grandes crises est arrivé. L'esprit public va à pas de géant; le vœu pour un Roi se prononce publiquement; les églises se rouvrent partout; la disette est extrême,

[1] 12 germinal.

les assignats en baisse soutenue; un grand changement quelconque semble inévitable et prochain.

Malheureusement les royalistes formant une majorité toujours croissante ne sont pas une *faction*. Privés de chefs, sans plan, sans ralliement, ce sont des unités sans valeur. Une faction organisée avec des pouvoirs et de l'argent, fût-elle à peine la sixième partie de la France, peut encore prolonger la Révolution.

Le traité *de paix et d'alliance* qu'on assure depuis hier être signé depuis le 5 à Bâle, entre le baron de Hardenberg et M. Barthélemy, ne donnera que quelques jours de répit à la Convention. C'est la première fois que le monde a vu faire un traité avec un corps politique, à l'instant où il propose lui-même sa dissolution.

XIII

Berne, le 16 avril 1795.

Les mouvements dont la Convention fut assaillie dans les premiers jours de ce mois n'avaient ni un caractère, ni des motifs uniformes. Il faut distinguer l'insurrection des jacobins de la sédition des affamés, qui concoururent aux tumultes du 2 [1] sans avoir été concertées, divergence qui sauva l'Assemblée.

Les sans-culottes de deux faubourgs, ces hommes *du* 14

[1] C'est le 1er avril qu'eut lieu la manifestation; mais la journée du 2 fut encore tumultueuse. Les émeutiers se défendaient à Notre-Dame et dans quelques sections.

juillet, du 10 *août, du* 31 *mai,* ainsi qu'ils s'intitulent, étaient la clientèle de la *Montagne,* excités, subornés par elle; brigands auxquels il faudrait une révolution tous les huit jours et des têtes coupées à chaque repas : leur but fut de détrôner la majorité conventionnelle, de l'intimider, de faire proclamer innocents Collot, Barère, Billaud, élargir les *patriotes* incarcérés et redonner le timon aux jacobins. Ce projet se mûrissait depuis un mois : il a été exécuté par une combinaison préalable.

Pendant que ces bandes forcenées enfonçaient les portes et inondaient les siéges de la Convention, des multitudes sans pain, sortant des boutiques vides de leurs boulangers, accouraient de différentes sections pour demander la subsistance. Ces attroupements se rencontrèrent sans se confondre; leurs pétitions respectives ne se ressemblaient aucunement. Les faméliques se lamentaient, les anarchistes menaçaient; l'Assemblée, certaine d'apaiser les premiers pour le moment, fit sonner le tocsin sur les seconds. Aussitôt les sans-culottes du faubourg coururent joindre leurs camarades du dehors; la Convention fut dégagée et ne perdit pas un moment à profiter de sa liberté.

Elle lança à la fois ses décrets et Pichegru. Le nom de ce général redonna un peu de virilité à la garde nationale déjà tremblante et qui marchait d'assez mauvaise grâce; il intimida les terroristes; quarante pièces de canon défendirent les avenues des Tuileries. Quelques coups de fusil, quelques blessures, le nombre, la nécessité et la peur qui rallia la bourgeoisie, décidèrent de la journée. Paris rentrait sous la hache des jacobins, si ces derniers eussent agi au lieu de pérorer, s'ils eussent plus compté sur leurs crimes que sur leurs menaces, et qu'au lieu d'attendre les mandats d'arrêt de la Convention ils eussent frappé les principaux chefs de

la majorité. Toute la Révolution est et sera jusqu'au bout une suite de coups de main : l'avantage restera donc à celui qui gagne ses adversaires d'une minute. Robespierre fit la même faute que viennent de répéter les jacobins; mais si l'audace leur a manqué, c'est qu'aujourd'hui ils avaient contre eux les trois quarts de la capitale, un chef militaire renommé, des bandits infâmes pour meneurs, et enfin parce que dans toutes les luttes indécises, la masse tend nécessairement au bout d'un quart d'heure à suivre l'autorité de la Convention, attendu qu'elle est la seule autorité.

Ce qui est digne de remarque, c'est la conduite flottante et circonspecte de l'Assemblée pendant l'orage. Elle se crut perdue, et il fallut le crédit de Pichegru et une foule de circonstances qui la favorisaient pour lui redonner contenance. Sa crainte perça jusque dans ses actes de vigueur; il est clair qu'elle se borna à déporter les trois députés [1], parce qu'elle se jugeait hors d'état de les punir capitalement. Ainsi l'insurrection jacobine aura eu cet effet de préserver la vie de trois bourreaux dont la France entière demandait vengeance, et par conséquent de rendre bien plus difficile la condamnation subséquente de leurs collègues, de leurs complices et des buveurs de sang en première ligne.

Aux huit députés *montagnards* arrêtés le 2 et le 3 [2], on a joint les Moyse Bayle, Granet, Hentz, Maignet, Le Vasseur, Crassous, Thuriot, Cambon [3], Lecointre de Versailles. Les six premiers sont des bêtes féroces : les trois derniers, entrés en première ligne dans la conspiration du 9 thermidor et de

[1] Collot, Barère, Billaud. Vadier s'était sauvé.

[2] Choudieu, Duhem, Léonard-Bourdon, Amar, Châles, etc.

[3] « Le décret d'arrestation de Lecointre, Cambon,... est le principal objet des conversations; on approuvait généralement cette mesure... L'opinion publique paraît plus fortement prononcée contre Cambon que contre les autres; on l'accuse d'être le bourreau des finances. » (*Rapp.* du 17 germinal an III.)

la faction des modérés, avaient passé depuis trois mois dans celle des indépendants, et soutenaient indirectement les jacobins par haine contre les fédéralistes. Lecointre fut le premier accusateur de Collot, Barère, l'année dernière. Probablement la Convention déblayera encore son sol de quelques autres enragés. Les décrets d'arrestation ont été rendus sans formes, sans écouter les prévenus, à la clameur du *haro*, comme dans le cas du flagrant délit.

Cette insurrection manquée a fourni à la majorité l'occasion d'*épurer* l'Assemblée : opération qu'elle méditait, et pour le succès de laquelle, en partie, elle songea à convoquer les assemblées primaires. La voilà maîtresse du terrain pour le moment; mais je me trompe fort, ou elle n'en sera bientôt ni plus unie, ni plus cohérente, ni plus habile à surmonter les difficultés qui l'assiégent.

Elle a sauvé Paris du glaive des égorgeurs et du pillage des sans-culottes; mais la reconnaissance n'est pas proportionnée à la nature du service. Cette compression des jacobins ne les tue pas, elle ne rassure pas suffisamment; on n'a pas plus de confiance dans l'habileté de la Convention que dans sa fermeté et sa concorde; la réclusion de vingt coquins subalternes ne ramène pas l'abondance, ne relève pas les assignats, ne procure pas un gouvernement, ni ne produit cette sécurité après laquelle la nation soupire. Aussi l'inquiétude, les plaintes, la tristesse ont survécu à la culbute des jacobins. La Convention a encore un chemin immense à parcourir avant de recouvrer crédit, amour et considération. La scène du 1er où les brigands la traînèrent dans la boue a laissé des traces profondes : des souverains traités de cette manière ne présentent à chacun qu'une protection très-imparfaite.

Ce sentiment est très-général : on en a vu l'expression

frappante dans une pétition de la section des halles, lue le 1[er] à la barre de l'Assemblée, peu après la retraite des insurgents, et qu'on peut considérer comme l'émission de l'opinion et du vœu de la bourgeoisie, des propriétaires et des gens honnêtes. L'orateur était un avocat nommé *Réal,* homme d'esprit, autrefois révolutionnaire, mais qui sûrement a débité l'ouvrage d'une plume plus forte et plus exercée. Cette pétition n'ayant été rapportée entière que dans un journal, je vais en transcrire l'extrait : je le répète, il est celui des sentiments nationaux en ce moment.

« Nous ne vous dirons pas, comme quelques personnes, « qu'il serait dangereux, dans les circonstances actuelles, « de convoquer les assemblées primaires. Nous ne croyons « ni à ces dissensions, ni à ces secousses convulsives qui « font peur à quelques orateurs. Nous vous dirons cependant : « Restez à votre place, *parce que vous n'avez pas achevé votre* « *ouvrage.*

« Vous avez fait un acte constitutionnel ; il est incom- « plet. Mettez à sa confection cette opiniâtre activité qui « nous donna le régime du 14 frimaire, régime qu'il faut « nous faire oublier par un bon gouvernement.

« Vous avez réuni dans vos mains tous les pouvoirs, toutes « les forces, toute la puissance de la nation ; divisez-les. « Cette réunion monstrueuse est une dictature, elle nous « épouvante, nous qui voulons trouver la garantie de nos « droits autre part que dans la *versatile moralité des hommes.* « Donnez-nous un gouvernement.

« C'est parce qu'on a foulé aux pieds ce principe sacré « de *la division et de la balance des pouvoirs,* c'est parce que « la tyrannie en a saisi le redoutable faisceau dans cette « enceinte, que des maux affreux ont déchiré notre patrie. « Votre régime informe nous a montré que l'anarchie n'était

« pas le plus grand des maux, puisque nous trouvons au-
« dessus d'elle l'anarchie organisée. Anéantissez-la, donnez-
« nous un gouvernement, législateurs, un gouvernement
« qui fasse disparaître cette armée de gouvernants, ces
« commissions, ces agences, ces comités qui s'embarrassent
« et se croisent, un gouvernement bien administré, bien
« équilibré.

« Quand vous aurez fini cette tâche, nous ne viendrons
« pas par de vaines flagorneries vous inviter à rester encore
« à votre poste. Non, nous vous dirons alors, et nous dési-
« rons vous le dire *promptement*, qu'il est temps de convo-
« quer une législature. Si la guerre continuait à désoler
« l'Europe, ce ne serait pas une raison pour prolonger votre
« permanence. Le gouvernement que nous accepterons sera
« bon pour la guerre comme pour la paix.

« Ajournez toutes ces haines, toutes ces inimitiés person-
« nelles, tous ces projets de vengeance, qui font l'unique
« aliment de vos orageuses et *scandaleuses* délibérations.
« Cessez de vous occuper de vous, éternellement de vous,
« donnez-nous un gouvernement..... »

Dans une autre circonstance, ce langage eût courroucé l'insolence conventionnelle; mais le péril de la journée et le ton bien plus brutal des *sans-culottes* ne lui permirent pas de s'en ressentir. Je ne dois pas omettre que parmi les pétitionnaires que la faim avaient amenés à l'Assemblée, beaucoup crièrent dans l'enceinte : *Du pain! et ouvrez les portes du Temple!* Les jacobins, au contraire, criaient : *Du pain! la Constitution de* 1793*! liberté des patriotes!*

Malgré le contraste de ces vociférations, et quoique la généralité des royalistes se soient portés au secours de la Convention pour échapper aux terroristes, le comité des meneurs, effrayé d'entendre le peuple même réclamer le

Roi, a eu l'hypocrisie de supposer que les royalistes avaient conspiré avec les jacobins. Cette grossière imposture n'a eu aucun succès, mais elle est une des mille preuves de l'effroi que les meneurs ont de ces manifestations monarchiques et de leur dessein de frapper les royalistes d'une main et les jacobins de l'autre.

Depuis l'échec de ces derniers et la catastrophe de leurs chefs, ce projet a clairement éclaté. Fréron, camarade associé de Tallien, a fait la motion de supprimer la peine de mort pour les délits révolutionnaires, excepté pour le crime d'*émigration et pour la provocation à la royauté*[1] : ainsi, tel scélérat qui a fait couler le sang d'une province entière sur l'échafaud ne sera que déporté, tandis qu'on coupera la tête à celui que la certitude d'être massacré aura fait passer dans l'étranger. Telle est l'espèce de justice que les modérés se glorifient d'avoir mise à l'ordre du jour. Cette motion annonce deux buts : celui de renouveler la guerre aux royalistes devenus dangereux et d'épargner la cohue des jacobins pour s'en faire des créatures. Cependant Fréron a été peu applaudi, et sa proposition renvoyée au comité de législation. Si elle est adoptée, son exécution augmentera le mécontentement public, et elle rejettera tôt ou tard la Convention dans la dépendance des agitateurs, des assassins, des anarchistes qu'elle aura eu la sottise de ménager.

Toutes ces variations, ces idées de circonstances, cet espoir insensé de prévaloir entre deux factions en les écrasant l'une et l'autre, prouvent de plus en plus que la majorité marche au hasard et du jour à la journée. Déjà l'un de ses membres les plus considérés, Pelet[2], dernièrement président de la Convention, a renouvelé la demande de convo-

[1] Séance du 17 germinal. *Moniteur* du 20 (9 avril.)
[2] Séance du 10 germinal. (*Moniteur* des 12 et 13.)

quer les Assemblées primaires pour le renouvellement de l'assemblée représentative.

Nonobstant toutes ces causes qui menacent l'existence de la Convention et les projets de la cabale principale, il lui reste des ressources si elle a l'art de s'en servir et si des événements imprévus ne la contrarient pas. Son triomphe sur les jacobins lui rallie les incertains, les gens faibles, les mitigés. Les royalistes, qui ont certainement l'avantage du nombre, ne font point encore un *parti,* car ils n'ont encore ni chefs, ni plan, ni pouvoir, ni trésors, ni étendard, ni point de ralliement. Enfin le traité signé avec la Prusse vient de contre-balancer tous les mobiles qui conduisaient l'Assemblée à son agonie et la France à la monarchie. Cette paix partielle, qui en fait espérer d'autres immédiates, a déjà fait remonter les assignats; elle fait croire à la proximité d'une paix générale, elle ranime les partisans de la République et fournira le texte de nouvelles charlataneries par lesquelles la Convention soutiendra son empire et la crédulité publique. Par-dessus tout, la nation désire la paix; l'espoir de la paix lui fera peut-être encore supporter la disette et tout les fléaux qui l'accablent : il est très-possible qu'elle ne songe plus à retirer à ses représentants des pouvoirs dont ils se servent si heureusement pour pacifier la France.

Six semaines de temporisation achevaient l'Assemblée. Lorsqu'on voit le cabinet de Berlin s'empresser de la tirer d'embarras, précipiter sa signature à l'instant même où la Convention abdiquait ses fonctions, où Paris était en feu, où il était incertain si M. de Hardenberg, au lieu de faire un traité de *paix et d'amitié* avec la faction modérée, ne s'exposait pas à le faire réellement avec les mitrailleurs, les noyeurs, les égorgeurs, avec la lie des jacobins, on ne peut *guère* douter que les ministres du roi de Prusse ne fussent

depuis longtemps de moitié dans tous les projets de la Convention, et qu'incessamment ils ne se croient honorés de son alliance. Le comité de salut public y travaille, mais la nation en général ne la désire aucunement : la conduite de la Prusse inspire en France un mépris général, et personne de sensé ne convoite l'alliance d'un État qui depuis trois ans, sacrifiant ses alliés à son intérêt personnel, finit par les abandonner, au mépris de la foi publique, des traités les plus solennels, et en dépit des circonstances. Telle est l'opinion générale en France. La précipitation de ce traité indique la crainte qu'a eu le cabinet de Berlin de voir ressusciter la monarchie, avec laquelle s'évanouiraient tous les desseins de sa politique, et on peut le compter maintenant à la tête de ceux qui ont intérêt au maintien de la République.

La Convention, pendant la dernière crise, a porté à seize membres son comité de salut public. On y a fait entrer Tallien et d'autres potentats de sa cabale. Pas un fédéraliste n'y a encore été admis. Ce parti reste en panne et observe.

En même temps on a créé une commission de sept membres[1] pour préparer l'organisation de la Constitution de 1793. Deux fédéralistes sont entrés dans ce comité, ainsi que l'abbé *Sieyès,* qui cependant n'a été nommé que le quatrième. Cambacérès a réuni tous les suffrages moins un, et a été aussi élu membre du comité de salut public.

Une semblable preuve de confiance atteste la médiocrité de talent qui caractérise la Convention, et peut rendre intéressante la connaissance de l'homme qui en est l'objet. Cambacérès, né gentilhomme, est un ancien conseiller de la Cour des aides de Montpellier; estimé pour son instruction, sa probité et son caractère sous l'ancien régime, il en avait,

[1] Cambacérès, Merlin de Douai, Sieyès, Mathieu, Thibaudeau, Lesage (d'Eure-et-Loir) et Creuzé-Latouche. (*Moniteur* du 18 germinal. Séance du 14.)

il en a encore toutes les habitudes. Il vivait dans la liaison de M. le comte de Périgord, ancien gouverneur du Languedoc, de l'archevêque de Narbonne et des autres chefs de l'assemblée des états provinciaux. Agé de cinquante-cinq ans, il est d'un caractère doux, faible et honnête. Personne n'eut moins le génie et les mœurs d'un révolutionnaire. Il a de l'esprit sans étendue ; bon magistrat, détestable homme d'État, jurisconsulte et nullement publiciste. Savant comme un praticien, il est extrêmement laborieux; il entend les affaires d'administration, il compile des lois et est à la Convention ce qu'on appelle un travailleur. Aigle à côté de cette foule de déclamateurs ignorants qui peuplent l'assemblée, il supplée à leur ineptie; telle est la cause de son crédit. Je sais que ses vœux et ses opinions secrètes sont royalistes.

Cette Constitution de 1793 qu'on feint de vouloir organiser va devenir un sujet de trouble et de discordes interminables. Ouvrage de Robespierre et de son comité, détestée des fédéralistes dont elle suivit la proscription, non moins odieuse aux théoristes et aux chefs de la cabale dominante, pour qui elle est un obstacle aux nouveaux codes par lesquels ils aspirent à fixer le gouvernement républicain, cette constitution a pour elle une partie des modérés, les indépendants, les jacobins : elle est loi de l'État, car Robespierre la fit sanctionner en 1793 par les Assemblées primaires; on ne peut la consacrer sans consacrer la plus épouvantable anarchie; on ne peut la détruire sans heurter une masse d'opinions et sans afficher la versatilité du pouvoir législatif.

La sédition de Rouen les 1[er], 2 et 3 de ce mois, dont la Convention a déguisé les circonstances, a été grave, absolument royaliste, et sans aucune connexion avec celle des

jacobins à Paris. Le peuple s'est porté en foule à la municipalité, a forcé et désarmé la garde, abattu et brûlé les arbres de la liberté, arraché les cocardes nationales, et demandé : *un roi, la paix et du pain*. Après beaucoup d'efforts, les royalistes sages ont apaisé ce tumulte ; la municipalité a été forcée de mettre à trois francs le prix de la livre de riz qui se vendait cent sous, et de faire arrêter les principaux membres, encore jacobins, du comité révolutionnaire et de la société populaire. Un tumulte d'affamés a également troublé Amiens, où les magasins militaires de l'armée du Nord ont été pillés. En plusieurs autres lieux, il s'élève des mouvements semblables.

Lyon, devenu le rendez-vous d'une foule d'émigrés qui rentrent, Lyon vient de reprendre les armes qu'on lui avait enlevées l'année 1793, et d'organiser sa garde nationale, dont les chefs élus sont des royalistes avoués et ci-devant commandants de la révolte de 1793.

Je dois informer Sa Majesté l'Empereur que le baron de Hardenberg, directement et encore par le ministère du comte de Saint-Ferme, agent vénitien à Bâle, redouble de sollicitations auprès de la cour de Turin, pour la déterminer à accéder au traité de paix. Barthélemy, avec qui ces avances sont concertées, multiplie aussi les émissaires, les intrigues, les offres, les menaces. Il promet au roi de Sardaigne la restitution du pays conquis et le Milanais. Il menace d'attaquer l'Italie avec cent quarante mille hommes, si Sa Majesté Sarde n'accède pas au traité. Jusqu'ici le gouvernement de Turin ne paraît pas ébranlé, et les prétendus cent quarante mille hommes se réduiront tout au plus à la moitié de ce nombre.

XIV

Berne, le 22 avril 1795.

J'ose concevoir l'espérance que Sa Majesté l'Empereur et Roi aura trouvé dans les comptes successsifs que j'ai eu l'honneur de lui présenter depuis quatre mois, des indications fidèles justifiées par les événements et propres à éclairer sa prévision. Maintenant cette tâche devient moins difficile, car les effets des causes qui ont amené la France au période actuel éclatent de manière à ne pouvoir plus tromper l'observateur.

Il n'y a plus de doute que si le cabinet de Berlin et ceux qui sont à la veille de l'imiter[1], eussent seulement temporisé quelques semaines et conservé à la coalition sa contenance défensive, si les puissances avaient simplement fait connaître que leurs greniers allaient s'ouvrir et la paix se conclure à l'instant où la nation française aurait proclamé le Roi, la Convention expirait, le gouvernement monarchique était établi par acclamation, et tous les pays conquis restitués. Telle est l'opinion unanime en France; la Convention ne l'ignorait pas; le baron de Hardenberg ne l'ignorait pas davantage, car je lui ai moi-même fourni les preuves de cette vérité avant son arrivée à Bâle[2], et son séjour dans cette ville frontière a pu lui en procurer mille confirmations.

Cependant cette paix particulière aura de plus graves con-

[1] La Hollande, l'Espagne.

[2] Mallet Du Pan avait, sur la demande du baron de Hardenberg, commencé à son intention une correspondance politique. Il l'interrompit au bout de quelques semaines (1er février-11 mars 1795), dès qu'il eut acquis la preuve que ses avis étaient méconnus.

séquences sur l'extérieur que pour la France même. Ni la Convention ni la Prusse n'en obtiendront probablement les effets qu'elles en ont attendus par des vues bien différentes. Elle n'a fait à Paris qu'une sensation de vingt-quatre heures et peu générale. L'arrivée de mille sacs de farine eût tout autrement transporté le peuple. Ce traité particulier et celui des princes d'Empire n'affectent l'opinion qu'autant qu'on y voit l'aurore d'une pacification générale.

D'ailleurs, les besoins sont trop pressants, les passions trop agitées, et les esprits trop préoccupés de la situation intérieure. Le public a tout de suite aperçu que cette paix prussienne ne pouvait influer que dans plusieurs mois sur la diminution des souffrances nationales. Pour un grand nombre elle ne paraît qu'un motif de plus de congédier la Convention, puisque les bases de la paix sont posées. Personne n'imagine que le cabinet de Berlin demeure plus fidèle à ses engagements avec la France qu'il ne l'a été envers ses alliés; pas un mot d'éloge ni même de satisfaction n'a échappé aux plumes et aux langues en faveur de ce cabinet.

Pelet (de la Lozère), président de la Convention le mois dernier, a été plus loin dans un discours digne d'attention qu'il a prononcé le 8 de ce mois[1]. Le but de l'orateur est de disposer les esprits à donner plus d'attention à la paix avec Sa Majesté Impériale et Royale qu'à celle qu'on opère avec le roi de Prusse. Il essaye de prouver que ce dernier monarque et la Russie n'ont feint d'accéder à la coalition que pour exécuter plus librement le partage de la Pologne, tandis que l'Autriche prodiguerait ses trésors et le sang de ses soldats contre la France. Il explique par cette supposition la conduite versatile de la cour de Berlin et la néces-

[1] *Moniteur* des 21 et 22 germinal.

sité où s'est trouvée Sa Majesté l'Empereur et Roi entre les bras de l'Angleterre. Enfin il conclut à l'utilité de terminer la guerre avec la cour de Vienne, et, si l'on ne peut y parvenir par des négociations, auxquelles il invite assez formellement et nominativement M. le comte de Colloredo et M. le baron de Thugut, il opine à attaquer par de grandes forces Sa Majesté Impériale et Royale en Lombardie, pour la décider à la paix, ainsi que le roi de Sardaigne.

De cet objet l'orateur passe à l'intérieur de la France, dont il retrace l'épuisement et les calamités sous les mêmes couleurs que j'employais il y a deux mois dans cette correspondance; il n'en voit pas le remède dans ces magnifiques et illusoires promesses de *République une et indivisible, de démocratie, de liberté et d'égalité,* et il demande avant tout et par-dessus tout un gouvernement qui puisse servir de garantie aux lois contre le corps des représentants de la nation. A moins d'attacher le mot de roi à ce gouvernement que Pelet réclame et définit, on ne peut indiquer moins obscurément la nécessité de revenir à la monarchie. Si ce n'est pas là l'intention de l'orateur, il s'est du moins exprimé de manière à s'en faire soupçonner; l'Assemblée l'a écouté en silence et sans applaudissements. Il a, au reste, tenu principalement le même langage que les sections de Paris huit jours auparavant. C'est à la suite de ce discours que Pelet a renouvelé la proposition de convoquer les assemblées primaires. Personne n'a osé le combattre ni l'approuver; on s'est tiré d'embarras en envoyant la motion aux comités.

Ce discours est le miroir des opinions les plus sensées et les plus généralement admises. Son auteur est un esprit sage, qui s'exprime avec décence, qui pense avec maturité. On n'avait pas encore entendu un langage si raisonnable dans la Convention. Pelet n'a été coupable d'aucun de ses

crimes; il s'absenta au jugement du Roi et ne s'est jamais montré à la tribune que pour tempérer ses frénétiques collègues. Si Sa Majesté l'Empereur et Roi et ses ministres en ont le loisir, il ne sera peut-être pas inutile qu'ils se fassent représenter ce discours, inséré dans les feuilles intitulées le *Moniteur* et le *Républicain*.

La nouvelle du traité de Bâle fit, pour un moment, remonter les assignats de 3 pour 100; cette hausse n'a duré que deux jours : ce papier retombé flotte entre neuf à onze de valeur pour cent francs.

Toute confiance paraît décidément perdue dans la Convention : c'est la grande cause du discrédit public. Cette assemblée est réduite à de mauvais expédients pour fermer les voies d'eau qui se multiplent à mesure qu'on les bouche. Le comité des finances a reproduit dans la séance du 15 une nouvelle série d'opérations à faire pour relever les assignats et les diminuer; mais par une inconséquence remarquable et qui atteste la grossièreté des charlataneries auxquelles on est réduit pour dernière ressource, le rapporteur a proposé en même temps une nouvelle émission de trois milliards d'assignats. Il n'y a eu que cette invention de solide dans son projet, composé de ressources impraticables ou de la plus difficile exécution. Les autres articles sont des tours de passe-passe pour faire digérer cette création nouvelle de trois milliards, en papier qui étouffe déjà l'industrie, l'agriculture, les subsistances, la circulation, le commerce : l'Assemblée n'a rien décidé encore sur ce projet.

Tel est l'effet désastreux de ce papier-monnaie, que de jour en jour les subsistances deviennent inaccessibles au peuple et même aux gens aisés. Le beurre se vend à Paris huit francs la livre, les pommes de terre vingt sols la livre, les haricots cinquante sols la livre, le riz douze francs la

livre; le plus chétif dîner chez un traiteur coûte cinquante à soixante francs.

Ainsi, universellement, la Convention est accablée d'imprécations publiques : la populace même prodigue aux députés l'épithète de *scélérats* et de *brigands*. Le vœu d'en être délivré s'étend, se fortifie, se déclare sans crainte. Toute terreur a disparu. L'Assemblée n'en inspire pas plus que d'affection et de respect; elle ne gouverne plus, elle décrète; on désobéit à ses décrets, elle n'ose punir les infracteurs [1]. L'anarchie est redevenue ce qu'elle était en 1790-1791-1792. Partout on pille les grains à leur passage; les municipalités sont en collusion ou sans force; la Convention, qui les eût fait guillotiner il y a un an, les mande à sa barre où elles se moquent de l'Assemblée. On commence à ne plus respecter la personne même des représentants. Bourdon de l'Oise, l'un des plus marquants, fut arrêté, il y a douze jours, à la barrière de Paris par la populace qui le traita de voleur qui emportait l'argent de la nation, en la laissant sans pain. Un autre député nommé Vernier a presque été assassiné dans une sédition à Évreux.

En une infinité d'endroits on a quitté la cocarde trico-

[1] 30 germinal. — « Lettre anonyme trouvée rue des Moineaux : lecture en présence de tous les citoyens; elle portait : « Citoyens, ne soyez pas étonnés « si vous... éprouvez trois mois de disette; ce temps passé, votre disette ces- « sera, mais vous aurez un roi. » — Dans différents quartiers, les citoyens proclamateurs de la loi relative à la garde nationale ont été menacés, insultés, et le membre qui la proclamait dans la section de Mucius Scævola a été si vexé qu'il n'a pu achever... »

Voir les *Rapports journaliers de police* des 20, 22, 24, 25 et 26 germinal. — Pommes de terre blanches, 10 livres le boisseau; rouges, 16 livres; le beurre en livre, 9 liv. 10 s.

Boulevard du Temple. — Trois personnes tombées d'inanition. — On entend dire qu'on prendra patience jusqu'au lendemain de la décade, mais que si jusqu'alors on ne prend pas de mesures..., etc., etc.

Le 28, continuité des groupes; — même agitation.

Le 29, les pommes de terre, 20 livres le boisseau; le beurre, 12 livres la livre; les œufs, 8 sols la pièce.

lore[1]. Le premier qui oserait paraître en bonnet rouge serait assommé. Ces jacobins si formidables sont partout insultés, poursuivis, tués impunément. On vient de les désarmer tous à Paris et dans le royaume sans qu'ils aient osé proférer un murmure. L'exécration générale s'attache à tout ce qui porte cette livrée, mille fois plus odieuse au peuple que ne le furent jamais les aristocrates. Partout aussi on réarme les propriétaires et les honnêtes gens. Il est peu aisé de deviner où cette étonnaute Révolution va conduire le royaume.

Généralement, dans toutes les classes, on s'entretient d'un roi futur et de la nécessité d'en revenir là. Personne ne masque plus ses sentiments. De tous les traits les plus frappants de cette liberté, de ce mépris pour la Convention, de ce changement de l'esprit public, c'est la réimpression, la vente publique et l'annonce avec éloges, d'un ouvrage que je publiai à Bruxelles au milieu de l'année 1793, sous le titre de *Considérations sur la révolution de France,* et dont, à ma prière, Son Altesse Royale l'archiduc Charles eut la bonté de faire expédier un exemplaire à Sa Majesté l'Empereur. Cet écrit, où la Convention, la République, la Révolution sont peintes sous les couleurs de la vérité, circule aussi librement dans Paris que les lois mêmes de l'Assemblée.

En désirant un roi, on reconnaît assez généralement le droit de Monsieur à la régence : il y a peu de préventions et point de haine contre ce prince; sa retraite à Vérone l'a mieux servi que la campagne de son frère à l'armée anglaise;

[1] 26 germinal. — « ...D'autres femmes jurant contre la cocarde nationale insultaient celles qui en portaient,... disaient qu'elles ne la portaient que par grimaces ou par crainte, et enfin engageaient toutes les autres à n'en plus porter ou à la fouler aux pieds. »

Le 30. — « Dans la commune de Tours... on ne voulait plus recevoir d'assignats. Une vache se payait 60 livres en argent et 1,800 livres en assignats. »
(*Rapp. journ. de pol.*)

cette démarche peu réfléchie de M. le comte d'Artois a aggravé en France la malveillance déjà très-grande dont il est l'objet.

Nonobstant ces dispositions royalistes, que la famine et le retour de la religion et de ses ministres ont fort étendues, la monarchie n'est pas encore à la porte. Il est même à craindre que les imprudences de ses partisans ne hasardent des mouvements irréfléchis pour hâter son retour; ils ne serviraient qu'à le reculer. Mais la légèreté, l'impétuosité, la déraison des Français ne leur permettent jamais de laisser mûrir les événements et de savoir les attendre. Personne au dedans ni au dehors ne s'occupe à en préparer les voies, d'en concerter les moyens, d'en diriger les événements. Un vertige de folie a succédé aux accès de fureur. Aristocrates, démocrates, jacobins, indifférents, tous, à Paris surtout, semblent sortis des Petites-Maisons.

Les Prussiens de Bâle, conjointement avec le sieur Barthélemy, ont renouvelé, mais sans aucun succès, leurs promesses et leurs menaces au roi de Sardaigne pour déterminer sa défection. L'armée française d'Italie, *nominalement* de quatre-vingt mille hommes, n'en a pas plus de la moitié d'effectif et en état de service. Elle est très-dégoûtée de la guerre, ainsi que l'armée des Alpes, qui ne passe pas vingt-cinq mille hommes, qui manque de tout, qui n'a pas un magasin et qui vit absolument du jour à la journée. On a désarmé la flotte de Toulon, ainsi que le convoi de cent transports portant chacun deux cents hommes, qu'on destinait l'année dernière à une expédition secrète.

J'ai eu l'honneur de joindre au numéro dernier de cette correspondance les conditions obtenues par la Vendée. Depuis, j'ai reçu une lette datée de Nantes du 8 avril écrite par un propriétaire même de la Vendée où il était encore

le 3 de ce mois, et frère d'un des deux médiateurs qui ont minuté la paix entre Charette et les commissaires de la Convention. Ce correspondant digne de toute confiance me mande ce qui suit :

« Vous verrez par la paix de la Vendée, dont je vous ai « transmis les conditions, que cette paix n'est à proprement « parler qu'une supension d'armes, ou plutôt qu'un mode « de vivre provisoire jusqu'à l'établissement quelconque « d'un gouvernement fixe. La République n'a pas plus « à ordonner dans ce pays que vous et moi. La Vendée se « garde et se gouverne elle-même. Tous les républicains « prononcés en sont proscrits : vingt-cinq d'entre eux, réfu- « giés à Nantes, ayant dernièrement voulu rentrer chez eux, « ont été fusillés.

« Stofflet se battait encore quand je suis parti ; mais à « la suite d'un échec qu'il venait de recevoir à Saint- « Florent, il avait aussi envoyé des députés aux conférences « ouvertes à Rennes depuis le 1er avril pour traiter de paix « avec les *chouans*.

« Ce parti de *chouans* est très-fort : répandus sur une « grande partie de la Bretagne, du Maine et de l'Anjou, ils « menacent, si le traité n'a pas lieu conformément à leur « demande, de couper la communication entre Nantes et « Paris, et même avec Angers, et d'affamer toutes les villes.

« Depuis Nantes au Mans, les voyageurs vont par cara- « vanes escortées de troupes. Malgré la suspension d'armes, « tous les jours on tire sur les paysans, surtout sur les « habits bleus. La veille de mon départ, à Chantoré, le « 26 mars, les chouans avaient enlevé un courrier et les « dépêches de la Convention. Celui de leurs chefs qui com- « mande près d'ici se nomme M. de Scepeaux. En me ren- « dant à la Vendée et de là à Paris le mois dernier, j'avais

« obtenu d'un autre chef qui est à Nantes, nommé M. de « Salignac, un passe-port *de par le Roi,* pour passer libre- « ment sur le territoire des chouans. Nantes et le voisinage « sont dans la plus affreuse disette. On donne aux ouvriers « et aux pauvres une chétive ration de pain tous les trois « jours seulement. Les jours intermédiaires, on distribue à « chacun une poignée de riz et une petite mesure de fèves « sèches. La Convention est abhorrée. Si elle ne trouve pas « avant six semaines le moyen d'approvisionner Paris, elle « n'a pas un mois d'existence. Elle fait des efforts extraor- « dinaires et des sacrifices de toute espèce; mais c'est *Paris* « *seul* qui l'occupe; le reste du royaume n'est rien pour « elle. »

P. S. — Des lettres de Marseille et de Savoie que je reçois en ce moment, m'apprennent que l'on réarme la flotte de Toulon et que l'on va rembarquer les transports. On fortifie en même temps l'armée des Alpes de plusieurs bataillons de l'armée du Rhin : c'est à Briançon qu'est le rendez-vous général. Tout annonce des démonstrations considérables pour l'attaque d'Italie, afin d'entraîner à la paix, par des menaces, les puissances intéressées. Point de magasins de formés encore en Savoie et en Dauphiné.

XV

Berne, le 29 avril 1795.

Le cardinal Mazarin connaissait bien les Français, lorsqu'il disait : *Qu'ils chantent, pourvu qu'ils payent*. Aujourd'hui,

la Convention dit de même : *Qu'ils pleurent et me maudissent, pourvu qu'ils n'osent pas m'attaquer.* La chose à laquelle on aurait dû donner une attention soutenue, et qui n'en a obtenu aucune ni au dehors ni au dedans, c'est le caractère national : il a déterminé celui de la Révolution, il détermine en ce moment la durée de l'inconcevable situation où la France et surtout Paris se trouvent depuis deux mois.

Simultanément cruelle et frivole, servile et licencieuse, impétueuse dans ses plaintes et les oubliant le lendemain sans motif, aussi légère dans ses souffrances que dans la prospérité, incapable de prévoyance et d'aucune réflexion, vendant le matin, comme les sauvages, le lit où elle doit coucher le soir, telle fut de tout temps cette nation, telle on la revoit en ce moment, telle elle sera jusqu'à la fin des siècles.

J'ai eu l'honneur de faire connaître à Sa Majesté l'Empereur et Roi les dispositions actuelles des esprits, le recul des opinions, le mépris et la haine qu'inspire l'Assemblée, les manifestations royalistes qui se déclaraient par la presse et la parole, et enfin la déplorable situation où la disette, la chute du papier-monnaie, le vide et la cherté des consommations réduisaient la capitale.

Ce tableau a empiré encore depuis quinze jours[1]. Le Parisien qui sous l'ancien régime murmurait à la moindre pri-

[1] 2 floréal an III. — « La plupart des ouvriers de la section de la République partent de Paris à cause de la disette du pain. »

4 floréal. — « Hier, la fermentation a été plus forte que les jours précédents... le peuple se désole, et la pénurie échauffe tellement les esprits qu'elle fait redouter un mouvement dangereux... (Isnard est traité de scélérat dans la rue...) »

5 floréal. — « Les inspecteurs rapportent (au nombre de dix-huit) qu'ils ont entendu dire que la patience était à bout... »

7 floréal. — « On disait que la Convention à force de misère voulait nous faire demander un roi. »

(Voir tous les *Rapports journaliers* du 1er au 30 floréal (20 avril-19 mai 1795). — SCHMIDT, t. II, p. 322 et suiv.)

vation, est obligé de passer la nuit à la porte des boulangers, pour recevoir le lendemain une demi-livre de pain détestable qui doit faire la subsistance de la journée; le prix du bois a sextuplé de valeur; ce n'est qu'avec les plus grandes fatigues que l'on participe à la distribution de trois chandelles pour cinq jours; on est sans savon, sans charbon, presque sans huile; la toile grossière coûte cinquante francs l'aune; le peuple ne sait où on le mène, ni à quoi on le destine, ni les causes de son infortune; il s'en prend à l'autorité gouvernante, il injurie la Convention, maudit la République, il demande un Roi, il pleure, il s'épuise en imprécations, et va se coucher dans l'espérance d'être plus heureux le lendemain. Que la Convention le tue sous la guillotine, qu'elle le pille ou l'affame, son ressentiment s'épuise en paroles; il ne peut aller plus loin.

Privé de chefs, timide, imprévoyant, il est hors d'état de s'élever à l'idée d'un gouvernement qui préviendrait la durée ou le retour de ses calamités. Il ne voit que le moment présent. Persuadé qu'on reviendra au Roi, il le recevrait avec acclamation, sans oser faire un geste pour l'obtenir. Ce grand corps du peuple reste sans mouvement, parce qu'aucun ressort ne le dirige.

Quant à la classe des propriétaires et des gens honnêtes, ils raisonnent comme raisonnaient les constitutionnels en 1792 : les chimères de l'avenir leur font oublier le présent, on vit d'espérances; on ne parle que de se rallier à la Convention, sans laquelle tout serait perdu; tout ira mieux au futur sans qu'on coure le risque de s'en mêler; la paix va devenir générale; l'abondance renaîtra, les finances se rétabliront, et dans peu d'années la France redeviendra la première nation de l'univers : il suffit de boire, de manger, de digérer, de s'amuser par-dessus tout, sans s'inquiéter

comment et quand cette riante perspective se réalisera : on ne sacrifierait pas cent écus, on ne hasarderait pas un coup de poing pour y atteindre.

Tel est l'esprit, tels sont les propos des classes intermédiaires et aisées. L'égoïsme et la peur sont encore là les sentiments dominants. On ne veut rien risquer, on redoute les crises, on n'a pas le courage de les prévenir une fois pour toutes, on les attend avec la résignation de la mollesse, encore plus qu'avec celle de la nécessité.

La Révolution, d'ailleurs, a achevé d'éteindre en France l'instinct moral. Les âmes légères et inconséquentes n'étant pas susceptibles d'une haine énergique pour les scélérats, doivent nécessairement être subjuguées par eux. La patience avec laquelle les Français ont supporté pendant quinze mois le système des emprisonnements en masse et des assassinats juridiques par centaines à la fois, accuse dans la nation un genre de bassesse propre à recevoir tous les genres d'oppressions. Pas un fils dans ce long intervalle de meurtre, pas un fils n'a osé venger son père égorgé; pas un mari défendre son épouse, ni un père défendre son enfant. Et l'on mettait autrefois l'épée à la main pour une fille ou pour une épigramme.

Il n'est donc point étonnant que la multitude de causes qui se réunissent pour renverser la Convention et la République, contrariées par le caractère national, laissent encore subsister une autorité contre laquelle les trois quarts de la France forment des vœux. Chez un autre peuple, ces causes eussent mille fois dissous le gouvernement actuel. J'ai déjà eu l'honneur de mander à Sa Majesté l'Empereur et Roi que le royalisme était partout, et partout sans forces et sans activité, parce qu'il flotte épars sans ralliement et sans plan de conduite.

Ainsi au milieu de l'anarchie, du mécontentement public et des calamités de toute espèce, l'Assemblée résiste parce qu'on ne lui oppose qu'une force d'inertie divisée et qu'elle seule dans l'état agit, décrète, commande, existe comme corps et comme autorité.

Il fallait encore une secousse pour la renverser, et pour qu'une portion d'elle-même donnât le signal et servît d'étendard aux mécontents. La suspension de la paix produisait cette secousse définitive, même lorsque les alliés appuyés sur leurs fusils seraient restés spectateurs des mouvements, et les favorisant par la promesse de la paix et de secours en grains, aussitôt qu'on aurait proclamé le Roi.

Le traité de Bâle est déjà oublié des Parisiens; mais l'ivresse d'orgueil en est augmentée parmi les meneurs de la Convention. Je ne saurais trop le répéter malgré tout ce qu'on dira de contraire, ce parti est beaucoup plus dangereux pour l'Europe que les jacobins. Il vient d'élever l'abbé Sieyès à la présidence de l'Assemblée. Ce métaphysicien est devenu leur oracle, c'est sur lui que reposent les espérances de la faction républicaine.

Cette faction est et sera jusqu'au dernier moment la majorité de la Convention : les Girondins la gouvernent, la *Montagne* a disparu, les indépendants se trouvent trop heureux d'avoir échappé à la culbute de celle-ci; ils s'unissent à la faction dominante pour conserver la République. La paix achève de renverser toute espérance que la Convention revienne à la Royauté.

Elle fait plus; elle la persécute avec plus de fureur qu'elle ne poursuit les jacobins : la raison en est simple, elle ne craint plus les jacobins, et elle voit le royalisme se déployer de toutes parts. Pour le comprimer elle recommence les vexa-

tions, les emprisonnements arbitraires : désolée par la liberté de la presse, elle essaye son pouvoir pour l'anéantir. Elle vient de réitérer aux autorités constituées de rechercher et de punir les émigrés et prêtres déportés rentrés en France[1]. Plusieurs ont été arrêtés : il est vrai que leur extravagance a réveillé les poursuites. Les prêtres ne gardent aucune mesure, prêchent la royauté et la restitution des biens d'Église. Les émigrés vendent de faux assignats, déclarent qu'ils viennent pour se battre; les uns et les autres font plus de mal à la cause de la monarchie que la Convention même; nulle révolution ne les rendra plus sages; un Français est incorrigible.

En général la Convention a commencé à être très-embarrassée de son plan de *modération*, de *justice*, de respect pour les *droits de l'homme*. Si elle l'osait, elle remettrait la France sous le joug de la terreur. Ses décrets sont une suite d'inconséquences qui, le lendemain, sont indiquées avec malignité dans les feuilles publiques. Dans un département, le culte est libre, les églises sont ouvertes et les prêtres protégés; dans un autre, tout cela est proscrit. L'arbitraire et la confusion règnent d'un bout de la France à l'autre.

Absorbée dans ses cabales intérieures, l'Assemblée ne rend des décrets que pour son intérêt propre et du moment : elle ne suit pas huit jours de suite la même ligne. Le cri public est obligé de lui arracher les actes de justice les plus indispensables; jamais elle ne fait le bien que par nécessité.

Les assignats ne valent plus en ce moment que 8 et demi pour 100. Plus de boussole pour les finances. Le projet

[1] Le 25 avril, la Convention avait rendu un décret en vertu duquel aucun nom ne pouvait être désormais rayé de la liste des émigrés sans son autorisation.

présenté il y a quinze jours par le comité est à la veille d'être rejeté; ce qui sera plus aisé que d'en faire un meilleur[1].

La prétendue conspiration des jacobins dont la Convention a entretenu le public la semaine dernière, n'est autre chose qu'une fable révolutionnaire pour distraire le peuple de ses souffrances et ramener le zèle envers la Convention; mais ce roman ridicule n'en a imposé à personne. Les jacobins terrassés, désunis et désarmés ne remuent que dans les fictions des conventionnels, qui inventent ces complots pour justifier de nouvelles mesures contre les royalistes.

A la nouvelle du traité de Bâle, Paris et les journalistes se livrèrent à l'espoir d'une paix générale très-prochaine, et déjà l'on arrangeait des préléminaires avec l'Espagne et le roi de Sardaigne. Ces rumeurs de cafés commençaient à s'accréditer, quand tout à coup Merlin de Douai, au nom du comité de salut public, est venu les démentir à la tribune, menacer les journalistes et traiter ces bruits de *conspiration*. Quel qu'ait été le but du comité, cette sortie sifflée par le public a augmenté le prix des assignats, le renchérissement des denrées et l'inquiétude générale qui commençait à s'endormir.

Les grains continuent d'être pillés sur les routes de Paris : on a été obligé de faire venir des troupes de la Vendée et de plusieurs garnisons pour protéger les convois qui n'arrivent point encore. Il n'y a qu'une abondance de grains étrangers qui puissent fournir aux quatre mois qui s'écouleront jusqu'à l'usage possible de la prochaine récolte.

[1] Le 25 avril également on avait rendu un décret autorisant la réouverture des bourses et le commerce de l'or et de l'argent.

XVI

Berne, le 6 mai 1795.

Paris, la Convention, la République ne subsistent plus que d'un jour à l'autre[1]. Personne n'est assuré du lendemain ; dans cette progression de ruines et de calamités que la Révolution a amoncelées sur la France, on ne découvre ni un terme, ni un remède, ni aucun plan pour les faire cesser.

Dans cet abîme de sentiments divers, d'agitations, d'opinions, de craintes, surnage le vœu de revenir à la monarchie parmi le peuple et l'opiniâtreté parmi les meneurs de la Convention à constituer la République. Cette persévérance est l'ouvrage de Sieyès ; lui seul par ses intrigues, son babil métaphysique, ses terreurs personnelles sur la restauration d'un roi, sa vanité philosophique et son ambition, balance le penchant qu'ont certainement la plupart de ses collègues à abandonner toute idée de République. On doit observer que cette école de l'abbé Sieyès a le caractère d'une secte et non d'une faction véritable ; mais cette secte possède le pouvoir : quoique chancelante, cette autorité embrasse tout.

Le plus grand obstacle au retour de la monarchie dérive précisément de ceux qui la désirent et qui ont le plus d'intérêt à la désirer vivement. Depuis les ducs et les pairs jusqu'aux boutiquiers, les propriétaires aisés voudraient

[1] 19 floréal an III. — « Vingt-trois inspecteurs disent que les murmures, loin de s'apaiser, augmentent... contre le gouvernement et la Convention... » (*Rapp. de pol.*)

obtenir un roi sans risque personnel pour eux. Toute insurrection, même celle qui favoriserait la royauté, leur fait peur. Plus lâches que le peuple et moins souffrants, ils ne veulent être ni les guides ni les complices de la multitude; la crainte du pillage dans un moment de crise a plus d'empire sur eux que l'expérience de l'horrible et sanglante anarchie, dont ils invoquent le terme sans avoir le courage de l'accélérer.

Ces sentiments des propriétaires soutiennent la Convention contre le désespoir du peuple; l'union des classes supérieures avec le peuple finirait l'Assemblée par une insurrection éclatante et décisive, ou par les moyens moraux que fournissent les institutions mêmes de la République; mais du moment où les royalistes redoutent plus le peuple que la Convention, ils doivent se rallier à celle-ci. L'émeute de Rouen, le mois dernier, était de telle nature qu'elle eût entraîné la proclamation subite du Roi, si les propriétaires royalistes ne se fussent opposés à ses progrès pour prévenir le pillage possible de quelques magasins.

Sa Majesté l'Empereur et Roi me pardonnera de lui faire observer de nouveau que l'incertitude du public et du peuple en France, touchant la paix ou la guerre, et sur ce que la monarchie a à craindre ou espérer des puissances coalisées, fortifie l'inertie des propriétaires, laisse les royalistes sans point d'appui et le peuple sans espoir de voir terminer ses maux par d'autres mains que par celles de la Convention. Cette Assemblée a beau jeu pour montrer aux gens flottants et indécis qui veulent la paix à tout prix, que les puissances la demanderont sans qu'il soit nécessaire de leur sacrifier la République, et qu'avec cette paix très-prochaine reviendront l'abondance, le commerce et la tranquillité intérieure : on étaye cette opinion par le traité de

Bâle et par le silence que gardent les souverains coalisés ; ces propos ferment la bouche à la multitude et prolongent sa patience de nécessité. Tant que cet ordre de chôses et cette incertitude se perpétueront, la Convention parviendra à faire manger de l'herbe au peuple, et à le faire mourir de faim, si elle a besoin de foin pour nourrir ses chevaux.

C'est une vérité de fait que pour donner aux dispositions publiques l'énergie qui leur manque, il serait utile de présenter des motifs à cette énergie, de montrer à la nation l'alternative : ou de la paix générale, des secours en subsistances et de la liberté de régler son gouvernement, pourvu qu'elle rétablisse la monarchie et qu'elle restitue ses conquêtes : ou de la durée de ses privations, de ses sacrifices, de sa ruine, tant qu'elle continuera d'obéir à une Assemblée illégale, qui a plongé la France dans la désolation et dans le sang, et qui n'aspire qu'à prolonger les malheurs publics et ceux de l'Europe.

Une semblable déclaration, appuyée seulement de fortes mesures défensives sur le Rhin, soutenue de quelques exhortations pathétiques, courtes et répétées, montrerait sur-le-champ au peuple un but de ses efforts, un terme à ses misères, un moyen sûr d'en abréger le cours. Les indécis deviendraient royalistes, et les royalistes, cessant de placer leur refuge dans la Convention, organiseraient eux-mêmes un grand mouvement définitif. Lyon, par exemple, donnerait facilement l'impulsion première, aux premiers avantages des alliés en Italie; son insurrection entraînerait celle de la plupart des grandes villes et de la capitale.

En me permettant de soumettre respectueusement ces idées à Sa Majesté l'Empereur et Roi, je ne suis que l'organe de l'opinion générale des personnes éclairées de tous les partis dans l'intérieur de la France.

La Convention, pressée entre la nécessité de maintenir son autorité et celle de respecter l'indépendance où elle a remis la nation depuis six mois, offre dans sa conduite des fluctuations et des contrastes journaliers. Cette inconsistance aggravant l'impunité, le mépris de ses décrets et la haine dont elle est l'objet, elle essaye en ce moment d'opposer quelques barrières au torrent ; elle lâche les jacobins abattus pour s'attaquer aux royalistes aujourd'hui plus dangereux : oubliant ses maximes, ses promesses, les *droits de l'homme,* ses foudres contre le régime de terreur, elle tente d'y revenir.

La hardiesse des écrits publics l'a portée à attenter sur la liberté de la presse; mais le cri général, répété dans la presque unanimité des feuilles publiques, l'a forcée de rétrograder et d'élargir les écrivains qu'elle avait fait incarcérer.

Effrayée des imprécations de la multitude et ne se fiant point à la garde nationale de Paris, elle a fait entrer dans la capitale un régiment de chasseurs à cheval; elle lui a même confié la plupart des postes qui entourent le lieu de ses séances, parce que journellement ses membres, insultés et menacés, ne trouvaient pas dans la garde nationale un zèle suffisant contre ces provocations. D'autres corps militaires sont répandus dans le voisinage et dans le département de Paris, pour protéger les grains qu'on pille de tous côtés. La présence des chasseurs n'a pas empêché une émeute violente dans un des quartiers de Paris ces jours derniers. Ces mouvements se répéteront partout, et la Convention en sera bientôt réduite à la protection d'une armée contre le peuple.

C'est précisément la position où se trouva la Cour en 1789, avec la différence que les moyens de la Cour étaient encore entiers et que ceux de la Convention sont usés, et que celle-

ci doit encore moins compter sur la fidélité des troupes que n'y compta le roi Louis XVI.

La multitude d'émigrés et de prêtres rentrés, leurs imprudences et la terreur de la Convention viennent de déterminer un décret violent, qui enjoint d'arrêter les émigrés revenus, de leur faire leurs procès aux termes de la loi, et de faire sortir du royaume ceux qui n'étaient condamnés qu'à la déportation. L'Assemblée a été unanime à rendre ce décret, ouvrage de la peur, et dont l'exécution est devenue presque impraticable. Certainement un tiers de l'Assemblée, désirant secrètement la monarchie, n'a concouru à cet acte de sévérité que par la crainte, commune à tous, d'une contre-révolution qui les prendrait au dépourvu et qui les exposerait sans distinction à la rage et aux vengeances que ces émigrés ont eu la démence d'annoncer perpétuellement à l'étranger, et qu'ils annoncent de même, dès qu'ils ont remis le pied sur le territoire français.

Pour donner au régime coercitif plus de vigueur, les meneurs de la Convention avaient proposé par l'organe d'un d'entre eux, nommé Thibaudeau, de concentrer toute l'autorité exécutive dans le comité de salut public porté à vingt-quatre membres; mais cette dictature ressemblait trop à celle de Robespierre pour avoir fait fortune. Lanjuinais l'a combattue et en a triomphé, en faisant renvoyer cette motion à un ajournement indéfini [1]; ainsi l'on a préféré l'anarchie à la tyrannie : on n'a plus le choix d'un troisième parti.

De tous les plans du comité des finances, il n'en est demeuré que deux. Le premier consiste dans une loterie de

[1] Séance du 11 floréal. Le 12, décret ordonnant la poursuite de tous ceux qui provoqueraient au rétablissement de la royauté ou à l'avilissement de la Convention.

maisons d'émigrés pour une somme de trois milliards, à cinquante livres en papier chaque billet. Le second, qui n'est encore ni proposé à la tribune ni décrété, est une caisse de liquidation ou d'armortissement pour les assignats, où l'on recevrait ce papier contre du numéraire à 15 pour 100 de la valeur intrinsèque de l'assignat. Ce projet est tout simplement une banqueroute publique de 85 pour 100. Toutes ces charlataneries n'ont servi qu'à compléter la chute du papier. Le décret qui a autorisé l'emploi de l'or et de l'argent comme marchandise a porté le dernier coup. Les assignats qui étaient à neuf il y a huit jours, viennent de tomber à six : ils seront probablement à zéro avant la fin du mois. L'excédent de la dépense dans le courant d'avril, excédent avoué à la Convention, a été de 638 millions, et la dépense totale de 817 millions *pour un mois*.

J'avais eu l'honneur de faire pressentir antérieurement à Sa Majesté Impériale et Royale que la Convention allait être forcée à une dépense d'un milliard par mois, la guerre et la disette continuant.

Les armées ne cachent plus leur mécontentement. La chute des assignats anéantit la paye des officiers, des soldats. Dans l'armée des Alpes, cette paye ne revient pas à un sol en espèces; on a retranché quatre onces de paye par jour. Aussi un bataillon entier vient-il de se débander et de rentrer en France dans une dispersion complète.

Cette dissolution peut devenir générale dans cette armée, dans celle d'Italie et dans presque toutes, suivant le cours de la campagne et les *opérations politiques et morales* des alliés.

XVII

Berne, le 14 mai 1795.

La Convention, Paris, la France, sont encore dans leur indéfinissable situation, comme sur une mine chargée où, à chaque instant, on se prépare à sauter en l'air. Le pain est aussi rare dans la capitale[1], la viande commence à y manquer, et son prix devient inaccessible à quiconque n'est pas opulent; toutes les marchandises, tous les comestibles s'élèvent de 7, 8, 10 pour 100 par semaine. Le louis d'or valait 415 francs en assignats le 8 de ce mois. La nation stupéfaite voit expirer dans ses mains cette richesse de 11 milliards de papier qui faisaient la fortune publique et particulière. Les rentiers, les fonctionnaires publics, les rentiers de baux à ferme gémissent dans la misère : les riches sont réduits à vivre sur leurs capitaux, et les pauvres n'atteignent qu'avec la plus grande peine la plus chétive subsistance. Le prix des salaires, tout exorbitant qu'il est, ne peut se proportionner à la valeur toujours croissante des denrées, et achève d'anéantir le commerce, l'industrie et toute espèce de travaux. Pressé ainsi entre les besoins les plus extrêmes et la diminution journalière des ressources, Paris offre un spectacle de désespoir passif, de gémissements inutiles, de soumission et d'impuissance. Autrefois les prestiges de la

[1] 21 floréal. — « Les inspecteurs déclarent que dans les rues on rencontre beaucoup de personnes qui tombent de défaillance et d'inanition.... Ils ne cèlent pas que tous les fléaux réunis annoncent une fermentation sourde dont les malveillants ne manqueront pas de profiter pour égarer le peuple et le porter à des mouvements dangereux qu'il devient très-urgent de prévenir, etc. » (*Rapp. de pol.*)

Convention et le fanatisme du temps expliquaient cette résignation ; mais c'est au milieu des imprécations contre le régime actuel et des vœux pour en être délivré qu'elle se perpétue. L'Assemblée a la barbarie de triompher publiquement de cet abattement du peuple, de s'en glorifier, d'en attribuer le principe à l'affection publique pour son autorité.

La nation paraît épuisée, comme un frénétique revenu à la raison l'est par les saignées, les bains et la diète ; elle déracinait les arbres, maintenant elle n'a pas la force de soulever une paille.

J'ai eu l'honneur d'indiquer à Sa Majesté l'Empereur et Roi les causes de cette léthargie. Personne ne sait par où sortir du précipice ; personne n'indique une issue ; les avis sont divisés par mille intérêts divers qui préviennent toute union, tout concert, tout plan entre des millions d'opprimés. L'égoïsme les isole tous, la frivolité les distrait, la souffrance reste paisible par la crainte de plus grandes infortunes ; or, ces infortunes ultérieures pour les Parisiens, au-dessus des basses classes du peuple, seraient la privation des spectacles pendant huit jours, un trouble personnel d'une semaine et un danger de vingt-quatre heures.

Le peuple seul ose s'exprimer, se plaindre, menacer et maudire ses tyrans. Les gens comme il faut préfèrent de ramper sous leur joug à essayer le moindre effort pour le secouer. Ces dispositions mettent en évidence une vérité importante, c'est que nulle révolution ne commencera jamais par le peuple. Si une partie des courtisans et des conseils de Louis XVI, si un prince du sang, si les cabales factieuses des états généraux n'eussent préparé, provoqué et organisé la révolte, le trône n'aurait point été ébranlé par la nation. De même aujourd'hui, la République résiste à toutes les causes de destruction, parce que l'autorité tout

entière tend à la maintenir, et que le peuple épars devant elle ne trouve dans son sein ni levier, ni coopérateurs.

Cependant une infinité de présomptions concourent à faire apercevoir le moment, peut-être prochain, où, enfin épouvantés de leur situation, lassés des intrigues de quelques cabaleurs ambitieux et de quelques scélérats incorrigibles, désabusés de la possibilité de faire aller le régime républicain, nombre de députés se réuniront par différents motifs pour frayer le chemin à la monarchie. Cela arrivera au moment où les difficultés de cette opération et ses dangers leur paraîtront moindres que ceux de persévérer dans le système actuel; car toutes ces considérations se réduisent chez eux à un calcul de crainte.

Or il ne faut pas de grands événements pour faire pencher la balance : la prolongation de l'état de guerre et des calamités insoutenables qu'il entraîne, quelques revers extérieurs, quelques séditions opiniâtres au dedans, un progrès de plus dans l'effervescence de l'opinion publique, toute sécurité assurée par les déclarations des alliés à l'universalité des Français qui reprendraient un roi et qui rendraient leurs conquêtes, pourvu qu'on ne leur impose ni forme impérative de gouvernement, ni privation de certains avantages acquis par la Révolution, suffiraient à fonder dans la Convention même un parti d'opposition à la République.

Les éléments de ce parti existent : la jalousie les a créés, l'ascendant qu'usurpent quelques intrigants le développe, la contrariété des plans de conduite les met visiblement aux prises. La cabale de Tallien, de Fréron, de Legendre et de la plupart des modérés s'est déjà séparée de celle de Sieyès, Rewbell et des girondins. Il n'y a plus d'accord entre eux ni sur les choses, ni sur les personnes. Le dernier décret fabriqué dans le comité de Sieyès, rendu sur le rapport de Chénier

contre les émigrés et les provocateurs à la royauté, a fait éclater cette dissension [1]. Fréron a attaqué nominativement les auteurs de cette loi et ses principes avec une extrême violence. Il a donné le signal à la grande pluralité des écrivains publics et a nettement prononcé qu'on ne pouvait être coupable de discuter si la Royauté convenait mieux que la République.

Fréron n'est pas assez sot pour se dissimuler les effets d'une semblable discussion : puisque lui et son parti la provoquent, ce ne peut être que pour en faire l'instrument de leurs propres desseins. Des avis particuliers de Paris me fortifient dans cette conjecture.

Les honnêtes gens de la Convention (car il y en a de tels) partagent ces idées, sans épouser néanmoins les intérêts de la cabale des *modérés* qu'ils méprisent. Ils désirent un roi par conviction, par devoir et par patriotisme : les autres aventuriers révolutionnaires ne songent à le rétablir que pour échapper à leurs propres collègues, en élevant une autorité qui finisse la leur, et pour racheter leurs crimes par une expiation qui sauve à jamais leur vie et leur fortune.

Lanjuinais, député de Bretagne, que j'avais eu l'honneur de présenter à Sa Majesté l'Empereur comme un homme de caractère et décidé pour la monarchie, a reparu à la Convention et à la tribune. On m'informe que ses sentiments sont tels que je les avais supposés. Personne dans l'Assemblée n'est plus capable que ce député de réunir et d'exalter les honnêtes gens.

En général, il est visible que si la Convention a peu à redouter de périr par une insurrection générale, elle plie sous le poids des embarras et devient impuissante à modérer le cours impétueux des événements ultérieurs.

[1] Décret du 12 floréal. Voir séances des 11 et 12.

Sa Majesté l'Empereur et Roi appréciera la supériorité que prend l'anarchie sur l'autorité conventionnelle, par le mépris où sont tombés ses ordres contre les prêtres et émigrés (ordres exécutés en très-peu d'endroits), et surtout par la dernière catastrophe de Lyon [1].

Cependant les Lyonnais, si hardis, n'ont aucun plan, aucun chef, nuls préparatifs de résistance, ni encore de points d'appui assurés. Ils ont expédié un député à M. de Précy [2], que le roi de Sardaigne a nommé colonel et son aide de camp. Ce brave officier a sagement jugé que le moment de son arrivée à Lyon était prématuré. Peu de Français sont moins Français que lui : ce n'est point un courtisan de Versailles, il s'était élevé de grade en grade au rang de colonel; il fut placé par le Roi dans sa garde constitutionnelle : il a défendu Lyon quatre mois en 1793, contre une armée de traîtres dans l'intérieur et cinquante mille hommes au dehors. Plein de sang-froid, de prudence et de simplicité, sans aucune prétention ni ambition, personne n'est plus digne de la confiance que lui ont accordée Sa Majesté Sarde et M. le maréchal de Vins.

Toutes ces apparences semblent annoncer que si un corps d'armée un peu respectable passait du Piémont en Savoie, que si M. de Précy était chargé d'une avant-garde, qu'on le fît précéder d'une déclaration analogue à celle dont plus d'une fois j'ai pris la liberté d'entretenir Sa Majesté l'Empereur et Roi, cette diversion deviendrait incalculable et ferait soulever probablement Lyon, la Bresse, le Forez, une grande partie de la Franche-Comté et du Dauphiné. Peu

[1] Les 4, 5, 6 mai, exactions à Lyon contre les jacobins. (*Compagnies de Jésus et du Soleil.*) — Le 11, à Aix.

[2] Voir André Lebon, *l'Angleterre et l'émigration française,* p. 25 et suiv. (Plon, 1882, in-8°.)

de doute même que l'armée des Alpes ne suivît cette défection, et que ce premier exemple ne devînt contagieux dans les autres rassemblements militaires.

Le traité des *chouans* avec la Convention ne paraît pas plus solide que celui de la Vendée : ils continuent à tenir les armes, à infester les routes, à désarmer les républicains : on m'écrit de Paris qu'ils ont chargé des députés de leur part de requérir la convocation des assemblées primaires pour décider entre la Royauté ou la République.

XVIII

Berne, le 21 mai 1795.

Ce que j'avais eu l'honneur de faire pressentir à Sa Majesté l'Empereur et Roi, comme une conjecture plausible, touchant l'inévitable formation d'un parti conventionnel monarchique, est maintenant un fait positif. J'en ai reçu de Paris des avis directs et détaillés, et il est à présumer que Sa Majesté Impériale et Royale et ses ministres ne tarderont pas à recevoir des ouvertures à ce sujet.

Voici l'état précis de la Convention et de Paris :

Il n'y a plus dans l'Assemblée qu'un seul mobile et un seul sentiment, la *peur*. Écrasés sous les difficultés insurmontables de leur situation, deux partis principaux, d'accord à mesurer le péril, prennent chacun des routes opposées pour y échapper.

L'abbé Sieyès et les girondins persévèrent dans le système républicain, dont ils furent les fondateurs : aucune considé-

ration ne ferait fléchir leur amour-propre. Ils redoutent la royauté, non-seulement parce qu'ils l'ont abolie et qu'elle pourrait se ressentir de leur conduite, mais encore parce qu'elle finirait leur rôle. Tout état de choses qui ne leur promettra pas la domination, sera repoussé. Sieyès a un code nouveau en portefeuille, il ne veut pas le perdre. Redoutant encore plus la royauté que l'anarchie et le peuple, ce parti, s'il le pouvait, maintiendrait la République par le régime de terreur, ressusciterait la tyrannie de Robespierre, et ensevelirait l'Europe et les débris de la génération courante plutôt que de se démentir.

Il a pour partisans externes les zélateurs de la démocratie, les novateurs de profession, les athées de cabinet, les fripons pourvus de places, les ambitieux qui, à l'exemple de leurs chefs, aspirent à occuper les premiers rangs de la hiérarchie républicaine, et que le retour du gouvernement monarchique replongerait dans la nullité.

Le parti opposé redoute plus la prolongation de l'anarchie dans l'état républicain qu'il ne redoute la royauté. Intimidé par l'épuisement des ressources, par la chute des assignats, par la disette, convaincu de la nécessité d'accélérer à tout prix la paix générale, effrayé du recul des dispositions publiques qu'on ne peut plus contenir sans revenir à la terreur, il préfère de capituler avec un roi à la chance de recréer un despotisme conventionnel dont la jouissance resterait aux girondins : la jalousie contre ces derniers ajoute à la haine qu'inspirerait leur prédominance.

Deux classes distinctes composent ce parti. Lanjuinais est à la tête des honnêtes gens, des esprits raisonnables, de tous ceux qui reviennent à la monarchie par conviction et par sentiment. Tallien conduit une section du parti modéré dans le même sens, mais par d'autres motifs. Peu éclairés,

indifférents à la royauté comme à la république, véritables joueurs révolutionnaires, ils ne consultent que leur intérêt : or, cet intérêt consiste à échapper au naufrage de la Convention et à de nouvelles vicissitudes, en allant soi-même au-devant d'un événement prévu, en faisant soi-même la contre-révolution pour y échapper, et en rachetant trois ans de crimes énormes, par le plus grand service à rendre à la France, à l'Europe et à la maison royale.

Neuf chefs principaux dirigent cette coalition : trois d'entre eux sont entrés au comité de salut public, les autres appartiennent au comité de sûreté générale et à celui des onze qui joue la comédie de préparer les lois organiques de la Constitution de 1793[1].

Ils sont favorisés par l'opinion publique, par les vœux de Paris et du royaume, par l'horrible souffrance du peuple qui veut une fin, un roi et la paix; enfin, par ce fléau de 11 milliards de papier qu'on ne peut plus ni soutenir, ni multiplier, ni éteindre, et dont la chute force le retour d'un gouvernement stable et vigoureux, qui fasse reparaître l'abondance et le numéraire en ramenant la confiance.

A ces appuis, le parti monarchique s'occupe d'ajouter celui d'une armée de quarante-cinq mille hommes qu'on fait approcher de Paris, sous prétexte de protéger les subsistances : il se croit sûr du général Pichegru, et l'on m'instruit qu'on l'a mandé de Mayence à Paris pour se concerter avec lui.

Au moment où Sa Majesté Impériale et Royale recevra ce numéro XVIII, il est probable que le parti aura envoyé à

[1] Ce comité des onze avait été nommé le 22 avril, après le rapport de Cambacérès du 18; il comprenait : Daunou, Thibaudeau, Laréveillère, Lesage, Boissy-d'Anglas, Creuzé-Latouche, Louvet, Berlier, Lanjuinais, Durand-Maillane et Baudin des Ardennes. — Sieyès, Cambacérès et Merlin de Douai, membres du comité de salut public, refusèrent d'entrer dans cette commission.

Londres un agent secret, pour s'ouvrir au gouvernement britannique. L'essentiel, aussitôt le Roi proclamé, est d'avoir des subsistances : en peu de jours, les Anglais pourront faire arriver au Havre des convois de grains.

Réuni sur le principe de rétablir le jeune roi, le parti ne l'est point encore sur le choix du régent. Le plus petit nombre veut de Monsieur contre les entours duquel, et surtout contre ceux de M. le comte d'Artois, il existe les plus violentes et les plus générales préventions. D'autres songent à un prince étranger, qu'on dit être le prince *Henri* de Prusse. Des troisièmes proposent de faire élire un régent national et un conseil de régence par le corps électoral des assemblées primaires.

Monsieur se tenant annulé, ne faisant rien pour regagner la confiance, ni pour réveiller le sentiment public en sa faveur, prolonge cette variété d'opinions. Dans tous les cas, le parti et la majorité conventionnelle qu'il entraînera exigera des conditions, voudra en trouver la garantie dans la forme du nouveau gouvernement, et ne déférera la régence qu'à celui qui l'acceptera. Quant au choix du prince Henri, le plus grand ennemi de ce prince ne pourrait lui donner de conseil plus perfide que celui de se prêter à cette aventure, dont le dénoûment finirait par une expulsion prochaine.

J'espère dans huit jours pouvoir présenter des lumières plus détaillées sur ces préliminaires, résultats prévus d'une situation dont j'avais pris, dès l'origine, la liberté de faire pressentir à Sa Majesté Impériale et Royale les conséquences.

Non-seulement elle peut entrevoir la fin de ses sollicitudes et de ses dépenses, mais encore la probabilité que la France, redevenue monarchique, brisera vite les liens dans lesquels on s'est efforcé de l'entraîner avec les puissances qui se sont hâtées de reconnaître la République, de légitimer la Convention et de lui sacrifier leurs alliés.

La légation française de Bâle a envoyé officiellement aux magistrats en chef du corps helvétique deux notes en allemand, qui sont une apologie de la politique prussienne, et un traité de la nécessité où est cette puissance de s'unir à la France, aux cours secondaires du Nord et de la Porte Ottomane. Cet écrit, d'une effronterie sans bornes, me sera confié après demain; j'en expédierai une copie à Sa Majesté Impériale et Royale.

Les assignats flottent entre cinq et six. Le louis d'or se vend à Paris 440 livres en papier. La distribution journalière du pain, depuis le 11 courant, n'a été que de trois, quatre ou cinq onces par individu. Le peuple est plongé dans la plus affreuse consternation [1].

Le décret contre les émigrés et les provocateurs à la royauté est mort en naissant. Ses auteurs, Sieyès et les girondins, ont été livrés à l'exécration publique; ils sont l'objet des diatribes les plus sanglantes; nulle part le décret n'a été exécuté, et jamais la Convention n'a été plus ouvertement avilie, et la royauté plus hardiment provoquée, que depuis l'existence de cette loi.

L'Assemblée n'a pas osé sévir contre Lyon, où plus de cent cinquante jacobins ont été successivement massacrés. Le représentant Boisset a quitté cette ville, où on lui reprochait, même dans les rues, d'avoir voté la mort de Louis XVI. Onze jacobins ont eu le même sort à Bourg en Bresse, dix-sept à Montbrison.

Partout les indices et les préparatifs du dénoûment se

[1] 11 floréal. — « La corde de bois se vend... 450 livres, et le sac de farine de 325 livres pesant 2,800 livres... »

16 floréal. — « Avis des femmes du peuple : les ouvriers qui gagnaient autrefois 30 sols par jour étaient plus heureux qu'à présent avec dix livres, vu le discrédit des assignats. »

19 floréal. — « Le riz vaut 15 livres la livre. » (*Rapp. journ. de pol.*)

mûrissent et se fortifient. L'Assemblée ne gouverne plus : elle est livrée depuis quinze jours à une confusion de délibérations vagues, inutiles et contradictoires, qui décèle un plan pour mettre son impuissance en notoriété et pour amener l'instant de déclarer l'acte de royauté [1].

XIX

Berne, le 27 mai 1795.

Le 20 [2] de ce mois, la Convention a été au moment de succomber devant une sédition menaçante et organisée, dont les préparatifs avaient échappé à la vigilance de ses comités d'inquisition. Dans la nuit et la matinée du 20, on afficha et répandit un *arrêté populaire*, invitant la capitale à s'insurger contre la Convention et à exiger du pain, la Constitution de 1793 sans changements, la liberté de tous les patriotes incarcérés depuis la mort de Robespierre, la dissolution des comités et l'arrestation de leurs membres, la convocation des assemblées primaires pour le mois prochain, etc.

A peine cet arrêté venait-il d'être lu et dénoncé à l'Assemblée, qu'elle fut assiégée par des attroupements des deux sexes secondés des vociférations des tribunes et en partie armés; la garde résista quelques moments, mollit, et les portes furent enfoncées : cette première irruption ayant cédé au renfort, elle se renouvela avec succès. La salle inondée

[1] Sur les manifestations royalistes dans les groupes et sur les voies ou places publiques, voir tous les *Rapports de police* de floréal. — (SCHMIDT, t. II, p. 322 et suiv.)

[2] 1er prairial.

de cette multitude frénétique présenta le plus affreux spectacle; on se battit dans l'enceinte : le sang coula, le représentant Féraud, l'un des misérables qui votèrent la mort de Louis XVI, fut tué [1]. Pas un genre d'avanies, d'outrages, d'invectives ne fut épargné à la Convention, qui précédemment s'était déclarée permanente : les députés jacobins se déclarèrent les protecteurs des séditieux et insultèrent leurs collègues. Paris, incertain à qui resterait la victoire, était retombé dans ses terreurs accoutumées; le tocsin appelait les citoyens aux armes; en hâte, on avait demandé quelques troupes cantonnées au dehors de la ville. Enfin, la réunion des honnêtes gens à la clientèle de la Convention et le secours de quelques détachements extérieurs sauvèrent l'Assemblée : la tempête était calmée le 21 (date de nos dernières lettres) et les mutins comprimés.

Il suffit de lire l'arrêté populaire pour découvrir le caractère, les acteurs et le but de ce mouvement : il est l'ouvrage des jacobins seuls; la famine a été leur prétexte [2], elle a servi à leur faire des recrues, mais cette insurrection n'a point été générale parmi le peuple, à beaucoup près. Il souffre plus que jamais; toutes les classes gémissent; personne ne remue.

La distribution quotidienne du pain n'a été le 19 que d'une once et demie par tête. Les Parisiens ressemblent aux Hindous pendant la famine du Bengale : ils s'empoisonnent, ils se noient, ils se coupent la gorge [3], ils meurent même d'inanition, et qui que ce soit n'entrevoit un moyen de

[1] Par Jean Finel, compagnon serrurier, section de Popincourt. (*Rapp. journ. de pol.,* 2 prairial an III)

[2] « ...Nous sommes fondés à croire que la pénurie des subsistances a été le prétexte malheureusement trop plausible... mais que la cause du mouvement populaire, organisé depuis longtemps, provient de la faction des anciens meneurs. » (*Rapports* du 2 prairial.)

[3] 23 floréal. — « ...Dans quelques sections, on a été obligé de porter des secours à plusieurs malheureux que le besoin avait affaiblis au point de ne

changer son sort, ou n'ose le tenter. Partout le peuple voit des écueils s'il se délivre de la Convention; il n'espère ni secours, ni soulagement des puissances étrangères, dont l'appui lui paraît un changement de calamités : j'affirme que pas un Français ne croit que le rétablissement du Roi procurerait la paix au royaume en lui conservant son indépendance et son intégralité. On veut être délivré de la Convention sans retomber sous l'autorité des émigrés, dont les desseins sont aussi redoutés que ceux des jacobins : on désire le Roi et l'on repousse le Régent. Ballotté entre ces craintes diverses, le peuple de tous les états craint d'empirer encore son état en changeant de maître, et ne veut rien risquer parce qu'il ne sait où aborder.

On ne peut encore estimer juste quelles seront les suites de la dernière commotion et de la manière dont elle s'est terminée. D'une part, elle augmente l'avilissement d'une autorité si violemment insultée, d'une autorité dont la lâche indulgence pour les scélérats et le pardon accordé aux terroristes par la crainte plus grande encore des royalistes, ont amené les scènes du 20; de l'autre, elle prolonge et fait sentir le besoin d'une autorité quelconque qui protége la sûreté publique contre les jacobins. Si ceux-ci avaient triomphé, la France nageait dans le sang.

Leur répression momentanée ne change rien à la répression des conjonctures, ni ne diminue les fléaux publics : elle

pouvoir se soutenir... Une citoyenne qui n'avait point de pain à donner à son enfant, l'a attaché à son côté et s'est jetée à l'eau... »

24. — « ... Ouverture d'une chambre rue du Faubourg-Saint-Martin, nº 156, occupée par le citoyen Droon... On a trouvé... le cadavre de ce citoyen en putréfaction. »

25. — « ... Les officiers de paix rapportent que le décès de deux citoyens dont l'un s'est coupé le cou... a fait dire que l'on en verrait bien d'autres. »

28. — « ... Quantité d'individus tombent de faiblesse, faute de nourriture : hier, un homme trouvé mort, et d'autres épuisés de besoin... »

ne rendra ni le grain moins rare, ni les comestibles moins chers, ni les assignats plus florissants, ni les ressources de tout genre moins épuisées. Ainsi la Convention sauvée de ses exterminateurs retombe sous le poids qui la presse : si elle tente de renforcer le gouvernement, jusque dans son propre sein, on criera à la tyrannie, et les esprits se soulèveront. Si elle poursuit le relâchement dans lequel elle est plongée, l'anarchie n'aura plus de limites. Le mépris et l'horreur sont universellement versés sur elle à pleines mains; il n'y a que les jacobins qui puissent être encore plus odieux.

Sa Majesté l'Empereur et Roi apercevra toute la dérision des négociations et des traités avec une autorité aussi vilipendée, qui très-certainement compte son existence par chaque jour et dont l'ouvrage sera renversé le lendemain qu'elle aura perdu le sceptre.

Je ne pourrai avant huit jours donner d'ultérieures lumières sur la marche des individus conventionnels qui projettent le rétablissement de la Monarchie. Le dernier effort des jacobins prouve qu'avant d'y arriver il faut bien prendre des précautions et des mesures. D'ailleurs, ce parti est contrarié par les négociations de l'extérieur : tant qu'on laissera à la Convention l'espoir d'obtenir la paix et l'abondance sans revenir à la Monarchie, nulle majorité n'embrassera celle-ci. Il est douloureux que cette vérité soit encore méconnue dans la plupart des cabinets de l'Europe. Or, si l'on ne revient pas à la Monarchie, la paix sera onéreuse aux puissances ; on gardera les conquêtes, et le parti républicain menacera journellement la tranquillité de l'Europe, soit par ses pratiques incendiaires, soit par les alliances qu'il essaye de former.

Il est à peu près indubitable que si la Convention ne se hâte pas de rétablir le Roi, l'anarchie va devenir sanglante

et générale. L'exemple de Lyon vient d'être imité à Arles et à Nîmes, où les jacobins ont été massacrés ; ils ont pris leur revanche à Toulon : à l'aide de la garnison qu'on dit s'être jointe à eux, ils ont pillé l'arsenal et en sont maîtres ainsi que des forts, et ont égorgé grand nombre de leurs adversaires : on assure que le représentant du peuple Brunel[1] a été tué par les vainqueurs. Chaque ville court le risque de devenir ainsi le théâtre de la guerre civile la plus atroce.

Sa Majesté Impériale et Royale me permettra de lui transcrire une lettre du 24, que m'écrit de Lyon une personne de confiance que j'y ai envoyée pour constater l'état de cette ville :

« Lyon est universellement royaliste, tout au moins la « très-grande majorité désire le rétablissement de la Mo- « narchie. Je n'ai pas rencontré quatre personnes qui « crussent à l'existence de la République et qui fissent des « vœux pour elle et pour ses fondateurs. La Convention « est généralement méprisée et vilipendée dans les lieux « publics : on émet son opinion avec la plus grande liberté ; « toutes les classes sont unanimes, le peuple est très-pro- « noncé dans le bon sens. La démonétisation des assignats « à face royale a achevé de l'exaspérer, ainsi que les pay- « sans propriétaires. Ce décret a fait enchérir les denrées « et l'argent. Le louis d'or se vend 435 francs ; il s'élèvera « encore ; le drap fin coûte 500 livres l'aune.

« On est las d'être victime des factions, on ne voit de « stabilité que dans la Monarchie. Pas un apôtre du système « républicain n'ose se montrer ; mais on se tromperait de « croire que cette ville donnera le mouvement à une « contre-révolution, seulement elle le facilitera : elle a trop « souffert pour ne pas craindre de nouveaux malheurs. En

[1] Il s'était suicidé.

« conséquence, on tempère la fougue royaliste de la jeunesse. « Il n'y a ni organisation, ni plan, ni chefs dirigeants. On « attend que Paris se prononce; alors il n'y aura qu'un cri. « On paraît croire qu'au préalable on proclamerait la Consti- « tution de 1791, comme un premier point d'appui : il n'existe « aucune confédération avec les départements voisins.

« Universellement, on est résolu de résister à l'oppression « et décidé à faire une guerre à outrance et à mort aux jaco- « bins; pas un d'eux n'ose se montrer : l'affaire de Toulon « et celle de Paris du 20, que nous apprenons à l'instant, « ont encore exalté la fureur publique contre ces scélérats.

« Le nouveau représentant du peuple Cadroy s'est trans- « porté avant-hier à la Commune, où il a prononcé l'éloge « des Lyonnais et presque l'apologie du massacre des jaco- « bins. Il a positivement exhorté à les exterminer et a « promis deux canons par bataillon de garde nationale, « ainsi que des armes pour la généralité du peuple. Sa « conduite et ses discours ne laissent pas douter qu'il ne « tienne au parti antirépublicain de la Convention, et que « ce parti n'ait des vues sur Lyon pour s'en servir dans un « moment donné.

« Les royalistes ne s'intéressent plus aux alliés, dans la « malheureuse persuasion que leurs intentions sont con- « traires au bonheur de la France : les Anglais surtout « sont l'objet de la défiance et de la haine générales. Dans « une adresse récente de la garde nationale à la Conven- « tion, on lit ces mots : *Un plan destructeur venant de « l'étranger se trame contre nous. Londres sacrifierait tous « ses trésors pour voir Lyon anéanti.*

« En conséquence, si, soit l'armée d'Italie, soit telle « autre entrent en France, sans se faire précéder des décla- « rations les plus catégoriques et les plus rassurantes,

« tout le monde sans exception se réunira contre elle. »

P. S. — Il se répand divers bruits sur l'état de Paris, qui le 23, dit-on, n'était nullement tranquillisé. On prétend que les insurgents ont formé une autre Assemblée nationale, et que mutuellement les deux Conventions se sont mises *hors de la loi*. Je manderai par le premier courrier ce qui me sera parvenu de plus certain à ce sujet. Il l'est que le 2 [1], la Convention chassée la veille avait regagné son enceinte dans la nuit; mais l'agitation était toujours extrême.

XX

Berne, le 3 juin 1795.

Paris n'a été tranquillisé que le 24 mai. Nulle insurrection depuis cinq ans ne fut si formidable; elle s'est prolongée par l'inconsistance et la faiblesse de la Convention. Au lieu d'achever les rebelles après les avoir expulsés de son enceinte, à main armée, dans la nuit du 20 au 21, elle les laissa revivre par des décrets ambigus et rétroactifs qui les enhardirent de nouveau : on ne s'occupait qu'à garder la Convention sans songer à dissiper les rassemblements qui la menaçaient encore. Cinquante mille citoyens sous les armes n'empêchèrent pas les bataillons armés du faubourg Saint-Antoine d'arriver le 21 à la porte de l'Assemblée, leur orateur en tête et tenant à la main une pétition où ils répétaient les demandes de la veille.

1 Le 2 prairial.

La frayeur saisit de nouveau la Convention divisée : elle envoya des députés à ces brigands, pour leur donner l'accolade fraternelle et leur faire des promesses. Deux heures après, on révoqua ces dispositions : allant au plus sûr et, suivant l'usage, aux vengeances de parti, l'Assemblée fit arrêter dix-sept députés de la *montagne*[1], évidemment complices des insurgents qui le 22 tenaient toujours leur terrain. La Convention connaissait si peu leurs opérations que, sur un faux rapport qu'ils s'étaient constitués Assemblée nationale à l'Hôtel de ville, elle fit battre la générale et décréta de marcher sur cette maison commune, où l'on ne trouva personne.

Paris inquiet envoyait ses sections fidèles exhorter l'une après l'autre la Convention à agir avec vigueur et à punir. Ces remontrances très-applaudies ne faisaient prendre aucun parti, et l'on persévérait dans le galimatias des décrets, lorsqu'on apprit que le 22 au soir, l'assassin du représentant Féraud, tué le 20 au milieu de la Convention, venait d'être délivré par la multitude au moment où on allait l'exécuter, et mené en triomphe au faubourg Saint-Antoine.

Cet incident et l'arrivée de quelques corps de troupes régulières firent enfin sortir l'Assemblée de sa mollesse. Le 23, on décréta de réduire par la force et d'affamer le faubourg Saint-Antoine : trois cents hommes par section furent commandés ; 22,000 hommes marchèrent en trois colonnes. C'était trois fois plus qu'il n'en fallait : les rebelles, sans essuyer un coup de feu, mirent bas les armes, livrèrent leurs canons, l'assassin de Féraud et leurs boute-feu[2].

Le danger étant disparu, la Convention reprit courage : les décrets sévères se succédèrent. Une commission militaire

[1] Romme, Duroy, Albitte, Goujon, Duquesnoy, Prieur (de la Marne), Bourbotte, Soubrany, Peyssard, Lecarpentier, Pinet, Borie, Fayau, Ruhl...

[2] Voir les *Rapports* des 3, 4, 5 et 6 prairial. — (SCHMIDT, t. II, p. 345 et suiv.)

de cinq personnes fut investie du droit d'arrêter et de juger capitalement les coupables : plusieurs ont été fusillés et guillotinés le 24; ces exécutions ont continué et duraient encore le 28 : la grande partie de la gendarmerie de Paris a trempé dans la révolte et en partage le supplice; mais aucun des chefs conventionnels tels que Thuriot, Cambon, Vadier, supposés cachés dans le faubourg, n'était encore découvert le 28.

On a généralement et entièrement désarmé les terroristes; jusqu'à ces piques sanglantes, qui avaient fait la fortune de la Révolution, ont été proscrites et rendues : on met encore plus d'empressement à les livrer qu'on ne mit de scélératesse à s'en servir [1]. Les septembriseurs, les anciens comités révolutionnaires, tous les jacobins un peu en évidence sont enfermés. Dans plusieurs sections, le désarmement a embrassé les trois quarts des habitants : toutes ces opérations se sont exécutées sans résistance, sans murmure. Tant il est vrai que lorsqu'on veut défendre son autorité, on l'emporte bien vite sur la multitude et ses agitateurs, mais que lorsqu'une fois on abandonne le pouvoir, ainsi que le fit l'ancien gouvernement en 1789, il n'est plus si facile de le recouvrer.

Dans sa verve de fermeté et se voyant appuyée par tous les honnêtes gens de Paris, la Convention a remis en jugement Barrère, Collot, Billaud, détenus à l'île d'Oléron; elle a prononcé la même disposition contre les autres députés, leurs complices, enfermés depuis un mois au château de Ham. Tous ces scélérats subiront probablement au premier

[1] 7 prairial an III. — « ...Les sections rentrent toutes dans leur devoir; la remise des piques n'éprouve aucune difficulté; l'arrestation, l'incarcération des terroristes et autres particuliers suspects se font sans réclamations, personne ne contredit : les hommes regardent, les femmes se taisent. »
(*Rapp. journ. de pol.*)

jour la peine de leurs crimes, retardée par la lâcheté et par les divisions de l'Assemblée.

Je supprime les détails de ces événements, parce qu'ils se trouvent dans toutes les feuilles publiques, et pour tracer à Sa Majesté l'Empereur et Roi ce que ces feuilles ne rendent point, savoir le caractère de la conduite tenue par la Convention, celui de l'insurrection, le génie permanent de la multitude et le rôle de Paris pendant ces journées menaçantes.

Après s'être laissé surprendre, outrager, vaincre et chasser, l'Assemblée, réinstallée de vive force, a été au moment d'accorder le lendemain tout ce qu'exigeaient ses assassins. Les apostats du jacobinisme, ces hypocrites, tels que Bourdon de l'Oise et sa bande, prêts à se déclarer pour le vainqueur quel qu'il fût, avaient déjà fait révoquer le décret qui permet le commerce de l'or et de l'argent, ordonné aux pâtissiers de livrer leurs farines et promis la liberté des patriotes incarcérés. Pendant que les uns proposaient des mesures viriles, les autres atténuaient cette fermeté. Trois jours entiers, on a délibéré avant d'oser ordonner à un bataillon d'attaquer les insurgents : on ne pensait qu'à la défensive. Trois ou quatre députés ont montré un vrai courage ; on en citerait à peine un cinquième qui n'eût pas perdu la tête. Si les jacobins eussent eu des chefs de quelque habileté, et si au lieu de tuer un député, ils en eussent tué dix, la Convention disparaissait pour toujours.

Elle a été sauvée par les honêtes gens de la capitale, c'est-à-dire par cinq sections où dominent ce qu'on appelle les *quatre-vingt-neuvistes,* c'est-à-dire les anciens partisans ou agents de la Constitution de 1789, tels que l'ancienne garde nationale de Lafayette, les autorités constitués avant l'établissement de la République, les classes intermédiaires attachées au régime monarchique constitutionnel. Quant à

la populace, elle partageait assez généralement les sentiments des insurgents. Même les citoyens bien pensants, quoique certains que la Convention culbutée, Paris pillé et affamé nagerait dans le sang, n'osèrent point prendre les armes. Dans les deux tiers de la ville, on ne savait que confusément ce qui se passait aux Tuileries, et l'on eût marché pour comme l'on marcha contre les jacobins, suivant que l'un ou l'autre parti eût triomphé dans la Convention et quoique le sentiment des habitants en général fût défavorable aux terroristes. Tous les gens un peu raisonnables ont été mécontents des hésitations de l'Assemblée en se félicitant de son salut.

Depuis qu'elle est revenue aux mesures de rigueur et qu'on ne redoute plus les jacobins, Paris est satisfait et la Convention s'est un peu réconciliée avec les honnêtes gens. Ceux-ci béniront toujours l'autorité quelconque qui les délivrera du tourment le plus général, celui de la peur.

L'insurrection, fomentée par les députés et agitateurs jacobins, n'a point dû sa force à ce parti exclusivement : une foule de faméliques des deux sexes s'étaient joints à eux et laissé entraîner dans le fol espoir que ce mouvement ferait ouvrir les greniers et abonder le pain. Habituée depuis cinq ans à tout enlever de vive force et à se précipiter dans l'anarchie qui seule est pour elle la liberté, la multitude a montré son génie dominant; mais les jacobins avaient pour but d'élargir ceux de leurs députés arrêtés depuis un mois, de dissoudre l'Assemblée et d'usurper sa puissance. Pas un cri de : *Vive le Roi!* ne s'est fait entendre. Tous les royalistes ont appuyé la Convention [1].

[1] Dans une *Note pour Turin,* reproduction à peu près littérale de notre texte, Mallet Du Pan ajoute ici : « N'ajoutez foi à aucune version contraire « à celle-là : les émigrés répandent mille fables que leur délire enfante journellement et que leur crédulité accrédite. »

On doit la regarder comme entièrement raffermie contre cette secousse, et contre toute autre du même genre. La populace et le sans-culottisme sont radicalement détrônés; leur désarmement, leur défaite, le supplice de leurs chefs et la recomposition de la garde nationale ne leur permettent de tenter aucune entreprise jusqu'à un changement de circonstances.

Sa Majesté l'Empereur et Roi estimera les suites probables de ces événements en daignant fixer son attention sur l'état actuel des partis et des dispositions publiques. Elle voudra bien me permettre cette nouvelle récapitulation succincte, nécessitée par la mobilité perpétuelle des circonstances, mobilité qui échappe aux regards de l'étranger.

Aujourd'hui, la Convention est partagée en trois classes : 1° la majorité qui n'a ni but ni opinion, composée de fripons, de régicides, de coquins sans talent qui s'attachent au parti dominant : on les appelle *ventres pourris;* 2° les républicains dont quelques-uns veulent la Constitution de 1793 avec quelques amendements, ou la Démocratie représentative telle que la méditent Sieyès et les girondins; 3° le parti monarchique, principalement composé de ceux qui n'ont pas voté la mort du Roi. Cette section est la moins nombreuse, quoique la plus considérée; elle se rallie à la Constitution de 1791 ou 1789, corrigée par la division du Corps législatif en deux Chambres et par l'augmentation du pouvoir royal.

Ces monarchistes en général mesurés, prudents et parmi lesquels il y en a d'éclairés, détestent le *régime émigré,* écartent le retour absolu de l'ancien régime, fondent leur espoir sur la garde nationale de nouvelle création, et désireraient une insurrection populaire dans leur sens, afin d'entraîner la majorité vers la Monarchie; mais tout mouvement jacobin les en éloigne.

Ils peuvent compter à Paris non sur les aristocrates réduits à rien et travaillant à contre-sens, mais sur la classe nombreuse des *quatre-vingt-neuvistes,* tous dévoués à la Monarchie, tous indignés de la mort du Roi, et encore sur beaucoup de républicains lassés ou désabusés.

Cette masse était cruellement comprimée par ce qui restait de jacobinisme à la Convention, par la bêtise toujours croissante et l'incurie des aristocrates, et par le fanatisme du peuple *souverain.* Plusieurs bataillons de la garde nationale sont presque en totalité composés de ces monarchistes. Ce parti est proportionnellement encore plus nombreux dans les départements, mais il y restera passif, et ce n'est qu'à Paris qu'il peut agir efficacement.

Il n'agira cependant point du tout tant que les circonstances intérieures et extérieures subsisteront les mêmes et que le parti monarchiste conventionnel n'aura pas acquis assez d'influence pour oser se déclarer. Ce parti eût désiré que les puissances, traitant de la paix en corps de coalition, et non isolément, l'eussent secondé en proposant elles-mêmes le rétablissement du Roi, en promettant de désarmer et des secours en grains aussitôt qu'on aurait fixé ainsi le principe du gouvernement français, en déclarant ces intentions d'une manière solennelle et positive, en sorte que la France entière n'eût pu l'ignorer, en laissant enfin le royaume constituer la Monarchie avec une pleine indépendance et sur le mode que la Nation eût jugé convenable. La restitution entière des pays conquis eût certainement accompagné le retour à la Royauté.

Au contraire, le parti constitutionnel se croit sacrifié par les puissances et voit dans la détention de Lafayette[1] et de

[1] Prisonnier à Olmütz.

ses compagnons une déclaration de guerre permanente contre tous les Français qui dans le temps épousèrent leurs opinions. Ce n'est pas que Lafayette ni aucun autre chef aient conservé du crédit : si les uns ou les autres tentaient de reprendre un rôle, ils ne retrouveraient pas cent adhérents. Mais les principes auxquels ils étaient revenus en 1792 en ont infiniment plus que leur personne, et cette masse s'imagine faussement que ce sont les principes, autant que la personne des prisonniers, que les puissances ont entendu punir.

On serait dans une grande erreur de penser que la détresse du peuple le portera à aucune insurrection spontanée en faveur de la Royauté : il en est aussi loin que jamais; l'excès de la faim le fait crier : *Vive le Roi!* dès qu'il a reçu deux onces de pain, il crie : *Vive la Convention!* En échange de ses maux, il jouit d'une liberté de déréglement qui lui tient lieu du reste. Les spectacles, les cabarets, les promenades sont remplis... *Avec la diète,* dit la multitude, *nous atteindrons la moisson et nous serons sauvés; nous mangerons des pierres plutôt que de nous soumettre.* Tel est le langage des charretiers, des forgerons, des garçons cordonniers, tailleurs; toute cette canaille est encore fanatique, régicide, jacobine. On mangeait des rats à Paris au temps de la Ligue, et l'on criait : *A bas le Béarnais* (Henri IV)!

Ce n'est pas, néanmoins, que cette populace ne tremble devant l'autorité quelconque qui saura se faire respecter; sa frénésie sera toujours facilement comprimée et s'éteindra dans la soumission, toutes les fois que nulle faction investie du pouvoir ne la mettra pas en mouvement.

Il y a dix-huit à vingt mille hommes sur la ligne de Péronne à Saint-Quentin et, par échelle, jusqu'aux environs de Paris. En général, ce corps est destiné à protéger la Con-

vention contre quiconque en tenterait la dissolution. Nul parti n'a cette troupe à sa disposition spéciale : on y remarque peu d'attachement au régime actuel.

Le Dauphin prisonnier fut très-malade sous le règne de Robespierre; ses jambes étaient enflées; souvent de la journée il ne quittait sa chaise et ne proférait une parole. Le cordonnier Simon, auquel il était confié, le maltraitait de toutes les manières, et l'avait réduit, ainsi que Madame Royale, à la condition la plus humiliante; il paraissait que les facultés intellectuelles du jeune roi étaient un peu altérées. Actuellement ces illustres prisonniers sont beaucoup mieux traités; la dépense pour leur nourriture et celle de leurs gardiens est de trois mille livres par mois ; ils jouissent d'un petit jardin, où le frère et la sœur se voient et se parlent; mais ils ne mangent point ensemble. Madame a une femme et le Roi un homme de service. Les gardiens sont deux commissaires civils qui se relèvent tous les deux jours. Malheureusement, la santé du jeune roi n'est pas bonne et a des symptômes décidés de rachitisme.

On ne sait point encore le dénoûment de l'affaire de Toulon, dont l'arsenal, ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander dans le numéro précédent, a été pris et pillé par les terroristes, qui ont fait carnage de leurs adversaires dans cette ville.

Cette troupe de brigands auxquels se sont réunis ceux de Marseille, est d'environ huit à neuf mille hommes : la plus grande partie des équipages de la flotte est à eux. Le représentant du peuple Brunel, ne pouvant leur résister, s'est brûlé la cervelle; son collègue est détenu en otage. Les députés conventionnels qui sont à Marseille y ont rassemblé dix à douze mille soldats ou habitants pour marcher sur Toulon, dont les jacobins sont aussi sortis dans le dessein

de repousser les Marseillais. Quelques avis disent les premiers enveloppés : suivant d'autres versions, ils ont parlementé avec les représentants, les ont enlevés dans la conférence et les ont traduits à Toulon.

XXI

Berne, le 13 juin 1795.

Dans le numéro précédent, j'ai eu l'honneur de présenter à Sa Majesté l'Empereur et Roi le caractère des derniers mouvements de Paris; aujourd'hui, j'en développerai les suites, ainsi que le degré précis des affaires en ce moment.

Quinze mille jacobins incarcérés à Paris seul et la plupart destinés à la déportation; la populace entière désarmée; vingt-neuf députés *montagnards* arrêtés, accusés, détenus dans divers châteaux forts du royaume en attendant leur jugement définitif; la garde nationale épurée et formée maintenant presque exclusivement de propriétaires; l'adhésion de la France entière aux mesures de la Convention; les autorités constituées partout renouvelées et ne renfermant plus que des gens notables, royalistes constitutionnels ou républicains chancelants : tels ont été les premiers résultats de la catastrophe définitive des jacobins.

La révolution scélérate et sanguinaire est finie; il ne reste plus à combattre que la révolution philosophique, à qui l'expérience de ses principes a déjà fait perdre la moitié de son procès.

Les événements du mois de mai ont eu d'autres effets non

moins importants. Paris, délivré du reste de terreur qui le subjuguait, a changé de face. Les propriétaires et les honnêtes gens ont recouvré la liberté d'exprimer leurs sentiments et celle d'agir : ils se montrent, parlent, écrivent, ils s'associent insensiblement, ils ont enfin une volonté et commencent à la faire entendre avec ménagement: On a en horreur le sans-culottisme et le *régicisme* des jacobins ; c'est à soutenir cet esprit et à l'étendre dans ses conséquences que travaillent les gens mûrs et bien intentionnés de la Convention. Quant aux dispositions royalistes, elles se fortifient et se manifestent avec plus de sécurité dans le public.

Délivrés des hurlements des députés montagnards et de leur adhésion à toutes les propositions républicaines, les monarchistes conventionnels ont fait un pas : leur minorité s'est affaiblie par l'exclusion des membres jacobins, toujours réunis aux girondins lorsqu'il fallait faire prévaloir quelque mesure propre à écarter les idées monarchiques. On vient d'acquérir une preuve de l'accroissement d'influence des monarchistes, par la nomination à la présidence de Lanjuinais[1], l'un des principaux d'entre eux. C'est encore sur le rapport de ce député, dont j'ai plus d'une fois parlé dans le cours de cette correspondance, qu'il a été décrété de rouvrir partout les églises paroissiales, et de laisser les prêtres sans distinction exercer leur ministère, sous la seule condition de se soumettre aux lois. Le remplacement des cinq membres sortant ce mois-ci du comité de salut public s'est fait par la nomination de trois monarchistes et de deux républicains seulement[2].

[1] Élu le 16 prairial (4 juin).

[2] H. Larivière en remplacement de Laporte, Marec en remplacement de Merlin de Douai, Blad en remplacement de Fourcroy, et Gamon, de Lacombe Saint-Michel.

Les faits et les probabilités se réunissent donc pour faire espérer qu'incessamment ce parti gagnera la supériorité, mais ce ne sera point sans être forcé à des sacrifices et à des compositions qu'exigent les circonstances.

Ils ont à combattre l'école de Condorcet et de Sieyès, les philosophes et les girondins, les têtes encore infestées de républicanisme, le délire affaibli et non détruit des idées romanesques et démocratiques, enfin l'habitude et l'amour du désordre, et toutes les passions que la Révolution a mises en liberté. L'opinion les seconde, mais pas encore avec l'indépendance et l'activité nécessaires.

Pour ne pas heurter trop fortement les préjugés, pour prévenir de nouvelles crises sanglantes, pour acquérir le temps de fortifier leur influence, les monarchistes seront probablement obligés de capituler avec les républicains, *dans les premiers moments*.

Ces derniers posent leur nouveau code sur les bases atténuées de la constitution des États-Unis, en laissant toutefois subsister le corps législatif indivisible, l'égalité de droits pour la représentation publique dans les propriétaires et non-propriétaires, et un conseil au lieu d'un chef exécutif.

Les monarchistes, partant également de la constitution américaine, en retiennent ce qui peut conduire à la Monarchie et qui s'en rapproche. Ils voudraient faire exclure les non-propriétaires d'immeubles des élections de la représentation nationale, diviser le corps législatif en deux Chambres séparées, avec des attributions distinctes, et rétablir le prince avec l'autorité qu'a le président du congrès des États-Unis.

Ce n'est pas que la grande pluralité des monarchistes approuve ce galimatias; mais ils ne se sentent point assez forts pour aller au delà tout de suite et ils considèrent ce premier pas comme l'échelon par lequel on remontera à la Monarchie.

Ces systèmes opposés sont maintenant discutés dans le comité des onze, chargé de préparer les lois organiques de la constitution de 1793 ; constitution qui ne sera point confirmée et dont les prétendues *lois organiques* ne seront autre chose qu'une constitution nouvelle.

La masse du public voit en général avec peu de faveur ces nouveaux essais métaphysiques[1], qui seront suivis d'autres innovations contraires et qui prolongeront les troubles et les désordres jusqu'à ce qu'on ait abordé la Monarchie. Mais avec quelque défaveur que soit accueilli ce code quelconque de la Convention, il n'éprouvera aucune résistance matérielle et il aura force de loi jusqu'à l'élection d'un nouveau corps législatif qui, composé de propriétaires et élus par eux, remettra la totalité du pouvoir exécutif entre les mains du monarque.

Il est incertain si la Convention soumettra sa constitution aux assemblées primaires, et il n'est pas moins incertain si ces assemblées lui exprimeraient un vœu monarchique, parce que peu de citoyens s'accordent sur la nature de cette Monarchie à rétablir, et encore moins sur le choix du régent pendant la minorité du jeune roi.

L'esprit de la plupart des départements, surtout dans les villes, est généralement monarchique, mais on ne veut point du régime des dîmes, de la gabelle, des parlements, des intendants, de la féodalité; mais on ne veut point

[1] Dans le *Rapport* du 4 messidor (22 juin), on lit : « Le peuple estime, selon le rapport de Boyer, que tous les législateurs qui ont paru depuis 1789 eussent beaucoup mieux fait de réformer les abus des anciennes lois que d'en faire de nouvelles. Le public raisonne ainsi qu'il suit : « Comment veut-on « que des citoyens dont la plupart n'ont aucune connaissance en législation « puissent faire de bonnes lois? » ...Quoi qu'il en soit et nonobstant les assertions de cet inspecteur, nous devons déclarer que le plus grand nombre de ses collègues se réunissent à dire que le peuple attend le 8 (jour indiqué pour la discussion des lois organiques) avec la plus grande impatience et le regarde comme l'époque de son bonheur. » — (SCHMIDT, t. II, p. 359.)

avoir à combattre pour regagner le trône, mais on redoute de verser son sang, mais on n'opposera de résistance à l'autorité que dans le cas où elle redeviendrait oppressive.

Les débats sur le nouveau projet de constitution seront multipliés et véhéments, soit dans le public, soit à l'Assemblée. Ce qu'on en soupçonne excite déjà beaucoup d'échauffement en divers sens; mais ces contradictions ne seront que d'opinion. Ce serait une chimère que de penser qu'elles feront courir personnne aux armes, ou qu'elles amèneront une guerre civile. La guerre civile suppose des princes, des grands, des chefs puissants qui entraînent dans leur parti des provinces et des commandants hiérarchistes; l'anarchie démocratique n'a jamais produit et ne produira jamais que des fractions éphémères, des brigandages, des massacres et une succession de lois mobiles, aussitôt renversées qu'établies. Lorsqu'à ces caractères essentiels de la démocratie on ajoute la lassitude de ce qui résulte de cinq années d'horribles catastrophes, on reste convaincu que le peuple supporte plutôt un très-mauvais gouvernement que de hasarder aucune entreprise incertaine pour obtenir celui qu'il désire.

Lyon est, en ce moment, une preuve de cette vérité. Quoique universellement royaliste, cette ville ne provoquera nullement le rétablissement de la Monarchie par des hostilités; elle y concourra, elle l'aidera, lorsqu'elle aura la chance de ne point courir de nouveaux dangers. Ses habitants sont tellement abîmés par la ruine et le malheur qu'ils ne se relèveraient que contre des nouveaux oppresseurs, s'il s'en présentait. La Convention y est méprisée; on se défie même de ses bonnes intentions, on lui obéit avec douleur, mais on obéit. Nuls projets, nul plans, nuls chefs. Si les armées de Sa Majesté Impériale et Royale et celles de Sa Majesté le roi de Sardaigne, après avoir repoussé les armées de la

République sur leur territoire, se présentaient en Dauphiné, quelle contenance prendrait Lyon? La réponse de ses principaux habitants est unanime; la voici :

« Nous nous joindrions aux troupes alliées, si leur « entrée en France était précédée ou suivie d'une déclaration formelle de renoncer à toute conquête après l'issue « de la guerre et de n'agir que pour le rétablissement de la « Monarchie, sans fixer l'espèce de Monarchie. Sans une « déclaration pareille nous nous joindrons tous aux troupes « de la Convention. Le silence des puissances est une leçon « pour tous les Français de se défier de leurs intentions et « de se réunir pour les combattre. »

J'ai cru devoir ces détails à Sa Majesté l'Empereur et Roi, parce que les émigrés français répandent mille visions contraires, provoquent sottement des entreprises d'après ces visions, trompent les cabinets et les entraîneraient, si l'on ajoutait foi à leurs romans, dans des opérations aussi fausses que dangereuses.

L'esprit de Lyon est celui de la France entière; et quand je parle de sentiments monarchiques, j'entends le vœu pour rétablir la Constitution de 1791, que tout le monde improuve et veut réformer dans ses parties fondamentales, dégager de la démocratie, des droits de l'homme, de la souveraineté du peuple, mais qu'on regarde comme le seul point de ralliement primitif et déjà connu.

La disette est toujours la même à Paris, et les assignats flottent entre quatre et six de valeur pour cent. Aucun des projets de finances adoptés par la Convention n'a pu influer sur cet avilissement; aussi y renonce-t-on le lendemain du jour où on les a décrétés. Tel a été, par exemple, le sort du décret qui permettait d'acheter à convenance des biens nationaux, sur le pied de soixante-quinze fois leur

revenu en 1790; ainsi, on aurait pour soixante-quinze mille livres en numéraire un revenu de mille francs en espèces; car telle était sa valeur en 1790. Cette disposition, décrétée d'enthousiasme, a été révoquée cinq jours après.

Évidemment, la Convention a perdu la tête sur cette matière et n'a plus que le choix de ressources désespérées; elle n'a pas encore osé accuser la dépense du mois dernier : On m'assure, et je crois, qu'elle dissipe *quarante millions par jour :* on ne peut suffire que par des émissions de papier énormes et qui surpassent prodigieusement tout ce qui pourrait rentrer d'assignats par la vente des biens nationaux.

Huit chefs des chouans ont été arrêtés et traduits à Cherbourg. On a surpris des correspondances de leur part qui prouvaient que depuis la pacification, ils méditaient de reprendre les armes au premier moment. Cette arrestation a rallumé quelques étincelles de la guerre en Bretagne; les chouans ont coupé la route de Brest à Paris et se sont approchés de Laval. Tout ce qu'on débite à ce sujet est encore trop confus et trop incertain pour en faire mention.

XXII

Berne, le 21 juin 1795.

La mort du jeune roi Louis XVII [1] est en ce moment l'événement le plus funeste. Il a consterné et découragé les monarchistes, assuré le triomphe des républicains et décidé

[1] Il était mort le 8 (20 prairial).

le succès du nouveau galimatias qu'ils vont décréter sous le nom de constitution. Ce malheureux enfant était l'objet de l'intérêt national, de la pitié et de l'attachement publics, des espérances des gens de bien et même de beaucoup d'hommes qui ne le sont pas. Son autorité, exercée dans les premiers moments par un conseil de régence, n'effrayait ni les républicains convertis, ni les républicains mitigés, ni les monarchistes qui ont participé aux écarts de la Révolution : il pouvait servir de transition entre la République et la Monarchie; transition à laquelle il fallait réduire les espérances pour le moment.

La frivolité et l'insouciance des Parisiens ne leur ont pas permis de s'arrêter sur cet événement : à peine les papiers publics lui ont consacré quelques lignes. L'opinion assez générale l'a attribué à un poison lent, opinion qui repose essentiellement sur le caractère et les premiers forfaits de la Convention, ainsi que sur l'intérêt qu'ont les républicains à se défaire d'un prince innocent, sur qui les vœux se reportaient et que sa présence à Paris donnait la facilité de proclamer d'un instant à l'autre. D'autres accusent de cette mort la faction d'Orléans; mais cette imputation n'a aucune vraisemblance. Le duc d'Orléans actuel a quelques partisans peu nombreux, et point de parti : il n'est pas assez pervers, tant s'en faut, pour chercher à ressusciter les projets de son père, dont la faction éteinte n'était qu'un ramassis de scélérats soldés, la plupart guillotinés, enfermés ou sans aucune influence.

Cependant la mort prématurée du jeune roi n'est pas naturelle : il était encore plein de force et de santé, et l'image de son auguste mère en 1793. Exposé sous le régime de Robespierre aux traitements les plus barbares, ses facultés intellectuelles s'en ressentirent; il est très-probable

qu'on accéléra même son dépérissement par des moyens violents : il passait des journées entières sur sa chaise, muet et immobile. Le mois dernier, j'eus l'honneur d'annoncer à Sa Majesté l'Empereur et Roi que ce prince donnait de vives inquiétudes : on le croyait attaqué de rachitisme, maladie dont son frère le Dauphin était mort après quatre années de souffrances ; mais la promptitude de sa fin paraît incompatible avec le caractère de cette incommodité, et encore plus avec un épanchement de sérosités occasionné par les humeurs froides, auquel des gens de l'art préposés par la Convention ont eu la mauvaise foi d'attribuer la mort du Roi.

Depuis trois mois, il avait été confié au chirurgien Desault, homme aussi intègre qu'habile, enfermé sous Robespierre. On a remarqué que Desault a précédé de huit jours Louis XVII au tombeau, et qu'il avait été remplacé par un nommé Pelletan, anatomiste, révolutionnaire féroce, et qui servait d'espion au comité du salut public dans la prison de Saint-Lazare, pour y former des listes de victimes à guillotiner. De ces circonstances, on a conclu que la Convention n'avait voulu de témoin de la mort du Roi qu'un scélérat payé pour en déguiser le genre. Le procès-verbal d'ouverture du cadavre, que l'on a publié, n'indique aucune lésion léthifère, et, par conséquent, a paru une fiction. — Il est très-difficile de constater encore le poids que méritent ces diverses conjectures [1].

La santé de Madame Royale est également affectée, et probablement par les mêmes causes. Fidèle à son inhumanité féroce, la Convention *tout entière* n'a pas daigné donner la moindre attention aux réclamations qu'on lui a faites sur la situation de cette princesse infortunée, pour la remettre en liberté ou pour adoucir sa captivité. Plus on étudie

[1] Voir les *Rapports journaliers de police,* des 22, 23, 24, 26 et 29 prairial an III. — (SCHMIDT, t. II, p. 355 et suiv.)

cette Assemblée dans les moindres détails, plus on en trouve la très-grande pluralité enfoncée dans l'habitude de la plus incorrigible perversité.

Elle est maintenant moins gênée pour consolider le système républicain. Le découragement du petit nombre d'honnêtes gens qu'elle renferme, le désir de beaucoup d'autres de sortir du théâtre sains et saufs, et l'ambition des girondins qui se sont déjà partagé les premières places de la République, conduisent par des motifs différents à la constitution projetée. Elle est dans les mains de la commission législative des onze membres nommés *ad hoc,* ils doivent faire leur rapport la semaine prochaine : on en connaît quelques bases, conformes à quelques égards à celles de la constitution des États-Unis. Le corps législatif sera divisé en deux Chambres dont l'une aura le *veto* sur les résolutions de l'autre : on créera un conseil exécutif avec un président de ce conseil, amovible et cependant rééligible. Il s'est élevé de grands débats dans la commission ; ils se reproduiront dans l'Assemblée et dans le public. On est divisé encore sur la question si ce plan serait consacré par l'Assemblée elle-même, ou soumis à la sanction des départements.

Dans le premier cas, on ne doit s'attendre à aucune opposition. La nation recevra tout sans murmurer, plutôt que de courir le risque d'une résistance. Dans le second cas, les suffrages se partageraient ; la monarchie en aurait de nombreux ; il pourrait en résulter quelques hostilités partielles. Aussi, je doute que la Convention veuille courir le risque d'un pareil schisme.

Il est aujourd'hui moralement démontré qu'à moins qu'elle ne soit rendue à elle-même, elle suivra de gré ou de force l'autorité existante, qu'elle en recevra sans examen les décisions, et qu'éternellement réduite par des jongleurs,

elle se croira peut-être heureuse des nouveautés qu'ils lui présenteront, qui l'endormiront sur ses maux présents et dont elle sera dégoûtée dans six mois pour retomber entre les mains de nouveaux charlatans et d'autres usurpateurs.

La disette est toujours la même; on s'y est habitué comme aux autres calamités. Le 14, le louis d'or valait à Paris jusqu'à mille livres en assignats; il retomba le 16 à sept cent livres. Un agiotage effréné, des fortunes immenses en papier élevées en un clin d'œil, la corruption la plus vile, le brigandage et l'effronterie des mœurs publiques, un million de familles plongées de l'aisance dans la misère, le luxe le plus impudent contrastant avec l'indigence, et les mots de vertu, de morale, d'humanité, de sagesse dans la bouche de tous les fripons et de tous les imbéciles qui composent les trois quarts de Paris, voilà la situation de cette capitale.

On ne peut prendre une autre idée de sa profonde dépravation, en observant un fait qui a scandalisé et navré tous les honnêtes gens. *Le jour même qu'on avait appris la mort du jeune roi,* l'envoyé d'un prince neveu de l'archiduchesse, mère de ce malheureux enfant, le comte Carletti, a eu le courage de donner à la campagne une fête somptueuse, où des femmes aussi viles par l'infamie de leurs mœurs que par leurs principes étalèrent le luxe des voitures, des pierreries, de la parure la plus recherchée. Un grand nombre de députés encore souillés du sang de Louis XVI, de son auguste épouse et de sa sœur, projetant d'incendier l'Europe et de détrôner tous les souverains, étaient réunis à ces prostituées, la plupart leurs concubines. La femme de Tallien reçut les adorations d'une reine; madame de Staël y prodigua son impudence et son immoralité; la joie la plus bruyante distingua cette orgie, où un gredin de Genève nommé Reybaz, envoyé des brigands de cette république,

le baron de Staël, vrai sans-culotte qui a secoué toute pudeur, le secrétaire de la légation prussienne Gervinus, et le méprisable envoyé des États-Unis, formaient ce que M. Carletti nomme le *corps diplomatique*. Tous les étrangers révolutionnaires chassés de leur pays et réfugiés à Paris étaient invités. C'est ainsi que l'on a pleuré la mort du Roi. A la vue de semblables scènes, il est peu de gens qui ne soient dégoûtés de demeurer attachés à ce gouvernement.

XXIII

Berne, le 27 juin 1795.

Sa Majesté l'Empereur et Roi aura observé, et j'ai pris moi-même la respectueuse liberté de lui faire observer, des différences capitales entre les rapports que j'ai eu l'honneur de lui présenter touchant l'état moral et politique actuel de la France et ceux que répandent, avec autant d'ignorance que de légèreté, des faiseurs de bulletins, des visionnaires exaltés et des exagérateurs suspects dont les annonces magnifiques font triompher le royalisme, supposent des desseins imaginaires, interprètent des mystères qui n'existent point, montrent l'*ancien régime* comme redemandé par la nation et la contre-révolution comme imminente, et ont pour but de diriger en ce sens les espérances et les projets des puissances coalisées[1].

[1] On sait que Mallet Du Pan soutenait à la fois plusieurs grandes correspondances politiques. Les notes pour *Turin*, celles du moins dont nous avons pu prendre connaissance jusqu'à présent, sont des répétitions, presque toujours littérales, des lettres à l'Empereur. En voici pourtant une où l'on

Depuis cinq ans, on s'est habitué à former ainsi son jugement sur des apparences spécieuses, à s'égarer sur la connaissance des dispositions générales à méconnaître les faits positifs, et à croire de préférence tout ce qui caresse nos passions.

remarquera dans l'expression de pensées au fond pareilles des nuances intéressantes à noter :

Berne, le 26 juin 1795.

Votre Excellence a dû remarquer, et j'ai eu l'honneur de lui annoncer moi-même des différences capitales entre ma description de l'état moral et politique actuel de la France et celles que fabriquent, avec autant de légèreté que d'imprudence, des faiseurs de bulletins, de lettres particulières, et d'annonces magnifiques où le royalisme marche triomphant, où chacun invoque l'ancien régime, où la contre-révolution est imminente, et où les bras se disposent à seconder les cœurs appelant la Monarchie sur la ruine de la Convention.

Ces romans, dont l'intention et les propagateurs me sont très-connus, distraient les douleurs des émigrés, délassent les Cabinets de leurs travaux, et trouvent la crédulité et l'espérance toutes prêtes à les accueillir. Depuis cinq ans, on s'est ainsi habitué à former son jugement sur des apparences, à opposer des conjectures aux faits positifs, à raisonner sur des erreurs et à croire de préférence tout ce qui caresse nos passions.

Il m'eût été fort aisé de duper Votre Excellence par de semblables fictions, d'accumuler aussi des rapports sans discernement, et d'exagérer les effets pour leur attribuer des causes imaginaires; mais ce ne sont pas des poëmes politiques que Votre Excellence attend de moi.

Cependant je n'ignore point que nombre de personnes dans l'étranger, et même des agents publics, se divertissent à représenter comme des jacobins, ou tout au moins comme des fauteurs de la Constitution de 1791 et de tel autre galimatias, ceux qui voient, avec autant de douleur que de certitude, la majorité des monarchistes en France encore infectés d'une partie de cette doctrine, tandis que les républicains, maîtres de l'autorité, ne veulent de monarchie d'aucun genre.

Après avoir transformé l'expression de ce fait indubitable en vœu, les mêmes interprètes font de ceux qui racontent cette opinion publique autant de prosélytes et de conspirateurs constitutionnels, travaillant à écarter le retour de la vraie Monarchie. Je suis au nombre de ces conspirateurs; j'ai vu récemment une lettre de Turin, où l'on s'informe sérieusement des projets, des moyens et des directeurs du Club constitutionnel, *qui travaille à Berne de concert avec une partie de la Convention* à ressusciter le Code de 1791.

Comme ces fables ridicules peuvent être parvenues aux oreilles de Votre Excellence, je dois la mettre en garde une fois pour toutes, en lui apprenant qu'il n'existe pas à Berne un seul constitutionnel, ni un seul individu en rapport d'affaires publiques avec des affiliés de ce parti; qu'il n'y a jamais eu ni clubs, ni projets, ni intrigues, ni une parole à Berne, ni dans toute la Suisse, à ce sujet; que ces visions inventées par quelques écervelés de l'émi-

Il m'eût été fort aisé de tromper Sa Majesté l'Empereur et Roi par de semblables fictions; mais ce ne sont pas des poëmes politiques qu'elle attend de moi, et je ne serais cru profondément coupable de substituer ces peintures de fantaisie au récit vrai et malheureusement peu agréable de la situation politique en France.

Je n'ignore point qu'en conséquence nombre de personnes dans l'étranger, et même des agents publics mécon-

gration française, dénoncées à Barthélemy par le comité de salut public et imprimées par l'abbé Sieyès dans le *Moniteur,* n'ont d'autre fondement que la crainte de voir ressusciter les constitutionnels, et qu'on prend sottement pour le produit de leurs efforts l'opinion timide et tacite qui rappelle en France leurs institutions, non comme bonnes, mais comme déjà faites, déjà connues et comblant l'intervalle entre la République à détruire et l'ancienne Monarchie à recréer.

Les constitutionnels proprement dits sont dans l'étranger comme à Paris absolument nuls et passifs; ils sont encore sous l'oppression; les républicains les surveillent avec plus de jalousie que les royalistes mêmes; les plus marquants d'entre eux aux époques précédentes se cachent et tâchent de se faire oublier. Ils n'ont à Paris ni ailleurs aucune réunion, aucuns chefs, aucuns plans, aucuns moyens actifs; froissés par le régime de terreur et par le comité de sûreté générale, ils n'osent pas même avouer encore leurs opinions, réclamer le moins du monde la Constitution anéantie, et prendre place parmi les factions agissantes qui figurent sur la scène.

Forts uniquement de leur nombre, ils sont soumis au silence, comme la France entière à la puissance qui décrète et qui frappe. Les monarchistes de la Convention n'ont pas même osé les mettre encore en action et se sont contentés d'en faire des pierres d'attente. Instruments et non ouvriers, il faudrait un *pouvoir* pour les mettre en exercice; la volonté n'y suffit point. Ainsi les constitutionnels sont tous maintenant ou masqués en républicains, ou épiant dans le plus profond secret et les bras liés qu'il leur soit permis de redevenir quelque chose.

Voilà, Monsieur le comte, le fantôme qui préoccupe le conseil des princes français et même plusieurs Cabinets. Il est déplorable de les voir s'acharner contre ces monarchistes bâtards et impuissants, tandis que les républicains régnants proclament l'ajournement indéfini de la Monarchie quelconque. La question n'est pas de savoir comment sera constituée la Royauté, mais s'il y aura Royauté; or, comme la négative de cette dernière proposition est une vérité de fait et un malheur survenu, il est absurde de s'échauffer en ce moment sur les inconvénients de la Royauté constitutionnelle. Il n'en résulte qu'une défection toujours croissante des partisans de celle-ci, et un écart funeste dans l'opinion de l'étranger qui persiste à s'aveugler sur le sentiment public le plus général en France, et qui, au lieu d'opposer les constitutionnels aux républicains, prend le moyen le plus sûr de les rallier, etc., etc.

tents de cette sincérité, représentent comme sectateurs d'une constitution révolutionnaire et comme autant de conspirateurs ceux qui, à mon exemple, savent et ont le courage de faire savoir que la majorité des monarchistes en France sont encore infectés d'une partie de la doctrine de 1791, tandis que les républicains, maîtres de toute l'autorité, ne veulent de monarchie d'aucun genre.

J'eusse trahi mes devoirs en dissimulant ce double fait. Si la nécessité d'en convenir en gémissant peut constituer un conjuré contre le retour de la Monarchie; si avertir de la permanence de cette inclination publique pour les bases de la constitution de 1791, c'est travailler à la faire prévaloir, point de doute que je ne sois ce conjuré-là. C'est avec autant de justice et de bon sens que les mêmes personnes m'accusaient en 1792 d'être républicain, parce qu'à Francfort et à Coblentz, j'avertissais que le roi Louis XVI était au moment de perdre sa couronne. On me traita aussi de jacobin en 1793 parce que je faisais pressentir les vues et les redoutables moyens que cette exécrable faction allait développer contre les ennemis extérieurs et ceux du dedans.

A ce compte, tout historien serait criminel, et il n'y aurait d'innocent que celui qui plierait la vérité au gré des affections de ses lecteurs.

Comme ces calomnies peuvent être parvenues aux oreilles de Sa Majesté l'Empereur et Roi, et diminuer la confiance qu'elle peut avoir la bonté de m'accorder[1], je me permets de lui en dénoncer moi-même l'existence et de lui certifier que ces efforts, ces rassemblements, ces intrigues des constitutionnels ou de leurs prétendus partisans pour ressusciter l'ou-

[1] Voir Sayous, t. II, p. 170, une lettre au comte de Sainte-Aldegonde, où Mallet du Pan relève vivement certaines appréciations du comte d'Entraigues à ce sujet. (9 juillet 1795.)

vrage si monstrueux de 1791, sont autant de fables insensées.

Leur opinion, quoique la plus générale dans le royaume, est timide et tacite : trop impuissants, trop terrifiés encore, ils sont hors d'état de concevoir et bien moins encore d'entreprendre quelque chose de leur propre chef : ils n'osent, et ne peuvent même sans danger, avouer leurs principes : le comité de sûreté générale et les girondins leurs implacables ennemis surveillent tous leurs pas. L'abbé Sieyès est une furie qui poursuit leur existence et dénonce le moindre usage qu'ils voudraient faire de leur liberté. Leurs chefs ont perdu presque tout crédit dans le public et dans le parti même; et l'on ne doit nullement les compter parmi les factions *agissantes* qui en ce moment figurent sur la scène.

Forts de leur nombre et du voisinage de leur système monarchique avec les idées toujours subsistantes de liberté et d'égalité, ces avantages ne peuvent leur servir tant que le pouvoir demeure entier dans les mains des républicains, et qu'il ne s'élève aucune résistance à ce pouvoir. Les monarchistes de la Convention pouvaient seuls relever les constitutionnels soit *quatre-vingt-neuvistes* et les mettre en action; mais la minorité de ces monarchistes, mais les difficultés dont ils se sont trouvés entourés, mais les secousses violentes qu'on redoute ont rendu impraticable pour le moment l'effet de ces liaisons. Les constitutionnels sont des instruments passifs et non des ouvriers; ils sont tous maintenant réduits, ou à prendre le masque républicain, ou à épier dans l'obscurité et les bras liés des circonstances à venir qui leur permettent de reparaître.

Tel est le fantôme sur lequel on débite au dehors mille rêveries. On s'acharne contre ces monarchistes impuissants tandis que les républicains régnants proclament l'ajournement indéfinie de la Monarchie. On est agité de craintes sur

la nature de la Royauté qui sera rétablie, au lieu de s'occuper de la seule crainte réelle en ce moment, c'est qu'il n'y ait point du tout de Royauté. La prolongation de cette guerre dérisoire entre les royalistes et les constitutionnels produit l'effet déplorable de détacher chaque jour ceux-ci de la Monarchie, et de les rallier aux républicains, de qui ils espèrent moins de rigueur que des émigrés, et qui dans une posture toute différente de ceux-ci ont en main tous les moyens de punir ou de récompenser.

Deux choses, néanmoins, semblaient promettre aux constitutionnels une influence plus ou moins prochaine. Dans la frayeur que lui inspiraient les jacobins, la Convention s'était hâtée de faire replacer les administrateurs constitutionnels ; les directoires, les municipalités, les tribunaux en sont maintenant remplis. Par le même motif, en épurant la garde nationale de Paris et de la France entière, en réduisant le droit d'y entrer aux seuls propriétaires et aux domiciliés sous caution, on a remis en grande partie cette portion de la force publique aux constitutionnels, qui viennent d'être rappelés à la plupart des grades par le choix des différentes communes.

Mais ce double avantage, qui aurait facilité le rétablissement du Roi si une partie de la Convention elle-même eût donné le signal ou si les circonstances intérieures et extérieures eussent favorisé cet événement, ne peut plus servir aujourd'hui que dans l'éloignement, parce que, obligés en ce moment, ou de se soumettre aux lois républicaines que va décréter la Convention, ou de lui résister, pas un constitutionnel, pas un royaliste même ne balancera à se soumettre.

La mort funeste du jeune roi a généralisé ces dispositions et éloigné les espérances comme tout dessein de rétablir la Monarchie. Soit à la Convention, soit dans le royaume,

ceux qui eussent tenté cette restauration du gouvernement royal préférablement au républicain, et qui possédaient quelques moyens pour y réussir, ont la plupart, ou des erreurs d'opinion, ou des erreurs de conduite, ou des crimes à se faire pardonner. Il est donc manifeste que pour assurer ce pardon, ils eussent fait composer le jeune roi en lui rendant la couronne, et qu'ils eussent cherché dans l'organisation de ses conseils et dans la forme du gouvernement, des garanties. Un roi mineur et présent facilitait ces vues : on eût trouvé moins de résistance dans les intérêts et dans les sentiments en proclamant un jeune prince dont l'âge, la figure, l'innocence, les infortunes inspiraient de la compassion et de l'amour, sans inspirer de crainte. Les républicains même, ou du moins nombre d'entre eux plus rassurés, auraient opposé moins d'efforts au replacement du monarque.

Sa perte a fait tout évanouir; elle a consterné et abattu les royalistes de toute dénomination, fait décider l'établissement républicain, et forcera de l'adopter ceux-là mêmes qui en sont le plus éloignés.

Lorsque cet événement désastreux fut annoncé à la Convention, cette assemblée et les envoyés étrangers restèrent muets d'étonnement. Personne ne s'attendait à cet événement; les républicains en chef avaient tenu secret l'état du prince, qu'on était généralement éloigné de soupçonner malade au point d'être visité par les médecins. Le peuple a tenu mille propos contre la Convention au sujet de cette mort[1]; mais le public n'a pas osé s'en entretenir; les journalistes ont gardé la plus grande réserve; tout ce qui tient

[1] « ...Dans les cafés, on a tenu... à peu près les mêmes propos sur la mort du fils de Capet... on ajoutait : « Si les bulletins de sa maladie... avaient été « tous les jours rapportés à la Convention, on aurait évité une infinité de « propos médisants et même calomnieux... » (*Rapp. journ. de pol.*)

au Roi et à la royauté est interdit par la tyrannie des républicains, avec une sévérité qui effraye tout le monde.

Les uns ont attribué la mort du prince aux républicains, d'autres à la faction d'Orléans[1]; généralement on a trouvé cette fin peu naturelle et précipitée : l'opinion dans les provinces est à cet égard plus prononcée qu'à Paris; mais sans recourir à un empoisonnement, dont certainement la Convention est parfaitement capable, il suffit du traitement horrible auquel elle avait dévoué la malheureuse famille de Louis XVI, pour ne pas douter qu'elle se croyait sûre de s'en défaire sans avoir besoin de recourir au poison.

Depuis l'instant où la Reine fut condamnée à la Conciergerie, ses augustes enfants furent totalement abandonnés; on les laissa sans linge et condamnés à la plus affreuse malpropreté ainsi qu'à la plus chétive nourriture. On leur avait retiré tous soins intérieurs; ils étaient confinés, chacun seul, dans une mauvaise chambre, où personne n'avait accès, pas même pour remuer un lit, pour balayer et enlever les immondices.

Pendant un an entier, le jeune Roi a couché sur un grabat qui ne fut jamais remué, lui-même n'en avait pas la force : cet infortuné était obligé de se coucher comme un pauvre animal, sur ce lit infect et putride. Madame plus avancée balayait elle-même sa chambre, la nettoyait et veillait à la propreté.

Dans leur chambre respective, on avait pratiqué un tour où on leur apportait à manger; à peine leur délivrait-on de quoi soutenir leur existence; ils étaient obligés de

[1] « ...Dans le quartier du Temple, le peuple disait hautement que les préparatifs pour l'enterrement du petit Capet n'étaient qu'une feinte, qu'il n'était pas mort, et qu'on l'avait fait partir et sauver bien loin... »

(*Rapp. de pol.* du 24 prairial.)

remettre eux-mêmes les plats de la veille dans le tour. Les barbaries les plus raffinées se succédaient chaque jour : nuls malfaiteurs dans les cachots ne furent l'objet de plus de privations et d'atrocités. On forçait les deux enfants de se coucher à la nuit; jamais on ne leur a donné de chandelle. Deux brigands veillaient jour et nuit autour de la chambre du Roi; dès qu'il était plongé dans le premier sommeil, un de ces cerbères lui criait d'une voix effroyable : *Capet, où es-tu? dors-tu? — Me voilà,* répondait l'enfant, moitié endormi et tout tremblant. Aussitôt, le garde l'obligeait de sortir du lit, d'accourir nu et suant pour se montrer. Trois heures après, l'autre brigand répétait la même scène.

Jamais les annales de la scélératesse n'offrirent un pareil exemple. Voilà comment ont vécu jusqu'à la fin de l'année dernière les descendants de cinquante rois, deux enfants qui eussent désarmé des tigres et en faveur desquels nulle des puissances qui avaient conservé la paix ou des rapports avec la Convention n'a daigné en aucun temps faire la moindre réclamation d'humanité[1]. Cette féroce Assemblée, à laquelle l'Europe demande la paix, n'a songé au traitement infâme qu'éprouvait son auguste victime, qu'au moment où elle s'est vue certaine que le Roi ne pouvait y survivre. Pas une voix de pitié, pas un regret ne s'est élevé dans cette enceinte de scélérats, impénétrables à tout sentiment, à tout honneur, à tout remords. Trois jours avant la mort du Roi, elle confirma par un *décret spécial* la confiscation de tous les biens de la maison royale; elle a menacé tous ceux qui oseraient faire entendre un gémissement sur le sort de cette famille déplorable; enfin l'horreur et l'indignation ont été assez fortes pour que plusieurs écrivains aient osé, au risque de

[1] La Convention avait décrété le 22 janvier 1795 qu'ils ne seraient remis à aucune puissance étrangère.

perdre leur liberté, réclamer la fin des souffrances de Madame Royale et son élargissement. La ville d'Orléans a présenté une adresse touchante dans ce but à la Convention, qui a eu la bassesse de la dissimuler; on annonce que plusieurs sections de Paris vont imiter cet exemple, mais la Convention n'y cédera sûrement qu'à la dernière extrémité, et en célébrant, suivant l'usage, la générosité surprenante de ses procédés, dont quelque officier prussien ou quelque professeur suédois ne manqueront sûrement pas de faire le panégyrique.

Le comité des Onze, chargé de préparer l'acte constitutionnel, doit faire son rapport la semaine prochaine. Paris ne s'entretient et ne s'occupe que de cette nouveauté : on n'en connaît qu'imparfaitement les bases; non qu'elles soient un mystère; mais le comité divisé fait, défait, change, recompose chaque jour; en sorte que ce qui était arrêté la veille est détruit le lendemain. Il paraît certain, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer antérieurement, qu'on prétend se rapprocher de quelques parties du gouvernement des États-Unis, que le corps législatif sera divisé en deux Chambres, dont l'une pourra rejeter les délibérations de l'autre, que la propriété sera une condition nécessaire pour y être admis, et qu'au lieu de concentrer le pouvoir exécutif dans les mains d'un président semblable à celui du Congrès d'Amérique, on formera un conseil exécutif, dont les ministres auront le titre de président de leur *dicastère* (*more germanico*). — Il est question de loger ce conseil dans le château de Versailles qu'on répare actuellement.

Tels étaient du moins, le 20 de ce mois, les articles qui passaient pour déterminés.

Cette constitution sera discutée, censurée, analysée, louée dans le public de mille manières différentes. Il est très-in-

certain si la Convention en soumettra la sanction aux assemblées primaires qu'elle craint de convoquer. Les girondins qui ont déjà marqué leurs places dans les dignités nouvelles et dans la législature travaillent à substituer la Convention actuelle à eette nouvelle Assemblée de représentants, en ne laissant réélire qu'un quart de celle d'aujourd'hui, c'est-à-dire en se débarrassant de leurs principaux contradicteurs.

Quelle que soit cette législation, le public et le peuple s'y résigneront, s'en réjouiront, lui prêteront serment, la célébreront par des fêtes, s'engoueront de cette nouveauté et en seront dégoûtés dans six mois. Déjà on s'attend à toutes sortes de bonheurs aussitôt que ce gouvernement inconnu sera établi; on voit la paix devenir générale; on ne doute plus de l'obtenir incessamment, excepté de l'Angleterre; on n'est pas moins persuadé du retour de l'abondance, de la prospérité du commerce et du crédit futur des assignats. En général, on est si malheureux, que tout changement paraît un bien. Nul peuple qu'on puisse fasciner plus aisémeut que les Français par des espérances.

Les citoyens sensés ne les partagent pas, mais sont aussi éloignés de manifester la moindre opposition. Peut-on croire que des hommes qui ont sauvé leur vie et quelques débris de fortune de la tyrannie féroce qui a gouverné deux ans la France, conservent une volonté déterminée pour telle ou telle forme de gouvernement, et le courage de risquer une seconde fois leur existence? Non, tous veulent la paix, la tranquillité, la sûreté. — Que ce soit la Convention, ou César, ou Auguste qui les procure, n'importe; on est résigné à tout. Chaque jour on voit des exemples frappants de cette soumission aux événements. Une duchesse a épousé son notaire, un ancien capitaine aux gardes-françaises s'est fait libraire, un chanoine de Paris garçon imprimeur, un

évêque constitutionnel commis de bureau. C'est une transmutation totale dans les états, et la pluralité des Français ne voyant plus ni ressources extérieures, ni moyens au dedans, s'arrange avec la situation où il plaît à une assemblée de scélérats de les placer, et courbe la tête sous leur joug parce que personne n'aperçoit la trace d'un libérateur.

L'enfantillage parisien s'amuse en ce moment de la formation de la nouvelle garde nationale, rétablie sur le pied où elle fut du temps de Lafayette. Le marchand est ravi de reprendre des épaulettes d'or. Les terroristes se cachent, les royalistes se taisent, quelques aristocrates attendent que le roi Louis XVIII soit reconnu par les puissances; le pain est un peu moins rare sans être moins cher; les assignats n'ont aucun prix fixe; on est inondé de projets pour les retirer de la circulation; une foule de charlatans de finances obsèdent le comité; la Convention prend, rejette ces projets, ne sait auquel se tenir, rend et révoque des décrets souvent plusieurs fois dans la même séance, et au milieu de ce désordre ineffable, de cette ignorance, de ce baladinage du gouvernement, l'autorité fait tout ce qui lui plaît.

Le prince de Salm-Salm, fait prisonnier en Hollande et conduit à Paris, a été tué en duel par le comte de Linanges, chez une courtisane que l'un et l'autre se disputaient.

La reddition de Luxembourg[1] a généralisé à Paris l'opinion que Mayence aurait incessamment le même sort, et que le général Pichegru ne tarderait pas à passer le Rhin. Nombre de dispositions en Alsace, dont sûrement il aura été rendu compte à Sa Majesté l'Empereur et Roi, fortifient cette conjoncture.

Lyon n'a pas osé s'opposer à l'entrée de deux régiments de

[1] 25 juin.

cavalerie qui vont servir à maîtriser cette ville, que l'on craint, et qui craint encore plus la Convention qu'elle déteste.

Depuis l'arrestation de huit de leurs chefs, les chouans avaient repris les armes; divisés par petites bandes, ils occupaient un terrain assez considérable en Bretagne; mais cette division leur a attiré des revers; ils ont été battus et dispersés en plusieurs endroits; on marche sur eux par corps supérieurs; ils n'ont ni argent, ni vivres, ni munitions, ni artillerie.

Quant à la Vendée, elle reste encore immobile et observe.

XXIV

Berne, le 12 juillet 1795.

J'avais eu l'honneur, dans les deux numéros précédents de cette correspondance, d'indiquer à Sa Majesté l'Empereur les premières suites de la mort du jeune Roi, la situation où cet événement avait placé les monarchistes et les bases fondamentales de la nouvelle constitution. Le tableau est maintenant un peu plus développé; c'est celui d'une confusion générale dans les idées, dans les intérêts, dans les vues, dans le gouvernement comme dans le public.

Le comité des Onze, chargé de rédiger l'acte législatif et fatigué des ergoteries, des débats, des variations journalières auxquelles il était livré, prit, à la française, le parti de sabrer les difficultés : il s'en remit à la métaphysique de l'abbé Sieyès; on précipita la rédaction définitive, et l'on avança d'un jour le rapport à faire à la Convention. Le besoin de laisser à d'autres les embarras de l'administration

et de monter, au moins de nom, ce qu'on appelle « un gouvernement », a déterminé cette précipitation, et déterminera de même celle de l'examen de ce code, non moins monstrueux que ceux qui l'ont précédé.

La Convention a commencé depuis quelques jours à s'en occuper : la discussion a décelé une ignorance, une légèreté, un bavardage puéril dont Paris entier est scandalisé. Tous les esprits sensés ou fatigués rebutent cette métaphysique-politique, ces théories vagues, ces raisonnements sophistiques qui plaisent encore aux têtes vides et à tous les badauds qui, dans la capitale, s'érigent en législateurs aussitôt qu'ils savent lire ou écrire.

Cette désapprobation de la nouvelle œuvre de la Convention est générale; désapprobation d'indifférence chez les uns et de raison ou d'expérience chez les autres. Une multitude de critiques sévères se succèdent, on n'épargne pas les satires et les épigrammes. Cette constitution prête le flanc au ridicule : ce conseil des *Anciens* qui peuvent être des hommes de quarante ans; ce conseil des *Jeunes* qui peuvent être des vieillards de soixante-dix ans; ce Directoire exécutif à cinq membres avec un traitement de *dix mille quintaux de blé,* tout le fond et les détails de ce projet sont l'objet de la plaisanterie universelle.

« Le *Directoire* exécutif, disent les uns, est un roi en cinq volumes. » « Oui, répond-on, mais ils seront si plats qu'on pourra les relier en un. » — « Ce projet est détestable, dit-on dans les cafés, on y voit deux Chambres et point de salle à manger. » — « Vous en direz ce que vous voudrez, répliquent d'autres, on l'acceptera *librement sous peine de mort.* »

Je cite ces quolibets comme peignant le génie inaltérable de la nation française, et le sentiment avec lequel cette nouvelle loi est reçue par le public.

Les républicains énergiques se plaignent qu'elle n'est point assez populaire, et que le pouvoir exécutif y est trop puissant. — Les philosophes démocrates la regardent comme un attentat sur la souveraineté du peuple, parce qu'elle exclut les sans-culottes de la représentation nationale; la clientèle de l'abbé Sieyès et des girondins, composée de jeunes fous, d'écrivains mercenaires, de prôneurs à gages et de scélérats, admire tout et commande l'admiration en menaçant les détracteurs de la guillotine. — La masse de la nation, étourdie et gémissante, ne comprend rien à ce galimatias; — les sots, très-nombreux dans la capitale, ne le comprennent pas davantage, mais en attendent de bons effets, comme de toutes les nouveautés. Enfin, le sentiment unanime des gens sages et de ceux qui disputent aujourd'hui, avec succès, l'empire de l'opinion aux républicains, est que cet enfantillage législatif n'aura qu'une existence de vingt-quatre heures; que s'il est adopté, il fera revivre les factions, l'anarchie, une révolution perpétuelle; que le pouvoir exécutif sera dévoré par le conseil des Anciens, celui-ci par le conseil des Jeunes, et tous ensemble par des novateurs qui, dans trois mois, proposeront un autre droit public.

Cette opinion est saine et juste. L'abbé Sieyès lui-même est mécontent à beaucoup d'égards de cette constitution qu'il voulait fabriquer tout seul : *Ce n'est pas encore la bonne,* disait un de ses apôtres dans un cercle nombreux. En effet, les docteurs républicains ne le regardent que comme un *essai préparatoire;* les monarchistes, de leur côté, l'envisagent comme un passage à la royauté; ainsi Sa Majesté l'Empereur peut rester convaincue que ce système durera encore moins de temps que la constitution de 1791.

Deux questions accessoires agitent les esprits beaucoup plus que la constitution même. Il s'agit de savoir : 1° si

l'on portera aux assemblées primaires ce nouveau code avant de lui donner force de loi; 2° si le nouveau corps législatif remplacera en totalité la Convention, ou si celle-ci ne sera renouvelée que par moitié.

Ce dernier projet est celui de Sieyès et des girondins, qui par ce moyen se conserveraient eux-mêmes dans leur place de représentants, écarteraient leurs adversaires, nommeraient à leur gré le Directoire exécutif, et s'empareraient des affaires en perpétuant leur autorité. — La crainte est encore un des motifs de cette usurpation : tous ceux qui ont voté la mort de Louis XVI redoutent une terrible révision de leurs actions et de leurs discours. Le 21 janvier 1793 est là; ses auteurs tremblent que leurs successeurs, innocents du meurtre de Louis XVI, et nommés par des Assemblées moins républicaines, ne leur demandent compte de ce forfait qui a accumulé tant de calamités sur la nation. — Le parti républicain-girondin est plein de chaleur, d'intrigue et d'activité : il ne manque point, dans la discussion, d'une certaine argutie, de ressources, d'un pathos moral; il a l'avantage et les moyens d'agir publiquement, de se faire obéir et d'obtenir la majorité dans la Convention.

Les monarchistes, cependant, sont revenus de la première consternation où les avait jetés la mort du jeune Roi : le bon esprit, loin de reculer, a fait de nouveaux progrès. On remarque aussi que le système de royalisme simple gagne des partisans; mais le nombre des monarchistes constitutionnels, c'est-à-dire de tous ceux qui veulent une monarchie limitée par la représentation des propriétaires, est plus nombreux, beaucoup plus influent sur l'opinion, composé d'esprits plus mûrs, plus expérimentés, plus capables.

Les uns et les autres, encore faibles, incertains, désunis, se contrariant mutuellement, sans aide ni confiance dans

leurs protecteurs au dehors, n'ont qu'une seule arme contre le parti républicain qui a l'évidence du pouvoir et la supériorité de fait : cette arme est la liberté d'écrire qui, avec les assignats, fait une guerre terrible à la Convention.

Il s'est même formé en ce genre un concert de vues et d'efforts entre les monarchistes les plus sensés ; ils travaillent journellement à décréditer indirectement les idées républicaines, à avilir la Convention, à prémunir les esprits contre aucune permanence d'aucune partie de cette Assemblée et à provoquer la convocation des assemblées primaires pour leur faire reconnaître la royauté et le roi Louis XVII.

Quoique parmi les conventionnels qui n'ont point voté la mort du Roi, il y ait des cerveaux timbrés et de mauvaises têtes, cependant la pluralité de cette classe est certainement monarchiste, car elle n'est point liée à la République par le motif de sa sûreté personnelle, comme les assassins de Sa Majesté Très-Chrétienne.

Tous ces éléments secondés par l'incertitude générale, par la durée de la guerre, par la lassitude publique, se développeraient plus rapidement et avec plus de succès, si les monarchistes étaient secondés par des moyens pécuniaires qui les missent en état de travailler l'opinion plus généralement, si le nouveau Roi attachait toute l'importance qu'ils méritent, aux moyens moraux et politiques, s'il se décidait à publier un appel à la nation d'une manière grande, imposante, analogue aux sentiments les plus dominants. Les monarchistes de toute classe attendent avec impatience cet appel, la conduite que tiendra le Prince et le rôle que lui réservent les puissances coalisées.

Les comités et le parti gouvernants ont des alarmes si sérieuses sur les progrès du monarchisme, qu'ils ont donné

relâche aux terroristes, pour s'en servir au besoin contre les royalistes. Le procès des chefs jacobins reste suspendu; grand nombre de terroristes ont été relâchés[1]. On aperçoit très-clairement ce système de ménagement de la part du parti républicain-girondin, qui oppose tour à tour les royalistes aux jacobins et les jacobins aux royalistes.

J'ai la certitude que le 1er de ce mois, il ne restait en espèces à la Trésorerie nationale que quatorze millions, et pas un écu à la Monnaie. Le déficit du mois dernier, caché par la Convention, a été de onze cents millions, et la dépense de quatorze cents millions. Les projets de finances se culbutent les uns sur les autres ; on fait, on défait, on décrète, on révoque; l'abîme s'agrandit sans mesure : les assignats valent 3 pour 100 ; le louis d'or se vend sept cents, huit cents, neuf cents, jusqu'à mille livres en papier. Un agiotage effréné, joint à la chute des assignats, perpétue le renchérissement graduel des comestibles et des marchandises : une livre de cerises se vend quatre francs, et le plus chétif meuble trente fois au-dessus de sa valeur. Un pareil bouleversement dont le principe s'accroît chaque jour et dont le terme est imprévoyable, n'a jamais eu d'exemple chez aucune nation.

Les chouans ont repris les armes, se sont répandus par bandes jusque dans la Normandie, font une guerre de brigands, ne se soutiennent nulle part, et ont eu des désavantages toutes les fois qu'ils ont été attaqués en corps. La Convention tient très-secret tout ce qui se passe en Bretagne : il a percé néanmoins qu'un corps d'émigrés, fort de quatre mille hommes et venant de Jersey, a réussi à débarquer à Cancale. C'est à la suite de cet événement que le comité de

[1] « ...Les bons cit. sont alarmés des mises en liberté nombreuses prononcées en faveur des membres des comités révolutionnaires... »
(*Rapp.* du 1er messidor an III.)

salut public a fait partir Tallien au milieu de la nuit pour l'armée de l'Ouest, avec des pouvoirs illimités, et ordre de faire lever en masse la Normandie et la Bretagne. Depuis ce moment on n'a rien appris d'ultérieur sur les suites du débarquement. Sa Majesté l'Empereur est instruite que cette première division doit être suivie de deux autres. Le sort de cette entreprise est très-incertain : l'uniforme, le commandement anglais peuvent réunir contre les royalistes toutes les côtes occidentales. — Si des déclarations formelles et une conduite conforme à ces déclarations, soit de la part des chefs royalistes, soit de la part du gouvernement anglais, n'affaiblissent pas ce sentiment national, il est à craindre que cette tentative n'aboutisse à une catastrophe. La Convention vient d'ajouter quinze mille hommes tirés des armées du Nord et de la Moselle, aux forces qu'elle entretient dans l'Ouest, et qui étaient d'environ quarante mille hommes.

Lyon a fini, ainsi que j'avais eu l'honneur de le faire pressentir, par se soumettre à la Convention, par rendre ses canons et ses fusils, et par obéir à tous les points du dernier décret rendu contre cette ville.

XXV

Berne, le 18 juillet 1795.

Comme l'histoire ne nous fournit aucun exemple antécédent d'une situation semblable à celle où se trouvent les Français, il serait assez téméraire de marquer le terme où

elle les conduira. Cet état de choses paraît aux yeux de la raison trop excessif pour être durable : cependant il existe, il se soutient depuis six mois, il empire journellement, et à peine la centième partie des Français réfléchit-elle sur les causes et sur les conséquences d'une position si inouïe.

Il n'en est plus aujourd'hui comme aux premiers temps de la Révolution qui ne pesait alors que sur certaines classes de la société : maintenant les fléaux se font sentir à tous, à toute heure, dans toutes les parties de l'existence civile. Les marchandises et les denrées montent journellement dans une proportion beaucoup plus forte que la baisse des assignats; la raison en est simple; le besoin de choses réelles qui ont une valeur intrinsèque, est bien plus pressant que celui de posséder des assignats qui passent de main en main avec rapidité, que personne ne veut garder et dont tout le monde se sert pour acheter des valeurs positives. Paris n'est plus absolument qu'une cité de brocanteurs : c'est à peu près l'unique métier dont s'occupent la plupart des possesseurs d'assignats : chaque maison bourgeoise est un magasin ; ce concours immense à acheter des effets mobiliers élève les marchandises de 25 pour 100 par semaine, et même davantage. Il en est de même des denrées. Le sac de blé pesant trois quintaux vaut en ce moment neuf mille livres; la livre de suif, trente-six francs; une paire de souliers, cent livres. Il est impossible que les artisans élèvent le prix de leurs journées dans une proportion si forte et si rapide; aussi, malgré le salaire excessif du travail et de l'industrie, cette classe commence à partager le poids de la misère[1] qui

[1] 20 messidor an III. — « Un laboureur avait reloué à la Saint-Jean dernière, suivant l'usage de la campagne, son maître charretier et son berger, qui lui ont demandé l'un et l'autre, au lieu de 300 livres, une somme de 15,000 livres, en lui disant : « Avec trois sacs de blé, vous pourriez nous « payer. » (*Rapp. journ. de police.* — SCHMIDT, t. II, p. 366.)

accable tous les états, excepté les brigands qui disposent des assignats et ceux dont les crimes de la Révolution ont fait et font tous les jours la fortune.

Un de mes amis me mande être journellement témoin de la mort de gens du peuple qui périssent d'inanition dans les rues[1]; d'autres, et principalement les femmes, ne s'alimentent que d'immondices, de tronçons de légumes gâtés, du sang qui découle des boucheries. Les ouvriers ont généralement diminué leurs heures de travail, parce qu'ils n'ont plus la force nécessaire, et qu'ils sont épuisés faute d'aliments.

A côté de cet affreux spectacle qui frappe à tout instant les regards de la capitale, les crimes du duel, de la débauche, la parure asiatique d'une foule de femmes enrichies par les déprédations publiques, trente spectacles toujours remplis, et la passion du plaisir, se montrent sans ménagement.— On n'aperçoit plus aucune trace ni d'honneur, ni de moralité, ni de jugement, ni d'humanité. Depuis quelque temps, on vit dans plusieurs quartiers de cheval crevé qui se vend un écu la livre.

Les biens-fonds ont doublé depuis deux mois; on ne les achète plus qu'à un, ou même à demi pour cent du revenu.

Cette horrible détresse abat le Parisien sans l'irriter : sa soumission à l'autorité qui fit ses malheurs est toujours la même. Dernièrement, la Convention menaça par un décret les débiteurs arriérés du Trésor public de les faire payer suivant une échelle proportionnelle à la baisse des assignats : aussitôt tout le monde a couru s'acquitter. En ce moment on passe la nuit et l'on est à la queue les uns des

[1] 19 messidor. — « Au coin d'une borne il a été trouvé un homme qui venait de mourir de besoin, à ce que disait le public, qui ajoutait : Voilà où l'on nous réduira tous, les uns après les autres, si les choses continuent. »
(*Rapp. de police.*)

autres à la porte des receveurs d'impositions, pour payer ses arrérages. D'après mille faits du même genre, je ne doute point que si le gouvernement voulait revenir au régime de terreur dont il essaye quelques détails, et que s'il jugeait nécessaire de faire guillotiner encore la moitié des habitants, l'autre moitié, en attendant son tour, ne le souffrît avec indifférence.

Le public ne s'entretient absolument que du prix journalier des assignats et des consommations, et de l'agiotage sans bornes dont ils sont l'objet[1]. Peu de gens s'occupent de la Constitution et de la guerre; que la première soit sage ou extravagante; que les armées soient victorieuses ou battues, l'indifférence n'est point altérée. La descente de cinq mille émigrés en Bretagne inquiète le comité de salut public; mais Paris ne partage nullement cette inquiétude, et ne parle de cet événement que pour dire des injures aux Anglais : toute la France est convaincue qu'ils n'ont d'autre but que de se défaire des émigrés en les jetant au milieu de leurs ennemis, et que de s'emparer de Brest : royalistes et républicains sont infatués de ces préventions qui diminuent l'intérêt, et par conséquent le danger de ce débarquement.

Jamais l'esprit de Paris ne s'est mieux manifesté que depuis l'existence de la nouvelle Constitution. D'un côté, la masse générale de la nation dans toutes ses classes, aussi indifférente à la nature de ce projet de loi qu'à la jurisprudence de la Chine. De l'autre, cette nuée de discoureurs, de métaphysiciens subtils, de gazetiers érigés en publicistes, de sophistes pervertis par la Révolution, agitant avec autant d'ignorance que de légèreté les questions les plus difficiles, et partageant avec la Convention le plaisir de discuter et de

[1] Voir *Rapports de police* des 15, 16, 17, 18, 19, 21, 23, 25 messidor.

décréter les plus grandes absurdités, tandis que la France meurt de faim, de misère, de léthargie, et laisse agir docilement les charlatans qui disposent de son sort.

Les théoristes rigoureux, les énergiques, les démocrates par excellence tâchent d'atténuer autant qu'ils le peuvent les légères réserves que le projet de code oppose à l'anarchie populaire. Les jacobins sont aux aguets, surveillent la première occasion favorable, espèrent tout de cette Constitution aussi débile que les précédentes, en affectant néanmoins de l'improuver comme trop aristocratique, et ils profitent de l'amnistie que leur accorde le parti girondin.

Il est de fait que ce dernier caresse aujourd'hui les terroristes; il n'en punit aucun; les procédures sont partout suspendues; on met en liberté les plus dangereux scélérats malgré les réclamations des sections de Paris[1]. Tandis que les girondins ménagent ainsi les jacobins, pour les opposer aux monarchistes, quelques-uns de leurs chefs continuent à faire des avances aux constitutionnels, dont la pluralité redoute autant le retour des émigrés que le triomphe des républicains; on leur promet de faire rentrer les émigrés de leur parti, de leur restituer leurs biens, et de former au nom de la Convention une réclamation solennelle pour la liberté de Lafayette, contre des otages allemands. L'abbé Sieyès, il est vrai, et son collége ne sont pour rien dans ces propositions, ne veulent pas même en entendre parler et poursuivent une guerre implacable aux constitutionnels, surtout à ceux qui appartenaient à l'ordre de la noblesse et à l'Assemblée constituante.

Telle est la politique actuelle de ces girondins, de ruiner chacun des partis adverses les uns par les autres, et en les

[1] « ...La mise en liberté de plusieurs terroristes généralement improuvée... » (*Rapp. de pol.* du 22 messidor.)

opposant mutuellement entre eux; la déplorable division des monarchistes et l'impuissance de leur chef légitime font aller les républicains à pleines voiles, malgré les écueils de tous les genres.

Les girondins visent de même à se perpétuer dans la Convention; toutes leurs intrigues tendent à ce but, malgré le vœu bien prononcé et presque unanime de la nation qui appelle un corps législatif entièrement renouvelé, et qui gémit de s'être donné des représentants assez effrontés pour usurper sur elle la prorogation de leurs pouvoirs, et toujours en parlant de la souveraineté du peuple.

Ce parti, qui de plus en plus maîtrise la Convention et les comités, et développe son ambition avec une insolence illimitée, entend aussi se rendre l'arbitre des choix pour les premières places du futur gouvernement. Il désigne à l'avance les candidats qui doivent former le pouvoir exécutif; Miranda et Servan, deux de ses créatures, sont sur les rangs, et ont la protection publique de Sieyès et de ses conjurés. Ainsi, le roi de France sera remplacé par un créole espagnol, lieutenant dans un régiment provincial de Sa Majesté Catholique, et totalement étranger en France, où il n'habite que depuis quelques années, et où il n'est connu que depuis la Révolution.

Tel est ce Miranda, né à Carthagène, disciple de Brissot, partisan et propagateur enthousiaste de l'extension de la *République universelle,* homme d'esprit ardent, profondément pervers, ennemi mortel de Lafayette et de Dumouriez.

Quant à Servan, c'est une espèce de fou atrabilaire, sans tête, sans talent, ministre donné forcément à Louis XVI en 1792 avec Roland, Clavière et autres conjurés du parti

girondin. Dumouriez l'a peint très-fidèlement dans sa *Vie* imprimée[1].

Depuis la descente des émigrés à la baie de Quiberon, le comité de salut public et celui de sûreté générale redoublent d'inquisitions et de violence dans leurs mesures. On ne sait à Paris rien d'authentique absolument sur les premières suites de ce débarquement. Le général Hoche, qui commande dans la presqu'île du Morbihan en Bretagne, couvre la ville de Vannes, et avec quinze à dix-huit mille hommes doit empêcher les émigrés de pénétrer plus avant : il a battu quelques détachements de chouans, c'est-à-dire qu'il les a fait changer de place : c'est à quoi se réduit cette guerre depuis son renouvellement. Aux derniers courriers arrivés de Nantes à Paris, les forces de la Vendée se rassemblaient sous le général Charette, que les comités ont vainement tenté d'arrêter.

Ils n'ont pas été plus heureux avec le général baron de Wimpfen, qui depuis deux mois était revenu dans ses terres près de Caen, qui jouit d'une très-grande influence dans la basse Normandie, et qui, avec raison, est soupçonné d'intelligence avec la Vendée et les émigrés. Les comités cachent avec soin tous les avis, font décacheter toutes les lettres venant de la France occidentale et de la Suisse, arrêtent journellement des indiscrets, et ont ramené dans Paris un commencement de terreur qui gêne toutes les correspondances et même les conversations.

La Convention n'a pas moins d'inquiétudes sur le royalisme des provinces méridionales, où journellement, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, on égorge des jacobins et même de simples républicains. Lyon n'a point

[1] *Mémoires* (1794, 2 vol. in-8). V. dans l'éd. de 1822, t. III, p. 122 et 124.

changé de sentiments, mais elle est abattue, et manque de tous moyens; un camp de trois mille hommes a été formé sous ses murs, et elle, soumise à l'autorité militaire.

La Convention a entièrement celé jusqu'à ce jour ses revers en Italie. La désertion est très-considérable dans cette partie des armées nationales; on a ordonné des réquisitions d'hommes qui presque partout ont été refusées, ou sont retournées dans leurs foyers après avoir marché

XXVI

Berne, le 25 juillet 1795.

Le projet formé par les membres dirigeants des deux comités de salut public et de sûreté générale, c'est-à-dire par Sieyès, associé à Louvet, Chénier, Rewbell et autres valets plus obscurs, pour terroriser de nouveau Paris et la France, n'a plus été dissimulé. Le public l'a aisément pénétré au travers des hypocrites désaveux de la Convention, et c'est par des membres mêmes de cette Assemblée qu'il en a été instruit. Successivement, on a vu les comités s'ériger en vengeurs des jacobins de Lyon [1], protéger de même ceux que la justice et le ressentiment poursuivaient dans les provinces méridionales, suspendre toute procédure contre les chefs montagnards arrêtés au mois de juin, relâcher dans Paris même les plus odieux artisans de la tyrannie révolutionnaire, décacheter les lettres à la poste, mander et enfer-

[1] Comparution des magistrats de Lyon à la barre de la Convention.

mer les indiscrets, provoquer de nouveau la fureur populaire contre les royalistes et la détourner de la tête des jacobins; enfin, les comités ont levé le masque en ordonnant de jouer partout à la parade l'hymne des Marseillais au son duquel on guillotinait ci-devant des charretées de proscrits chaque jour.

Ce dernier acte heurtait le caractère national : il s'est offensé qu'on lui prescrivît impérieusement jusqu'au choix de ses chansons et qu'on ressuscitât des chansons sanguinaires. La jeunesse dans l'ordre de la bourgeoisie s'est portée à la parade et aux spectacles, a fait taire l'hymne des Marseillais[1], et la Convention a jugé prudent de retirer son décret. Cet acte de résistance aigrit encore les comités, mais il les fera user d'artifice plutôt que de violence ouverte, en leur dictant d'arriver à leur but avec plus de ménagements. Cependant, ils ne songent point à y renoncer, ils connaissent les Parisiens, qui s'émeuvent pour ou contre un vaudeville sans être capables de l'énergie nécessaire pour renverser une autorité odieuse, mais redoutable.

Les comités appesantissent de même leur main sur les provinces : les délations, les incarcérations recommencent.

[1] 28 messidor an III. — « Hier... au moment de la garde montante, il s'est fait un grand rassemblement de jeunes gens dans la cour du Louvre, lesquels ont arrêté la troupe au moment de son entrée dans la cour...; ils ont demandé à grands cris que la musique jouât le *Réveil du peuple*. Le général (Menou), ne voulant pas recevoir d'ordre de leur part, dit qu'il ferait jouer toute la série des airs analogues de la Révolution, et fit commencer par la *Marseillaise*. On cria aussitôt : « A bas les Marseillais!... » avec menace... d'arracher les instruments de musique. Le général croyait alors qu'il était prudent de consulter la Convention, qui passa, dit-on, à l'ordre du jour et s'en rapporta à la discrétion du général. Cependant les cris redoublaient... on faisait la motion de se battre jusqu'à la mort... alors le général proposa un parti qui pourrait concilier tous les esprits... La troupe avança aux ordres du général, qui se mit en tête et fit jouer le *Réveil du peuple*. Alors chacun levant son chapeau se mit à crier : « Vive la nation! Vive le général Menou! A bas les terroristes « et les jacobins! » et le rassemblement se dispersa. » (Rapp. de Compère.)
(*Rapp. journ. de police.*)

On avait formé aux portes de Lyon un camp de six mille hommes, qui, dimanche dernier, à onze heures du soir, est entré dans la ville, a investi les domiciles d'une foule de citoyens, et en a enlevé au delà de trois cents, presque tous jeunes gens suspectés de royalisme et de vengeances contre les terroristes. Les frontières sont gardées avec plus de sévérité, et particulièrement celles de la Suisse. On me mande de Paris que le comité girondin a même délibéré de faire arrêter Tallien, Fréron, et autres principaux *modérés,* auteurs de la journée du 9 thermidor, c'est-à-dire de la chute de Robespierre, et soupçonnés de pencher aujourd'hui vers le rétablissement de la monarchie. Probablement l'éclat et les conséquences de cette mesure en auront fait ajourner l'exécution.

Il est très-remarquable de considérer les girondins, se rapprochant du système qui les écrasa en 1793, et cherchant à se concilier les terroristes qui les traînèrent au pied de l'échafaud, aux dépens des modérés qui les ont tirés de l'oppression et des royalistes qui la partageaient avec eux. Tant il est vrai, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'indiquer antérieurement à Sa Majesté l'Empereur et Roi, qu'une égale perversité forme le caractère de tous les partis républicains, et que la faction girondine sera, au besoin, non moins effrénée que les jacobins pour étendre et pour conserver sa domination. L'abbé Sieyès, son principal chef, a pour cela, outre l'ambition d'un sectaire, le motif de la peur ; c'est le plus lâche des hommes : il n'a échappé aux crises de la Révolution qu'en se repliant dans l'obscurité toutes les fois que les conjonctures étaient menaçantes, et en caressant toujours le parti dominant. Lorsque Sa Majesté Louis XVI partit pour Montmédy en 1791, Sieyès, saisi d'effroi, avait le délire sans fièvre, et n'osa pas coucher deux

nuits de suite dans la même rue. C'est ce pusillanime et tremblant dogmatiseur qui, en ce moment, se propose de faire trembler la France entière.

Ces avant-coureurs du terrorisme ont replongé Paris dans la consternation et la frayeur : les feuilles publiques s'intimident[1]. Les discours deviennent plus réservés et l'hypocrisie *civique* plus prononcée.

D'autre part, la Convention généralise et aggrave la haine dont elle est l'objet. On peut la considérer, relativement à l'opinion populaire, comme étant à peu près dans la situation où les républicains avaient placé Louis XVI au mois de juillet 1792. Son existence tient à un fil; mais ce fil est un acier trempé par la main de la nécessité : cette autorité ressemble à une maison que chacun *paraît* soutenir, crainte qu'elle ne vous écrase. Tout le monde en a par-dessus le tête; le mécontentement éclate de mille manières, il existe une fermentation sourde presque générale; mais fût-elle encore plus forte, qui oserait déposséder le pouvoir dominant et se mettre à sa place? En détrônant Louis XVI, la Convention s'empara du sceptre de ce monarque; mais les Parisiens, mourant de faim et de désespoir, n'ont personne qui puisse remplacer la Convention, ni les protéger contre elle s'ils lui déclaraient la guerre.

Soit que les comités interceptent les nouvelles de Bretagne, soit qu'ils les cachent, soit enfin, ce qui est le plus vraisemblable, qu'il n'y ait eu aucun événement militaire de

[1] Voir *Rapp. journ. de police.* — Rapport du 2 thermidor an III sur la « licence des journalistes poussée très-loin,... au point de provoquer la surveillance des comités du gouvernement ».

4 thermidor. — Journaux : *Courrier républicain,* nº 624 : « Les actes arbitraires recommencent; plusieurs mandats d'arrêt ont été lancés contre les journalistes. » La *Gazette française,* nº 1296, parle dans le même sens : « La propriétaire de cette feuille, enceinte de huit mois, fut éveillée par les commissaires et conduite à la prison des Quatre-Nations. »

quelque importance depuis la descente des émigrés à la baie de Quiberon, on ne savait absolument rien de certain le 21 sur l'état des choses dans cette contrée. Le commodore Ellison ayant sommé Belle-Isle par une lettre au commandant, où il promettait des vivres, protection et prise de possession au nom du roi de France, ce commandant lui a répondu en ces termes : « Nous n'avons besoin ni de la protection, ni des vivres du Roi votre maître; il ne tiendra qu'à vous de vous en convaincre. Vivre libre ou mourir en défendant la République une et indivisible, sous les ordres de la Convention; voilà mon vœu; c'est celui de tous les braves républicains que je commande. » Dix mille chouans de la basse Bretagne ont joint les cinq à six mille émigrés débarqués : d'autres détachements de ces chouans vagabondent dans la haute Bretagne, le Maine et le Perche, coupent les convois et les communications, sans être encore rassemblés en corps d'armée : les troupes conventionnelles les poursuivent dans un lieu, les en chassent pour le moment; ils reparaissent dans un autre.

On ne peut plus douter que la Vendée n'ait repris les armes : Sa Majesté l'Empereur et Roi en verra la preuve dans la copie que j'ai l'honneur de lui adresser du manifeste du général en chef Charette : manifeste authentique, imprimé à Paris, d'où il m'a été envoyé par une main sûre. On y a joint la correspondance de ce général avec Monsieur alors Régent, et une lettre écrite par ce prince à M. Mounier qui réside en cette ville. Cette dernière dépêche, dont j'avais eu connaissance, fera une impression fâcheuse dans les circonstances, parce qu'elle n'est nullement adaptée aux dispositions publiques : ceux qui ont conseillé à Sa Majesté Très-Chrétienne la publication de cette lettre ne connaissaient guère où en sont les esprits, ni le danger des

armes que l'on fournit aux républicains, pour rallier à eux tout ce qui est contraire au *système émigré* [1].

C'est une vérité de fait que ce renouvellement d'hostilités par les réfugiés unis aux Anglais ne déplaît point aux républicains, aux jacobins, aux gouvernants. Il leur donne du nerf et de l'union, des motifs de soutenir les moyens révolutionnaires, les moyens de connaître les royalistes et d'exercer sur eux une surveillance qui frappe d'impuissance toutes leurs ressources; enfin, il aplanit une grande partie des obstacles qui menaçaient l'institution du nouveau Code républicain, en subordonnant les disputes et les intérêts sur cette matière à la nécessité de résister à l'ennemi commun.

Le passé apprend aux républicains à ne point craindre l'avenir; leur sécurité est certaine; elle fait que les monarchistes et les incertains cherchent à s'arranger le mieux possible avec les circonstances. La perspective des résultats probables de cette guerre les rend réservés, timides, et non sans cause. Quant au petit nombre de royalistes plus exaltés, ils font des rêves dans les alcôves et les salons, et s'attendent que la contre-révolution viendra les y chercher.

On ne peut, au reste, être plus à plaindre que le peuple de toutes les classes sur l'existence et les moyens de subsister. Un sombre désespoir tourmente tout ce qui a de l'âme; le reste s'occupe de voler par tous les artifices qu'on peut déguiser sous les noms de négoce, emploi, place, fonction publique [2]. L'immoralité égale la misère et n'en rend point le

[1] Dans une lettre au maréchal de Castries, Mallet du Pan écrivait à ce propos : « ...Je vois avec une profonde douleur qu'on persévère à se dissi-« muler l'état des esprits, des affaires et des ressources de l'intérieur, et « qu'on est entraîné par de fausses informations. Je ne puis plus être bon à « rien dans le système que l'on poursuit et qui, peut-être, amènera bientôt « des *regrets superflus.* »

[2] 2 messidor an III. — « ...Dans les cafés, on disait que la bonne foi était perdue, que l'on ne cherchait plus qu'à se tromper, et que le seul remède à

peuple plus disposé à embrasser un autre parti : il continue à regarder les étrangers et les émigrés comme la cause de ses maux ; il ne voit dans les hostilités qu'une guerre faite à la liberté : c'est là l'esprit de la très-grande majorité du peuple, qu'on n'a jamais voulu s'occuper de désabuser ; cette majorité est tout ce qui se remue : le reste est à peu près nul pour tous les calculs. En général, la nation n'attend que des calamités de cette expédition anglaise et émigrée, ainsi que de la guerre, dont elle calcule le résultat futur par celui des trois dernières campagnes.

Ainsi, quoique la Convention soit abhorrée, quoique le peuple soit au dernier degré de la souffrance, et malgré l'épuisement et la lassitude de chacun, l'Assemblée, si besoin est, trouvera encore de gré ou de force des subsides désastreux. Les uns par enthousiasme, d'autres par crainte, d'autres par imitation, un grand nombre poussés par le besoin, par la nécessité d'échapper à d'horribles persécutions, livreront encore bourses et bras, tant que les hostilités ne présenteront pas un but connu, non équivoque, conforme à l'intérêt national, aux opinions et aux vœux de la majorité souffrante, et qu'elles ne seront pas accompagnées des moyens politiques et moraux propres à rassurer le peuple sur l'avenir, et sur une autre domination.

Les réquisitions nouvelles de jeunes gens depuis dix-huit à vingt-cinq ans s'ordonnent et s'exécutent déjà partiellement ; un décret général est arrêté pour cet objet. Cette mesure exigera une extrême et dangereuse tyrannie ; car la répugnance à marcher est universelle, et par toutes les voies on cherche à s'y soustraire : cela est surtout vrai des provinces méridionales.

l'agiotage était le rétablissement des maîtrises... et que dès lors on ne verrait plus les perruquiers vendre des haricots, et ainsi du reste. » (*Rapp. de pol.*)

Le pain de seigle nouveau se vend à Paris seize francs la livre [1]: les assignats varient peu, et sont toujours entre trois et quatre pour cent de valeur. Jusqu'ici l'espérance d'un adoucissement avait soutenu les Parisiens; mais la durée de semblables calamités, ou les abrutira tout à fait, ou les portera à un désespoir féroce.

Qui que ce soit, excepté quelques théoristes et quelques créatures de l'abbé Sieyès, ne s'occupe de la nouvelle Constitution. On est rassasié jusqu'au dégoût de tous ces Codes et de ce déluge de raisonnements politiques sur les gouvernements; mais les législateurs en chef ne partagent point cette satiété, et menacent d'accumuler essais sur essais. J'avais eu l'honneur de mander à Sa Majesté l'Empereur et Roi que l'abbé Sieyès avait en poche un autre projet que celui dont le comité des Onze a soumis l'examen à l'Assemblée. En effet, au moment où déjà nombre des bases de ce projet étaient adoptées, Sieyès, le 20 de ce mois, a pris la parole, et proposé un autre plan tout différent, qu'il est impossible de caractériser : c'est un chef-d'œuvre de démence, une complication inintelligible de rouages, un entassement de pouvoirs, de corps incohérents dont la tête d'un fou métaphysicien pouvait seule concevoir l'idée. Cependant, il a arrêté subitement la discussion du premier projet, et on l'a renvoyé à l'examen du comité.

P. S. — Mes lettres de Paris du 22, que je reçois à l'instant, m'apprennent que, le 19, il s'est élevé un tumulte très-grave à l'Opéra, où les jeunes gens ont obligé les acteurs de chanter le *Réveil du peuple*, air en opposition à

[1] 28 messidor. — « Les pommes de terre nouvelles se vendent 45 à 50 livres le boisseau;... le beurre, 14 francs la livre; les fromages de Brie, 420 livres la douzaine... »

celui des Marseillais. Le comité de sûreté générale a fait avancer de la cavalerie; la jeunesse l'a repoussée, sans que les dragons aient fait beaucoup de résistance. Merlin de Thionville a harangué, on l'a sifflé [1]. Trois des chanteurs ayant été arrêtés, les jeunes gens sont allés les réclamer au comité, dont ils ont forcé la garde. Paris entier était en fermentation. Dans la nuit du 19 au 20, le comité a fait arrêter soixante de ces jeunes gens, plusieurs journalistes, et d'autres personnes : la Convention a rendu une proclamation très-violente, rédigée par l'atroce Chénier; en affectant de désavouer les imputations de terrorisme, elle l'exerce; on pousse les hauts cris. L'ordre a été lancé d'arrêter en Normandie et en Bretagne tous les parents d'émigrés sans distinction. On ne délivre plus de lettres de Nantes ni de la Bretagne. Cette crise affermira, ou ébranlera sérieusement la Convention, suivant la marche qu'elle tiendra et les succès qu'elle pourra obtenir; mais il est fort à redouter que Paris ne suive l'exemple de Lyon, et que les mécontents ne se perdent faute de plan, de chefs, de constance et de courage.

XXVII

Berne, le 2 août 1795.

Il se fait très-peu de changement encore en France, et surtout à Paris, dans l'esprit public et populaire; misère, entêtement, fureur et persévérance. Il y a beaucoup

[1] Voir le *Rapport de police* du 1er thermidor an III.

de lassitude sans doute; mais au mot de royauté, d'émigrés, on voit ces énergumènes rassembler le reste de leurs forces pour les développer en imprécations. Les plus misérables, et le nombre en est grand, sont les plus enragés[1]. Qu'on joigne à cette classe perdue celle des factieux en chef et des beaux esprits de la Révolution, bien sûrs de son succès et inondant la France d'éloges républicains, et l'on aura une assez juste idée des dispositions d'aujourd'hui.

Il se trouve aussi, comme de tout temps, les oisifs aristocrates et les royalistes de salons, dont le ciel se sert depuis longtemps pour anéantir la monarchie. Si jamais la République s'établit, elle le devra à leur esprit faux, à leur égoïsme[2], à leur niaiserie, à leur manque de caractère et de sens droit. Aussi absurdes que le premier jour, ils ne savent qu'aller en prison ou à l'échafaud, quand cela leur est ordonné. Triste vertu[3]!

Entre ces sots et les coquins qui égorgent les honnêtes gens, se trouve cependant une classe d'hommes courageux, généreux, pleins d'âme, éclairés, et qui, nonobstant quelques apparences révolutionnaires forcées, ont autant d'amour que de zèle pour leur souverain. Leur nombre est considérable; mais ils sont isolés, paralysés, et sans secours effectifs. Ils redoutent les fausses mesures des émigrés[4]; le

[1] Dans une *Note* du 4 août pour Turin, nous avons relevé les quelques additions ou variantes ci-dessous :

« Le peuple attribue tous ses maux aux étrangers et aux émigrés qui n'ont jamais rien fait pour le détromper. »

[2] « A leur ignorance qui les tient à mille lieues de leur siècle. »
(*Corresp. de Turin.*)

[3] *Correspondance de Turin :*

« Vertu méprisable, selon moi, vertu d'esclaves qui n'embarrassera jamais des tyrans audacieux. »

[4] « ...Les fausses et *grandes* mesures du dehors qui les font persécuter à outrance au dedans sans leur créer la moindre ressource, et qui, au contraire, tuent dans leur germe celles que la nature des choses tendrait à développer graduellement. » (*Corresp. de Turin.*)

passé les alarme pour l'avenir, et ils n'ont pas plus de confiance dans les moyens extérieurs que de succès à se faire écouter du dehors qui, à toute force, veut les diriger sans rien entendre à l'état de l'intérieur, au lieu de se laisser diriger par eux.

Il s'est formé plusieurs coteries, associations, cabales [1]. L'une des plus nombreuses et des plus puissantes est composée de républicains prononcés et de constitutionnels, royalistes dans le cœur, mais découragés, intimidés, repoussés par les autres monarchistes. L'objet de cette coterie est de réunir les patriotes de 1789, les constitutionnels aux républicains, et de solliciter le rappel des émigrés des deux premiers partis, qui sont sortis de France depuis le 2 septembre 1792, et qui n'ont point porté les armes. Les républicains [2] pressent cette mesure, dont j'ai eu l'honneur de prévenir antérieurement Sa Majesté l'Empereur et Roi, et de laquelle ils attendent, avec raison, un grand accroissement de vœux et de forces en faveur de la République.

Ils promettent encore aux constitutionnels de réclamer la liberté de M. de Lafayette et de ses camarades de captivité. « Il sera beau, ont-ils déjà imprimé, de voir la Convention s'intéresser à Lafayette qui trahit la République et la déserta, tandis qu'il est prisonnier pour avoir préféré le Roi à la République. »

Il n'y a pas de doute qu'entre les républicains qui les caressent, et les émigrés qui leur jurent une guerre implacable, les constitutionnels ne balanceront pas.

[1] « Le parti dominant girondin-républicain tient sa cabale principale chez Julie Talma, autrefois courtisane, aujourd'hui femme d'un comédien, bel esprit révolutionnaire, et célébrée dans ses *Mémoires* par Dumouriez, qui faisait chez elle en 1792 des orgies républicaines. Sieyès, Chénier, Louvet, Guyomard, Bailleul, décident là le destin de l'État. » (*Corresp. de Turin.*)

[2] « ...Sieyès et sa clique exceptés. » (*Corresp. de Turin.*)

Il existe une autre société moins nombreuse, et toute royaliste [1], qui travaille à développer les moyens politiques intérieurs, mais qui manque de secours, et est cruellement contrariée par le système émigré, système qui ne sert qu'à étouffer à leur naissance toutes les ressources morales qui pourraient amener graduellement le retour à la monarchie.

On vient malheureusement d'avoir une nouvelle preuve déplorable de la folie de ce système de contre-révolution absolue et par la force, contre laquelle (j'ai pris la liberté d'en instruire fréquemment Sa Majesté l'Empereur et Roi) la France se réunira toujours.

La descente des émigrés en Bretagne a fini comme tous les gens sensés l'avaient prévu. Dans les derniers numéros de cette correspondance, je n'avais point dissimulé mes inquiétudes, ni l'opinion qu'on avait en France de cette expédition. Pendant qu'on débitait à Londres mille mensonges sur son prétendu succès, elle éprouvait le sort le plus funeste.

Au moment de la descente, quelques milliers de chouans s'étaient joints aux émigrés. La terreur avait gagné même le corps d'armée conventionnel posté dans le département du Morbihan; mais soit faiblesse réelle, soit vices du plan,

[1] « L'abbé Morellet, le chevalier de Pange, le comte de Marnezia, Quatremère, ancien député de l'Assemblée législative; Peuchet, un des chefs de la première municipalité de Paris en 1789, et d'autres personnes de mérite, forment cette société...

« Le duc de Parme disait à Philippe II qu'il lui fallait trois choses pour apaiser les troubles des Pays-Bas : 1° de l'argent, 2° de l'argent, 3° de l'argent. Voilà le grand faiseur dans les révolutions parmi les hommes corrompus et corruptibles. Il aide le bien intentionné; il retient les scélérats. Le crime, l'opinion, l'obéissance, tout est vénal à Paris; l'honnête homme même a besoin d'être acheté, car il participe plus qu'aucun autre à la misère publique et ne peut rien par ses propres forces. On eût fait trois contre-révolutions intérieures avec l'argent que l'Angleterre a dissipé et dissipe à lever et à entretenir de prétendus régiments français à cocardes blanches et à cocardes noires. »

(*Corresp. de Turin.*)

soit incapacité des chefs, les émigrés ne surent nullement profiter de cette épouvante. Ils répandirent, sous le nom de *Proclamation,* une déclamation vague en style d'ancien régime; très peu de gens vinrent à eux. Maîtres de la presqu'île de Quiberon, ils s'y soutinrent sans faire aucun progrès. L'ennemi rassembla ses forces et se raffermit : il coupa la communication entre la province et Quiberon; dès lors, plus de renforts à attendre du dedans. Une position si précaire devait dicter de se rembarquer : on préféra deux attaques d'avant-garde, sans succès. Enfin le 20 juillet, le général Hoche, qui commandait les troupes de la Convention, marcha avec son armée entière sur la presqu'île. Le fort Penthièvre, tenu par les émigrés, fut emporté d'escalade; et après un combat de quelques heures, les émigrés et chouans, enfermés à l'extrémité de la presqu'île, hors d'état de se rembarquer apparemment par les vents contraires, ont été taillés en pièces ou prisonniers. Les régiments de Rohan, Damas, Béon d'Hervilly, Périgord, ont mis bas les armes. M. de Sombreuil qui les commandait, dit-on, et plusieurs autres chefs, sont aux mains de l'ennemi. Magasins d'armes, munitions, tout a été pris; on ne sait encore ce qui a pu se sauver de ce corps de dix mille hommes.

Tallien revenant de Lorient a annoncé cette victoire à la Convention le 9 thermidor (27 juillet); on célébrait ce jour-là l'anniversaire de la chute de Robespierre; le rapprochement des deux événements a rendu la sensation encore plus vive, et la solennité plus éclatante. Mes lettres de Paris du 28 juillet me confirment la catastrophe des émigrés, dont on ignorait encore les premières suites, et dont l'étendue ne paraît que trop véritable.

Cet événement ruine, à peu près sans retour, les plans et les espérances des royalistes purs et émigrés. Il va entraîner

de nouvelles persécutions, proscriptions, malheurs particuliers ; c'est à quoi ont abouti jusqu'à présent toutes ces aventures isolées, ces projets chevaleresques, ces tentatives sur de fausses informations qui ont occupé les têtes des émigrés.

Il ne leur reste peut-être plus qu'une ressource, c'est d'avoir le bon sens de ne plus en tenter aucune, de s'annuler entièrement, et de laisser aller dans l'intérieur le mouvement progressif des choses, que leurs chimères n'ont fait que contrarier.

La nouvelle Constitution se décrète, comme on fabrique une paire de bas. Plus d'examen, ni de discussions : le public n'y prend nul intérêt : l'opinion attaque journellement ces extravagances démocratiques; la Convention se met au-dessus de l'opinion. Aussitôt que ce Code sera fini, on le fera recevoir de gré ou de force; les girondins occuperont toutes les places, s'ils le peuvent, au milieu de la haine et du mépris publics.

Il existe une défiance et une animosité prononcées entre ce parti et celui des thermidoriens ou modérés : il y a même plusieurs cabales distinctes dans les girondins ; mais Sieyès, Louvet, Chénier, Guyomard, et quelques autres, ont le plus d'influence : c'est dans cette coterie, qui s'assemble chez une comédienne bel esprit, nommée Julie Talma, qu'est ressuscité le système de terreur et d'arbitraire. Là, il a été décidé de réprimer les monarchistes, l'opinion publique, les journaux, les contradicteurs, à force ouverte ; de rouvrir les cachots, de remonter les inquisitions, et de régner malgré le public. Journellement on emprisonne des individus; la descente des émigrés a fourni le prétexte de ces moyens révolutionnaires : elle les excuse aux yeux du peuple, elle les fait tolérer, et voilà le seul fruit qu'on en aura retiré.

Les assignats restent entre 97 et 98 pour 100 de perte : le pain nouveau se vend douze, seize, vingt francs la livre, suivant la qualité. Celui qu'on distribue chez les boulangers, à demi-livre de ration par jour, coûte cinq sous et est exécrable.

Lyon dort sur ses chaînes, et est dans un abattement complet. Le Midi fermente, mais d'une agitation vague, sans but ni moyens.

XXVIII

Berne, le 9 août 1795.

Au moment où ce numéro 28 passera sous les yeux de Sa Majesté l'Empereur et Roi, elle sera déjà instruite par la voie de l'Angleterre des particularités de l'affaire de Quiberon du 20 juillet dernier. Ce que nous en savons par la France confirme les principales circonstances du rapport fait par Tallien à la Convention; mais ce qu'il a lâchement dissimulé, c'est la résistance qu'ont éprouvée les troupes républicaines. « Cette victoire, écrit à l'un de mes correspondants le chef de l'état-major du général Hoche, cette victoire nous a coûté cruellement cher. Nous avons de quatre à cinq mille hommes hors de combat, morts ou blessés, parmi lesquels plusieurs officiers supérieurs. » Cette lettre est datée de Rennes le 4 thermidor (22 juillet).

Tous les gens sensés avaient prévu qu'en attendant la seconde division, la première débarquée serait écrasée. M. de Puisaye, sans cavalerie, n'avait pu sortir de la presqu'île de

Quiberon. Lorsque le corps de M. de Sombreuil, parti le 11 juillet de Plymouth, est arrivé, le mal était sans remède, parce que la réunion des troupes républicaines venues de Hollande, du Rhin et de l'intérieur s'était opérée. Leur général et les députés à l'armée ont senti qu'il fallait sans délai attaquer les émigrés dans la presqu'île avant qu'ils eussent reçu de nouveaux renforts : c'est ce qu'on a exécuté avec une audace sans bornes et avec succcès.

Il paraît que les émigrés avaient imaginé que toutes les villes allaient aller au-devant d'eux et la province de Bretagne leur ouvrir les chemins ; on ne peut expliquer autrement la légèreté de cette entreprise, la division des forces qui devaient y concourir et la proclamation du général Puisaye. Cette pièce, qui ressemble trop à une déclamation d'émigré et peu adaptée aux dispositions publiques, n'a pas fait la moindre impression. Il était impossible qu'aucun royaliste se hasardât à venir joindre un faible corps de quatre ou cinq mille hommes, tandis que la Convention en avait quarante mille dans la province : un aussi faible point d'appui ne pouvait ni rassurer ni enhardir personne : aussi les émigrés n'ont-ils été joints que par quelques bandes de chouans, voisines du lieu du débarquement. Si la descente eût été opérée par vingt ou trente mille hommes, cette force respectable eût inspiré confiance. Tant que l'on ne montrera pas sûreté et probabilité de succès aux mécontents, ils resteront chez eux ; l'expérience du passé leur a appris à ne pas se livrer légèrement.

Ce que le comité de salut public craignait davantage, c'était que les émigrés, aidés de l'argent de l'Angleterre, n'eussent acheté quelques chefs républicains, quelques commandants, quelques représentants ; mais il paraît que le moyen n'a point existé, et qu'on n'avait préparé à

l'avance aucune des ressources morales et politiques, d'où cette expédition pouvait tirer des forces et de l'étendue. Comme plusieurs autres analogues, elle a échoué principalement par le vice des informations : on a totalement méconnu les sentiments publics les plus répandus : on a faussement espéré provoquer une révolte contre la Convention, et l'on s'est exagéré, ainsi que de coutume, le nombre et le zèle des royalistes assez dévoués pour braver les risques d'une adhésion publique à la contre-révolution, ou assez exaltés pour se joindre à une contre-révoluion absolue et par les armes dans le sens des émigrés.

Toute entreprise qui se présentera avec ce dernier caractère réunira éternellement contre elle la France entière. C'est une vérité de fait que j'ai pris la liberté d'exposer plus d'une fois à Sa Majesté l'Empereur et Roi, et que l'expérience n'a que trop justifiée.

Cet événement n'aura eu d'autre effet que de rendre le système émigré encore plus odieux, que de faire diversion aux divisions du parti républicain, que de lui rendre de l'autorité, de l'unité, de la force; que d'assurer l'établissement de la nouvelle constitution, que d'annuler les royalistes et que de jeter dans le courant républicain la foule qui n'espère plus de retour à la Monarchie. Il tue sur la place les ressources politiques plus lentes et graduelles qui se développaient.

L'esprit public a empiré et empire journellement depuis la mort du jeune Roi et depuis ces hostilités en Bretagne, qui ont raffermi le pouvoir de la Convention en lui procurant de nouveaux succès; car tant qu'elle triomphe, la masse nationale lui reste attachée, indépendamment de la diversité des opinions. La majorité ou, pour mieux dire, la presque totalité est plus que jamais passive, de lassitude et de crainte.

Le sort des émigrés pris à Quiberon a intéressé le public de Paris : les journaux invoquent à leur égard les mesures de clémence; mais elles ne sont guère dans le cœur de la Convention et en particulier des girondins dominants. Cependant, je penche à croire que le plus grand nombre de ces infortunés ne périra point. Les huit chefs de chouans arrêtés à Rennes, il y a deux mois, ont été transférés et interrogés à Paris : peu de gens doutent qu'ils ne soient exécutés. Il serait possible cependant qu'ils fussent compris, eux et les prisonniers de Quiberon, dans une espèce d'amnistie limitée qu'on projette d'accorder après la sanction de la nouvelle constitution.

Cette loi est décrétée en entier : elle l'a été avec la précipitation que l'on mettrait à l'affaire la plus vulgaire. Dans quinze jours les élections pour le nouveau gouvernement seront terminées, et ce gouvernement marchera dans un mois. M. Barthélemy est désigné agent, c'est-à-dire ministre ou membre du pouvoir exécutif, pour la direction en chef des affaires étrangères.

J'ai antérieurement eu l'honneur d'annoncer à Sa Majesté l'Empereur et Roi que le public et le peuple voyaient ce travail constitutif avec la plus profonde indifférence. On est rassasié de codes et de métaphysique politique; mais cette satiété même produit la docilité à recevoir toutes lois quelconques. Celle-ci a été violemment, généralement critiquée : nombre de bons écrits signés de leurs auteurs en ont fait remarquer les défauts. La Convention a méprisé toutes ces improbations, n'a pas corrigé une virgule de son travail, et a répondu aux censeurs par des menaces, par des mandats d'arrêt, par le despotisme de ses comités. Cependant la liberté de la presse résiste encore; l'Assemblée, ses principaux membres, ses opérations sont journellement déchirés

dans plusieurs feuilles politiques dont les auteurs et éditeurs, arrêtés un moment, ont recommencé leurs diatribes, le lendemain de leur élargissement.

On se tromperait fort néanmoins d'attribuer cette guerre de la presse exclusivement à l'amour de la Royauté. Une partie du public et du peuple ne veut pas plus d'un Roi que de la Convention : on méprise les députés, on les hait, sans estimer ni sans aimer les contre-révolutionnaires. On ne doit pas non plus confondre avec le royalisme le sentiment de haine qui anime beaucoup de gens contre le brigandage et les brigands, et l'indignation qu'excitent les ménagements de l'Assemblée pour les scélérats.

Ces ménagements ont pris un caractère soutenu. Quoique les *thermidoriens* et une partie des députés rappelés ce printemps à la Convention se sentent irrésistiblement brouillés avec les terroristes, ceux-ci retrouvent un certain appui dans l'abbé Sieyés et sa cabale, et dans la politique du jour qui réserve ces brigands pour les opposer au besoin aux royalistes, et comme d'énergiques défenseurs de la République. C'est en vain que quelques membres ont essayé de révoquer le décret par lequel la Convention a soustrait les terroristes détenus aux tribunaux ordinaires, pour attribuer leur jugement à une commission prise dans son sein. Cette mesure destinée à sauver ces scélérats a été maintenue à une grande supériorité de suffrages. Les sections de Paris, alarmées de voir remettre en liberté les agents les plus atroces du système de terreur, sont venues s'en plaindre avec force à l'Assemblée, dont le président les a traités avec la hauteur la plus insultante, tandis que plusieurs membres ont outragé ces pétitionnaires par l'épithète de *brigands* et d'autres propos que la décence ne permet pas de relever.

Aussi les jacobins commencent-ils à relever la tête; mais

quoique le sans-culottisme ait des racines profondes, il ne peut rien si l'Assemblée ou le gouvernement ne marche de concert avec lui. Si l'intérêt des gouvernants actuels s'oppose à ce concert, la première faction qui aura besoin des jacobins les trouvera du moins encore vivants et prêts à recommencer, s'il le faut, les scènes d'horreurs des années précédentes.

La paix avec l'Espagne [1] a fait à Paris une sensation bien plus forte que la paix avec le Roi de Prusse [2], elle a influé sur le prix des louis d'or, qui de 950 livres qu'ils valaient en assignats, sont tombés à 660. Ces paix partielles fortifient à un très-haut degré la confiance publique, le crédit de la Convention et la soumission générale, en relevant les espérances de voir finir avec la guerre toutes les calamités du jour.

Depuis la récolte, la ration journalière et individuelle de pain délivrée à Paris chez les boulangers à raison de trois sols, est d'une demi-livre : on y a joint deux onces de riz. C'est le double de la ration qu'on délivrait il y a un mois. L'abondance d'ailleurs règne, rien ne manque en pain, viande, fruits, légumes, étoffes ; mais toutes ces consommations sont à des prix monstrueux, inaccessibles pour tout ce qui n'est pas opulent. Le pain (celui qui se vend au marché, et non chez le boulanger) continue à coûter jusqu'à vingt francs la livre.

La Convention paraît avoir pris son parti sur les assignats

[1] Signée le 22 juillet.

[2] 12 thermidor. — « La nouvelle du traité de paix avec l'Espagne a répandu la plus grande joie dans tous les cœurs;... plusieurs citoyens disaient : C'est une bonne chose que la paix avec l'Espagne; mais si nous avions du pain... ce serait bien meilleur encore. »

13 thermidor an III. — « ...Cette nouvelle, reçue avec une satisfaction générale, est regardée par le public comme un acheminement à la paix générale, objet des vœux les plus ardents... » (*Rapp. journ. de pol.*)

et les abandonner à leur destinée. Tous les expédients pour les relever ayant échoué, on les laissera s'avilir totalement : cette banqueroute paraîtra l'ouvrage de la nécessité. L'Assemblée espère que forcément elle fera sortir le numéraire. Elle vient de décréter la levée en nature de la moitié des impositions territoriales ; elle a établi un nouveau système général de contributions : elle dissipe les milliards en papier comme on consomme ses provisions à la veille d'un voyage, et laissera les embarras de l'avenir à ses successeurs.

Elle n'emploiera pas beaucoup de formalités pour faire accepter la nouvelle constitution : elle sera envoyée aux départements, à qui l'on ordonnera de la recevoir. On fabriquera et l'on fera arriver de partout des adresses de félicitations et de remercîments, et l'on proclamera que c'est là le vœu du peuple. Si le mécontentement, si l'épreuve de ces lois, si leurs vices monstrueux qui se développeront très-promptement, empêchent le jeu de cette machine et la détraquent, la France sera livrée à de nouvelles convulsions inexprimables. Si au contraire, et par impossible, la lassitude, le besoin général de sûreté et de repos font aller ce gouvernement, la République se soutiendra quelque temps au milieu de la misère, de nombre de désordres, d'innovations et de factions.

XXIX

Berne, le 16 août 1795.

La catastrophe de Quiberon, prévue par tout ce que l'intérieur de la France renferme de gens instruits et sensés, est

une nouvelle et déplorable expérience de la fausseté des informations dont se bercent depuis cinq ans les royalistes émigrés; si cette disgrâce apprend à ne plus juger de l'état de la France d'après leurs romans et à renoncer une fois pour toutes à des expéditions établies sur de pareils rêves, elle n'aura pas été sans quelque utilité.

Mais elle en entraîne une bien plus importante, et sur laquelle je me fais un devoir de fixer l'attention de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

Le seul appui redoutable qui reste à la Convention, c'est la crainte générale d'une contre-révolution absolue par les armes, et l'aversion que ce système entretient contre les royalistes émigrés. Partout où ils se présentent, la République trouve plus de bras et de moyens qu'il n'en faut pour les repousser. Ceux même qui partagent leurs vœux et leurs opinions marchent comme les autres et détestent leurs mesures, parce qu'on n'y a aucune confiance et parce que chacun est certain qu'elles n'ont d'autre résultat que de mettre de nouveau en danger les monarchistes paisibles, qué de légitimer le retour du régime révolutionnaire, que d'éloigner celui de la Monarchie et de paralyser les causes graduelles lentes et sûres qui y reconduisent la nation.

En conséquence, aussitôt qu'on a été instruit du débarquement et de cette invasion combinée des Anglais et des émigrés; aussitôt qu'on a découvert ou soupçonné que cette irruption serait secondée par les armes des puissances et par des mouvements de M. le prince de Condé, tout le monde, sans distinction de partis, a *paru* devenir républicain. La Convention a oublié ses discordes; le public, la haine et le mépris qu'il lui a voués; les monarchistes secrets ou déclarés, la résistance morale qu'ils lui opposaient. Plus de prétexte de se refuser à ses réquisitions, à ses décrets, à

ses mesures révolutionnaires. Personne n'osait parler de royauté, puisque ce mot semblait déceler une collusión avec les projets tentés en Bretagne.

Aussi Paris et les départements avaient l'air d'être reversés de nouveau dans la République. Des comités enhardis remettaient la terreur à l'ordre du jour, et l'opinion intimidée semblait rétrograder.

Mais les choses ont repris leur ancien cours depuis la suspension d'hostilités. La paix de l'Espagne, celle annoncée comme très-prochaine avec l'Empire, l'espoir universel qu'elle ne tardera point à devenir générale, enfin le désastre de Quiberon en anéantissant à toujours les projets hostiles des émigrés, ont rendu toute leur énergie aux causes qui affaiblissaient l'esprit républicain et qui décréditaient la Convention.

Voici le tableau des esprits à Paris depuis cette époque.

La haine pour les horreurs meurtrières de la Révolution et pour les principes qui les ont enfantées, se caractérise et s'étend en raison des efforts qu'ont faits les comités pour les renouveler. Dans le nombre de ces horreurs, on comprend même assez ouvertement le 10 août 1792 et l'assassinat de Louis XVI. Les promoteurs de cette réaction, de cette poursuite contre les révolutionnaires, sont :

1° Une classe d'écrivains courageux, et qui, sans s'arrêter aux mots, attaquent successivement tous les principes parricides des jacobins[1].

2° Ce qu'on nomme les fils, parents, amis des guillotinés, des suspects et de tous les opprimés.

3° Une grande quantité d'esprits actifs et remuants, amateurs de changements, et qui, d'abord révolutionnaires par

[1] Michaud, Fiévée, les frères Bertin, Martainville, Dussaut, Royou, Lacretelle, Marmontel, Suard, Dupont de Nemours, Laharpe...

goût, par occasion, deviennent royalistes par le mépris profond que leur inspirent la Convention et ses membres.

Cette révolution journalière, progressive, mais sûre, résulte en grande partie, ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire à Sa Majesté l'Empereur et Roi, de la tranquillité où l'on est sur les attaques extérieures. La rigueur révolutionnaire de la Convention manque alors de motifs, ne peut se soutenir sans irriter les esprits, et laisse aux opinions une latitude qui permet des retours à la saine raison, et des manifestations plus hardies.

Le fanatisme du parti républicain est toujours le même, mais celui des royalistes *sensés* gagne en énergie : les républicains perdent chaque jour des prosélytes. Quelques-uns des députés qui n'ont point voté la mort du Roi, silencieux depuis quelque temps, ont repris courage : ils viennent de faire annuler le décret par lequel on avait soustrait aux poursuites des tribunaux les jacobins et les républicains terroristes.

La pluralité des sections de Paris devient meilleure de jour en jour. Les *patriotes* de 1789, soit les anciens constitutionnels, y ont repris le dessus : cette classe pour qui les régicides ont la plus grande horreur, parce qu'ils la regardent comme cent fois plus dangereuse que les aristocrates prononcés, devient de plus en plus en état de produire du bien, elle se montre ouvertement. Beaucoup d'entre eux ont du courage, et la plupart ont ce talent politique que donne l'expérience si nécessaire des révolutions populaires, et qui consiste à battre son ennemi avec ses propres armes : ils attendent, ils préparent une occasion forte, qui ne peut rien avoir de commun avec des descentes, des proclamations chevaleresques, des menaces ridicules d'émigrés.

On s'occupe très-peu de la nouvelle constitution : on

pense d'une manière générale à la prochaine législature. Les élections occupent ceux qui voudraient être élus, et l'on ne doute point qu'avec cette nouvelle Assemblée et les circonstances inévitables qui l'entoureront, les choses ne s'avancent grandement. A peine la Convention aura-t-elle cessé ses fonctions, qu'elle sera livrée au débordement de l'exécration publique.

Les révolutionnaires républicains, les orateurs des comités, leurs journaux, se plaignent journellement des progrès du royalisme : il est vrai que la presse commence à jeter le masque : la liberté d'écrire a produit la Révolution, cette même liberté la tuera en se révoltant, comme elle le fait chaque jour, contre son propre ouvrage. La bande de Sieyès, Louvet, Chénier, Sevestre, dominante au comité de sûreté générale, effrayée des progrès de ce changement d'opinion, a fait arrêter plusieurs journalistes et sceller leurs presses. Aussitôt un cri général s'est élevé, les autres journaux ont énergiquement dénoncé ces incarcérations. Le principal rédacteur de la *Gazette universelle,* feuille très-royaliste, étant du nombre des détenus, la section de l'Arsenal, sur laquelle il loge, est allée le réclamer avec force au comité de sûreté générale. Déjà cette inquisition a fait lever les scellés ; elle va être infailliblement forcée de relâcher tous ces individus qui poursuivront, et mille autres avec eux, une guerre à outrance à la Convention, à ses principes, à ses procédés. Les sections de Paris ont arrêté de ne plus recevoir aucune accusation de royalisme : sur leurs demandes impérieuses, l'Assemblée s'est vue obligée d'abolir les certificats de civisme, formule à l'aide de laquelle nul royaliste ne pouvait se promettre de vivre une semaine sans être dénoncé.

Le combat entre l'Assemblée et l'opinion est un combat

mortel : ou il faut que la Convention fasse expirer les écrivains publics sous la guillotine, ou ils triompheront, pourvu toutefois que les émigrés, les conseils du nouveau Roi, et des équipées semblables à celle de Quiberon, ne viennent pas croiser et détruire ces commencements de régénération, si précieux à ménager.

Ces progrès du royalisme mitigé sont tellement frappants que le comte Carletti disait dernièrement à une personne de ma connaissance qu'il ne voyait que des royalistes, qu'il était incroyable qu'un peuple aussi monarchique fît une constitution républicaine. « Je n'y crois plus, ajouta-t-il, et la paix va tuer le reste. »

On plaint, on voudrait aider les émigrés, comme hommes, comme Français; mais on déteste leur malheureuse et folle manie guerroyante, leurs menaces, leurs écrits insensés; tout ce qu'ils font est marqué au coin de l'imprévoyance et de l'ignorance de l'état des choses : ils s'égorgent eux-mêmes, et il faut des peines, des périls, des efforts aux monarchistes de l'intérieur pour réparer leurs sottises.

Le discrédit des assignats est invariable : aucun remède pour y obvier; il en eût existé dans les *mesures révolutionnaires* que la paix énerve absolument. Des mesures d'administration *ordinaire* ne peuvent rien produire.

La cabale de Sieyès travaille à retarder la paix, à garder toutes les conquêtes, à prolonger ainsi les moyens de tyrannie et ceux de désorganiser l'Europe; mais le mouvement national est trop fort pour que le système domine longtemps; si la paix n'est pas positivement dictée par le public à la Convention, c'est qu'il est dans le doute si on l'obtiendrait en restituant le pays conquis.

Par la protection de Sieyès et des comités, et en vertu du système d'opposer les terroristes aux royalistes, nombre de

jacobins, délateurs, brigands, assassins, avaient été relâchés. Les sections de Paris réclament leur réincarcération, et avec tant de force et de persévérance, qu'elles obligeront les comités à livrer leurs protégés aux autorités judiciaires.

Par une suite du même esprit et par l'opiniâtreté des membres conventionnels qui n'ont point voté la mort de Louis XVI, on a repris les poursuites contre divers députés couverts de crimes : neuf d'entre eux[1] ont été décrétés d'arrestation. Plus on frappera les jacobins, plus on amortira l'esprit républicain et révolutionnaire, et plus on assurera aux royalistes la sécurité dont ils ont besoin pour se montrer.

La paix avec l'Espagne a été suivie d'une baisse dans le prix des denrées et des comestibles; mais il est peu vraisemblable que cette baisse se soutienne. Quant au prix de l'argent, les louis d'or valent de 780 à 820 livres en assignats.

La Convention a fait célébrer l'anniversaire du 10 août.

Hors de son enceinte, personne ne s'est aperçu de cette commémoration, à laquelle Paris ne s'est point livré[2]. Quelques applaudissements et musiciens gagés ont fait tous les honneurs de cette fête, qui n'a point passé la porte de l'Assemblée.

[1] Lequinio, Lanneau, Leflot, arrêtés le 21 messidor; Dupuis, Bô, Piorry, Massieu, Chaudron-Rousseau, Laplanche, arrêtés le 22. — Le soir, on arrête encore Fouché (de Nantes).

[2] *Rapports de police* du 23 thermidor. — « ...Le public paraissait hier très-froid sur la fête de ce jour. Des femmes à la halle disaient qu'il vaudrait mieux s'occuper de faire baisser les denrées que de donner des fêtes inutiles. »

24 thermidor an III. — « ...On parlait... dans les endroits publics avec beaucoup d'indifférence sur la fête, et l'on témoignait que ce n'était guère l'instant de se livrer à la joie, lorsque la misère se faisait sentir partout... »

XXX

Berne, le 23 août 1795.

Il continue à régner à Paris autant d'indifférence sur la nouvelle Constitution que de pyrrhonisme sur sa future existence. On ne sait pas même si et quand on la mettra à l'épreuve : le parti qui l'a créée semble craindre déjà qu'elle ne le culbute, en faisant tout à fait cesser le régime révolutionnaire.

L'abbé Sieyès a reçu un affront de la grande majorité de la Convention, qui a rejeté une institution incompréhensible qu'il avait proposée d'un ton doctoral et absolu, sous le nom de *Jury constitutionnaire.* Il est certain que son influence législative a sensiblement baissé, et que ses oracles métaphysiques ont perdu leur crédit, même auprès du plus grand nombre de ses collègues; mais il continue, ainsi que sa cabale, à prévaloir dans les comités administratifs.

Il n'y a pas huit jours de suite un parti lié à la Convention, dont la majorité est *girondine.* Quelques monarchistes se sont montrés de nouveau depuis un mois, mais le gouvernement proprement dit est républicain. Les Comités de salut public et de sûreté générale en forment le centre, le ressort, et sont principalement formés par la cabale archirépublicaine de Sieyès et des girondins fanatiques.

Le feuille du *Moniteur* fait connaître chaque jour l'esprit faux et ardent de ces républicains *vrais;* les pages sanglantes et régicides de cette gazette sont le miroir et le registre de cette secte politique, dont le génie et le caractère se rap-

prochent beaucoup plus de ceux des jacobins que de l'esprit des républicains modérés. Aussi ces girondins hypocrites ou enthousiastes ont-ils encore une assez grande influence sur la tourbe des imbéciles, des coquins et des sans-culottes.

Les royalistes cependant augmentent de courage et suivent un plan de conduite; on remarque même parmi eux une sorte d'opiniâtreté d'opinion qui n'est point à mépriser. Les monarchistes raisonnables gagnent chaque jour en nombre; ils se rattachent les patriotes de 1789, vétérans très-utiles et nombreux, que les républicains ont travaillé à se concilier, mais sans succès jusqu'à présent. Tous ces partisans du régime monarchique désirent que la nouvelle Constitution soit mise à l'essai, par deux raisons : 1° parce que cet essai prouvera incontinent l'absurdité de l'ouvrage et la nécessité de le réformer; 2° parce que sous un régime positif et légal le despotisme révolutionnaire cessera, et l'on jouira plus sûrement de la liberté de la presse, du domicile, des passages, des correspondances et des communications, choses aujourd'hui très-casuelles.

S'il a existé une époque étrange et bizarre depuis la Révolution, c'est celle du moment actuel, où l'on voit une grande nation brisée de lassitude sans pouvoir trouver le repos, prête à être gouvernée par une Constitution qu'elle ne lit, ne comprend ni n'aime, adoptant ces lois républicaines précisément par l'espoir de leur fragilité et des ressources qu'elles fourniront pour revenir à la monarchie; payant d'horreur et de mépris les sophistes et les fripons qui la représentent malgré elle, et attendant dans une soumission passive l'instant d'en être délivrée.

Ce que l'on redoute le plus, c'est de voir beaucoup de députés actuels élus pour la nouvelle Assemblée. Mille intrigues sont déjà dressées pour diriger les électeurs vers

les principaux des représentants conventionnels. Cependant tout porte à croire que, si les assemblées électorales sont libres, peu de ces membres seront choisis, et que ceux qui ont participé aux horreurs du temps et à la profession comme aux projets du jacobinisme, seront écartés.

Le public, et même la majeure partie du peuple, désire par-dessus tout la paix générale. La ville de Marseille vient de la demander par une pétition formelle. Les monarchistes et nombre de députés de la Convention sacrifieraient toutes les conquêtes pour l'accélérer et l'obtenir; mais les girondins fanatiques et le comité de Sieyès persistent dans le système de tension. Trois motifs les dirigent : 1° le dessein d'étendre leur doctrine avec leur territoire; 2° le désir de fédéraliser successivement l'Europe à la République française; 3° celui de prolonger une guerre partielle qui prolonge aussi le pouvoir extraordinaire et les moyens révolutionnaires. Dernièrement, un Alsacien a proposé un prix de six mille livres à l'écrivain qui déciderait le mieux la question « s'il convient ou non à la France d'étendre ses limites jusqu'au Rhin ». Aussitôt le Comité de salut public a fait dénoncer par le *Moniteur* le fondateur du prix comme un *homme suspect,* et l'on a joint à cette dénonciation une dissertation pour prouver la nécessité et la convenance de garder tout le pays conquis jusqu'au Rhin.

Les vœux de clémence manifestés par le public et les journaux en faveur des émigrés pris à Quiberon n'ont point séduit les Comités. En vertu de leurs ordres sanguinaires, et malgré l'intercession formelle des généraux Canclaux et Hoche qui commandent en Bretagne, on a commencé à Vannes l'exécution des prisonniers. L'évêque de Dol, M. de Sombreuil, le fils cadet du maréchal de Broglie, et nombre d'autres, ont été fusillés. On en égorge trente et quarante

par jour, même davantage; car du 9 au 12 de ce mois cent quatre-vingt-huit ont été condamnés et exécutés. Tous les émigrés une fois jugés, on a dû passer aux chouans, dont le nombre pris excède trois mille : la plupart seront déportés ou traduits de force aux différentes armées. Le bruit courait assez généralement à Paris, le 17 et le 18, qu'un corps de mille cinq cents émigrés avait débarqué à Saint-Gilles, petit port vis-à-vis de l'île d'Yeu, sur la côte du Poitou et dans le département de la Vendée. Un si faible détachement ne peut être utile qu'autant qu'il joindrait Charette, qu'il déciderait ce chef à s'ébranler et qu'il lui apporterait des vivres, des armes, des munitions et de l'argent. Avec ces secours et ceux que l'occupation d'un port sur cette côte faciliterait successivement, il ne serait pas impossible de rendre à la Vendée une grande partie de son activité. Du moins là, les forces venant du dehors ne sont pas exposées, comme elles l'étaient à Quiberon, à rester isolées sur le bord de la mer, sans communication avec les royalistes du dedans; elles trouveraient dans la Vendée un noyau d'armée déjà formé, et quelques succès rapides formeraient dans cette partie un mouvement considérable qui occuperait sérieusement la Convention; mais si une politique éclairée, dirigée sur les dispositions publiques, remplaçait la malheureuse manie de batailler, et de batailler inutilement, la Vendée renforcée, réarmée, et redevenue menaçante, pourrait communiquer un ébranlement bien plus considérable, en se servant des ressources morales que lui donneraient sa situation et celle du royaume. Elle devrait se reposer sur ses armes, émettre un vœu formel, demander par une adresse énergique la convocation libre des assemblées primaires, leur décision sur la question de la Royauté ou de la République, envoyer ce manifeste à tous les départements,

districts et municipalités, et solliciter leur adhésion. Cette démarche, je n'en doute point, créerait plus de dangers et d'embarras à la Convention que des batailles; elle entrerait dans le sens de la nation qui désire la Monarchie, mais sans risquer des insurrections armées contre la République; elle servirait de texte aux monarchistes de la Convention, elle serait secondée par l'opinion, et si les républicains repoussaient cette demande par la force, ils violeraient eux-mêmes les principes de la Révolution, de la Constitution, de la liberté nationale, et le cri public serait en faveur de la Vendée. Depuis plusieurs mois l'auteur de cette correspondance avait proposé cette marche d'après des conseils éclairés, venus de Paris; mais l'ivresse guerroyante, les fausses informations et les illusions ont prévalu, cette fois, comme elles prévalent depuis cinq ans.

On a pu remarquer le caractère de l'esprit public dans deux célébrations récentes qui ont eu lieu à Paris, et l'une et l'autre d'un genre bien différent. La première a été celle de l'affreuse journée du 10 août 1792, et la seconde celle de la fête de l'Assomption. Le 10 août n'a guère été solennisé que dans la salle de la Convention, dont les tribunes très-parées étaient garnies de républicains et de républicaines girondistes; les ambassadeurs étrangers s'y trouvaient tous, à l'exception du seul comte Carletti. Le baron de Staël et sa femme y étalèrent leur impudence ordinaire. Dans la ville même, il n'y eut aucune fête ni même d'apparence. Simplement la Convention fit exécuter le soir, dans le jardin des Tuileries, un concert[1] qui attira assez de désœuvrés;

[1] 24 thermidor an III. — « ...Vers les six heures du soir, une foule immense s'est rendue au Jardin national, la tranquillité a régné pendant le concert; le public a applaudi à la simplicité et à l'économie, et l'on a paru content de ce que l'hymne des Marseillais et le *Réveil du peuple* n'ont été ni joués ni chantés. Au concert, lorsqu'on a joué *Ça ira,* plusieurs voix se sont fait

mais aucun signe de réjouissance publique. Au contraire, cette fête n'a inspiré que du mépris et de la haine contre les scélérats dont elle a rappelé les horreurs ; mais ces sentiments ont été exprimés *in petto,* ou tout au moins avec prudence.

Quant à la fête de l'Assomption, elle a été célébrée avec beaucoup de pompe dans la cathédrale, où un évêque constitutionnel a officié pontificalement. Le service a eu lieu de même dans plusieurs autres églises, et dans toutes à un concours nombreux d'assistants.

Les haillons de la misère, le désespoir des faméliques, les orgies de la licence, le luxe effronté des parvenus, de leurs femmes, de leurs courtisanes, la foule aux spectacles, la foule aux portes des boulangers, la foule dans tous les lieux d'agiotage où des brocanteurs innombrables trafiqnent d'assignats, de meubles, de comestibles, de marchandises, composent toujours le tableau étrange de la capitale. Les spectateurs eux-mêmes ont de la peine à s'y accoutumer. Telle est l'indigence publique que le Comité de salut public vient de faire afficher un arrêté qui ordonne de faire aux citoyens peu aisés, aux *rentiers* et aux *fonctionnaires publics* une distribution de chandelle, de sucre, d'huile et de morue, à des prix trois fois inférieurs à celui de leur vente ordinaire [1]. Le louis d'or vaut 380 livres en assignats.

entendre et ont dit : « Cela ira mieux quand on nous donnera la livre de « pain. » — A quoi il fut répondu par beaucoup de personnes : « C'est une « grande vérité. » — Un représentant en costume a été insulté... par le peuple qui lui disait : « Donnez-nous du pain plutôt que de la musique et des « concerts. » On entendait encore dans les groupes : « Les représentants se « réjouissent aujourd'hui, la révolution n'est avantageuse que pour eux... »

(*Rapp. journ. de police.*)

[1] 30 thermidor an III. — « ...L'arrêté du Comité de salut public concernant les secours, loin de produire les heureux effets qu'on en attendait, ne fait au contraire que très-peu de sensation sur le public. »

1er fructidor. — « Un rapport expose que l'arrêté du Comité de salut public... ne remplit pas les vœux du peuple... »

2 fructidor. — « Comme jusqu'à présent nous n'avons cessé de remettre

---

XXXI

Berne, le 30 août 1795.

J'avais eu l'honneur d'instruire Sa Majesté l'Empereur et Roi du projet formé par la cabale girondine de la Convention et dominante dans le gouvernement, de se perpétuer avec ses créatures dans le nouveau Corps législatif. L'Assemblée actuelle n'eût fait que changer de titre; on en eût exclu deux cent cinquante ou trois cents membres suspects à la cabale; l'autorité entière fût restée entre les mêmes mains, et toutes les places du nouveau gouvernement devenaient l'apanage d'une douzaine de dictateurs. L'audace d'une semblable entreprise, au milieu d'une nation qu'on égare depuis six ans au nom de la liberté et à laquelle on ne craignait pas de ravir le seul droit qui puisse la sauver de la tyrannie de ses représentants, le droit de les élire, cette audace découvrait en même temps, et la crainte de la haine publique, et l'espoir de la braver avec succès.

La majorité de la Commission législative des Onze avait adopté ces vues; un rapport pompeux avait été en conséquence lu à la Convention; déjà le décret était à moitié rendu, et l'on nommait cette mesure définitive *moyen de terminer la Révolution*[1]; et Paris effrayé allait recevoir forcé-

sous les yeux des comités du gouvernement le tableau déchirant (des calamités publiques), nous nous contenterons de dire aujourd'hui, d'après les observations des inspecteurs, que l'on pourrait croire que l'esprit public comprimé ne se compose plus que par le sentiment et les angoisses du besoin... »

(*Rapp. journ. de police.*)

[1] Mot de Daunou.

ment des mandataires choisis par ses oppresseurs. Heureusement les opposants ont profité du cri public pour renverser cette entreprise. Dans le projet de la Commission [1], les cinq cents députés à perpétuer devaient être choisis par un *jury de confiance,* c'est-à-dire par un Comité dévoué aux chefs républicains, qui eût exclu tous les députés suspects à ce parti, en réélisant ses meneurs et ses créatures.

En adoptant le principe de conserver cinq cents conventionnels dans le prochain Corps législatif, l'opposition [2] demanda d'abord que cette élection se fît *par le sort* et non au scrutin du Comité. De plus courageux, et ce furent les monarchistes, allèrent plus loin, en réclamant les droits du peuple de choisir ses représentants. Vainement *Louvet* prit trois fois la parole, et, soutenu du reste de sa cabale, présagea les plus grands dangers à la Convention, si elle s'abandonnait aux élections populaires : l'opposition triompha, le décret de l'avant-veille fut annulé, et il fut statué le 21 que le choix de cinq cents membres de la Convention actuelle pour le nouveau Corps législatif appartiendrait aux assemblées électorales convoquées définitivement au 11 de septembre [3].

Cette décision, rendue aux acclamations publiques, a désespéré les républicains *énergiques* et passé à une très-grande pluralité, parce qu'aux monarchistes se sont joints les jaloux de la cabale girondine, tous ceux qui se doutaient

[1] Rapport de Baudin (des Ardennes).

[2] Discours de Delahaye.

[3] 3 fructidor an III. — « ...Au jardin Égalité, on s'entretenait sur le mode de renouvellement des membres du Corps législatif; plusieurs citoyens, à cet égard, prétendaient qu'il fallait tout ou rien; « car, disaient-ils, les anciens qui « resteront gâteront les nouveaux : ...ils voudraient bien la perpétuer pour « continuer leur domination ». — Enfin, on ajoutait que lors de la tenue des assemblées primaires, on se ressouviendrait de tous les maux qu'ils ont fait souffrir. » (*Rapp. journ. de police.*)

de n'être pas réélus, et les démocrates de bonne foi qui n'ont pu supporter cette atteinte portée à la liberté populaire.

Tout porte à croire que, nonobstant cet ordre aux assemblées électorales de choisir cinq cents conventionnels parmi les sept cent cinquante représentants nouveaux qui doivent former la prochaine législature, peu de ces députés chargés de l'horreur et du mépris public seront nommés, et que les suffrages se porteront en beaucoup de lieux vers des citoyens recommandables par leurs propriétés, par leur conduite ou par leur mérite personnel, si toutefois les élections sont libres, si l'opinion publique qui travaille à les éclairer n'est pas réduite au silence par une nouvelle oppression.

Les Comités inquiets, effrayés du moment où ils redeviendront simples citoyens, chargés de la responsabilité de trois ans de crimes et de calamités, et ne cachant point leur terreur de voir des royalistes prévaloir dans les assemblées électorales, cherchent un rempart contre l'opinion qui les poursuit et contre la saine partie du peuple qui les abandonne. Ils ont projeté d'opposer le vœu des armées à celui de la nation, de s'entourer des premières pour se défendre contre celle-ci, et sous leur protection ressusciter des mesures arbitraires. Déjà quelques détachements de troupes choisies dans l'armée de Mayence sont arrivés à Paris. Il est certain que, pour conserver l'état républicain, les chefs de ce parti emploieront toutes espèces d'efforts; mais la division règne positivement parmi eux; ils se déchirent ouvertement, et l'on n'aperçoit plus de concert qu'entre quelques coquins des Comités entièrement dépopularisés. Les dernières séances de la Convention ont mis cette discorde en pleine évidence; elle dérive essentiellement non-seulement des opinions politiques, mais encore de la différence des intérêts. Ceux

qui n'ont point concouru à la mort de Louis XVI, ceux qui n'ont été ordonnateurs ni exécuteurs des forfaits de tous genres qui ont souillé la Convention, ceux qui après tant d'orages et de dangers soupirent après l'obscurité; enfin, jusqu'aux jacobins qui préfèrent n'avoir aucun gouvernement, plutôt que d'être gouvernés par d'autres qu'eux, contrarient les desseins et renversent les mesures d'une bande de fripons hypocrites qui, sous le masque de la modération, voudraient jouir seuls des fruits de la Révolution.

Cependant les républicains en général ont encore de grandes ressources; il règne entre eux dans la vie privée et dans les affaires un zèle, une ténacité, une certaine franchise qui ne se trouvent pas parmi les royalistes. Ceux-ci ont plus de morgue, ne savent pas se concilier les esprits, affectent un air de finesse ridicule qui éloigne la confiance, et manquent de justesse d'esprit dans leurs arrangements.

La dernière déclaration du roi Louis XVIII a été assez répandue à Paris et n'a produit que peu d'effet. On ne peut guère exciter d'enthousiasme ni de sentiments forts lorsqu'on est dans l'adversité. La clémence qu'annonce ce prince contribuera à affaiblir les préjugés; mais sur tous les autres points, il s'est placé à une trop grande distance de l'état actuel du royaume, des esprits, des changements, des ressources réelles qui sont nombreuses et dont ses conseillers lui laissent méconnaître et la nature et l'importance [1].

Les assignats sont à peu près irrévocablement coulés à fond; le 24, le louis d'or se vendait 960 francs en papier. La récolte, quoique belle, n'a point fait baisser le prix des

[1]. Mallet du Pan avait adressé, le 3 et le 10 juillet, deux *Notes à Louis XVIII* sur la « véritable situation des choses ». « Tous les raisonne-« ments, les calculs et les combinaisons sont à pure perte dès qu'on sub-« stitue... les espérances exagérées aux obstacles reconnus et les possibilités « de l'avenir aux exigences du temps présent... »

denrées. La Convention a absolument abandonné les assignats à leur destinée, et en dépense des millions chaque jour, pour faire à bas prix aux indigents une distribution de comestibles. Cette misère inouïe, cette monnaie de papier qui fait la fortune de chacun réduite à néant, la Constitution, la Vendée, la paix, l'avenir, occupent fort peu le gros des Parisiens; leur inconcevable légèreté plane sur tout cela. Tel ne sait pas comment il vivra demain, qui dépense huit livres à prendre une glace. Une foule de malheureux en haillons et défaillants de faim frappent tous les regards dans les lieux publics, à côté de gens qui ne s'entretiennent que de bals, d'opéra, de nouvelles modes. Mille écrits journaliers versent le fiel sur la Convention; on imprime les plus fortes vérités; ces hardiesses sont adulées, lues avec avidité, applaudies et sans laisser de traces. Après avoir fait cette lecture, on va l'oublier au *Petit Coblentz,* promenade où se réunissent les oisifs, les élégants, les petites maîtresses, les courtisanes, et toutes ces espèces qui tombaient autrefois presque sans murmurer sous le fer sanglant de Robespierre.

L'un des derniers articles de la Constitution proscrit irrévocablement les émigrés et leurs biens, sans autres exceptions que celles décrétées ci-devant : il est même interdit à la nouvelle législature d'altérer cette disposition, qui probablement ne sera pas plus respectée que tant d'autres. Toute la portion des républicains qui travaille à se concilier les anciens constitutionnels, les patriotes de 1789, continue à demander le rappel en France des émigrés de cette classe; nombre d'écrits paraissent journellement sur cette matière. On y désigne sous le nom de fugitifs ceux qui ont abandonné la France depuis le 10 août et le 2 septembre 1792, en les distinguant des *émigrés,* dont la sortie, plus volon-

taire et systématique, précéda cette époque, qu'on accuse d'avoir provoqué la guerre et spécialement d'avoir porté les armes contre la France. La force et l'influence que regagne chaque jour le parti constitutionnel, celle qu'il aura dans les nouvelles élections, l'appui qu'il reçoit de l'opinion et d'un grand nombre de papiers publics qui défendent aujourd'hui sa cause publiquement et chaque jour, ne laissent pas douter qu'incessamment ces fugitifs ne soient rappelés avec beaucoup de royalistes absents depuis la même date.

XXXII

Berne, le 6 septembre 1795.

Antérieurement, j'ai eu l'honneur de peindre à Sa Majesté l'Empereur et Roi l'état actuel de la Révolution en France, en disant que la Convention se trouvait dans une situation conforme à celle où les factieux placèrent le roi Louis XVI au mois de juin 1789, et ensuite au mois de juillet 1792.

Ce rapprochement est encore plus sensible aujourd'hui qu'il ne l'était il y a six semaines; il contient en abrégé le résumé de tout ce qu'on peut dire d'exact sur la situation morale et politique de la France en ce moment. En retracer les principaux traits, ce sera placer Sa Majesté l'Empereur au point de vue le moins obscur de ce tableau de confusion.

En 1789, on avait exalté l'opinion publique contre la cour; l'opinion générale n'est pas moins contraire à la Convention. Ce sentiment en 1789 était plus artificiel qu'il ne

l'est maintenant; il reposait alors sur des préjugés et sur des calomnies; aujourd'hui il a sa base dans le souvenir de trois ans de crimes et de calamités sans bornes.

Les esprits se précipitaient en 1789 vers la Révolution, aujourd'hui ils se précipitent vers un gouvernement qui la finisse à toujours. On se déchaînait en 1789 contre le ministère et les courtisans avec moins de force qu'on ne se déchaîne contre les députés sans distinction de partis; le mépris se joint ici à la haine, et ils sont cent fois plus dépopularisés, plus décriés que ne l'était autrefois le gouvernement.

En 1789, la licence de la presse attaquait tous les principes; en ce moment, la presse travaille à les rétablir : elle servait la Révolution d'un bout de la France à l'autre avec autant de zèle et de persévérance qu'elle en met aujourd'hui à faire abhorrer la Révolution. Les écrivains de la Convention sont mille fois plus avilis et plus odieux que ceux qui, en 1789, défendaient la cause du trône.

En 1789, on courait avec enthousiasme à l'anarchie, qui effraye maintenant ceux mêmes qu'elle a le plus favorisés.

Les embarras de finance dictaient en 1789 les sacrifices les plus dangereux à l'autorité royale, gênaient toutes ses ressources et fournissaient des prétextes et des instruments à la Révolution. La Convention est accablée sous un poids mille fois plus insurmontable, a épuisé tous les remèdes et se trouve face à face de la misère publique qu'elle a créée, d'une banqueroute de quatorze milliards et du dessèchement de toutes les sources de prospérité et de revenus publics.

En 1789 et en 1792, le Roi avait à combattre contre la nation égarée par des factieux; aujourd'hui, ce sont ces factieux qui ont à combattre la nation désabusée.

Ce parallèle, dont je dois épargner le détail ultérieur à la patience de Sa Majesté l'Empereur et Roi, est en tout point au désavantage des régicides; mais ces désavantages sont compensés par un secours que leur oppose la Convention : elle a dans sa main les armées qui avaient échappé à Sa Majesté Louis XVI.

Elle vient d'en faire autant de corps délibérants et législatifs, en portant à leur sanction spéciale le nouvel acte constitutif[1]. Rien n'a été épargné pour exciter leur fureur contre les détracteurs de l'Assemblée. La première mesure d'un corps arrivé de l'armée du Nord à Nantes a été d'y massacrer plus de cent cinquante citoyens. Tel est l'esprit général des armées de l'Ouest, et tel est celui qu'on inspire au rassemblement de troupes formé au Trou d'Enfer, près de Marly, à deux lieues de Paris.

Il en est résulté que le peu de discipline qui existait sur la frontière s'est perdu chez les troupes de l'intérieur, et qu'elles deviennent de jour en jour aussi insubordonnées, aussi licencieuses qu'elles l'étaient avant le règne de Robespierre. Ce désordre s'accroîtra par sa cause même; il est aisé de prévoir que la cabale insensée qui, pour conserver quelques jours de plus son autorité, a l'imprudence de mêler les soldats dans les décisions politiques et de s'en servir contre la nation, provoque de deux choses l'une :

Ou la nation prévaudra, soit qu'une partie de l'armée joigne ses intérêts aux siens, soit que la division des conventionnels les empêche de se servir à temps et efficacement des troupes, soit qu'un événement imprévu ou la non-réélection de l'Assemblée fasse rentrer le pouvoir dans des mains choisies par le peuple ; — ou la Convention réussira

[1] 11 fructidor.

à dominer la nation et les élections par la terreur et l'emploi des soldats, et dès ce jour les soldats deviendront ses maîtres et ses rivaux; ils remettront à l'ordre du jour la sans-culotterie, les égorgements, le pillage, les lois agraires. Les premiers conventionnels qui parleront de respect pour les lois seront massacrés par les troupes, dont les chefs ressembleront aux beys d'Égypte sous les Mamelouks.

L'un ou l'autre de ces futurs contingents résultera de la marche forcée où le dépit, l'ambition, la crainte du ressentiment public précipitent la Convention. Le peu de gens sages qu'elle renferme lui ont prédit toutes ces conséquences, mais inutilement; les *montagnards* jacobins, à qui ce régime d'anarchie militaire promet une nouvelle influence, ont secondé les projets des républicains enragés et de la Gironde, qui risquera tout plutôt que de se dessaisir du sceptre.

J'avais eu l'honneur d'annoncer à Sa Majesté l'Empereur les germes, les agents, les causes de développement graduel de cette collision entre les représentants du peuple et le public; les dernières séances de la Convention l'ont fait éclater sans mesure.

Plusieurs sections de Paris, conduites par des royalistes déguisés, ou par des constitutionnels connus, sont venues nettement réclamer contre le décret qui ordonne la réélection de cinq cents des députés actuels, et contre le séjour des troupes qui entravaient la liberté des élections. « Sommes-
« nous à Constantinople au milieu des janissaires, ou à
« Rome parmi les gardes prétoriennes? La carrière que
« vous avez à parcourir est bien courte pour adoucir tous
« les maux qui vous restent à réparer; profitez-en et venez
« ensuite vous présenter aux suffrages libres du peuple qui
« saura vous juger. »

L'Assemblée s'est soulevée de fureur, pendant que les tribunes applaudissaient les sections. Chénier[1], président, leur a répondu avec arrogance et insulte. Il leur a reproché de calomnier l'armée. Tallien a paraphrasé ce texte en invectivant personnellement l'orateur des sections, en se récriant sur l'outrage fait aux *soldats de la liberté.* Discours et délibération n'ont eu d'autre but que d'enflammer l'armée contre les citoyens; le lendemain, une députation, apostée du camp formé au Trou d'Enfer, est venue annoncer avec emphase et flagornerie qu'il avait accepté la Constitution à l'unanimité des voix *moins une.*

Tel sera vraisemblablement le vœu *pratiqué* des autres armées.

On doit observer qu'en rejetant la réélection de cinq cents représentants et en improuvant la nouvelle Constitution, les mécontents, même les plus monarchistes, se garderont de lui refuser leur voix, puisqu'elle les délivrera de cette bande de scélérats qui oppriment la France depuis trois ans, sous le nom de Convention, et que personne ne redoute la durée de ce ridicule édifice républicain. L'importance du moment présent est donc, non dans l'acceptation de cette nouvelle loi, mais dans la question si le peuple sera ou non libre d'exclure les conventionnels du prochain Corps législatif.

Les sections de Paris se sont prononcées à ce sujet; mais il est douteux que les départements lâches et ignorants osent suivre cet exemple. Déjà l'on travaille dans la capitale à fixer les choix des électeurs; plusieurs monarchistes constitutionnels sont mis sur les rangs et fortement appuyés d'un très-grand nombre de citoyens.

Les républicains les plus modérés n'ont pu réussir à

[1] Séance du 11 fructidor.

coaliser avec eux les constitutionnels, parce que la Gironde, les énergumènes, les jacobins ont persisté dans leur opposition à cette réunion. En conséquence, l'administration des Domaines nationaux a reçu ordre de mettre en vente, et a fait afficher dans Paris comme vendables, les biens de M. de Lafayette.

Le retard de la paix et l'attitude défensive conservée par la plupart des puissances belligérantes, influent très-sensiblement sur l'état de discorde, de confusion et de mécontentement où tombe l'intérieur de la France. Des hostilités positives et même des succès n'eussent peut-être pas produit cet avantage. De jour en jour la France approche de l'état de détresse et de chaos que j'avais eu l'honneur de faire pressentir il y a six mois à Sa Majesté l'Empereur, et du moment où, peut-être sans combattre, Sa Majesté remportera le fruit de sa patience, de ses sacrifices, du plan défensif qu'elle a sagement adopté, et verra la France rentrer d'elle-même dans les anciennes limites et proscrire avec horreur la Révolution. Si, au contraire, les régicides l'emportent à l'aide des armées, celles-ci se désorganiseront bien vite, et, en ravageant l'intérieur, perdront de vue les frontières ou se trouveront incapables de les défendre.

La position critique où se place la Convention, les dissentiments qui la travaillent, l'empêchent de suivre aucun dessein fixe. Ce qu'on arrête un jour dans les Comités est révoqué le lendemain. Il en est de même dans l'administration; on rend des lois qui ne sont point exécutées; au milieu d'un abîme d'affaires et de difficultés, la chose ne marche que par une force d'inertie. Le gouvernement se réduit à payer et à émettre des assignats.

Le sort de cette monnaie est décidé. Excepté quelques imbéciles dans les Comités, tous sont convaincus de l'anéan-

tissement forcé de ce signe représentatif; il n'est plus question que de retarder cet anéantissement total, tant que la guerre subsiste. Les gens instruits évaluent à vingt milliards la masse des assignats en circulation, et à dix milliards la dette constituée et la dette flottante de la Convention. Le 2 de ce mois, le louis d'or valait mille et trente livres en assignats.

Tout ce qu'on débite, tout ce qu'on lit dans les papiers publics sur la Vendée, est hasardé ou controuvé. On ignore presque entièrement ce qui se passe dans cette contrée, ce que fait Charette, ce qu'il prétend faire, où est son armée, et sa force. Nantes n'est point cerné par ses troupes, car les ouvriers de cette ville arrivent exactement à Paris. L'armée des Pyrénées occidentales est en marche pour la Vendée, et celle des Pyrénées orientales pour l'Italie. Le général Moncey, qui conduit cette dernière, prend le commandement de l'armée de Nice, à la place de Kellermann, qui va à l'armée des Alpes.

XXXIII

Berne, le 13 septembre 1795.

La crise actuelle prend un carctère toujours plus grave par l'opposition soutenue qui se manifeste entre le peuple et la Convention. Du dénouement de cette crise dépendra le sort final de la Révolution et la prolongation ou l'anéantissement de la forme républicaine.

La résistance à réélire les députés actuels est tellement

exaltée à Paris qu'il n'est plus permis aux comités d'espérer de la surmonter par les moyens ordinaires; tout est usé, confiance, persuasion, charlataneries, promesses, menaces même; l'horreur pour l'Assemblée s'est accrue avec ses efforts pour se perpétuer. Ceux de ses membres à qui la journée du 9 thermidor de l'année dernière conservait encore quelque popularité sont devenus odieux par la violence avec laquelle ils ont défendu le décret des réélections et insulté les sections de Paris [1].

Une lutte d'écrits forcenés s'est établie depuis quinze jours entre le public et les stipendiaires de la Convention. Les murs de Paris sont couverts de placards, d'affiches, d'appels, de provocations sanglantes; mais il est à observer que si la force des injures et des accusations banales est du côté de l'Assemblée, celle des arguments populaires est toute entière dans les mains de ses adversaires. Aussi chaque jour ont-ils fait des prosélytes; leur audace s'en est augmentée : les reproches les plus amers sont adressés publiquement à la Convention, les personnalités les plus violentes contre ses principaux meneurs circulent avec éclat, des instructions fortes, positives et détaillées, imprimées et répandues partout pour servir de règle aux assemblées primaires et électorales [2]. Tout mouvement d'opinion un peu général dégénère constamment à Paris en enthousiasme; l'enthousiasme fait passer sur les dangers et supplée au courage; nul incendie n'est plus communicatif que celui qui s'allume et s'alimente par les écrits et les discours chez une nation dont les deux occupations habituelles sont de lire et de parler.

[1] Voir les *Rapports de police*, du 5 au 30 fructidor, sur les appréciations publiques de la Constitution et de la réélection. — (SCHMIDT, t. II, p. 399 et suiv.)

[2] Elles avaient été convoquées pour le 20 fructidor (6 septembre).

D'ailleurs, la masse des citoyens ne se dissimule point que la permanence de la Convention travestie en simple Corps législatif rendra bientôt ce pouvoir aussi tyrannique, aussi vindicatif qu'il l'a été, et qu'en ressuscitant des factions féroces elle rouvrira un abîme de malheurs publics et particuliers.

L'instruction générale donnée aux assemblées primaires consiste à les exhorter à accepter la Constitution sans l'approuver ni la combattre, ni même sans la discuter, mais à rejeter le décret additionnel qui contraint la nation à choisir les deux tiers de ses représentants parmi la Convention actuelle. Pour prévenir le cas où la Convention, irritée du rejet de son décret, suspendrait les assemblées électorales, on recommande aux assemblées primaires de déclarer avant tout les pouvoirs des députés actuels expirés au 1er octobre, de réunir sans délai les électeurs, de nommer les nouveaux députés et de ne point se séparer avant que le nouveau Corps législatif ait remplacé la Convention.

Une grande pluralité d'anciens constitutionnels, de patriotes de 1789, tous les royalistes qui n'ajoutent foi à une contre-révolution par les armes, et un nombre de républicains chancelants ou modérés, ont formé, organisé et dirigent cette impulsion contre l'exécrable Assemblée du moment. La haine qu'on porte à la Convention, la crainte qu'inspire la durée de son autorité, l'ambition de ceux qui aspirent à la remplacer, la force d'inertie, l'avantage que présente ce moment d'exercice de la souveraineté publique si l'on sait en profiter, la violation manifeste des premiers principes de la liberté publique, l'empire de l'opinion, enfin le nombre, si l'on parvient à le rallier à une conduite et à des points communs, — voilà les armes et les ressources de l'opposition soutenue par les monarchistes de la

Convention, au nombre de cinquante à soixante, et seuls échappés au décri et à la haine publique.

La cabale dominante dans l'Assemblée combat le danger qui la menace en rendant guerre pour guerre d'opinion et en multipliant les écrits pour affaiblir la défaveur dont elle est l'objet ou plutôt pour la rejeter sur ses adversaires qu'elle dépeint comme des aristocrates, des royalistes, des contre-révolutionnaires. Elle provoque le secours des armées soit par leur suffrage en sa faveur, soit pas leurs bras pour intimider et asservir plus ou moins les élections; elle a rendu le droit de voter aux buveurs de sang et aux jacobins, après les avoir fait, il y a trois mois, dissoudre, enfermer et désarmer. Elle travaille à l'aide de ces brigands à troubler les assemblées primaires et à y produire des troubles pour avoir le prétexte d'employer les soldats.

Elle ne cache plus le danger où elle se trouve. Ses membres savent qu'une fois rentrés dans la classe des citoyens ordinaires, le poids des ressentiments publics et particuliers les poursuivra impitoyablement, qu'ils trouveront des assassins au coin des rues, et qu'il ne leur restera en France ni retraite ni sûreté. Ainsi, point de milieu, il faut régner ou périr. C'est dans ce sens qu'a parlé Tallien le 5 de ce mois.

En conséquence, on s'est rapproché des terroristes. Girondins et thermidoriens ont eu des conférences avec les jacobins; le péril commun les a réconciliés; Tallien et Fréron ont été applaudis par la montagne en rentrant dans ses fureurs. Les tribunes de la Convention se remplissent de nouveau de scélérats des deux sexes à qui les comités ont ouvert les portes des prisons. Enfin, pour refroidir les constitutionnels et les ramener à eux, les comités ont fait afficher la déclaration du roi Louis XVIII avec un commentaire,

dans le but de démontrer aux patriotes de 1789 que ce Monarque n'entend les épargner pas plus que les républicains, et que la Royauté ne reviendra qu'avec la noblesse, les priviléges et le despotisme.

Tous les régicides, auxquels se joignent les républicains opiniâtres et les scélérats, composent cette ligue pour raffermir l'autorité de la Convention. Dans la séance du 5, l'une des plus furieuses qu'ait encore offertes l'Assemblée, on a proposé les mesures les plus violentes, auxquelles cependant Lanjuinais, Boissy d'Anglas, La Rivière et les autres députés sages ont fait surseoir. Mais le gouvernement supplée aux hésitations de l'Assemblée par des arrêtés privés des comités qui tantôt font poursuivre les prêtres dans les départements, tantôt distribuent des troupes là où ils redoutent les assemblées primaires, tantôt lâchent des bandes de terroristes dans les cantons qu'ils veulent intimider.

Il serait téméraire de décider à qui restera la victoire. Si l'on ne considérait que la véhémence des sentiments et des manifestations anticonventionnelles à Paris, le ton d'assurance que montrent les instigateurs et les partisans de la résistance, enfin l'espèce de courage qu'ont déployé des gens jusqu'ici fort peu hardis, on serait tenté d'attribuer cette exaltation à la sécurité et de juger les opposants sûrs de leur fait.

Mais le caractère volage et discoureur des Parisiens, mais leur énergie qui s'évapore en babil et qui se rebute aux premiers obstacles, mais l'habitude de trembler sous l'autorité qu'on veut aujourd'hui détrôner, mais tant d'exemples de soumission passée devant les plus vils scélérats, font douter du succès de cette insurrection morale. Elle cessera, tout me porte à le croire, à l'instant où il faudra ou

céder ou courir le risque de se battre. Ainsi, si la Convention ne se divise, ne s'intimide et ne fléchit pas la première, si à la malhabileté et à l'inconséquence de ses meneurs succède un plan de fermeté soutenu; si elle ose courir la chance des suites que pourrait entraîner l'entreprise de frapper de nouveau la nation par la terreur, je pense qu'elle l'emportera. La lassitude générale où l'on est de la Révolution écarte une foule considérable, surtout dans les départements et dans les campagnes, d'une résistance qui pourrait prolonger la révolution ou en amener une nouvelle.

Une autre cause très-active du désavantage des mécontents est le défaut d'uniformité dans leur but définitif. Les républicains modérés voudraient un Corps législatif moins infâme que la Convention et une meilleure Constitution, mais point de Royauté. Parmi les monarchistes, ceux qui n'ont à se reprocher ni erreurs de conduite, ni erreurs d'opinion, et que dirigent les principes et les devoirs, rendraient le trône au roi Louis XVIII. Les constitutionnels seraient de même revenus à ce prince, s'il ne s'était pas déclaré trop exclusivement le Roi des émigrés et le restaurateur de l'ancien régime pur et simple. Certains de perdre places, avancement, grâces quelconques, et offensés d'une amnistie qui les réduit à n'être point pendus, ils se sont refroidis et divisés. Les uns jettent maintenant et sérieusement les yeux sur le duc d'Orléans. Tous sont déterminés, s'ils parviennent à rétablir la Royauté, à rejeter Louis XVIII, s'il persiste à ne réserver ses faveurs qu'à ceux qui l'ont suivi dans sa retraite, si les services n'expient point à ses yeux quelques égarements d'esprit, et s'il n'accepte point les limitations dont ils entoureraient l'autorité royale. — Louis XVI vivant, ou son auguste épouse, ou son fils, se-

raient déjà rétablis sur le trône et les objets d'un fanatisme royal aussi exalté que l'est le fanatisme républicain.

De toutes les démarches qu'on a dictées au Roi depuis la mort de son neveu; celle qui a le plus indisposé les esprits est la disgrâce de M. le prince de Poix, capitainé des gardes de Louis XVI, et à qui le nouveau roi a dicté sa démission. M. le prince de Poix en l'envoyant a écrit à Sa Majesté une lettre où il rappelle ses services aussi notoires qu'éclatants, et son dévouement envers le feu roi. « A pareil jour, en 1792 (le 10 août), écrit-il à Sa Majesté, je l'ai couvert de mon corps pour le garantir des coups de fusil tirés sur lui dans le jardin des Tuileries. Après avoir entendu crier ma tête à prix pendant six semaines et perdu pour la cause de Sa Majesté mon père et ma mère sur un échafaud, je m'attendais à être considéré par le successeur de Louis XVI, qui est son frère. » Les esprits violents et aveuglés qui donnent de semblables conseils à Sa Majessé lui nuisent plus que les jacobins. Le seul tort de M. le prince de Poix fut d'avoir partagé aux États généraux en 1789 l'opinion de la minorité de la noblesse pour la réunion des ordres. Il quitta d'ailleurs l'Assemblée nationale en 1790 et se dévoua tout entier à ses fonctions et au salut de Leurs Majestés.

Dans les conjonctures présentes, le débarquement de M. le comte d'Artois et de la divisien anglaise qui l'accompagne ferait une diversion funeste en faveur de la Convention, fournirait un prétexte à la prolongation de ses pouvoirs, excuserait aux yeux du peuple le retour des mesures révolutionnaires, rallierait nombre de voix même de monarchistes à la Convention et paralyserait les moyens actuellement en activité pour l'expulser.

Le parti de Sieyès, Louvet, Tallien, Rewbell et des

jacobins veut continuer la guerre et garder le pays conquis pour embraser et révolutionner l'Europe, c'est un fait dont j'atteste la certitude, ainsi que j'atteste qu'un autre parti du gouvernement réduit ses conquêtes à la Savoie qu'il ne veut point rendre et à la Hollande qu'il veut maintenir dans sa révolution. Quant à la nation même et à tous ceux qui combattent aujourd'hui la durée de la Convention, ils signeront la restitution de toutes les conquêtes le lendemain du jour où le pouvoir sera passé en d'autres mains.

P. S. — Je reçois mes lettres de Paris du 8 et du 9. La très-grande pluralité des sections a rejeté à peu près à l'unanimité le décret de réélection, pris sous sa sauvegarde tous les citoyens à la liberté desquels on voudrait attenter [1], annulé les arrêtés qui déterminaient la formation des bureaux dans les assemblées, et expulsé les terroristes nonobstant les décrets qui leur rendaient le droit de voter. Paris est aussi calme que la Convention est agitée. Les assemblées sont paisibles et fermes ; elles se sont déclaréees permanentes et en pleine souveraineté. Les comités ont fait entrer dix-huit cents hommes aux Invalides et approcher

[1] 22 fructidor an III. — « ...D'après les rapports du jour, il paraît que les citoyens réunis en assemblée primaire sont, en majorité, très-dissidents de la Convention, sauf le vœu presque unanime... pour l'acceptation de l'acte constitutionnel. Les deux décrets des 5 et 13 fructidor (relatifs à la réélection des deux tiers) n'ont trouvé hier que très-peu de défenseurs et d'apologistes. ...Il semble que beaucoup de sections prétendent non-seulement rivaliser avec l'Assemblée, mais encore... entraver sa marche et ses opérations...

« *Section de l'Observatoire.* — Après la lecture de la Constitution, un membre est monté à la tribune pour observer à l'assemblée que le gouvernement et la police y envoyaient des émissaires pour écouter, prendre le nom de ceux qui parleraient mal de la Constitution et les dénoncer. Le commissaire de police... est convenu du fait. L'inspecteur déclare qu'aussitôt l'assemblée a pris un arrêté portant que si un de ses membres était chagriné pour son opinion, il serait mis sous la sauvegarde de la section, et que son arrêté serait envoyé aux quarante-sept autres sections, avec invitation de suivre son exemple... » (*Rapp. journ. de police.*)

quelques corps de cavalerie; on ne s'en est point intimidé, et l'on peut regarder la résolution de Paris comme invincible, à moins qu'on ne la dompte à coups de fusil.

XXXIV

Berne, le 20 septembre 1795.

Sa Majesté l'Empereur et Roi aura été moins surprise que le public du mouvement extraordinaire et presque unanime d'opinion qui se soutient à Paris, si elle a bien voulu se rappeler les détails successifs que j'ai eu l'honneur de lui présenter. Je lui ai fait connaître les semences, les causes nécessaires, les agents des dispositions qui éclatent aujourd'hui, les projets formés pour l'époque des assemblées primaires, la marche que l'on entendait suivre, sans taire à Sa Majesté Impériale et Royale les obstacles divers qui combattraient cette entreprise.

J'ose espérer que, nonobstant les vues fausses et les informations non moins fausses que des esprits égarés par leurs passions s'obstinent à répandre hors de la France, Sa Majesté l'Empereur et Roi aura pressenti les effets qui se manifestent en ce moment, effets dont l'extrême importance n'a nullement été sentie en Europe, et dont je montrais les ressorts en donnant hebdomadairement l'anatomie morale de Paris.

Ceci est l'époque la plus décisive, la plus grave de la Révolution : le procès de la République ou celui de la Monarchie en dépend Il serait déjà décidé si le crime n'avait

enlevé à la France les trois têtes augustes que le vœu public eût aujourd'hui rappelées au gouvernement suprême, ou si l'héritier actuel de la couronne eût voulu apercevoir que, pour devenir Roi, il fallait cesser de paraître, de parler et d'agir comme étant exclusivement le Roi des émigrés, qui ne peuvent rien, mais absolument rien pour lui, quelles que soient à cet égard leurs prétentions.

Voici l'état fidèle de Paris le 14 de ce mois, et celui des espérances qu'il permet de concevoir. Frappée de terreur à son tour, la Convention, voyant les assemblées de la capitale persister avec autant de méthode et d'intelligence que de courage et d'unanimité à rejeter ses infâmes représentants, a tout employé, jusqu'aux moyens les plus misérables, pour surmonter cette résistance. Démonstrations militaires, menaces, violences, décrets tyranniques, défenses aux assemblées de communiquer entre elles, défenses aux maîtres de poste de donner des chevaux, refus de passe-ports, prohibition de tout commerce entre Paris et les armées, falsification des procès-verbaux venant des assemblées des départements, multiplicité des libelles, d'adresses calomnieuses et sanguinaires, accusations répétées de royalisme et d'aristocratie contre les sections, efforts pour les entraîner à quelque excès, appel aux terroristes caressés, loués et payés, mensonges effrontés, corruption, tout a été mis en œuvre et a tourné à la honte comme à la ruine de la Convention. Jusqu'au bas peuple l'a abandonnée, et s'est joint aux imprécations générales contre son gouvernement; ces mesures révoltantes et despotiques ont irrité les indifférents et enflammé les esprits : Paris n'a suivi qu'un même sentiment, celui de considérer la Convention comme une troupe d'ennemis et de tyrans, et de s'en délivrer à tout prix.

Dans les quarante-huit sections l'expression de ce senti-

ment a été unanime. Depuis 1789, on n'avait pas revu cette impression spontanée et universelle. Plus de quatre-vingt mille citoyens, assemblés dans ces sections, ont, d'une voix, rejeté le décret qui enjoint de réélire cinq cents membres de la Convention. Les délibérations ont été calmes, sensées, mais fermes. Les terroristes, chassés ou réduits au silence, sont allés se réfugier dans les bras de la Convention, dont le président les a nommés *patriotes :* les comités ont peuplé les tribunes de ces scélérats.

Point de section où les crimes de la Convention, ses usurpations, le caractère de ses meneurs, n'aient été retracés avec force et fidélité, et aux applaudissements unanimes; la Révolution et ses horreurs ont été passées en revue, et les chefs girondins, thermidoriens et jacobins voués à l'exécration publique. Ces assemblées ont adopté diverses résolutions subversives des décrets, et étaient, le 13, au moment de décider un arrêté pour obliger la Convention à une vérification solennelle des résultats des assemblées primaires dans les départements.

Une seule section, celle des *Quinze-Vingts,* où demeure Santerre, avait accepté la réélection des cinq cents et paru se séparer des autres assemblées; mais deux jours après, elle a rétracté son adhésion et s'est réunie à la masse de Paris.

L'esprit qui règne dans ces assemblées primaires présage à la Convention le même sort que les assemblées des bailliages en 1789 présagèrent à la cour de Versailles, et par les mêmes moyens : l'exercice de la *souveraineté du peuple* et l'ambition des aspirants au futur Corps législatif.

La prétention de la Convention à se faire réélire avait pour objet de conserver le pouvoir à toute la faction qui vota le régicide et à ceux qui renversèrent la Monarchie en

1792. Le but des opposants est, au contraire, de chasser les uns et les autres, et d'élire des députés connus par un tout autre patriotisme et par de tout autres principes. Aussi l'un des chefs des comités disait à l'un de mes correspondants : *Vous n'aurez point de République, la réélection des deux tiers d'entre nous est rejetée par les assemblées primaires.* C'est là le mot, et la conséquence infaillible d'un changement total de représentants.

Aussi les comités, les jacobins, les terroristes, les septembriseurs se sont-ils réunis pour prévenir cet événement: ils en ont affiché le pronostic au coin des carrefours pour rallumer la haine publique contre les royalistes; mais ces efforts n'ont pas donné un seul suffrage de plus à la Convention ni ébranlé même la canaille.

Les assemblées de Paris ont été très-nombreuses; les assemblées rurales très-peu : en général, les gens de la campagne sont assez indifférents à ce qui se passe, pourvu que, sous un régime quelconque, ils continuent à vendre leurs denrées fort cher, à n'acquitter ni impositions, ni dîmes, ni droits féodaux, et à ne plus essuyer de réquisitions. Cependant, la presque unanimité des cantons et même des départements qui avoisinent Paris, sur un rayon de cinquante lieues, a imité la capitale, et a rejeté le décret des cinq cents. Versailles, Melun, Meaux, Saint-Germain en Laye, Amiens, Orléans, Chartres, Montargis, Nemours, Lille, Nevers, sont dans ce nombre. On avait annoncé à la Convention l'acceptation de Rouen; mais on dément aujourd'hui la vérité de ce rapport.

Les villes de Grenoble, de Dijon, de Besançon, de Lyon ont accepté le décret. Paris s'inquiète peu de ces adhésions, fruit de la lâcheté, et il connaît trop bien l'ignorance, la servilité, l'inconcevable assujettissement des provinces à

la capitale, pour douter qu'elles ne rétractent bientôt ces adhésions, aussitôt que le vœu de Paris et surtout son succès leur seront connus. Paris, entraînant avec lui les départements circonvoisins, subjuguera éternellement le reste de la France, qu'il ne faut jamais compter dans les calculs, quoique les émigrés aient sans cesse fondé les leurs sur cette prétendue opposition des départements à la capitale.

Tous les procès-verbaux des assemblées primaires doivent être clos et expédiés le 20 de ce mois. A cette époque, on saura avec certitude si la majorité a été ou non favorable au décret de réélection.

Quant à la Constitution, elle a été presque universellement adoptée. Dans quelques sections de Paris et autres cantons, plusieurs voix ont demandé un roi. Ces votes ont été reçus, accueillis et comptés comme les autres; personne n'en a murmuré : il y a un an qu'on eût égorgé des opinants assez hardis pour exprimer un pareil vœu. Dans divers cantons, la Constitution a été rejetée en tout ou en partie; et ce qu'on doit remarquer, c'est que partout où les régicides et leurs complices ont vu repousser le décret de réélection, ils ont voté contre la Constitution même. Preuve de plus de l'opinion où ils sont tous que le nouveau Corps législatif rétablira la Monarchie.

L'immense pluralité qui a rejeté la réélection des Cinq-Cents n'est point, ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire observer antérieurement, exclusivement composée de monarchistes; il s'y est joint des républicains rigides, des intrigants révolutionnaires et ambitieux qui aspirent à remplacer la Convention.

Généralement, le parti royaliste, devenu nombreux et puissant en force d'opinion, se rallie à la Constitution nouvelle et place son espoir dans le Corps législatif. Il n'y

subsiste pas moins d'inertie, de nonchalance et de sottise; il faut une force de choses aussi grande et une réaction nécessaire aussi invincible du présent sur le passé pour qu'il ait obtenu le succès que nous lui voyons.

Je répète que ce succès, cette impulsion, cette réunion énergique de volontés contre les régicides, est l'ouvrage des anciens constitutionnels, des révolutionnaires de 1789 et autres partisans de la Monarchie limitée; très-probablement, ils composeront la majorité du Corps législatif, si les élections restent indépendantes du décret des deux tiers.

Quant aux vues ultérieures des uns et des autres, elles sont toutes simples. Du côté des régicides, ils attendent que le Corps législatif, composé de tout ce que la Convention renferme de pire, contenu par la surveillance des jacobins et forcé de suivre la ligne républicaine, maintiendra la Révolution, les auteurs du 10 août et les juges du 20 janvier 1793. Du côté des royalistes, ils attendent que le Corps législatif renouvelé, écrasé de dépenses publiques et de l'entretien du peuple, de la nécessité de faire cesser la cherté, harcelé par le terrorisme et craignant son exécrable retour, fera l'appel à la nation sur le rétablissement de la Monarchie.

Tout dépendra donc du choix des députés. C'est à ce premier but que se réunissent les monarchistes : leur concert, unanime sur ce point, ne l'est ni sur la nature de la monarchie à refaire, ni sur le choix d'un roi. Le monarque actuel a très-peu de partisans, tout le monde, même les royalistes par naissance, craignant les émigrés et ne voulant absolument ni de leur influence, ni de leur gouvernement. Ainsi il est aisé de prévoir que si le Roi ne consulte qu'eux, et à leur instigation rejette les conditions auxquelles la nation lui rendrait la couronne, on passera aux branches

collatérales de la maison de Bourbon, ou à une autre dynastie.

Il y eut le 11 un conciliabule des meneurs de la Convention, où leur embarras, leur espoir, leur division se manifestèrent. Il fut proposé de faire sortir l'Assemblée de Paris : c'était le coup de grâce, la Convention était perdue, si l'on eût embrassé cet avis qui fut ajourné. Le même jour, les comités firent distribuer deux livres de poudre à tirer à chaque membre de la Convention. Les monarchistes de cette Assemblée, tels que les Lanjuinais, Saladin, La Rivière, La Haye, Fermont, sont d'intelligence avec les meneurs des sections.

Pendant cette crise, les embarras, la confusion, la négligence de toutes les affaires se multiplient. Divers membres des comités n'ont pas caché à une personne sûre, qui m'en instruit, l'impuissance où ils sont de continuer la guerre et de nourrir la capitale. Les armées se lassent visiblement, elles perdent leur énergie, se divisent d'opinion, et manquent des choses le plus nécessaires. J'atteste à Sa Majesté l'Empereur et Roi que le général Pichegru, cet homme qui a conquis la Hollande, n'a pas de quoi acheter des chevaux, ni de quoi rhabiller deux chétifs domestiques. Quelqu'un qui vient de le voir dans son intérieur m'a confirmé sa misère et celle de l'armée, et a donné vingt-cinq louis d'or à un adjudant général qui n'avait pas même de quoi racheter un cheval.

Quant à la subsistance de Paris, elle coûte en pain, riz, viande, et autres comestibles, huit cents millions par mois au gouvernement ; c'est un fait positif. L'assignat est presque sans valeur, le louis d'or vaut douze cents francs en papier ; les comestibles continuent à s'élever.

P. S. — Le 16, la situation des choses n'avait point varié à Paris. L'arrêté proposé par la section le Pelletier, pour assujettir la Convention à une vérification publique des procès-verbaux des assemblées primaires, a été adopté par la grande pluralité des sections.

Les départements voisins de Paris continuent à rejeter le décret des Cinq-Cents, et les départements éloignés à l'accepter. — Ceux-ci ont été dominés par les terroristes que les comités ont fait sortir des cachots et des cavernes. — On parle d'une augmentation prochaine du camp de Marly. — On ne peut encore arrêter aucune opinion sur l'issue de la crise.

M. Barthélemi, ambassadeur de France en Suisse, tombe de plus en plus dans la défaveur des comités : il est devenu l'objet de la défiance la plus outrageante, et je sais que la plupart des meneurs en parlent à Paris comme d'un traître. Si la Convention l'emporte, cet envoyé sera probablement destitué, et remplacé par son secrétaire d'ambassade Bacher, grossier et insolent jacobin, généralement détesté en Suisse.

XXXV

Berne, le 26 septembre 1795.

Jusqu'au 21 de ce mois, l'état de situation où la convocation des assemblées primaires a amené Paris et la France, était à peu près ce qui suit :

Les royalistes proprement dits ont eu la sagesse de se réunir aux monarchistes constitutionnels, partisans de la

royauté limitée, premiers révolutionnaires de 1789. Ils n'ont songé de concert qu'à expulser la Convention pour lui substituer un corps législatif dont les principes et la position acheminent le rétablissement de la Monarchie. Quant aux dissentiments sur la nature de cette Monarchie, on les a ajournés, — sauf à s'entendre ou à se quereller dans des temps plus favorables.

L'aversion la plus prononcée pour le républicanisme a éclaté dans les sections de Paris [1] et dans toutes les assemblées de cantons qui ont de même rejeté la réélection des deux tiers. Dans la récapitulation qui s'est faite à l'envi des crimes de la Convention, on a compté ouvertement le jugement du roi Louis XVI. — Les sections ont délibéré le 19 une adresse à la France entière, où, en justifiant la résistance de Paris, on peint la Convention sous ses véritables traits. « Si c'est la majorité de cette Assemblée, a-t-on dit, qui a ordonné tous les forfaits qui ont abîmé la France, elle est indigne de la représenter. Si c'est la minorité, la majorité reste coupable d'avoir trahi ses devoirs par lâcheté et est incapable de défendre les intérêts publics. »

Aucune des menaces, des corruptions, des affiches, des efforts du gouvernement n'avait encore entamé l'opinion et la résistance des sections. La plupart de leurs électeurs étaient déjà nommés : presque tous sont des royalistes mitigés, ou anciens constitutionnels, ou anciens agents de l'autorité royale, municipale et départementale en 1789, 1790, 1791, ou membres du côté droit de la seconde assemblée

[1] 2 complémentaire an III. — « Même esprit, énergie et attitude dans les assemblées primaires... Si quelques citoyens, bons patriotes, attendent encore avec patience l'organisation du gouvernement et se flattent que le nouveau régime mettra fin à leurs maux, d'autres, et c'est le plus grand nombre,... se permettent de dire que dans l'ancien régime le pain ne manquait pas. ...Ces sortes de discours sont accompagnés de plaintes et d'injures contre le gouvernement actuel. » (*Rapp. journ. de police.*)

législative, tous connus par leur attachement à la personne du roi Louis XVI et par leurs principes antirévolutionnaires et antirépublicains. Dans ce nombre sont les sieurs Dumas, maréchal de camp, ancien aide de camp de M. de Lafayette; Auson, ci-devant receveur général des finances; d'Ailles, autrefois premier commis des finances; de Vaudeuil, maître des requêtes; Quatremère de Quincy, distingué par ses talents, sa probité et son dévouement au trône dans l'Assemblée législative; enfin plusieurs gens de lettres d'un vrai mérite et sincèrement monarchistes.

Il se trouvait le 19 à peu près égalité dans le nombre des acceptants du décret réélectif des deux tiers et des refusants de cette loi, sur la totalité de la France; mais il existe à ce sujet une contestation dont le résultat emportera la question définitive. Il existe trois genres de votes : ceux qui acceptent le décret, ceux qui le refusent, et enfin ceux qui ont accepté la constitution, sans faire mention en aucune manière du décret réélectif. Ces derniers sont nombreux; la Convention les considère comme approuvant tacitement sa réélection. Paris et tous les refusants soutiennent au contraire que ces scrutins indéterminés sont ou négatifs ou rigoureusement nuls.

La balance des acceptations ou des refus tient à la valeur qu'obtiendront ces votes muets; Paris est résolu à ne point les reconnaître.

S'il existait en France des éléments de guerre civile, elle éclaterait en ce moment; mais, ni de part ni d'autre, il n'existe le pouvoir, l'opulence, le crédit, les chefs, les ressources qu'elle suppose et qu'elle exige.

Si la Convention frauduleusement ou de bonne foi s'attribue la majorité du vœu des assemblées primaires en faveur de la prorogation forcée de cinq cents de ses membres et

qu'elle argumente de cette majorité contre les refus de Paris et de ses imitateurs, quel parti prendront les sections ?

Ceux qui les dirigent seraient eux-mêmes fort embarrassés de répondre : un événement en amène un autre, une première résistance conduit à une seconde, on avance sans avoir mesuré ses pas. Cependant l'idée dominante est d'aller jusqu'au bout. On ne néglige rien pour soutenir les esprits et gagner des opinions. Aucun des députés actuels de Paris ne sera sûrement réélu, à l'exception d'un seul, quel que soit le sort du décret.

Il paraît difficile que la crise ne se décide pas par quelque voie de fait, à moins que la lassitude et la crainte ne fassent céder la Convention ou Paris. On est étonné du silence que gardent les membres bien intentionnés de l'Assemblée : on attendait d'un jour à l'autre qu'ils appuyassent Paris en sollicitant à la tribune la révocation du décret réélectif.

Quels que puissent être leurs motifs, leurs adversaires, c'est-à-dire la cabale dirigeante ne s'est pas reposée un seul instant. Voyant l'insuffisance des menaces et des manœuvres employées, incertaine des dispositions du camp de Marly, encore plus incertaine d'obtenir la majorité des assemblées primaires, et préférant les plus abominables comme les plus dangereuses ressources à l'abdication du pouvoir, elle s'est réunie aux jacobins.

Les thermidoriens tels que Tallien, Fréron, Le Gendre, Bourdon de l'Oise, Barras, Merlin, les deux Goupilleau, ont provoqué cette alliance désespérée. Delmas, Guyomard, Cambacérès, Sevestre, Chenier, Louvet et Tallien, sont les pivots de cette coalition et des efforts républicains. Les plus infâmes terroristes ont été élargis, on a même fait échapper partie de ceux qui étaient détenus au château de

Ham; on les appelle de tous les coins du royaume, on en fait même arriver de l'étranger, de l'Allemagne, de Belgique, de Savoie, de Genève. A mesure que ces infernales recrues entrent dans Paris, on leur donne des chefs et on les organise. Le 19 et le 20, ils commençaient à se grouper publiquement et à menacer. J'ai la preuve que des émissaires sont chargés de les recruter dans tous les lieux dont j'ai parlé, et de payer leur voyage jusqu'à la capitale.

Ainsi la France est de nouveau partagée en deux partis, l'un de républicains, jacobins, terroristes, septembriseurs, et l'autre de monarchistes, royalistes, modérés et révolutionnaires de première date devenus aristocrates. C'est donc encore une fois le tableau de Paris avant le 10 août 1792, avec la différence que chacun a éprouvé maintenant ce que vaut une révolution d'assassins et que l'on défend aujourd'hui sa vie, tandis qu'en 1792 on ne défendait qu'une constitution détestable.

Nonobstant la grandeur du péril, malgré la certitude où doivent être les Parisiens que, livrés de nouveau aux terroristes, ils le seront à des vengeances épouvantables, je n'oserais pas à beaucoup près garantir que ce motif redoublera leur énergie. A côté d'un grand nombre de gens estimables, fermes ou exaltés, se trouve une multitude de freluquets, d'égoïstes, d'hommes volages faciles à déconcerter, et qui, au lieu de tenir pied dans leurs sections, ne sacrifieraient pas un quart d'heure de plaisir, un spectacle, un dîner, un habit neuf à leur salut et à celui de l'État.

Au milieu d'intérêts si pressants, qui que ce soit ne s'occupe de l'extérieur, excepté les comités et les meneurs décidés à porter le ravage, le pillage et la révolution aussi loin qu'ils le pourront, tant que les armées leur obéiront. Or, les armées qui se perdraient bien vite et deviendraient

factieuses si elles restaient inactives, ne demandent pas mieux que de réduire les peuples étrangers à la misère, pour diminuer la leur propre. Si la Convention se perpétue, la guerre ne finira point ou finira par une paix momentanée pire que la guerre la plus désastreuse. Les députés sages et Paris entier sont unanimes dans cette opinion.

On ne s'occupe pas plus de la Vendée que du passage du Rhin[1]. On ne savait pas encore à Paris le 20 le débarquement de M. le comte d'Artois[2] et sa réunion à Charette. Cet événement dans la circonstance peut produire un mal incalculable, diviser de nouveau les royalistes, alarmer les assemblées primaires et les redonner à la Convention. Jamais descente ne fut plus faite mal à propos : ceux qui l'ont conseillée n'avaient sans doute aucune connaisance de l'état de la France. Si M. le comte d'Artois, en ce moment, emploie la Vendée à batailler, il fera triompher la République et anéantira pour longtemps toute espérance de restauration. Si, au contraire, il se montre l'auxiliaire de Paris, s'il fait émettre à la Vendée un vœu pareil à celui de la saine partie du royaume, s'il lui dicte un appel à la France et au nouveau Corps législatif pour revenir au gouvernement monarchique, cette conduite aurait des effets sûrs et immensément efficaces; mais cette marche est si éloignée de celle qu'on a tenue jusqu'à ce jour, qu'il n'est guère permis d'en attendre une conforme aux idées qu'on vient d'exposer.

P. S. du 27.—Le 23, la situation de Paris n'avait pas varié. Les comités projettent de faire arrêter les principaux ora-

[1] Jourdan avait passé le Rhin le 6 septembre près de Dusseldorf, et Pichegru le 20 à Mannheim.
[2] A l'île d'Yeu.

teurs des sections. On a été obligé de détacher une partie des troupes du camp de Marly à Chartres, où il a éclaté une sédition violente au sujet du pain, et à la suite de laquelle le député Le Tellier s'est brûlé la cervelle en public.

XXXVI

Berne, le 4 octobre 1795.

La France en ce moment ressemble à une académie de jeux, où les chances alternatives donnent aux physionomies et aux affaires des formes variables, et rendent incertains tous les calculs de la réflexion.

L'observateur a de la peine à saisir au milieu de ce mélange d'intérêts et de passions ce qu'il y a de vrai et le motif réel qui fait agir ou parler les acteurs.

La division publique au sujet de la réélection forcée de cinq cents députés, est aujourd'hui un combat à mort entre Paris et la Convention. Il était aisé de prévoir que, d'une part, la majorité réelle de la France serait contraire au décret réélectif, et que, de l'autre, la faction qui inventa ce décret fabriquerait à force d'intrigues et de fraudes une majorité artificielle, une *apparence* de vœu national.

C'est dans cet esprit que la faction a eu l'effronterie de promulguer un prétendu recensement du scrutin des assemblées primaires, suivant lequel, sur 263,000 votants, 169,800 ont accepté le décret, et 95,000 l'ont refusé. Aussitôt, sans examen ni discussion, elle a proclamé d'em-

blée ce résultat comme loi de l'État, avec ordre de le publier dans Paris[1].

Une supercherie si manifeste, couverte par une précipitation si déplacée, a révolté le peuple. Paris seul a compté 75,000 votants contre le décret réélectif; la presque totalité de neuf départements circonvoisins l'a imité ; dans tous, il y a eu des *rejections :* comment présumer que cet ensemble ne formât que 95,000 suffrages? On a généralement et publiquement accusé de faux ce recensement, par des calculs et des raisonnements bien simples qui se sont répétés dans toutes les sections.

Le 28, un grand nombre de ces assemblées avaient hautement refusé de reconnaître et de publier ce résultat, et par conséquent de s'y soumettre : la presque universalité de Paris partageait ce sentiment et cette résistance; en plusieurs lieux de la capitale les promulgateurs du décret ont été bâtonnés, chassés ou incarcérés.

Ce premier acte de résistance *active* et de *rebellion* formelle en a nécessité et va en produire de plus graves. Jusqu'à présent le débat a été purement délibératif : il touche au moment de devenir physiquement hostile; la question suivant toute apparence sera décidée par un coup de main, c'est-à-dire, ou par un acte de vive force des comités contre Paris, ou par une insurrection violente de Paris contre la Convention.

Voici les dispositions où se trouvent les esprits, les partis, et les moyens réciproques.

[1] Le 1er vendémiaire de l'an IV (23 septembre 1795), la nouvelle Constitution fut promulguée. Les chiffres donnés pour le résultat général des votes par le comité chargé de recevoir et de dépouiller les procès-verbaux des assemblées primaires, étaient 914,853 voix contre 41,892 sur 958,226 votants. Mais cent vingt-deux assemblées primaires n'avaient pas mentionné le nombre des suffrages relatifs aux *décrets*.

La grande majorité de la France s'est prononcée en faveur de la Royauté, et y marche. Tout ce qui a refusé le décret, tous ceux qui ont absenté[1] les assemblées, composent cette majorité, dans laquelle il faut aujourd'hui comprendre même une grande partie du bas peuple. Les motifs généraux de cette impulsion sont : 1° la cherté des subsistances et la prochaine impossibilité de s'en procurer avec du papier ; 2° l'impression encore fraîche des horreurs et des crimes révolutionnaires.

Que le temps ou les circonstances affaiblissent ces deux causes, on verra la tendance au rétablissement de la Royauté diminuer en proportion. Il ne faut point se méprendre à cet égard : ce n'est pas par sentiment, par devoir, par affection pour la Royauté et pour le Roi que la majorité de la France veut rétablir le trône ; c'est qu'elle le juge nécessaire. Ceux qui rétabliront la Monarchie le feront pour eux et pour l'intérêt de leur sûreté, et non pour le roi Louis XVIII, les émigrés, les nobles, les prêtres et les parlements.

Plusieurs coalitions forment à Paris un noyau de forces autour duquel se réunissent les vœux et les efforts pour la Monarchie : des hommes actifs et éclairés sont résolus à tout tenter pour sortir enfin de cet affreux chaos de crimes et de tyrannie. Suivant toutes les notions qui me parviennent, il y aura une insurrection contre la faction des Cinq-Cents; du moins on tente tout pour y parvenir. Les départements voisins, l'Orléanais, la Beauce, le Chartrain, se préparent à soutenir Paris, aussitôt qu'il aura éclaté. On manque de fonds ; l'insurrection peut en donner, elle donnera, si elle réussit, le pouvoir et l'argent, et alors

[1] *Sic.*

la Convention dispersée ne peut se flatter de recouvrer ni l'un ni l'autre.

Il s'est formé dans la Convention, entre les thermidoriens jacobinisés et les monarchistes, un tiers parti dont les chefs sont Boissy d'Anglas, Thibaudeau, Pelet de la Lozère, Rabaut, plus rapprochés néanmoins des monarchistes que de la faction combinée sinon par leur but, du moins par les principes de conduite. Ce parti s'était opposé à la réélection des Cinq-Cents, et s'oppose aujourd'hui à la forme illégale du recensement et à la prévarication des comités.

Les liaisons de ce tiers parti le font soupçonner de travailler pour la maison d'Orléans, qui a gagné beaucoup de partisans, surtout depuis la dernière déclaration de Vérone. C'est lui qui fait rappeler en France le marquis de Montesquiou et l'évêque d'Autun, supposés être des agents, et agents fort déliés, du jeune duc d'Orléans avec lequel Montesquiou a eu en Suisse des relations intimes, même de domicile. Ces deux hommes sont sans exception les plus dépourvus d'honneur, de morale, de scrupules, et selon leur intérêt, crieraient trente fois par an et alternativement : *Vive le Roi! — Vive la Ligue!*

Quant au vœu de la pluralité des royalistes moins factieux, il se tourne trop généralement vers le jeune duc d'Angoulême et Madame Royale. C'est assez dire combien le Roi légitime s'est aliéné les esprits par sa déclaration, par ses rigueurs envers le prince de Poix, par sa persévérance à écarter de ses conseils et de sa confiance les personnes qui ont conservé celle de la nation. On est dans le préjugé en France que ce prince n'appellerait au gouvernement que des émigrés et la classe de ceux qui suivirent les projets de Coblentz, préférablement aux serviteurs du roi Louis XVI.

Quoi qu'il en soit, Sa Majesté Impériale et Royale peut regarder comme moralement certain que, si la Convention succombe, la République et la Révolution succomberont avec elle, et que, peu après, une monarchie quelconque sera rétablie : il succédera à la crainte qu'inspirait la Convention, un débordement de haine, de fureurs et de mesures contre les fondateurs de la République.

Presque tous les électeurs nommés à Paris sont d'anciens administrateurs, des écrivains sages et distingués, des personnes recommandables par leur état ou leur fortune ou leur bon esprit; royalistes de 1789, c'est-à-dire à peu près dans le sens de la constitution de 1791 corrigée essentiellement dans ses bases fondamentales. M. d'Ormesson, ancien contrôleur général des finances; le marquis de Gontaut, M. de Vaudeuil, ancien maître des requêtes; Garnier, ancien conseiller au Châtelet de Paris, et d'autres du même ordre, sont au nombre des électeurs. C'est un autre monde : en un mois on a rétrogradé de cinq ans.

La Convention divisée, ou plutôt ses meneurs sont au pied de la muraille. Ils n'ont plus que le choix de ressources forcées, que les circonstances tournent contre eux. Elle a décrété de se retirer à Châlons-sur-Marne si on lui faisait violence; cette annonce a achevé d'irriter le peuple.

Elle a décrété peine de mort contre les assemblées primaires qui s'occuperaient d'autre chose que des élections : le jour même, ce décret a été déclaré nul dans les sections, qui y ont désobéi sur-le-champ. Le 28, l'insurrection se développait. La Convention alarmée avait appelé à sa garde quelques bataillons et escadrons du camp de Marly. Aussitôt les sections ont pris les armes, occupé des postes, multiplié les patrouilles et travaillé, non sans succès, à gagner la troupe de ligne ; celle-ci chancelle visiblement et paraît

être neutralisée : elle n'a pas osé se permettre les moindres voies de fait et a cédé, dans l'intérieur, le terrain à la garde nationale sans dispute.

Au mépris des défenses de la Convention, les sections ont fait enfermer de leur autorité un grand nombre de terroristes. Les comités avaient ordonné l'arrestation des commissaires de Dreux, de Chartres et d'Orléans, députés auprès de Paris : les sections les ont pris sous leur sauvegarde. En un mot, la capitale unanime est en ce moment une puissance rivale de la Convention.

Avant huit jours, cette crise sera décidée, et c'est avec une vive satisfaction que j'annonce à Sa Majesté l'Empereur que les indices sont la plupart défavorables à la Convention, et que sa dernière heure paraît approcher. Chaque jour, il lui arrive en foule des rétractations de la part des assemblées primaires qui avaient accepté le décret réélectif.

J'ai eu l'honneur de faire pressentir les suites qu'aurait cette révolution; en faisant reconnaître son but et ses acteurs, elle ouvrira le chemin à la paix et à la tranquillité de l'Europe, à la chute des principes révolutionnaires et à la restauration du gouvernement monarchique en France.

XXXVII

Berne, le 11 octobre 1795.

La réunion de la Belgique et du pays de Liége à la République française[1], réunion décrétée dans la séance du 1er de

[1] Ils formaient neuf départements.

ce mois à une très-grande majorité, a été combattue fortement et sans succès par ceux des membres de la Convention qui désirent le rétablissement du gouvernement monarchique : les meneurs républicains, les comités et tous les jacobins ont au contraire insisté avec fureur pour l'incorporation.

Si la Convention subsiste, il en sera probablement de même de la réunion des pays situés à la rive gauche du Rhin : la faction républicaine ne veut pas entendre parler de leur rétrocession, et moins que jamais aujourd'hui que ses armées ont traversé le Rhin. Ce n'est pas seulement pour l'avantage d'acquérir quatre ou cinq millions d'habitants et un territoire aussi grand que le quart de la France : c'est encore et principalement pour porter aussi loin que possible la domination des principes conventionnels, pour désorganiser l'Empire germanique, le forcer par la crainte d'une invasion ultérieure à une paix qui le détache de ses rapports avec Sa Majesté l'Empereur, et le mettre dans la dépendance de la France. Quand les comités proposent *la paix,* il faut entendre par ce mot *la soumission.* Leur but invariable est de forcer tous les États qui mettront bas les armes devant eux à devenir leurs *alliés,* c'est-à-dire leurs tributaires et leurs imitateurs. Ceux des princes secondaires qui espèrent échapper à cette destinée par des traités, par capitulations, méconnaissent d'une étrange manière le caractère de cette Révolution, celui des comités conventionnels et la seule politique dont ils sont susceptibles.

Celle qu'ils ont montrée jusqu'à ce jour sera inaltérable, tant que la Convention actuelle conservera son autorité. J'ai eu antérieurement l'honneur de prévenir Sa Majesté l'Empereur et Roi qu'un nouveau Corps législatif, librement élu par la partie de la nation qui résiste au décret réélectif des

Cinq-Cents, changerait très-promptement le système actuel des affaires extérieures de la France et apporterait à la confection de la paix autant de facilités que les comités actuels en mettront peu.

Le 3 de ce mois, le résultat de la crise de Paris demeurait incertain. Chacun des partis se mesurait, se craignait et s'efforçait mutuellement de s'intimider. Les forces étant balancées, le premier qui montrera sa peur sera défait : de part et d'autre, on semble attendre ce moment de faiblesse pour frapper. Toutes les époques de la Révolution ont été décidées par des coups de main; probablement il en sera de même aujourd'hui; deux mille hommes déterminés à tout feraient en ce moment la destinée de Paris et celle de la France.

On doit néanmoins observer qu'une opération de force est indispensable à la Convention, si elle veut conserver son pouvoir ébranlé, au lieu que les sections n'ont besoin, pour triompher à la fin, que de se maintenir dans la révolte passive où elles persistent depuis un mois; elles sont sûres d'achever la Convention sans la violence des armes, tandis que celle-ci ou la terreur que l'idée de son emploi pourra inspirer sont nécessaires au salut des comités. Aussi faut-il les croire bien pénétrés de cette vérité et convaincus de la nécessité d'attaquer Paris de vive force ou de l'intimider par de vigoureuses démonstrations.

C'est dans ce sens qu'a été rendu, le 3, le décret qui interdit aux électeurs de s'assembler avant le 11 de ce mois, qui les rend responsables sous peine de mort de leur désobéissance et qui ordonne aux sections de fermer leurs séances.

Le même jour, la section Lepelletier avait pris un arrêté auquel trente-sept autres sections adhérèrent, et par lequel

il était ordonné au corps électoral de se réunir à la salle du Théâtre-Français; ce qu'il fit, sous la présidence de M. le duc de Nivernais comme doyen d'âge et électeur de la section du Luxembourg.

Le lendemain 4, les sections réunies en très-grande majorité et les électeurs réunis de nouveau, les comités firent proclamer le décret du 3 sous une escorte de dragons : partout le peuple couvrit les proclamations de huées et de sifflets; les dragons restèrent immobiles; on ne put achever la lecture de la proclamation.

Depuis deux jours, la Convention s'étant déclarée permanente siégeait nuit et jour. Les Comités s'occupaient des mesures à prendre pour dissoudre militairement les sections et le corps électoral réuni dans la section du Théâtre-Français. Un bataillon de cinq cents terroristes, auquel on a distribué des cartouches, était rassemblé dans le jardin des Tuileries. Enfin, à deux heures du matin, dans la nuit du 3 au 4, le député Legendre, assisté du général Miranda, s'est porté avec quinze cents hommes et du canon à la section du Théâtre-Français, pour y surprendre les citoyens et le corps étectoral qui déjà avait levé la séance. — Cet événement n'avait eu encore aucune suite dans la journée du 4; la plupart des sections continuaient à s'assembler; mais les lettres et les gazettes du 6 et du 7 ayant absolument manqué aujourd'hui, on ne peut douter que ce retard n'ait pour cause un mouvement sérieux et capital, sur lequel il serait superflu de hasarder des conjectures.

Il n'est que trop à craindre qu'agissant la première, la Convention ne soit restée maîtresse du terrain, que les sections énergiques n'aient été abandonnées des sections pusillanimes, et que faute de ralliement, d'organisation et de chefs militaires, les comités ne soient parvenus, au moins

momentanément, à emporter l'obéissance forcée au décret du 3.

Mais comment la maintenir au milieu d'une capitale où jusqu'au bas peuple est irrité contre la Convention? Comment siégera-t-elle dans une ville qui lui refuse obéissance et qui lui a prodigué les outrages les plus sanglants? Il faudra de nouveau recourir à la terreur, aux incarcérations, aux échafauds, avoir une armée dans Paris, revenir au gouvernement révolutionnaire et perpétuer ainsi une autorité usurpée sur le peuple même, malgré la résistance de la majorité, malgré l'opinion, malgré la haine et le mépris indélébiles attachés aux conventionnels.

Un état de choses si violent ne peut être que la préface de nouvelles révolutions : pour le moment, il n'y a ni calculs ni raisonnements à former.

P. S. — J'apprends à l'instant qu'il est arrivé ici une seule lettre de Paris du 6, portant que, depuis le 5 à midi, on avait les armes à la main et qu'on se fusillait.

XXXVIII

Berne, le 24 octobre 1795.

L'interception momentanée des correspondances de Paris a rendu difficile une information sûre et prompte touchant la situation réelle de cette capitale, les événements des 5[1]

[1] 13 vendémiaire. — Les *Rapports de police* pour le mois de vendémiaire et une partie de brumaire manquent, aux Archives nationales, dans les cartons du département de la Seine. — (Voir SCHMIDT, t. II, p. 428.)

et 6 octobre et leurs premières suites. On répand à ce sujet beaucoup d'erreurs de fait, de raisonnements faux et d'inductions hasardées dans l'étranger. Voici le sommaire exact de ces journées ensanglantées, de leurs causes et de leurs conséquences.

Le plan adopté par les sections, et dont j'eus l'honneur de rendre compte à Sa Majesté l'Empereur et Roi, n'était point celui d'une insurrection offensive : il consistait à se défaire de la Convention par les voies politiques, à détacher d'elle par la force de l'opinion le plus grand nombre des partisans de la République, à la battre par ses propres armes avec le dogme de la souveraineté du peuple, et à la réduire, ou à la nécessité de céder son pouvoir, ou à en usurper la permanence au mépris de la volonté nationale, des droits populaires, du principe même de son autorité.

On était parvenu à avancer considérablement cet ouvrage, lorsque la Convention, entraînée par la cabale dominante dans ses comités, interdit la continuation des assemblées primaires et ajourna au 12 de ce mois la convocation du corps électoral. Cet ajournement n'entamait pas la question ; mais quelques sections plus impétueuses et plus animées décidèrent de résister au décret, et convoquèrent les électeurs. A la suite d'une discussion fort vive, les comités de salut public et de sûreté générale résolurent de faire obéir par la force et de dissoudre les armes à la main les assemblées des sections et celle, prématurée, du corps des électeurs.

Pour l'exécution de cette entreprise, on avait réuni dans Paris environ huit à neuf mille hommes de troupes de ligne, dont la moitié gardait les Tuileries et leurs avenues ; on arma les terroristes qu'on tira des prisons ; on eut recours même aux malfaiteurs ; cinq cents de ces derniers sortirent des

cachots de Bicêtre et vinrent recevoir des armes des mains des comités.

La connaissance de cette mesure rendit à Paris son énergie un peu chancelante, l'exagéra dans plusieurs sections, et généralisa plus ou moins leur armement. Elles continuaient à siéger, ainsi que les électeurs, lorsque, le 4, les comités ordonnèrent au général Menou et aux représentants La Porte et Delmas de marcher avec six cents hommes d'infanterie, trois cents dragons et quatre pièces d'artillerie de canon sur la section Le Pelletier, centre de la résistance et foyer des délibérations les plus vigoureuses.

A son arrivée, cette troupe trouva la section sous les armes et rangée en bataille : les deux représentants lui ordonnèrent de désarmer et d'évacuer son poste dans une heure : l'état-major de la section, après une délibération de trois minutes, répondit négativement et à l'unanimité : une seconde sommation n'eut pas plus de succès. On s'était approché jusqu'au croisement des baïonnettes : mais de part ni d'autre on n'osait commencer l'engagement.

Pendant ce débat, les sections circonvoisines avaient battu la générale, réuni trois mille hommes, et fait savoir à celle de Le Pelletier qu'elles marchaient à son secours. Il ne restait alors d'autre alternative à la troupe conventionnelle que de se retirer ou de courir le risque d'être enveloppée : les chefs avaient perdu le temps à parlementer; leur retraite fut honteuse et précipitée.

Les comités furieux s'en prirent au général Menou, qui rejeta le tort de sa prudence sur le peu de sûreté de la troupe de ligne dont il avait aperçu les symptômes d'intelligence avec les sectionnaires. Il est de fait que cette troupe marchait et agissait avec répugnance, qu'elle avait témoigné son mécontentement d'être associée aux terroristes, et que

plusieurs cavaliers avaient passé aux sections. Menou fut destitué et mis ensuite en arrestation. Ce général, d'une famille noble et très-honorable de Bretagne, ancien député à l'Assemblée constituante, tenait alors au parti constitutionnel; il servit ensuite la République : sans capacité, sans principes, sans consistance et ivrogne, cet homme ne mérite une mention que parce que la circonstance l'a ramené sur la scène.

Ces premiers événements avaient eu lieu dans la soirée et jusqu'au milieu de la nuit du 4 au 5. La Convention n'était pas plus heureuse ailleurs; vainement ses troupes et son artillerie avaient tenté de pénétrer dans le faubourg Saint-Germain, dont les principales sections armées opposaient la même résistance que celles du centre de la ville : on s'était donc borné à garder les trois ponts principaux de la Seine, pour prévenir la communication des sections entre elles.

L'armement des terroristes, l'indignation contre les comités, le sentiment de l'honneur, l'audace qu'avait inspirée la retraite du général Menou, l'appui dont on était sûr d'un parti dans la Convention, la prévention que cette Assemblée doutait de la fidélité des troupes de ligne, puisqu'elle avait armé ces mêmes jacobins, ces mêmes scélérats qui trois mois auparavant étaient venus l'assaillir jusque dans son enceinte, déterminèrent les sections centrales et celles du faubourg Saint-Germain à pousser leurs avantages. Un comité d'exécution fut institué dans la section Le Pelletier, et il fut décidé par ce conseil tardif de marcher le jour même (5 octobre) aux Tuileries.

Peu de doute que si cette mesure eût été prise douze heures plus tôt, après la retraite de Menou, au moment de l'épouvante, de la division, du désordre qui régnaient dans

la Convention, cette horrible autorité était renversée : mais on lui avait laissé le temps de se reconnaître et d'organiser sa défense.

Elle en chargea le député Barras, ancien officier de marine et gentilhomme, factieux déterminé, régicide, homme de résolution, capable de tout et ne s'effrayant d'aucune mesure atroce. Il ne répéta point la faute de la Cour, au 10 août 1792, de s'enfermer dans le château et dans les cours des Tuileries : il fit garnir de troupes et d'artillerie toutes les avenues[1]. A peu près sept ou huit mille hommes campaient dans le jardin ou gardaient les issues. Le reste de l'armée conventionnelle occupait les ponts. L'argent et les assignats à la main, Fréron et deux autres représentants avaient ramassé dans le faubourg Saint-Antoine quatre ou cinq cents bandits qu'on joignit aux terroristes : c'étaient là ces prétendus bataillons de sections *fidèles,* que l'on venait annoncer à la Convention avec étalage. Nulle section n'envoya ses bataillons, à la réserve de celle des Quinze-Vingts, qui dès l'origine s'était séparée des quarante-sept autres.

Le jardin et les cours des Tuileries ressemblaient à un camp de bombance, où les comités faisaient distribuer des flots de vin et des comestibles de tout genre; nombre de leurs défenseurs étaient ivres; on maintenait la troupe de ligne à force d'argent et de boisson.

Vers deux heures de l'après-midi, les sections centrales, auxquelles s'étaient joints des volontaires des sections plus éloignées, plus circonspectes ou qui n'approuvaient pas ce mouvement, se mirent en marche vers les Tuileries au nombre d'environ vingt mille hommes, la plupart mal armés, dépourvus de cartouches, sans autres canons que

[1] Le rôle du général Bonaparte n'avait sans doute pas encore été signalé à Mallet du Pan.

deux pièces de 4, sans général, sans ordre et presque sans aucun plan. A leur tête était le général de division d'Aricau[1], ancien officier de la petite gendarmerie, et le chevalier de Lafond, autrefois garde du corps, très-bel homme et très-mauvais sujet.

Aux approches des Tuileries, les sectionnaires proclamèrent une Déclaration portant que leur but était de soutenir la demande qu'ils venaient d'adresser à la Convention, de faire arrêter les membres de ses comités de salut public et de sûreté générale, de désarmer et réincarcérer les terroristes. La confiance la plus excessive régnait dans cet armement, on se croyait sûr de la victoire. La présomption nationale ne doute jamais même du succès le plus douteux, l'impétuosité française précipite tout sans précautions, et la fougue de l'esprit de parti ne laisse rien mûrir.

Les sectionnaires prirent les positions les plus désavantageuses, à l'entrée de rues et de carrefours où les nombreux canons des comités les enfilaient de front. Les terroristes placés en avant commencèrent l'attaque par des insultes ; on se tira quelques coups de feu, au milieu desquels Barras fit servir l'artillerie chargée à mitraille. Les sections répondirent par une décharge de mousqueterie ; mais ébranlées par le feu répété du canon, elles se retranchèrent derrière des maisons, tirèrent des fenêtres, tuèrent assez de monde, en perdirent tout autant, et au bout de trois heures par l'infériorité des armes furent réduites à la retraite. Elles la firent sans laisser de prisonniers et sans être entamées, dans leurs quartiers respectifs, où elles se licencièrent. Chacun chercha un asile ; la plupart des chefs, officiers civils, orateurs, écrivains, meneurs des sections, sortirent de Paris,

[1] Ou Daricau.

dont les barrières étaient restées ouvertes : il était dix heures et demie du soir; la nuit favorisa toutes ces évasions.

La scène fut moins vive et finit de même au faubourg Saint-Germain. Les principales sections du quartier ayant débordé sur le quai des Théatins pour forcer le pont Royal et pénétrer de là aux Tuileries, elles essuyèrent un feu terrible de l'artillerie à mitraille placée sur le pont, rétrogradèrent et se dispersèrent chacune dans leurs quartiers.

Durant l'action, la Convention enfermée aux Tuileries attendait avec une sueur froide la mort ou l'échafaud. Chaque coup de feu la faisait pâlir. Elle se ressentait encore de son effroi après la victoire, qui ne lui a point inspiré cette exaltation d'allégresse qu'elle avait montrée dans les occasions analogues. Les cris des mourants, la vue des blessés qui remplissaient le château, l'image du massacre qu'elle venait de renouveler, cet exemple inouï qu'elle venait de donner de faire tirer à mitraille *sur le peuple,* par des *représentants du peuple,* pour conserver, malgré la nation, son autorité sanguinaire abhorrée, troublaient sa jouissance en lui présageant sa destinée future et la position où l'impudence de sa tyrannie allait la précipiter.

Son premier soin fut de faire jeter dans la Seine les cadavres : on en a fort exagéré le nombre; il ne passe pas six cents; la perte a été d'un tiers plus forte pour les sectionnaires.

Divers détachements de la campagne et des petites villes voisines marchaient ou se préparaient à marcher au secours de Paris; aussitôt instruits de l'événement, ils rétrogradèrent, ou furent désarmés par les troupes conventionnelles envoyées contre eux.

Les causes réelles du triomphe de la Convention ont

toutes été accidentelles et ne tenaient nullement au fond des choses même. Les sections avaient l'avantage du nombre, le sentiment et le vœu public en leur faveur; leur insurrection était une véritable résistance à l'oppression d'usurpateurs noyés de crimes; les trois quarts de la France les encourageaient de leurs vœux et eussent applaudi à leur succès. La populace même, pour la première fois depuis six ans, était restée spectatrice du combat, et si elle avait eu des armes, nul ne doute qu'elle n'eût grossi les bataillons sectionnaires.

Paris possédait donc tout ce qui pouvait préparer sa réussite : en se renfermant encore quelques jours dans la guerre morale et politique qu'il avait si heureusement commencée, il se donnait le temps d'acquérir et il eût acquis ce qui lui manquait, des moyens pécuniaires, des armes, des canons, des munitions, un plan, un concert, un général. C'était l'avis des gens sages, il prévalait dans nombre de sections; mais celles de Le Pelletier et du Théâtre-Français étaient embrasées par des royalistes plus fougueux qu'habiles, et par des émissaires venus du dehors, qui ont entraîné avant le temps les sections à une contenance offensive, sans qu'elles eussent les moyens de la soutenir.

Dans un différend de quarante-sept associés contre une seule autorité, tout le désavantage est pour la coalition : les sections avaient une direction centrale et secrète pour leurs démarches politiques, aucune pour les opérations militaires : aussi le premier pas dans cette dernière carrière a-t-il été un pas d'étourderie, de désordre et de perdition. Cependant, malgré cette confusion, si les sectionnaires eussent été pourvus d'artillerie ou si, plus audacieux, ils se fussent précipités sur celle de la Convention, ils demeuraient les maîtres et les régicides n'existaient plus.

Ayant été réduite, pour maintenir sa permanence, à une pareille extrémité et à perpétuer son pouvoir à coups de canon dans une révolution fondée sur la volonté populaire, la Convention n'est plus ni un corps de représentants nationaux, ni un gouvernement; c'est le divan des mamelouks d'Égypte, c'est une corporation de brigands qui, après avoir usurpé l'autorité sur le Roi au nom du peuple, usurpe aujourd'hui celle du peuple pour régner sur lui, malgré lui : le talisman est brisé, les mots révolutionnaires n'ont plus d'application : confiance, opinion, affection, empire du prestige et de l'enthousiasme, la Convention a tout perdu. La République française n'est plus qu'une vaste anarchie où les citoyens désespérés rongent le frein sanglant et fragile que leur impose une cabale armée de soldats et de bourreaux, en attendant le moment de le briser.

La Convention juge sa position : il a fallu ou s'y condamner ou périr; elle sent qu'il lui est impossible de gouverner, qu'une oppression illimitée est sa dernière ressource et qu'elle se trouve précisément à la place de Robespierre. Et cette oppression, il faut l'exercer au moment de la transmutation d'un gouvernement absolu et arbitraire en un gouvernement fondé sur une constitution précise, qu'il faut mettre à l'essai et en activité dans quinze jours, au milieu d'un chaos où les affaires sont plongées!

Les comités se sont donc mis en guerre contre Paris et la France; ils sont revenus au régime révolutionnaire, au moment même où leur pouvoir jusqu'ici illimité rentrait dans la subordination de lois positives. Les décrets les plus violents, les plus atroces, se sont succédé. Élargissement de tous les scélérats, incarcération de tous les gens suspects, déportation de tous les royalistes, désarmement de Paris, arrestations sans formes, attribution d'un pouvoir

absolu aux comités sur la liberté des citoyens, commissions militaires instituées dans Paris pour fusiller prévôtalement tous les prévenus d'avoir trempé dans la *révolte* du 5 octobre ; renouvellement des administrations municipales et de départements épurées de tous les honnêtes gens qu'elles pouvaient renfermer ; ce n'est là encore qu'une imparfaite énumération des décrets rendus depuis le 6 de ce mois.

Leur violence et leur précipitation les ont rendus jusqu'ici en partie inexécutables ; mais on n'est pas à leur terme ; une mesure oppressive en exige une plus oppressive encore pour la soutenir, et l'on ne croit jamais en avoir assez fait pour contenir la haine publique.

Le salut de la Convention ayant été essentiellement l'ouvrage des terroristes, il était présumable que les jacobins recouvreraient au moins une portion d'influence et d'empire ; c'est ce qui est arrivé. La *Montagne* s'est réveillée ; sept députés de ce parti enfermés au collége des Quatre-Nations ont été remis en liberté ; on a vu reparaître à la tribune des membres qui n'étaient faits que pour paraître à l'échafaud ; enfin, toutes les mesures révolutionnaires ont été prises au concours des thermidoriens et des jacobins, ligués par le danger commun.

Cependant, il a été facile d'apercevoir que les premiers s'effrayaient déjà de devoir aux seconds leur conservation, non que les thermidoriens Le Gendre, Tallien, Barras, Chénier, Louvet soient moins pervers et plus mesurés que les jacobins : ils ne s'opposent point au système du terrorisme, mais au retour de ses anciens chefs, et veulent rester maîtres de l'employer seuls au profit de leur domination personnelle.

Voilà pourquoi ils ont repoussé la motion de réintégrer ceux des jacobins qui furent exclus de la Convention, il y a

trois mois, en adoptant cependant les mesures du terrorisme dont le retour est en pleine activité, avec cette différence que celui de Robespierre était sauvage et effronté, et que celui d'aujourd'hui est apprêté d'hypocrisie et couvert de quelques apparences de modération.

Le corps électoral de Paris réuni le 12 au nombre de six cents membres et forcé dans son choix à réélire deux tiers des membres de la Convention, a eu le courage d'écarter la députation actuelle et régicide de la capitale, pour nommer les députés honnêtes de la Convention, ceux qui ont secondé les sections et qui s'opposèrent en 1793 au jugement de Sa Majesté Louis XVI, tels que Lanjuinais, Larivière, Fermond, Saladin, Boissy d'Anglas, etc. Ces mêmes hommes ont été choisis de même dans un grand nombre de départements[1], d'où l'on doit conclure que l'événement du 5 octobre n'a pas terrifié les électeurs, au point d'altérer leurs principes de conduite.

A la vue de ces élections, la rage des thermidoriens et des jacobins s'est rallumée. Tallien a demandé que la Convention se formât en grand comité secret, où il a dénoncé les députés élus par la capitale et quelques autres, comme complice des sections : d'eux d'entre eux, Rovère et Saladin, ont été décrétés d'arrestation; on n'a pas réussi à perdre encore les autres, mais on y travaille sans relâche; le feu est dans l'Assemblée; mais les meneurs Sieyès, Louvet, Chénier, Merlin, Tallien, Delmas ne perdent pas de vue leur projet de comprimer les jacobins après avoir comprimé les royalistes.

Depuis le 5 octobre, huit à neuf mille hommes de nouvelles troupes sont entrés dans la capitale, où chaque jour

[1] Lanjuinais avait été élu par 73 colléges, Boissy d'Anglas par 72, Pelet de la Lozère par 71, Thibaudeau par 32

les commissions militaires jugent à mort quelques chefs sectionnaires (mais par contumace, presque tous étant en fuite ou cachés), où les comités font enlever successivement les membres du corps électoral les plus connus par leur fermeté, et où néanmoins on n'est point encore parvenu à étouffer par la terreur les épanchements publics du mécontentement et de l'exécration publique contre la Convention.

C'est le 26 de ce mois que cette Assemblée doit faire place au nouveau corps législatif, composé le plus hétérogène et le plus monstrueux; mélange de régicides et de royalistes, de jacobins et de constitutionnels, de thermidoriens et de favoris des sections. Tout présage le chaos où cette Assemblée va se trouver plongée, et les tempêtes qui signaleront son avénement.

Quoiqu'il devienne impossible de former sans témérité aucune conjecture précise sur l'avenir le plus immédiat, on croit pouvoir assurer :

1° Que les événements du 5 octobre ne sont nullement définitifs, et qu'ils entraîneront bientôt, ou le retour complet du jacobinisme, ou une réaction du royalisme; 2° que si les partis coalisés qui dominent en ce moment dans la Convention conservent le dessus, il n'y a pour la France à attendre que des calamités, et pour l'Europe qu'à désespérer d'aucune paix, d'aucune tranquillité, d'aucune sécurité. Plus que jamais Sieyès et sa cabale persistent dans le dessein de révolutionner successivement tous les gouvernements étrangers, de les brouiller mutuellement par des propositions fallacieuses, de les tromper par des caresses ou de les intimider par des menaces, de conserver toutes les conquêtes et de ne poser les armes que lorsqu'on aura jeté dans la plupart des États des semences de la désorganisation.

3° Que la France, déjà épuisée d'hommes, de subsistances,

de crédit, de ressources, de finances, tombera inévitablement dans de nouvelles convulsions qui augmenteront encore cet épuisement. Paris est menacé pour l'hiver de la plus cruelle disette : partout les grains se resserrent ; plus les assignats s'avilissent, moins on se détermine à vendre. Le louis d'or valait, le 20, 1680 livres en papiers : les comestibles et les marchandises s'élèvent dans la même proportion ; le brigandage universel égale la misère, et chacun n'achète aujourd'hui son existence que par des expédients ruineux ou par des actions infâmes.

Les glorieux succès que les armes de Sa Majesté l'Empereur-Roi viennent de remporter[1] sur les bords du Mein n'étaient connus le 20 à Paris que des comités seuls : il n'est pas douteux qu'ils n'influent sensiblement sur les dispositions générales, qu'ils n'augmentent la haine qu'on a pour les meneurs, l'horreur de leur système, le désir de la paix, et le découragement des armées rebutées qu'on ne pourra bientôt plus ni recruter ni nourrir dans l'intérieur, et que des revers successifs achèveraient d'aliéner de la Convention.

Toutes les fables qu'on débite à Londres et ailleurs sur l'état de la Vendée ne méritent aucun crédit. Les forces de Charette sont tellement insuffisantes qu'il n'avait pu parvenir encore, le 14, à soutenir le débarquement de M. le comte d'Artois. Ce prince et son convoi se trouvaient toujours hors d'état d'atteindre la côte ; les émigrés partis avec lui ont été débarqués à la petite île d'Yeu, et l'escadre anglaise s'était éloignée depuis quelques jours.

P. S. — Je reçois de Nantes une lettre du 10, et d'une personne de confiance qui me peint très-défavorablement

[1] Jonction de Clerfayt et de Wurmser.

l'état de la Vendée à cette époque, Charette comme resserré de plus en plus, sa position comme très-inquiétante, et le débarquement de M. le comte d'Artois comme presque impossible à effectuer en ce moment.

XXXIX

Berne, le 31 octobre 1795.

Les rapides et éclatants succès des armées de Sa Majesté l'Empereur et Roi sur le Rhin [1] ont surpris la Convention dans le moment où elle avait le plus besoin de victoires pour se faire pardonner ses derniers excès et distraire le peuple du souvenir amer des 5 et 6 de ce mois. Malgré les soins des comités à dissimuler les événements et à les atténuer ensuite dans leur rapport, le public n'a pas longtemps ignoré leur véritable nature; ils ont détruit l'illusion générale sur l'éternité de succès qu'on attendait des armées, diminué l'espoir d'une paix prochaine, découragé les esprits et augmenté la défaveur de la Convention.

Les victoires de Sa Majesté l'Empereur et Roi en ont été une à Paris pour tous ceux qui, au dedans comme au dehors de la Convention, avaient combattu le projet de passer le Rhin, la conservation des conquêtes et le système d'envahissement, de brigandage et de révolution poursuivi par l'abbé Sieyès et ses complices formant la majorité de la Convention.

Ces derniers ont été désespérés du désastre de leurs

[1] Échec de Jourdan à Hochst, sur le Mein (11 octobre), et prise de Mayence par Clerfayt (29 octobre).

armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse; mais, conformément à leur génie, ce désespoir les a conduits à des projets de vengeance, et ils en ont profité pour accuser deux députés monarchistes, Aubry et Lomont, qui, ainsi que le général Miranda, ont été, sans autre examen, décrétés d'arrestation. Le plan de la cabale dominante s'est montré à nu; en attribuant les derniers revers à ce qu'ils nomment la *faction des limites,* ils se sont répandus en imprécations et en menaces contre la partie de l'Assemblée qui désire borner la France à ses anciennes frontières et terminer la guerre par la restitution du pays conquis.

Tant que cette faction désorganisatrice que dirige Sieyès tiendra le sceptre, on ne doit point se flatter qu'elle renonce à ce système; mais à la place de l'insolence et de l'absurdité de ses prétentions, pendant qu'elle occupait la rive droite du Rhin et que la terreur s'emparait de l'Empire, elle substituera la fourberie.

La Convention fait ses adieux, comme Médée, en frappant le Royaume de décrets exterminateurs; ils sont l'ouvrage des thermidoriens unis aux jacobins. Tallien s'est mis à la tête de cette coalition; les premiers sont d'accord avec les seconds sur la nécessité et sur l'emploi du terrorisme; mais ils veulent en demeurer les chefs, et par conséquent tenir écartés des affaires ceux des montagnards qui les dirigeaient autrefois [1] et qui furent exclus de l'Assemblée le printemps passé; on leur rend la liberté, on consent à anéantir leur procès et à laisser leurs forfaits impunis; mais ils laisseront le gouvernail des crimes à la cabale du jour,

[1] Voir un curieux *Rapport intime,* émané du *Bureau central* (institué par l'article 184 de la constitution de l'an III), sur la surveillance dont ces anciens montagnards étaient l'objet. (Le rapport est du 24 brumaire, postérieur de quinze jours à ce nº XXXIX.) — SCHMIDT, II, 447.

toujours composée de Tallien, Chénier, Louvet, Delmas, Le Gendre, Sevestre, et dirigée pour la partie politique et d'exécution par les inspirations de l'abbé Sieyès.

Cette ligue a déclaré guerre ouverte, non-seulement aux monarchistes de la Convention, mais encore au tiers parti qui se balançait entre la fraction des régicides et celle des monarchistes. Quatre députés de ce dernier parti ont été arrêtés : on projetait d'en arrêter un plus grand nombre ; organe de la cabale, Tallien les avait dénoncés ; mais le tiers parti, effrayé de ces vengeances, a craint qu'elles ne s'étendissent jusqu'à lui et empêché de nouvelles arrestations.

Alors la cabale a retourné ses projets, dont les bases sont : 1° de renvoyer l'ouverture du nouveau Corps législatif; 2° de le purger de tous les honnêtes gens réélus par les électeurs sur les deux tiers de la Convention, et du derniers tiers nouveau, en général bien composé.

En même temps, la cabale a fait nommer une commission de cinq membres[1] (espèce de dictateurs), pour aviser au salut de la République, c'est-à-dire pour envelopper la France dans des mesures révolutionnaires que la prochaine Législature, plus limitée dans ses pouvoirs que la Convention, n'oserait pas se permettre sur-le-champ.

Cette commission, composée de cinq scélérats, à la tête desquels se trouvait Tallien, a semé l'épouvante. Thibaudeau, du tiers parti, a sonné l'alarme et dénoncé Tallien[2] : deux séances tnmultueuses ont été perdues en invectives réciproques : la dénonciation n'a eu aucune suite ; mais la

[1] Tallien, Dubois-Crancé, Florent-Guyot, Roux (de la Marne), Pons (de Verdun). (Séance du soir du 30 vendémiaire.) — Voir *Moniteur* des 3 brumaire (article de Trouvé) et 6 brumaire.

[2] Séance du 1er brumaire (*Moniteur* du 7 brumaire, 29 octobre).

commission des cinq n'osant plus, ainsi qu'elle se l'était proposé, se rendre l'arbitre absolu des événements, ni les décider de vive force, en a posé la clef par une suite de décrets qui mènent la cabale à son but, avec quelques formes et un peu plus lentement.

Le premier de ces décrets[1] ordonne aux royalistes de vendre leurs biens dans un mois et de quitter la République; il exclut de toutes fonctions publiques les parents d'émigrés et tous ceux qui, dans les derniers troubles, ont *participé aux arrêtés liberticides des assemblées primaires*. Cette dernière clause embrassant la plus grande partie des électeurs et des députés nommés pour le nouveau tiers, la faction régicide y trouvera un prétexte d'accuser et d'exclure de la prochaine Législature tous les députés qu'elle n'a pu réussir à écarter, soit par des dénonciations directes, soit par la cassation de toutes les élections faites, cassation que la commission des Cinq s'était d'abord proposée. Ainsi, les premières séances de la Législature seront une arène d'accusations et de débats sur la légitimation des députés. La faction régicide paralysera pendant ce temps-là le nouveau Corps législatif, continuera à gouverner révolutionnairement, jusqu'à ce qu'elle se soit assurée de la majorité.

Quoi qu'il en soit du succès de cette manœuvre, le Corps législatif sera un composé tellement monstrueux de régicides et de royalistes, de jacobins et de constitutionnels, qu'infailliblement ils ne pourront siéger ensemble, et que les uns ou les autres devront succomber et être chassés de la Législature.

Voilà les auspices sous lesquels elle va s'assembler ; il est

[1] Decret du 3 brumaire.

aisé de pressentir les convulsions immédiates dont elle va être l'origine, et la série d'événements qu'elle nous prépare.

Le nouveau tiers, qui comprend deux cent cinquante députés, est généralement composé d'hommes estimables et royalistes; nombre de choix sont excellents : le corps électoral de Paris a surtout eu la fermeté de tenir à son plan, malgré la mitraillerie du 5 octobre. Il n'a nommé que des hommes de mérite, entre autres M. d'Ambray, ancien avocat général au Parlement de Paris, l'un des hommes les plus intègres, les plus instruits, les plus éloquents, les plus fermes dans ses opinions.

Le second décret proposé par la commission des Cinq porte le rétablissement d'un *maximum* ou prix forcé auquel on sera obligé de vendre denrées et marchandises : cette invention est ressuscitée de Robespierre; elle fixe les prix forcés au décuple des valeurs de 1789; ce qui entraîne une lésion énorme, car les assignats de cent francs ne valant pas dix sous en argent en ce moment, il faudrait pour atteindre la proportion que les prix forcés fussent cent cinquante fois au moins les valeurs de 1790, soit pécuniaires. Le décret exigeant des mesures d'exécution aussi violentes qu'il l'est lui-même, on a chargé les comités de proposer ces mesures qui vont replonger les campagnes, le commerce, l'industrie, les échanges et toutes les affaires dans l'abîme où les avait jetés Robespierre; nulle opération ne conduira plus sûrement les villes à une famine rigoureuse.

Les assignats depuis huit jours ont baissé dans la plus extrême proportion ; le 27, le louis d'or valait deux mille livres en papier. Nous touchons à l'instant où cette masse effroyable d'assignats, qui s'élève à vingt-sept millards, va disparaître en entier, faire place à une banqueroute inouïe

encore dans l'histoire et laisser le gouvernement sans autre ressource que le vol à main armée, pour soutenir la guerre, payer les troupes et faire face aux dépenses publiques les plus immodérées.

XL

Berne, le 8 novembre 1795.

Les succès éclatants qui illustrent, depuis un mois, les armes de Sa Majesté l'Empereur et Roi changent encore une fois la position des affaires générales, dans leur rapport avec les circonstances intérieures de la France : ce changement est tel, qu'il conduira très-probablement les alliés à devenir les arbitres de la paix, à forcer la restitution des pays conquis, et à porter, par cela seul, un coup mortel à la Révolution chancelante et à la République consternée.

Cette vérité prendra le caractère de l'évidence aux yeux de quiconque observe que les Français durent l'excès de leurs efforts et les avantages qui suivirent cet excès, d'abord à un fanatisme politique que le régime de la Terreur, l'expérience et les calamités ont généralement éteint, à ce régime de terreur qui, en supposant même qu'on osât le reproduire dans sa première étendue, passerait comme un ouragan, n'exercerait ses ravages que sur une contrée stérilisée et en détruirait les dernières ressources, bien loin d'en créer de nouvelles, proportionnées à la nature des besoins; enfin, à cette monnaie de papier qui, se mul-

tipliant sans autre mesure que des dépenses gigantesques, a enfin rencontré son terme dans celui des illusions publiques et traîne la France à une catastrophe dont l'histoire n'a pas encore fourni d'exemple.

Dans les premiers numéros de cette correspondance, j'avais eu l'honneur de montrer à Sa Majesté l'Empereur et Roi l'abîme où les finances françaises et, avec les finances, toutes les forces de l'Empire iraient s'engloutir; je lui avais de même fait pressentir que toutes les charlataneries par lesquelles la Convention cherchait à masquer sa ruine irréparable aux yeux du peuple pourraient tout au plus tenir à flot quelques mois ce navire entr'ouvert, et que les mesures annoncées et adoptées avec emphase comme des moyens de salut étaient impraticables ou insuffisantes, ou pires que le mal lui-même.

Ces pressentiments sont aujourd'hui des faits prouvés par l'expérience. Les assignats en ce moment sont tombés à un demi pour cent de leur valeur nominale; en sorte que cent livres en papier n'ont de cours que pour dix sols tournois, c'est-à-dire que la fortune de la République perd quatre-vingt-dix-neuf et demi pour cent de son existence. Cette chute s'est accélérée en quinze jours avec une rapidité qui décèle le désespoir, et qui atteste qu'aucun effort humain n'était capable de combattre ce discrédit. Cependant la Convention avait terminé sa session calamiteuse par de nouvelles jongleries, par des décrets spoliateurs, par des annonces d'opérations tranchantes et en confirmant de nouveau les confiscations immenses de domaines publics et privés, dont elle a dévoré six fois l'hypothèque frauduleuse en trois années.

Il n'est pas douteux que la défaveur attachée à la formation du Corps législatif, que les derniers attentats de la

Convention pour perpétuer les deux tiers de ses membres en activité, et la prévoyance de nouveaux orages sous le régime républicain, n'aient concouru à cet anéantissement si prompt des assignats. — Les défaites des armées dans le mois d'octobre ont été à cet égard le coup de grâce, en faisant évanouir l'illusion d'une paix prochaine, fondée sur la conservation des conquêtes, et en découvrant dans l'avenir la nécessité de continuer les dépenses de la guerre, ou par de nouvelles émissions de papier-monnaie, ou par un dernier saccagement révolutionnaire des dernières ressources des citoyens.

Telle est maintenant la situation de la France, qu'en la supposant, contre toute vraisemblance, exempte des convulsions politiques que lui préparent immédiatement et sa Constitution monstrueuse et son Corps législatif, elle ne peut plus soutenir le fardeau et l'approvisionnement de son état militaire colossal, si la paix *générale* ne vient l'en délivrer. Les traités partiels de la Prusse, de l'Espagne, les ligues de neutralité, tout cet étalage n'a pas empêché que les assignats, thermomètre du crédit et de la force publique, ne soient tombés, depuis les transactions de Bâle, de quatre-vingts où ils étaient alors à quatre-vingt-dix-neuf et demi.

Pour rendre cette crise irrémédiable, paralyser tous les moyens d'y subvenir et forcer la France à implorer la paix, trop heureuse de reprendre ses anciennes limites, il suffit que les alliés n'accordent aucune trêve à la banqueroute publique, et qu'en conservant leur contenance hostile, ils s'en remettent à la misère des Français de pacifier l'Europe.

Cette conjecture tire sa preuve de l'état présent des armées et des finances de la France, ainsi que des ressources qui restent en ce genre à ses usurpateurs.

L'armée de Sambre-et-Meuse, combinée avec une partie de celle du Nord et qui vient d'être dispersée, dissoute en quelque manière par M. le maréchal Clerfayt, était l'enfant gâtée, le pivot des entreprises militaires de la Convention. La plus forte en nombre, elle était encore la mieux pourvue ; l'élite des soldats la composait ; elle seule avait une cavalerie un peu choisie. Celle de la Moselle, abîmée dans les retranchements devant Mayence, celle du Haut-Rhin, commandée par Pichegru, sont, prises ensemble, moins considérables que ne l'était celle de Sambre-et-Meuse ; on les a laissées dans le dénûment, recrutées et renouvelées avec de nouveaux soldats de réquisition et avec des bataillons délabrés ; Pichegru, pour s'être opposé au passage du Rhin, et par son caractère sage, avait encouru la défaveur des comités ; toutes ses plaintes sur l'état de son armée ont été sans effet.

Il avait fallu une profusion de milliards, la guillotine, le *maximum,* les ressources arrachées aux pays conquis pour élever ces armées à la force numérique et morale qu'elles avaient à la fin de l'hiver dernier et pour les approvisionner : elles ont dévoré un quart de la population virile de la France. Les magasins d'habillements, les salpêtrières, les poudrières, les vivres sont épuisés. Toutes ces parties sont livrées à un brigandage inouï ; les fournisseurs en tout genre ont été, sont et seront, sous un régime anarchique, les sangsues d'un trésor plus considérable que ne l'est celui de la Convention.

Le Corps législatif qui lui succède aura donc à recréer les armées, à remplir les magasins, à suppléer à l'épuisement avec une autorité infiniment plus limitée, et qui ne permet plus ces attentats atroces que multipliait le régime révolutionnaire.

Ainsi la République se trouve en guerre, avec des armées dont le déficit, la subsistance et l'équipement exigent une dépense presque aussi forte que celle qu'on prodigua en 1793 et en 1794, dont la solde est dix fois plus élevée sans être plus utile au soldat, et cela avec une monnaie sans valeur et un attiédissement sensible dans la patience et l'énergie des généraux et du soldat.

L'examen sommaire de son état de finances n'est pas plus satisfaisant. Antérieurement, j'ai eu l'honneur d'apprendre à Sa Majesté l'Empereur et Roi et j'ai celui de lui confirmer que la somme des assignats circulants s'élevait à vingt-huit ou trente milliards au commencement du mois dernier.

Depuis, la Convention ou plutôt ses comités ont émis avec profusion et sans décret une quantité considérable d'assignats de dix mille livres. Ces créations illégales et clandestines, jointes aux émissions décrétées, ont monté depuis trois semaines à cent millions *par jour*.

La dépense surpasse l'imagination. Paris, dont la subsistance avait coûté huit cents millions au mois de septembre (l'assignat étant à 3 et à 5 pour 100), a coûté quatorze cents millions au mois d'octobre, parce que l'assignat étant tombé à 3 et à 2 pour 100, il en a fallu une somme presque double pour acquitter les mêmes dépenses qui se faisaient le mois précédent.

Cette proportion s'est généralisée sur tous les objets, tous les besoins, toutes les consommations du trésor public. Il a, de plus, supporté les frais extraordinaires de la marche, du mouvement des troupes vers Paris au mois d'octobre, les dépenses secrètes, la corruption et les profusions par lesquelles les comités ont sauvé l'existence de la Convention, durant l'opposition des sections à Paris et des assemblées primaires dans les départements.

Les avis positifs que j'ai reçus s'accordent entièrement avec les inductions que fournissent les faits précédents et attestent que plus de trois milliards ont été dépensés dans le mois d'octobre; en sorte qu'au 1er novembre, la masse circulante d'assignats s'élevait à trente-trois milliards.

Depuis le 1er novembre, le papier a encore baissé, et les subsistances se sont élevées à un prix proportionnel. La chandelle, par exemple, qui ne coûtait, il y a quinze jours, que 55 francs la livre, en coûte aujourd'hui 75; une paire de souliers, dans le même intervalle, est montée de 160 livres à 400.

Par conséquent, si la Convention a dépensé trois milliards au mois d'octobre, elle en dépensera au moins six dans le mois courant, et la progression par la suite ne peut plus se calculer.

Voilà le bilan de sa fortune. A la veille du naufrage, elle a imaginé trente ressources différentes, toutes renversées les unes par les autres, tellement impraticables ou dangereuses qu'il a fallu y renoncer aussitôt après les avoir décrétées. Chaque semaine, le comité des finances propose de nouveaux moyens, c'est-à-dire de nouveaux écueils; il promet effrontément le succès de ses mesures, et huit jours après il faut recourir à d'autres.

Peu avant de se licencier, la Convention, par exemple, avait décrété sans examen une taxe de guerre de vingt livres par chaque vingt sols de contribution foncière et mobilière. Ces deux impôts formant *sur le papier* un produit de trois cents millions, il s'ensuivait que la taxe de guerre eût fait rentrer six milliards d'assignats. Mais aussitôt les denrées et les marchandises ont haussé dans la proportion de cette taxe, et chacun s'est empressé d'avilir les assignats pour en avoir la quantité équivalente à ce payement de la

taxe. Ces inconvénients, faciles à prévoir et non prévus, viennent d'obliger le Corps législatif à débuter par suspendre la perception de cette taxe.

Je ne crains pas d'assurer que toutes les questions dont on s'occupe sont autant d'impostures et de chimères, et que la seule par laquelle on puisse parvenir à se délivrer de cette peste de papier est une *banqueroute*, dont les conséquences dans l'état actuel où est la France, et la guerre subsistant, frapperont de mort la fortune publique et les fortunes particulières, en amenant un bouleversement illimité. On se souvient des malheurs et des suites déplorables qu'eut le système de Law en 1721 : cependant, à cette époque, il n'existait que pour quatorze cents millions de billets de banque. Qu'on apprécie ce que produira l'anéantissement de trente-trois milliards de papier-monnaie, dans un pays dont la moitié du numéraire est passée à l'étranger, et dont l'autre moitié est, plus soigneusement que jamais, soustraite à la circulation !

Le nouveau Corps législatif a ouvert ses séances[1] et s'est divisé en deux Chambres, celle des Cinq-Cents et celle des Anciens, de deux cent cinquante. Les formalités ont occupé les premiers moments. La faction régicide par les élections forcées a la majorité dans les deux Chambres ; c'est ce qu'il a été facile d'apercevoir à la nomination de leurs officiers et à celle du Directoire exécutif.

Le Directoire est formé de cinq membres ; la faction régicide en a écarté non-seulement tout citoyen étranger à la Convention, mais encore tous les membres modérés ou monarchistes de ce Corps, tels que Boissy d'Anglas, Cambacérès et autres désignés par la voix publique. Le conseil

[1] Le 26 octobre.

des Cinq-Cents devait présenter à celui des Anciens une liste de cinquante candidats; la faction dominante a réuni ses suffrages sur cinq de ses membres, et leur a adjoint quarante-cinq hommes obscurs, tirés des administrations ou des municipalités de province, en sorte que la majorité du Conseil des Anciens fût obligée de choisir ces inconnus ou les cinq favoris de la faction. Plusieurs députés du nouveau tiers se sont plaints inutilement de cette manœuvre; les cinq membres en chef qui ont obtenu la majorité sont : *La Reveillère-Lépaux, Le Tourneur* (de la Manche), *Rewbell, Sieyès*[1] et *Barras,* tous cinq de l'ancienne Convention et du présent Corps législatif. Il était difficile de faire des choix plus indignes et de réunir plus de médiocrité, de méchanceté, de perversité morale et révolutionnaire. Tous appartiennent à la faction régicide qui poursuit la désorganisation de l'Europe, qui veut conserver les conquêtes et en faire de nouvelles.

Paris attend avec tranquillité et espérance les mesures de cette nouvelle Assemblée; la terreur a beaucoup diminué; les poursuites contre les sectionnaires se sont ralenties, et les Parisiens recommencent à murmurer.

Le 3 de ce mois, le bruit des défaites et de la désorganisation des armées s'était répandu; le Conseil des Cinq-Cents a nommé une commission pour réparer le désordre où l'on dit que sont tombées les troupes défaites, et l'on débitait que Merlin de Thionville avait été mis en pièces par l'armée du Rhin. Cependant le public ne savait encore ni la victoire de M. de Clerfayt devant Mayence, ni les nouveaux succès de M. Wurmser devant Mannheim le 29.

Dans peu, je présenterai à Sa Majesté Impériale l'ana-

[1] Sieyès n'accepta pas et fut remplacé par Carnot.

tomie du nouveau Corps législatif, ainsi que celle des partis, des projets, des agitations qui s'y préparent. Le nouveau Tiers est très-généralement royaliste et bien composé ; le département de Versailles, parmi quatre choix excellents, a, entre autres, nommé MM. Tronchet et de Sèze, défenseurs de l'infortuné Louis XVI avec M. de Malesherbes, au moment du procès de ce monarque.

P. S. — Les assignats, qui le 3 étaient tombés à quatre mille livres pour un louis d'or, se sont relevés à deux mille huit cents, par une manœuvre de la Bourse combinée avec le gouvernement ; cette hausse durera deux jours, après lesquels on verra nécessairement le papier se précipiter de nouveau au-dessous de quatre mille livres.

Le nouveau Tiers entré au Corps législatif avait porté son choix pour la nomination du Directoire sur M. de Fleurieu, ancien ministre de Louis XVI pour la marine et gouverneur par *intérim* de M. le Dauphin, dernier mort ; sur M. Barthélemy, ambassadeur à Bâle ; Bougainville, ancien lieutenant général des armées navales, très-connu par son voyage autour du monde ; d'Arçon l'ingénieur, et Auson, ancien receveur général des finances.

XLI

Berne, le 15 novembre 1795.

Les effets généraux des victoires successives, remportées avec une rapidité si brillante par les armées de Sa Majesté

l'Empereur et Roi, se développent en France sans retard. Plus de quinze mille déserteurs sont rentrés dans leurs foyers en déclarant qu'ils brûleraient la cervelle à quiconque tenterait de les ramener aux drapeaux. Le Corps législatif, sans oser proférer une parole sur la honte de ses désastres militaires, a renouvelé ses lois contre la désertion. Ces revers de plus sont un tison lancé dans cette assemblée, un motif puissant ajouté à tous ceux qui existent déjà de haine, de discrédit, de reproches à la faction dominante, qui a voulu le passage du Rhin, la réunion de la Belgique, la conservation et l'extension des conquêtes; ils augmentent à tel point les dépenses, qu'à son début, le Directoire s'est vu forcé de demander trois milliards, *pour à-compte,* au Corps législatif, trois milliards dont douze cents millions pour le seul département de la guerre; ils achèvent le découragement de l'armée et la lassitude du public; ils reportent tous les esprits sur le besoin et le désir de la paix; ils ont rendu inutiles tous les efforts pour relever un moment les assignats, dont il faut toujours une somme de plus de trois mille livres pour représenter un louis d'or.

Ce changement inattendu met, dès les premiers pas, le Corps législatif hors de toute mesure et le force à des expédients dont la seule discussion fera éclater la discorde parmi ses membres. Quant au Directoire installé sous ses tristes auspices, il perd sur-le-champ la confiance publique, car il est composé des mêmes hommes dont le système forcené est la première cause des nouveaux désastres; il va se trouver dans une mer de difficultés, de dangers et d'accusations.

Personne, pas un journaliste n'a encore osé avouer les défaites des armées.

Jusqu'au 6 de ce mois, le Corps législatif ne s'est occupé que de niaiseries, de formalités et d'élections. Je pense

avoir nommé à Sa Majesté Impériale les cinq membres élus pour le Directoire, La Reveillère, Le Tourneur, Rewbell, Sieyès et Barras, tous cinq régicides, et tous cinq de la faction dominante. Sieyès a refusé ; ce refus est dans son génie ; il ne veut ni évidence ni responsabilité ; son talent est de faire le mal comme la Providence fait le bien, sans être aperçu. On lui a substitué Carnot, ingénieur, l'esprit le plus diabolique et l'un des plus atroces de la Convention, membre du comité de Robespierre, actif, délié, travailleur, et entendu pour la partie mécanique de la guerre.

Ce Directoire a fait choix de six ministres qui sont : pour les affaires extérieures, *Charles La Croix,* député ; pour l'intérieur, *Bénézech ;* pour la marine, *Truguet,* vice-amiral de la République ; pour la guerre, *Aubert Du Bayet,* général ; pour les finances, *Gaudin ;* pour la justice, *Merlin,* de Douai, député.

Voici sommairement ce qu'on peut penser de ces cinq hommes. *La Croix,* absent au moment de l'assassinat de *Louis XVI,* est une créature des factions, les a servies tour à tour, travailleur de comités, sans aucun talent réel, et sans expérience comme sans notion du département auquel il est destiné. Vraisemblablement il sera la doublure de quelqu'un plus fort que lui, et en particulier de Sieyès.

Bénézech, capitaliste de l'ancien régime, bonhomme étranger à la Révolution, n'ayant jamais eu d'autre capacité que celle de placer ses fonds dans des entreprises avantageuses, homme d'ordre, mais étranger à toute place d'administration.

Truguet, le plus capable des six, homme d'esprit intrigant, versé dans les affaires de son département, passait, non sans raison, pour une créature du feu duc d'Orléans.

Aubert Du Bayet, gentilhomme dauphinois, ancien capi-

taine d'artillerie, et député à la Législature de 1791, où il trahissait tour à tour les royalistes et les républicains; homme de circonstance, d'un caractère lâche et versatile, aussi mauvais général que mauvais politique, dissertateur diffus et sans aucune considération publique.

Gaudin, commissaire de la trésorerie nationale, totalement inconnu hors de ses bureaux.

Merlin, de Douai, régicide, l'homme le plus vil de la Convention, pauvre jusqu'à la mendicité en 1789, aujourd'hui possesseur de deux ou trois millions de biens d'Église, compilateur de dictionnaires de jurisprudence, pensionnaire et agent du feu duc d'Orléans.

Le secrétaire en chef du Directoire est un polisson de vingt-quatre ans, nommé *Trouvé,* poëte de ruisseau, entièrement ignoré, mais placé à la rédaction du *Moniteur* par Sieyès, qui l'a fait de même entrer au Directoire.

L'essai de deux Chambres législatives n'a jusqu'ici obtenu que le ridicule; il serait difficile de tracer une comédie plus burlesque. Le Conseil des Cinq-Cents ou des jeunes gens ayant seul le droit de proposer, celui des Anciens est réduit à attendre ses propositions, les bras croisés : dix séances se sont écoulées à se regarder. Le Conseil des Cinq-Cents laisse tomber l'autre en désuétude, en se passant de lui; il l'avilit tellement par sa nullité, malgré son beau costume oriental, qu'il est aisé de prévoir que ce Sénat ne sera qu'une figure de tapisserie.

Quoique les premiers jours, et dans les élections ci-dessus désignées, la faction régicide eût prévalu, elle a perdu la majorité le 6 et le 7 dans une question très-importante : savoir si l'on remettrait ou non en liberté les députés accusés et arrêtés par elle après le 5 octobre. Ces députés, Saladin, Rovère, Lomont et Aubry, publiquement connus

pour avoir été les incitateurs, les directeurs, les protecteurs des sections de Paris, ont gagné leur procès, sont libres, malgré les clameurs de Tallien, et ont repris séance dans le Corps législatif.

Ce commencement de réaction en prépare une beaucoup plus forte, indubitablement; il résulte de la nécessité de suivre les lois de la Constitution et de s'interdire les mesures révolutionnaires. Du moment où celles-ci ne sont plus à craindre, la terreur disparaît, les discours, les écrits, l'opposition, l'anarchie, le royalisme vont relever la tête.

Une autre pomme de discorde, lancée dans le Corps législatif, est la nomination d'une commission pour vérifier les pouvoirs du nouveau tiers et en légitimer les députés. La faction régicide avait emporté cette mesure dans les premiers jours, se promettant d'écarter par des chicanes ceux des députés nouveaux qui lui paraîtraient trop honnêtes gens; mais on s'est réveillé, et tout présage que le rapport de cette commission sera ou insignifiant ou suivi de débats personnels les plus emportés.

Tous les députés jacobins, les terroristes les plus atroces, les scélérats couverts de sang ont été élargis en vertu de l'amnistie et se promènent tête levée dans Paris. Jusqu'à Barrère est sorti de prison. On dit qu'ils tiennent des conseils secrets, et l'on peut être certain qu'ils ne resteront pas oisifs [1].

[1] *Rapports au ministre de l'intérieur :* 26 brumaire. — « ...Certains terroristes se déchaînent contre le gouvernement. Cette caste commence à se répandre dans les groupes. »

27 brumaire. — « ...Les membres des anciens comités révolutionnaires de diverses sections se répandent dans les endroits les plus populeux du faubourg Marceau, font l'éloge des sans-culottes de 93... et sont favorablement écoutés par les ouvriers... »

XLII

Berne, le 22 novembre 1795.

L'état de Paris et de la France continue à rester stationnaire entre des calamités toujours croissantes et l'espèce d'interrègne qui accompagne le renouvellement du Corps législatif et du gouvernement.

Cette situation d'anarchie, de faiblesse et de relâchement se prolongera vraisemblablement jusqu'à la crise quelconque et inévitable qui remettra une autorité illimitée entre les mains d'une faction dominatrice ou qui finira la République.

Personne n'est où il voudrait être : aucun parti n'est content de son sort, de là un effort universel pour un changement; si cet effort ne se manifeste pas encore ouvertement, on le doit à la suspension d'armes forcée à laquelle une nouvelle Constitution mise en activité oblige momentanément les intérêts et les passions.

Cette vérité paraîtra plus sensible aux yeux de Sa Majesté l'Empereur et Roi si Elle veut bien prêter un moment d'attention à la récapitulation sommaire des projets des différents partis depuis deux mois, et aux événements qu'ils ont amenés.

En faisant décréter la prolongation des pouvoirs représentatifs pour les deux tiers de la Convention, la faction des meneurs avait en vue d'écarter d'une main les jacobins ses rivaux en autorité et ses frères en principes, et de l'autre les monarchistes. Elle espérait conserver ainsi l'influence

suprême exclusivement, et attendait même de la servitude nationale que le choix du nouveau tiers serait conforme aux volontés des auteurs du décret.

L'opinion publique ayant opposé une résistance générale à cette usurpation, on essaya tous les moyens de la corrompre et de l'intimider. Ce fut en vain; les sections de Paris, animées par des hommes passionnés et ambitieux, marchèrent à leur but avec une fermeté sage : leur impétuosité seule pouvait les perdre, elle les perdit.

Dans l'origine, il était déterminé de n'employer que la force d'inertie et de se retrancher à pousser la Convention à l'acte de tyrannie et d'usurpation le plus évident, en la réduisant à la nécessité, ou de rendre les élections libres, ou de casser toutes les élections faites.

J'ai eu l'honneur dans le temps de mander à Sa Majesté Impériale comment ce plan fut renversé par des fous venus du dehors, qui enflammèrent toujours plus les têtes ardentes des sections et les précipitèrent dans une insurrection, dont la seule idée les avait déjà divisées entre elles et affaiblies. Il se trouvait à peine trois mille fusils et quatre cents quintaux de poudre dans la totalité des sections; c'est avec de semblables moyens qu'on les poussa à attaquer de vive force une autorité qui avait entre ses mains tous les pouvoirs, tous les arsenaux, le trésor public, quinze mille hommes de troupes de ligne et trois mille brigands désespérés pour ses gardes du corps.

Malgré la victoire de la Convention, le but de ses meneurs ne fut pas rempli; leur dessein avait été d'escamoter la prolongation de leur pouvoir, et non de l'usurper à coups de canon. Une semblable violence entraînait, pour la soutenir, la nécessité du terrorisme et du régime révolutionnaire à l'instant même où des lois positives et le partage de

l'autorité en plusieurs branches venaient d'être sanctionnés par la Constitution.

En vain la faction essaya de nouveau les mesures de terreur et tenta d'éloigner l'ouverture du Corps législatif, de casser les corps électoraux et de proroger l'autorité arbitraire des comités; mais ce projet, d'une exécution si disproportionnée aux conjonctures, ne fut conçu qu'à moitié et échoua faute d'audace et d'union. Les uns craignirent de ressusciter les chefs jacobins, en même temps que le jacobinisme; d'autres, contents d'être réélus au Corps législatif, espérèrent le diriger comme ils avaient dirigé la Convention. La majorité de celle-ci s'épouvanta de la violence des mesures demandées; celles qu'on décréta devinrent par le fait presque inexécutables, nuls agents ne voulant se rendre responsables de leurs suites. Les comités exécutifs, à la veille de cesser leurs fonctions, y mirent moins de persévérance et d'âpreté; les commissions militaires, instituées pour juger les sectionnaires, frappées du sort de l'ancien tribunal révolutionnaire et intimidées par la crainte d'une réaction, n'osèrent procéder qu'avec des formes et condamner que des absents.

Dès ce moment la terreur perdit de son empire, les électeurs reprirent courage et firent de bons choix; enfin, l'installation du Corps législatif diminua le crédit de la faction régicide, en diminuant son influence souveraine et en soumettant à des limitations un pouvoir monstrueux qui n'en reconnaissait aucune.

Ainsi les régicides, thermidoriens et autres, se trouvent avec leurs anciennes vues, avec leur système de domination personnelle, avec le dessein de fermer coûte que coûte le retour à la monarchie, mais entravés à chaque pas par la Constitution écrite et par la division qu'elle a établie entre les autorités.

C'est à dominer celles-ci et à violer celle-là que tendent leurs desseins, tandis que le reste du Corps législatif projette de le rendre infructueux : la défiance, une haine sourde, une discorde qui n'attend qu'une occasion pour éclater, et une langueur marquée dans les délibérations, résultent de cette position respective.

Il serait, d'ailleurs, inexact de voir dans cette conduite l'effet d'un plan lié et suivi. Factieux et autres, les Français d'aujourd'hui sont incapables d'en former de pareils : tous sont entraînés par les événements; il n'y a de fixe dans cette mobilité que l'intérêt évident qu'ont les régicides à prolonger la République, l'anarchie, un mode quelconque de gouvernement qui écarte la Monarchie.

Quant aux royalistes, ils se conduisent avec moins de système encore; ils attendent que le cours des choses leur crée des ressources, mais ils ne songent ni à en créer eux-mêmes, ni à se livrer à un plan réfléchi qui puisse les tirer eux et la France de l'abîme où ils sont plongés.

Cependant j'ai connaissance de l'intention où sont quelques-uns des principaux d'entre eux, soit au dedans, soit au dehors du Corps législatif, de former un comité secret qui s'occupera des mesures à prendre pour battre en brèche les régicides et le Directoire.

En attendant, tous les ressorts sont relâchés; scélérats et gens de bien jouissent d'une espèce de trêve; les terroristes sont en liberté, et le terrorisme sommeille; chaque parti s'observe et se craint, et le peuple, toujours imbécile, voyant des noms attachés aux nouvelles places, un Corps législatif, un Directoire et des ministres, croit qu'il a un gouvernement, et un gouvernement constitutionnel.

Il n'y en a cependant pas d'autre que le gouvernement révolutionnaire, le seul convenable à une faction qui veut

régner dans un pays où tous les liens d'ordre, tous les moyens d'obéissance sont rompus, et où il n'y a guère d'alternative entre le despotisme du corps gouvernant ou l'anarchie parmi les gouvernés.

C'est pour se ménager le retour au régime révolutionnaire, qu'en paraissant se dessaisir de la puissance exécutive, la Convention l'a retenue indirectement, en décrétant, par une exception formelle, que *pour deux années encore,* les membres du Directoire pourraient l'être du Corps législatif. Or, ce Directoire étant nommé par la législature elle-même et composé de députés, il s'ensuit une cumulation de pouvoirs et de fonctions entre le gouvernement et l'Assemblée. La faction dominante a espéré conserver ce double sceptre entre ses mains, en composant, comme elle l'a fait, le Directoire de cinq de ses principaux chefs.

Un Conseil dit *des Anciens,* qui, n'ayant point la facilité de proposer aucune loi, aucune affaire, aucune délibération, est réduit à l'inaction, aussi longtemps que le Conseil des *Cinq-Cents* ne lui porte aucune délibération; ce Conseil des Cinq-Cents seul actif, et qui finira par dévorer tout; enfin, ce Directoire qui représente dans l'exécution le Conseil des Cinq-Cents, qui lui sert de ministre, et qui, en quelque sorte se fond avec lui, telle est la contexture réelle de ce gouvernement, qui, sous des formes différentes, s'éloigne peu de celui qui l'a précédé. Le Directoire n'est autre chose que le Comité de salut public.

Le Conseil des *Anciens* est évidemmment une machine superflue, qu'on brisera au premier frottement et qu'on avilit, en attendant, par sa nullité. — Quant au Directoire, il sera perdu le jour où il cessera d'être la créature du Conseil des *Cinq-Cents*. L'élévation de ses membres est l'objet de la jalousie et fait le désespoir de mille factieux qui am-

bitionnent leurs places. Nul homme, dans la France en république, ne peut résister à l'activité de cette passion.

Un autre danger attend le Directoire, c'est celui des dénonciations : mortelles aux gens en place dans les États populaires, elles ont une force irrésistible chez un peuple habitué à calomnier ses supérieurs, dont la crédulité et la méchanceté, toujours enthousiastes, adoptent les accusations sans examen et demandent la chute de leurs idoles le lendemain du jour où elles les ont élevées. Il ne tardera pas à se former dans les deux Conseils un parti concerté d'opposition, soit contre la faction régicide, soit contre son Directoire : ce sera alors l'époque et la cause des grandes tempêtes dont les éléments fermentent dans le chaos actuel.

Mais je ne pourrais trop répéter que tout progrès, tout mouvement, tout résultat heureux en faveur du retour de l'ordre et de la Monarchie n'est à espérer qu'autant qu'il aura son point d'appui et ses leviers dans le Corps législatif lui-même. Quelque ardeur qu'aient montrée les sections au mois de septembre, jamais cette résistance n'eût éclaté si unanime et si persévérante sans les incitations de deux cents membres monarchistes de la Convention, et sans les secours auxquels ils s'étaient engagés. Ils avaient promis de monter à la tribune, d'y défendre la cause de Paris, d'entraîner la majorité, et dans le cas où ils ne parviendraient point à faire révoquer le décret des deux tiers, de se séparer de la Convention et de venir siéger au milieu des sections : la pusillanimité de ces deux cents membres les fit manquer à toutes ces promesses.

Sa Majesté l'Empereur et Roi pourra juger par cette anecdote, dont je lui garantis la certitude, de la force qu'assurent aux tyrans successifs qui tourmentent et qui tourmenteront la France, cette abjection de sentiments, cet esprit

d'égoïsme apathique et servile, général dans le royaume.

Aucun peuple ne fut jamais mis à une pareille épreuve, nul n'expia ses fautes par plus de souffrances; un capital de trente milliards de papier-monnaie s'évanouit dans les mains de ses possesseurs; l'industrie, le commerce, les travaux de tout genre sont frappés dans leur source; les besoins de la guerre dépeuplent l'Empire; la misère n'a plus de terme; la famine assiége de nouveau Paris[1]: les classes même qui jouissaient de l'aisance participent à la ruine commune; les gémissements sont universels, le malheur dans toutes les familles, pas un citoyen qui n'ait perdu la sécurité; journellement on voit tomber morts d'inanition, dans les rues de la capitale, des malheureux exténués; la distribution du pain est un véritable siége, et la porte des boulangers un champ de bataille[2].

Cet état dure depuis quinze mois et empire d'une manière effrayante; mais de pire douleurs encore s'il est possible ne tireraient point de sa léthargie ce peuple dénaturé par la terreur et par la corruption, insensible à sa situation, avili par ses mœurs, subjugué par l'abattement, et passant chaque

[1] 23 brumaire an IV (14 novembre 1795).—« ...Le pain se vendait... 26 et 30 francs la livre; mais le marchand, instruit que la plupart des citoyens n'en avaient pas dans leurs sections, a eu l'audace de le faire 45 et 50, et même 60 francs la livre... » (*Rapp. de police.*)

[2] 26 brumaire an IV.—« Si nous rendons un compte exact de la situation de Paris... nous sommes obligés de dire que les têtes sont dans un tel état d'exaspération qu'il semblerait annoncer un mouvement assez violent. Le Directoire en général, chacun de ses membres en particulier est l'objet des sarcasmes et des propos les plus outrageants...

« ...Dans les groupes, aux portes des boulangers, aux chantiers, aux portes des revendeurs de bois en détail... on est occupé à faire la comparaison de la situation actuelle avec celle du régime de Robespierre, et de là on passe au temps de la monarchie, et les regards s'attachent avec complaisance sur le gouvernement des rois...

« ...La Halle tumultueuse, on s'est jeté sur les arrivages; la force armée n'a pu rétablir l'ordre. » (*Rapp. de police.*)

jour d'un désespoir muet à une consolation puérile, et d'une crainte sans bornes à une espérance extravagante.

L'état moral de Paris et des grandes villes fait horreur : il est impossible qu'une nation dépravée à cet excès, et sans principes religieux, conserve aucun courage, aucun sentiment d'honneur, aucune envie de se tirer par quelque sacrifice de la honte d'obéir à des scélérats ignorants qui l'immolent à leur intérêt.

Cette licence épouvantable dédommage la nation de ses calamités. On se plonge dans les plaisirs les plus honteux; les actions les plus infâmes sont devenues une habitude et un besoin; chacun s'isole, demande un peu de sûreté et quelques moyens d'échapper à la misère : ces deux points obtenus, et les spectacles ouverts, le Français attend l'avenir, ne pense qu'à lui, oublie l'État et ne sacrifierait pas un cheveu de sa tête pour le sauver.

Au départ du dernier courrier de Paris, le 17, la distribution du pain avait manqué à deux reprises dans trois jours ; plusieurs boutiques avaient été pillées. L'approche de l'hiver consterne les habitants; le Directoire entre en fonction sous ces tristes auspices, et est déjà accusé de ce surcroît de malheurs publics.

XLIII

Berne, le 28 novembre 1795.

Jusqu'ici, depuis la formation d'un nouveau Corps législatif à Paris, je n'ai pu offrir à Sa Majesté l'Empereur et Roi

que des conjectures plus ou moins plausibles touchant le cours que prendrait cette Assemblée, et celui qu'elle imprimerait aux événements. — Maintenant, je puis présenter des notions plus positives, bien différentes de celles qu'on recueille dans les papiers publics. Jamais les folliculaires ne furent moins instruits, moins en état de fixer les idées sur la singulière et malheureuse position de la France. Cette imbécillité de jugement et de vue est partagée par le gros de la nation et par la majorité des *honnêtes gens,* qui ne savent pas plus apprécier ce qui se passe qu'ils ne peuvent prévoir ce qui arrivera.

Ils se sont jetés dans une apathie sensible depuis l'affaire des sections. J'ai eu l'honneur de retracer à Sa Majesté l'Empereur et Roi le tableau de leur origine, de leur isolation, de leur pusillanimité. Ce caractère d'avilissement qui les porte à payer cinq cents livres un billet d'entrée à l'Opéra, tandis que Barrère libre se promène au Palais-Royal, donne beau jeu aux terroristes qui se rassemblent, conjurent, menacent, renouvellent leurs motions de lois agraires, de massacres et de sans-culottisme.

Cependant, ils sont un peu contenus par un parti mitoyen entre les royalistes et les terroristes : c'est le parti républicain modéré ; il a sauvé les sectionnaires après les journées des 5 et 6 octobre, en empêchant que les barrières de Paris ne fussent fermées pendant et après ces événements.

On ne doit point du tout le confondre avec un autre parti du Corps législatif, qui prend de la consistance de jour en jour, et beaucoup, et qu'on peut appeler celui des *indépendants.* Ce parti nombreux se compose de tous ceux qui sont moins attachés à la République qu'à la première Révolution ; ce sont les royalistes d'*opinion,* qu'on distingue des royalistes de *conspiration.* . . . .

Les royalistes d'opinion avouent la nécessité d'un roi; mais ils le veulent enfant de la Révolution, choisi par la nation et tenant sa couronne d'elle. Par là, ils espèrent garantir leur sûreté, dissiper la crainte des vengeances, et remédier à celle des acquéreurs de domaines nationaux. Ce parti n'entend point sauver les régicides comme tels, mais il ne fait pas un point capital de les perdre.

Plus politiques que loyaux, songeant moins à la France qu'à eux-mêmes et à l'avenir qu'au présent, les *indépendants* combleraient le précipice en en ouvrant un autre à côté, finiraient la Révolution en jetant les bases d'une nouvelle, et, en s'adjugeant le droit de faire un roi de France, donneraient bien vite à une faction le droit de le détrôner à sa convenance.

C'est la déclaration de Louis XVIII, ses entours, la confiance exclusive qu'il accorde aux émigrés les plus fougueux, les discours insensés des terroristes de l'aristocratie, l'éloignement de Sa Majesté Très-Chrétienne, son inactivité, ses projets de recouvrer l'autorité par des moyens de force, qui ont conduit les *indépendants* à ce mélange pernicieux de principes démocratiques et d'idées monarchiques; mais ces causes leur donnent un grand avantage dans les circonstances.

La grande pluralité du nouveau tiers et deux cents membres de l'ancienne Convention réélus au Corps législatif forment le centre du parti des indépendants, qui veut la paix, la restitution des conquêtes, et raffermir l'ancien système politique de la France.

J'ai eu l'honneur d'instruire Sa Majesté l'Empereur et Roi, et j'ai celui de lui confirmer que, si la Convention eût été forcée d'abandonner ses prétentions à la réélection forcée des deux tiers, le Corps législatif, composé alors en majo-

rité de *royalistes d'opinion,* eût appelé au trône M. le duc d'Angoulême ou le jeune duc d'Orléans, mais sûrement point le Roi légitime.

Tels sont encore, et plus que jamais, le but et le projet des *indépendants,* la plupart anciens constitutionnels ou républicains convertis à la Monarchie. Le roi Louis XVIII conserve peu de partisans : personne ne hasarde de le défendre et de soutenir sa cause.

La Vendée, sur laquelle il a placé ses espérances exclusives, perd chaque jour du terrain, et va être forcée de se soumettre ou de rester inactive. Les cruautés horribles qu'exercent les chouans, vrais brigands qui pillent, assassinent, violent indistinctement en cocarde blanche, ont généralisé la crainte de voir la Monarchie rétablie sous les auspices et par le succès de ce parti, et jeté la grande pluralité des monarchistes dans le système des indépendants.

Voilà ce que je peux présenter de plus sûr et de plus important sur l'état des choses ; ce que je pourrais dire d'ultérieur ne serait que du verbiage.

Sa Majesté l'Empereur et Roi aura été informée que la semaine dernière le sieur Barthélemy, ministre de la France à Bâle, avait reçu du Directoire de Paris l'ordre de cesser ses fonctions. Quatre jours après, cette démission a été révoquée. Elle est l'ouvrage de Rewbell, Carnot et Sieyès, qui n'ont pu pardonner ni ne pardonneront au sieur Barthélemy d'avoir insisté contre le passage du Rhin et contre le système de garder le pays conquis sur la rive gauche de ce fleuve. — Ces mortifications enlèvent à ce ministre tout crédit et toute considération.

XLIV

Berne, le 8 décembre 1795.

Sa Majesté l'Empereur et Roi aura aperçu, dans les feuilles publiques dont Elle se fait rendre compte, les derniers projets de finance dont le Conseil des Cinq-Cents de l'Assemblée législative de Paris, après quelques séances en comité secret, a décrété successivement et à tire-d'aile les différentes parties. Le Conseil des Anciens a nommé une commission pour les examiner, et les discutera, je crois, avec moins de précipitation, mais sans oser percer la profondeur de cet abîme, ni retirer la nation de ses illusions.

L'examen détaillé de ces projets serait aussi superflu que fastidieux pour Sa Majesté Impériale; je me bornerai donc à quelques remarques claires et principales qui suffiront à son jugement, et je commence par celle-ci, c'est que tel a été l'effet de ces nouveaux mensonges sur le crédit que les assignats sont tombés de 3,000 à 3,600 livres que valait le louis d'or le 23 de ce mois.

Les cédules hypothécaires qui forment la base de ce plan ne sont autre chose qu'une conversion d'assignats, avec la différence que quoique mises en circulation et commerçables, elles n'auront pas de cours *forcé;* c'est-à-dire qu'on ne sera point contraint de les recevoir en payement. Cette mesure n'est donc qu'une démonétisation réelle d'autant d'assignats qu'il y en aura d'échangés contre des cédules. Néanmoins, les jongleurs de la tribune et du comité des

finances affirment au peuple qu'ils ne songent point à démonétiser.

Les assignats seront échangés contre des cédules à un *trentième* de leur valeur nominale. Par conséquent, voilà une banqueroute sèche de 97 et deux tiers pour 100. C'est une chose véritablement curieuse que l'argumentation des rapporteurs du comité pour justifier cette faillite; ils en accusent les porteurs d'assignats; et, parce que ce papier-monnaie *hypothéqué, garanti,* dont la liquidation effective a été consacrée par cent décrets et solennellement promise à chaque rapport, s'est avili en raison de l'abus effroyable et de l'usage insensé qu'en a fait la Convention, celle-ci part de ce discrédit qu'elle a occasionné pour réduire l'effectif de cet immense capital à un trentième de sa valeur.

Il en résulte qu'un milliard effectif en biens nationaux représentés par les cédules éteindrait les trente milliards existants ; mais, comme la cession des hypothèques ne sera que successive et lente, comme au préalable on a ordonné une vérification et une classification de cette hypothèque et que l'une et l'autre peuvent être prolongées à discrétion, il s'ensuit qu'en attendant la rentrée future des assignats, leur échange graduel contre des cédules et le placement *réalisé* de celles-ci, on en émettra tant que les besoins publics l'exigeront : ce ne seront plus des émissions d'assignats, voilà toute la différence; et lorsque le public s'alarmera de la multiplicité des cédules, lorqu'elles tomberont en discrédit comme les assignats (événement à peu près certain), lorsqu'on réclamera l'hypothèque, on appliquera aux cédules les mêmes raisonnements et les mêmes remèdes qu'aux assignats.

Ainsi, en dernière analyse, sous prétexte d'éteindre les assignats, ceci n'est autre chose qu'une ouverture faite aux

assignats-cédules et qu'un moyen d'escamotage pour substituer à une fabrication ruinée une fabrication toute neuve sous une autre étiquette.

Le comité des finances et après lui le Conseil des Cinq-Cents ont eu la modestie de n'appliquer qu'un *milliard effectif* au remboursement des cédules, quoique, selon eux, la fortune publique en domaines nationaux consiste en sept milliards, *valeur écus.*

C'est un drôle de bilan que celui de ces sept milliards *écus*. J'observe d'abord qu'au mois de juin dernier, *Johannot,* rapporteur du comité, porta fièrement cette valeur à quinze milliards *assignats* au cours de cette époque. Avant lui, *Cambon* avait donné ces biens à la nation pour douze milliards *assignats.* Après lui, *Thibault,* autre rapporteur, confirma au mois d'août l'évaluation de Johannot; enfin *Verrier,* aussi rapporteur et le dernier de ces comédiens financiers qui ait parlé au nom du comité, certifia le 19 novembre dernier à la Convention que, tout bien compté et revu, elle possédait pour dix milliards de biens nationaux *assignats,* y compris même les domaines de Saint-Domingue.

En moins d'un mois, ces dix milliards de Verrier qui, à 3 pour 100 de valeur qu'avaient alors les assignats, pouvaient représenter un capital effectif de 90 millions, se sont tout à coup transformés en 7 milliards *écus.* Quels alchimistes, quels magiciens que ces législateurs! Et quelle inconcevable nation, dont aucun individu n'a osé opposer ces rapprochements précis à l'effronterie du Conseil des Cinq-Cents!

Il est vrai que le même silence a été gardé sur cet aveu digne de mémoire par lequel le comité des finances est convenu d'avoir émis sans décrets, par arrêtés privés, de sa

toute-puissance, pour 19 milliards d'assignats dans *un mois,* c'est-à-dire du 6 vendémiaire au 8 brumaire suivant.

Quant à l'évaluation numérique des biens nationaux, contenue dans ce beau rapport, elle renchérit sur tout le reste.

Ce sont d'abord *deux milliards* de domaines à escroquer et à vendre dans la Belgique, qu'on suppose apparemment éternellement réunie, parce que la Convention l'a ainsi décrété, et avec autant d'assurance que si le Conseil de Sa Majesté l'Empereur et ses intrépides armées avaient signé et enregistré cette donation.

Ce sont *deux* autres milliards pour les forêts nationales, mille fois estimées sous l'ancien régime et depuis en 1790 et en 1791 par les meilleurs calculateurs, qui craignaient d'en exagérer la valeur en la portant à cent millions.

Ce sont ensuite les biens d'émigrés, estimés à *deux milliards* (car le nombre *deux* joue le principal rôle dans cette facétie) ; or, dans le rapport cité plus haut, Johannot évalua à 300 *millions assignats* le revenu actuel des biens nationaux, ce qui supposait un capital de six milliards assignats, ces biens se vendant généralement au denier 20. Mais il faut en distraire : 1° les forêts, 2° les biens restitués aux fédéralistes et autres depuis le rapport de Johannot ; enfin, le montant des dettes des émigrés, reconnues par le comité des finances pour une valeur d'un milliard et 800 millions, et décrétées *charges de l'État.*

On peut maintenant tirer en dehors le restant de toutes ces déductions et se convaincre que jamais escroquerie publique ne fut couverte de fables plus grossières.

Nonobstant cela et malgré l'augmentation de discrédit qu'éprouvent en ce moment les assignats, il serait témé-

raire d'affirmer que l'Assemblée législative ne parviendra pas, sinon à faire croire à ses calculs postiches, du moins à les faire recevoir comme fidèles et à recouvir de ce gazon léger l'abîme sans fond où elle précipite la nation.

La nouveauté de ce revirement, la cupidité pendable des agioteurs qui y chercheront la source de nouveaux gains, l'espoir de voir disparaître les assignats forcés contre des cédules qui ne le seront pas, le degré d'affaissement moral où la misère et la lassitude ont plongé les esprits, les illusions qui, en France, accompagnent toujours plus ou moins toutes les opérations publiques dans leur printemps, enfin la nécessité et la crainte qui courbent tous les fronts et ont absolument énervé la faculté de penser, pourront encore soutenir quelques jours ce tour de gibecière.

Mais une considération balancera dans le public toutes celles que je viens d'exposer : c'est celle de la durée de la guerre et de l'incertitude de la paix, qui forceront des émissions continuelles de papier quelconque, car les contributions ordinaires ne suffiront pas à beaucoup près à couvrir les frais du gouvernement *ordinaire* de la République et de la Révolution.

On ne perçoit qu'avec des difficultés, des pertes, des gaspillages sans bornes, la moitié de la taxe territoriale qui doit se percevoir en nature ; dans plusieurs départements les contribuables s'y soustraient ouvertement, dans d'autres on n'a pas encore osé les requérir. Ensuite, l'effet bien prévu et infaillible de cette levée en nature a été d'accroître sur-le-champ la cherté et la disette des denrées. Une masse pareille de grains retirée des greniers particuliers, des marchés, de la circulation ordinaire, et jetée dans les magasins de la République, forme un déplacement et un vide subits. L'approche, la perspective seule de cette

levée produit les mêmes résultats, parce que chaque vendeur se resserre. C'est là une remarque générale dans tous les pays ; la formation subite de grands magasins extraordinaires dérange l'équilibre et produit ce renchérissement. On l'aperçoit en Angleterre toutes les fois qu'il y a de grandes flottes à approvisionner.

Quant à l'autre moitié de la contribution foncière et à la perception de la totalité des autres taxes, il n'a pas encore été définitivement statué. Vraisemblablement elle sera exigée, sinon en numéraire, du moins en une valeur quelconque, et proportionnelle en assignats, qui indemnise partiellement l'État de la perte totale qu'il éprouverait sur une recette en papier. Mais la possibilité de ce recouvrement dans un pays qui a perdu plus de la moitié de son numéraire, un quart de sa population mâle, tuée, impotente ou composant les armées, au delà de 450 millions de son revenu annuel, industriel et commercial, et où, tout à coup, on anéantit 29 milliards de papier-monnaie, peut-elle être raisonnablement admise?

Dans la séance du 27 novembre, le Conseil des Cinq-Cents est revenu à la taxe de guerre, décrétée et abandonnée antérieurement.

Cet entassement de surtaxes combinées avec la misère générale et la banqueroute du papier-monnaie, cette foule de statuts qu'elle nécessite pour former la proportion du payement des baux, des dettes particulières, des impositions, enfante un chaos impénétrable, une confusion désespérante pour les citoyens et une guerre intestine de toutes minutes.

XLV

Berne, le 13 décembre 1795.

Il n'a pas fallu une longue attente pour justifier les observations que j'avais eu l'honneur de présenter dernièrement à Sa Majesté l'Empereur et Roi, touchant les plans de finances adoptés par le Conseil des *Cinq-Cents* de l'Assemblée législative. Le comité du Conseil des *Anciens* chargé d'examiner ces projets, en a exposé tous les inconvénients, en concluant à les rejeter. Pendant ces délibérations, l'assignat a encore décliné ou plutôt s'est anéanti, car le louis d'or est monté à 4,400 livres en papier et au delà.

Le rapporteur du comité des *Anciens* est un M. Lebrun, ci-devant de la première Assemblée constituante, où il manifesta des talents déjà connus, et où il se conduisit avec beaucoup de sagesse. C'est un des meilleurs écrivains, une tête froide et réfléchissante. Secrétaire du chancelier Maupeou pendant les querelles de la cour et des Parlements en 1770, il composa tous les discours de ce ministre à cette époque, discours qu'on a conservés comme des modèles de style grave, noble, précis, tel qu'il convient à l'organe de la législation. Quoique M. Lebrun ait été président du département de Seine-et-Oise, il n'a jamais été ni révolutionnaire, ni constitutionnel, ni attaché à aucun parti[1]. J'entre dans ce détail à son sujet, pour indiquer à Sa Majesté Impériale le poids que mérite son rapport.

[1] Il fut fait troisième consul après le 18 brumaire.

Il a mis le doigt dans la plaie en laissant clairement deviner les deux écueils insurmontables de la circonstance. Si l'on fait disparaître les assignats ou si on les réduit à un trentième de leur valeur, le défaut de signe d'échange va paralyser toutes les affaires et les contributions. Si on les laisse subsister, la misère publique et la misère particulière sont interminables. M. Lebrun, de plus, a nettement déclaré qu'il était impossible de s'en tenir à une fabrication de 30 milliards d'assignats, parce que les besoins publics étaient sans bornes et qu'on était sans ressources pour y pourvoir.

Un autre rapporteur du même comité a proposé de substituer au projet des cédules hypothécaires la création d'une banque générale qui retirerait progressivement les assignats. Cette idée jusqu'ici n'a pas obtenu grande faveur, et pèche, comme toutes les autres, par le fondement. Tant qu'on est obligé de soutenir la guerre extérieure et le gouvernement le plus dispendieux de l'univers, tant qu'on reste en révolution, tant qu'il n'y a ni stabilité dans les lois, ni sûreté pour les personnes, ni garantie pour la propriété, ni justice, ni ordre invariable, l'établissement d'une banque indépendante du gouvernement, comme il faut qu'elle le soit, est une chimère; elle serait bientôt la proie de la première faction qui aurait besoin de ce trésor.

Rien n'est décrété, ni même discuté à ce sujet. Pendant ces variations, la ligue jacobine poursuit son but et cherche à tirer une ressource de la calamité publique et de la ruine des finances. C'est dans ce dessein qu'elle sollicite à outrance des impôts extraordinaires et énormes sur les riches et des emprunts *forcés :* l'une et l'autre de ces mesures sont des lois agraires déguisées. Par exemple, on a accordé à la commune d'Uzès, composée de huit mille habitants, le droit de lever un emprunt forcé de 1,200,000 livres pour

soulager les *indigents,* c'est-à-dire les patriotes. Inutilement un député sage a fait observer que, toutes les communes étant à la veille de demander le même secours, on établirait ainsi un impôt de 80 milliards sur les propriétaires ; il a été sifflé, et la pétition d'Uzès décrétée.

On peut découvrir dans ce fait particulier l'esprit qui tend à dominer, et les brigandages qui menacent encore une fois les propriétaires.

L'arrogance et le despotisme du Conseil des *Cinq-Cents* ne pardonneront point à celui des *Anciens* la prétention de s'opposer à ses volontés ; quoiqu'en général le balancement respectif des systèmes particuliers et des passions les uns par les autres fasse régner momentanément une espèce de calme plat dans les délibérations et dans les affaires, on aperçoit les épais nuages qui annoncent la tempête. La faction dominante fait dénoncer et déchirer les membres les plus marquants de la minorité législative dans des journaux payés et distribués par le Directoire, pour former, dit-il, l'*opinion publique.* Des plaintes vives se sont élevées, on a demandé la suppression du traitement de ces libellistes ; mais après une scène d'invectives très-violente dans le Conseil des *Cinq-Cents,* les protecteurs de ces feuilles infâmes en ont fait maintenir la distribution officielle.

Le Directoire continue à placer les terroristes dans les emplois de confiance. Les agents du gouvernement cassent arbitrairement les autorités constituées dans les départements, et les remplacent par des jacobins. Ceux-ci, même les plus scélérats, les plus signalés, marchent partout tête levée et reprennent l'audace qui indique leur force et la protection du gouvernement. Cette terrible confrérie ne dissimule plus ses projets ; ils déploient leur énergie ordinaire de méchanceté ; eux seuls ont cette unité de senti-

ments, de vues et de but qu'on ne retrouve ni parmi les constitutionnels, ni parmi les autres royalistes.

La minorité législative composée de royalistes d'opinion se débat contre l'influence terrifiante de ses adversaires; mais ils demeurent sans chefs comme sans plan, et n'ont pour soutien que les honnêtes gens plus intimidés, plus apathiques que jamais.

Sieyès continue à être le conseil habituel du Directoire : Rewbell et Carnot ont, sous lui, la suprême intendance du gouvernement. Tallien garde le silence, mais prépare en secret des coups aux constitutionnels et se rapproche davantage de jour en jour des jacobins. C'est le plus capable en matière d'insurrection et de violences révolutionnaires.

Paris est tombé en défaillance. Nul pinceau ne peut rendre le tableau de cette capitale, où le pain ne se distribue que tous les deux jours, où chacun voit périr entre ses mains le signe représentatif de sa richesse, où la livre de chandelle coûte deux cents francs, où une foule de malheureux meurent d'inanition, où le peuple est placé entre le terrorisme et la famine, où la population se divise en dupes et en fripons qui se volent eux-mêmes dans les poches pendant que le gouvernement s'occupe à son tour de les voler. Une licence affreuse, plus de devoirs, de morale, d'honneur, de sentiment, de respect humain. La peinture que la sainte Bible nous fait des débordements de Sodome n'approchait pas de celle de cette ville prostituée à tous les vices, tous les déshonneurs, tous les crimes et, par une juste rétribution de la Providence, à tous les fléaux de l'humanité.

Cette dépravation et cette misère répondent au gouvernement de la soumission du peuple. L'imagination se perd à conjecturer les suites d'un état de choses si inouï. Le seul point qui paraisse manifeste, c'est le retour prochain du

jacobinisme, et le renouvellement progressif des mesures révolutionnaires. La Constitution n'existe que de nom. Successivement, le Directoire emploie ou fait décréter les opérations les plus tortionnaires et les plus illégales; cependant il ne fait qu'accroître ses insurmontables embarras. Dans la séance du 6 de ce mois, il est venu avouer au Conseil des *Cinq-Cents* l'effroyable situation des affaires publiques et la nécessité de recourir aux moyens extrêmes, entre autres à celui de forcer à main armée les possesseurs du numéraire caché à prêter sur-le-champ à l'État 600 millions. (C'est à peu près les trois quarts de ce qu'il reste de numéraire en France.) Il a demandé, en outre, 1,500 millions sans délai, en assignats, pour le ministre de la guerre. Vraisemblablement, ces folles extorsions seront adoptées en tout ou en partie, mais le Conseil des Anciens sera moins traitable. Dans la séance du 5, il a rejeté presque unanimement les plans de finances sur lesquels M. Lebrun avait fait un rapport négatif.

XLVI

Berne, le 20 décembre 1795.

Les discussions financières du Corps législatif à Paris ont été subitement interrompues, pour ne pas dire terminées, par la demande inouïe qu'est venu faire le Directoire d'un emprunt forcé de 600 millions en numéraire ou en assignats au cours. Cette épouvantable exaction, qui eût fait frémir l'auguste Marie-Thérèse au milieu de ses plus grands

dangers, et que le Conseil de Louis XIV arrêté par les alliés dans la guerre de Succession n'eût jamais osé concevoir, le conseil *républicain* des *Cinq-Cents* l'a décrétée d'*urgence* sans examen, sans délibération. Portée au Conseil des Anciens, quelques membres ont vainement réclamé contre son injustice, ses conséquences, son énormité et l'impossibilité de lever une pareille somme en deux mois sur un peuple épuisé; on leur a fermé la bouche : l'urgence et la profondeur de la misère du gouvernement ont entraîné la sanction aveugle de ses demandes.

Par le décret rendu, les contribuables pourront acquitter leur quote-part en numéraire, en blés ou en assignats, reçus pour le centième de leur valeur nominale.

J'ai eu antérieurement l'honneur de prévenir Sa Majesté l'Empereur et Roi que 600 millions formaient à peu près les deux tiers du numéraire présumé restant dans le royaume; mais la liberté laissée de s'acquitter en assignats pris à un centième de leur valeur nominale, absorbera la moitié de l'emprunt en papier-monnaie, c'est-à-dire que les prêteurs, en payant 30 milliards d'assignats, acquitteront effectivement 300 millions de l'emprunt demandé. L'autre moitié de la taxe emportera 300 millions de numéraire, c'est-à-dire un tiers de celui qu'on suppose demeuré en France. On ne peut faire ici mention du payement en denrées, parce que la moitié des contributions ordinaires devant déjà être payée, et subitement, de cette manière, il est physiquement impossible d'engloutir ainsi à la fois les récoltes de l'année dans les magasins de la République sans affamer en deux mois toute la France.

Cette valeur de 600 millions retirée tout à coup de la circulation réduira donc le capital public circulant à 500 ou 600 millions au plus, tandis que deux milliards suffisaient

à peine en 1790 aux besoins de cette même circulation. Les assignats suppléaient en partie au déficit du numéraire après l'avoir occasionné; mais leur anéantissement concourant avec une levée extraordinaire, exorbitante et subite de 300 millions en espèces, la pompe foulante et aspirante du gouvernement met à sec par cette mesure le bassin de la circulation et retire la plus grande partie du capital nécessaire aux échanges, aux travaux de l'industrie, aux besoins de l'agriculture, aux entreprises du commerce et de la navigation, et à toutes les reproductions quelconques.

Dans tous les genres de produits, la France sera appauvrie de toute la différence qui existe entre une circulation de 1,200 millions et celle de 600. Il ne restera pas même à beaucoup près 600 millions circulants, parce qu'à la vue de la prodigalité, des besoins, des déprédations, des violences interminables et de l'instabilité du régime actuel, chaque citoyen, bien loin de répandre ses espèces, thésaurisera et en retirera tout ce qu'il pourra de la circulation, soit pour l'ensevelir, soit pour le faire passer dans l'étranger. Déjà plusieurs capitalistes lyonnais viennent de prendre ce parti; il sera imité par tous les gens prudents.

La vérité précédente est tellement prouvée par l'expérience, qu'au milieu du plus grand crédit et de la prospérité de la France, jamais M. Necker ne put parvenir à emprunter 100 millions dans une seule année, malgré le secours qu'il tirait des lettres de change des banquiers. M. de Calonne n'atteignit jamais 80 millions; et aujourd'hui le gouvernement veut en arracher 600 en six semaines, au milieu d'une guerre désastreuse, d'un appauvrissement incalculable, de la ruine des principales villes de commerce,

et de la réduction à un centième de la valeur d'un capital de 30 milliards.

C'est donc ici un acte de désespéré qui s'ouvre ses quatre veines pour s'abreuver de son sang et soutenir sa vie quelques jours; ou plutôt, c'est une opération de Tartares-Kalmoucks, traitant la France en pays de conquête et la pillant de fond en comble pour conserver leur pouvoir un peu plus de temps.

Tel est le vrai point de vue sous lequel il faut considérer toutes ces mesures financières : ceux qui y cherchent du système, des idées de restauration et quelque principe d'économie politique sont aussi ridicules que les orateurs de tribune qui perdent leur temps à en raisonner contradictoirement.

Autant que la possibilité physique le permettra, cet emprunt forcé se lèvera : 1° parce que la nation abrutie par la terreur, l'isolation et le découragement n'osera pas y résister; 2° parce que le gouvernement, fortifié d'une armée de jacobins qu'il investit de tous les emplois administratifs, emploiera, s'il le faut, tous les excès de la tyrannie pour intimider les réfractaires, fouiller les domiciles et en arracher jusqu'au dernier écu.

Mais il trouvera probablement les bornes de sa puissance dans celle de la nature même : il peut voler les citoyens, il ne peut ni les enrichir, ni en tirer ce qu'ils ne possèdent plus; de l'anéantissement de l'assignat et de la soustraction d'un tiers du numéraire, il résulte qu'en supposant 25 millions d'âmes en France, le capital de chacun en valeurs métalliques se réduirait par tête à 24 livres.

Les observateurs expérimentés doutent qu'avant six mois on puisse faire rentrer la moitié de cet emprunt en assignats et un quart en numéraire, à moins qu'on ne remonte les guillotines.

Quant au secours qu'il procurera au gouvernement et à son emploi, l'opinion peut s'établir sur des bases avouées par le gouvernement.

La commission des finances du Conseil des *Cinq-Cents* a déclaré que la dépense du mois courant, qui expirera le 21 décembre, serait de 70 millions en numéraire, soit 20 milliards et plus d'assignats. Le ministre des finances, dans un rapport au Directoire imprimé officiellement, déclare que le trésor public est en arrière sur le courant de 72 millions en numéraire, et qui sont dus. Il ajoute que 300 millions d'assignats ne suffisent pas au besoin de chaque jour, ce qui, à un centième de valeur, ferait 3 millions par jour : ainsi la dépense forcée est de 90 millions par mois.

Par conséquent, au 20 janvier, on aura dépensé en numéraire 90 millions au moins pour le mois courant, 70 millions que coûtent les vingt premiers jours de décembre, et l'on devra 72 millions d'arriéré; donc, à cette époque, il y aura 232 millions de dissipés sur l'emprunt forcé de 600 millions. Ce n'est pas le tout : l'effet inévitable de l'emprunt, de l'exorbitance des taxes et de l'alarme universelle sera d'élever le prix des travaux, des denrées, des fabrications, des services de tout genre, et par conséquent les dépenses du gouvernement. Il sera en outre (l'assignat n'ayant plus d'autre cours que celui d'un centième de sa valeur nominale) obligé de payer ses armées en numéraire dans la proportion du cours des assignats. Ce n'est donc probablement pas exagéré de présumer que la moitié de l'emprunt sera consumée dans six semaines, et avant d'avoir été perçue.

Telles sont à peu près les observations impartiales qui se présentent touchant la nature de cette ressource désespérée, son étendue, sa perception et sa durée.

La force est généralement employée pour contraindre les réquisitionnaires et les déserteurs de rejoindre les armées. Malgré l'opposition que rencontre le gouvernement dans plusieurs départements, cette mesure aura et a déjà une partie de son effet. Réunis au nombre de trois mille et associés à quelques émigrés rentrés, les réquisitionnaires et déserteurs du département du Jura se sont coalisés pour se défendre, et de manière à prendre les armes au premier mouvement de terrorisme qui se manifestera dans l'arrondissement.

Ces résistances et ces menaces locales n'arrêtent ni le plan de la faction dominante, ni celui du Directoire, qui organise insensiblement partout un terrorisme modifié. On continue à investir les jacobins de toutes les places, en sorte qu'on les rend eux-mêmes exécuteurs d'une Constitution et de lois qu'ils travaillent à renverser. Le Midi est retombé sous leur joug; ils dominent à Marseille, d'où ils ont chassé le plus grand nombre des négociants et des personnes honnêtes. Lyon est à la veille d'éprouver le même sort; les terroristes, seuls protégés, se rassemblent, menacent et inspirent les plus vives inquiétudes. A Paris, leurs journaux atroces se multiplient sous les auspices mêmes du Directoire; les murs sont couverts de dénonciations contre les principaux membres de la minorité du Corps législatif.

Cette minorité consternée, frappée de terreur, sans autre appui que la léthargie des honnêtes gens, n'est plus que spectatrice des décisions, et laisse emporter presque sans résistance toutes celles qui tendent à fortifier l'autorité et les mesures de ses adversaires.

XLVII

Berne, le 27 décembre 1795.

L'emprunt forcé de 600 millions, décrété par le Corps législatif en France, étant à la fois un effort de désespoir, un épouvantail pour les puissances belligérantes et l'une des dernières ressources pour soutenir l'état de guerre, Sa Majesté l'Empereur et Roi me pardonnera d'y revenir aujourd'hui, en tâchant de fixer ses idées sur la nature, l'étendue, les bornes et l'emploi de cet emprunt.

Paris est assez généralement partagé à cet égard en deux opinions opposées : le plus petit nombre, joint aux satellites et aux créatures du gouvernement, ne doute point que cette taxe, malgré son énormité, ne soit perçue en plus ou moins de temps, pourvu qu'on assure cette perception par une sévérité révolutionnaire. La pluralité des avis est, au contraire, que le succès de cet emprunt est physiquement et moralement impossible. En prenant une opinion moyenne entre ces deux affirmations, on peut conjecturer avec fondement que cette levée s'opérera, autant que les bornes même des facultés des citoyens et les obstacles inévitables d'une semblable mesure dans un État épuisé pourront le permettre. La terreur et la crainte de la désobéissance lutteront ici contre l'avarice à jeu inégal; mais nul mobile ne peut surmonter l'impuissance dérivant de la pauvreté même, ni faire découvrir les richesses que la prévoyance a soustraites à la rapacité connue de l'ancienne Convention.

Quelle sera la limite probable des facultés physiques des citoyens? Il serait très-difficile de la déterminer autrement que par approximation. La France a perdu depuis trois ans 15 milliards de capitaux : les revenus industriels et territoriaux ont diminué progressivement et proportionnellement à cette perte. Or on sait que sous l'ancien régime, au milieu de la plus grande prospérité, la levée du *dixième* en sus des impositions ordinaires ne se faisait jamais sans des lenteurs et des difficultés sans nombre ; or ce *dixième* rapportait à peine 60 millions.

Le numéraire, chassé de la circulation par les assignats et encore plus par les brigandages révolutionnaires, est exporté ou enfoui : les achats du gouvernement dans l'étranger en ont fait sortir une quantité très-considérable : les émigrés, les capitalistes, par des versements journaliers au dehors, augmentent chaque jour cet écoulement des espèces. Il existait en 1789 2 milliards de numéraire; en 1791, cette somme tomba à 1,800 millions; elle n'a cessé de diminuer depuis cette époque, et ce serait exagérer peut-être que d'évaluer à 700 millions ce qui reste de numéraire en France.

Les assignats réduits par le décret d'emprunt et reçus par le gouvernement pour un centième de leur valeur nominale représentent, pour 30 milliards de ce papier, 300 millions de valeurs effectives, lesquels, joints à 700 millions de numéraire, formeraient un capital public de 1,000 millions, sur lesquels le gouvernement entend prélever 600 millions, subitement et en six semaines.

Or, comme les taxes ordinaires s'élèvent déjà à 500 millions au moins, il s'ensuivrait que le gouvernement absorberait la totalité des valeurs circulantes, et que sur-le-champ il ferait cesser tous les travaux du commerce, de

l'agriculture, de l'industrie, de la navigation, tous les échanges, toutes les reproductions. Il est manifeste qu'une semblable opération est impraticable dans son étendue, et que restant même partielle, elle équivaudrait au saccagement d'une armée dans un pays conquis.

Pour s'acquitter, il faudrait que les citoyens aliénassent une partie de leurs fonds en capital; mais comme l'emprunt porte sur les classes aisées, et que les classes pauvres sont dans l'impuissance d'acquérir, il ne se trouverait point d'acheteurs, puisque chacun de ceux à qui leur fortune permettrait d'acquérir serait dans le même cas que le vendeur, c'est-à-dire forcé d'aliéner pour acquitter sa quote-part des impositions et de l'emprunt.

Cette considération réduit à peu près à rien la ressource que demande additionnellement le Directoire, par l'aliénation des forêts nationales ou par toute autre vente de domaines nationaux. Avec quoi acheter? avec le superflu du revenu ordinaire? nous venons de voir que ce revenu n'égale pas même les besoins qu'exigent les taxes publiques, les consommations et les travaux de reproduction. Avec le numéraire resté en France? il est hors de la circulation pour la plus grande partie, et il n'y rentrera sûrement pas pendant la durée d'un gouvernement exacteur et révolutionnaire. Quel serait l'homme assez fou pour mettre en évidence par exemple une somme de cent mille écus et pour échanger ce trésor secret et disponible contre une forêt que le gouvernement lui reprendra au premier besoin, ainsi qu'on l'a vu pratiquer mille fois depuis trois ans?

Les revenus des particuliers représentés par la quantité de valeurs effectives circulantes, le numéraire thésaurisé, ou l'aliénation des capitaux, voilà les trois seuls bassins où le gouvernement puisse pomper 600 millions; or, je viens

de prouver que cette opération est physiquement et partiellement impraticable.

Le décret d'emprunt permet, il est vrai, de s'acquitter en denrées; mais comme la moitié de la contribution foncière est déjà exigée en nature, et qu'elle s'élève à 170 millions; comme les emmagasinements extraordinaires faits par la République et ses réquisitions perpétuelles enlèvent déjà une quantité énorme de grains, toute soustraction un peu considérable de ce qu'il en reste dans les campagnes en éleverait les prix à un taux encore plus excessif, et causerait partout un renchérissement et une rareté qui affameraient bien vite la France entière.

Quant aux assignats, ce serait une erreur grossière de penser qu'il en rentrera par delà peut-être de 10 milliards, soit 100 millions de valeurs effectives; car l'emprunt ne portant que sur un million de citoyens prétendus aisés, il restera une masse d'assignats dans les mains des 23 millions de Français épargnés, d'autant plus considérable que ces classes inférieures et non taxées étant plus pauvres, l'assignat fait la grande partie de leur petite propriété. Il est également sensible que nombre de gens dans ces classes inférieures ont amassé et cachent quelques espèces, depuis un louis d'or à une pièce de douze sols. Toute cette portion du numéraire appartenant à des citoyens exceptés de l'emprunt en rend la levée encore plus difficile sur la classe taxée, et réduit probablement à 200 ou 300 millions le numéraire disponible, circulant ou enterré. Dans le plus grand nombre des départements, on ne reçoit plus d'assignats; tous les échanges s'y font en nature ou en argent, d'où il résulte que le numéraire est éparpillé dans une infinité de mains qui, la plupart, ne sont point forcées à l'emprunt.

On peut donc conclure avec raison :

Que le revenu en circulation et le numéraire resté caché ou en emploi journalier en France n'excédant pas un milliard, et les taxes ordinaires enlevant déjà 500 millions de cette somme, il est physiquement impossible d'y percevoir encore une contribution subite de 600 millions;

Que la vente de capitaux mobiliers ou immobiliers pour le payement de cette contribution est d'une difficulté à peu près insurmontable, et nécessairement aussi lente que les besoins du gouvernement sont urgents et la perception de l'emprunt rapide;

Que le payement en assignats ne surpassera point 100 millions, qui, pour l'usage du gouvernement, n'auront aucune valeur, puisque le papier perd au delà de cent pour cent;

Qu'il faudrait un laps de temps prodigieux pour arracher des citoyens la moitié seulement d'une semblable taxe;

Enfin, qu'ainsi que j'ai eu l'honneur de l'avancer dans le numéro précédent, le Directoire perçût-il la moitié de l'emprut en *numéraire effectif*, cette moitié sera consumée avant le 30 janvier 1796, ainsi que le démontrent les déclarations détaillées du ministre des finances, du Directoire et des comités des deux corps de la législature.

Très-peu de gens se forment une idée juste de l'état désastreux d'appauvrissement général où la France est tombée. Les assignats représentaient dans les mains de leurs possesseurs une valeur très-réelle de capitaux en travaux, en salaires, en remboursements, en marchandises, en denrées que ces mêmes assignats avaient payés. Tous ceux qui ont reçu ce payement sont donc, de proche en proche, frustrés

de toute la différence qui existe entre le prix actuel de l'assignat, celui du moment où ils l'ont reçu, et de plus entre la valeur intrinsèque des objets soldés, fabriqués et vendus, et la perte que subit maintenant le signe d'échange qu'ils ont reçu. En prenant une moyenne proportionnelle entre les différentes valeurs qu'a eues l'assignat dans le public depuis sa création, j'ai évalué à 15 milliards cette diminution du *capital national*.

Il faut y ajouter la perte du revenu des colonies, de celui des pêcheries, des riches fabriques de Lyon et d'autres manufactures des villes exterminées, du commerce du Levant, tous objets qui produisaient annuellement un revenu de plus de 400 millions.

Ces 400 millions ajoutés au revenu d'un capital de 15 milliards dont le fonds national est diminué, forment une perte d'un milliard sur le revenu courant et annuel de la France. L'exportation du numéraire effectif a agrandi cette plaie de plus d'un milliard et l'agrandit journellement.

Sa Majesté l'Empereur peut décider d'après cet apercu combien de temps une nation réduite à une semblable situation, au milieu de tous les désordres, et plongée dans une anarchie révolutionnaire, peut soutenir encore je ne dis pas seulement l'état de guerre extravagant auquel elle s'est condamnée, mais encore l'existence de son gouvernement et la sienne propre.

Dans le tableau que j'eus l'honneur de tracer à Sa Majesté Impériale et Royale il y a un an, et consécutivement depuis cette époque, je lui annonçai les causes certaines et l'approche de ce dénoûment auquel tendait avec rapidité ce régime monstrueux de dissolution politique, morale, militaire et financière. J'ose espérer qu'Elle me rendra la justice de n'avoir point surpris la confiance qu'Elle a eu la

bonté de m'accorder, et de n'avoir jamais égaré ses lumières par des exagérations hasardées, ni par des espérances ou des craintes sans fondement.

Je ne crains pas d'assurer aujourd'hui que le chemin de ruine où le gouvernement français s'est enfoncé le forcera, ou à mettre bas les armes et à recevoir les conditions des puissances belligérantes, ou à achever de réduire la France à l'état sauvage, en mettant les domiciles, la population, les propriétés disponibles à feu et à sang; pour cela, il aura besoin d'un terrorisme aussi excessif que celui de Robespierre, parce qu'il ne lui reste plus qu'à glaner dans les débris des fortunes particulières; mais réussît-il dans ce projet, il n'aurait fait autre chose que ce que Montesquieu reproche au despotisme oriental : *il aura coupé l'arbre par le pied pour en cueillir les fruits.*

Plus cette situation est désespérée, plus le Directoire essayera de la masquer par l'emphase de ses ressources et par leur imposture. Il n'est de même pas douteux que tout ce qu'il pourra réunir d'efforts et de dépenses, il l'emploiera cet hiver et ce printemps à tenter de pénétrer de nouveau sur le territoire étranger, d'y faire vivre ses armées, de le piller et de se faire craindre au dedans par des succès au dehors. Heureusement, la force des choses a posé irrésistiblement la limite de ces efforts et celle de leur durée.

Au risque d'abuser de l'attention que Sa Majesté l'Empereur et Roi a la bonté de m'accorder, je ne puis me refuser à lui transcrire, comme une confirmation authentique des aperçus précédents, l'opinion d'un des membres du Corps législatif les plus versés dans les matières de circulation, de banque, de finances et d'économie publique[1]; député

[1] Probablement Imbert-Colomès, député de Lyon, un des correspondants réguliers de Mallet du Pan.

d'une des plus grandes villes de France, et arrivé à Paris à la fin de novembre dernier; voici ce qu'il me mande dans une lettre du 21 de ce mois :

« Je vois avec peine que l'état de nos finances est irrémé-« diable en état de guerre. Nos faiseurs de projets aiment à « se faire illusion; mais elle cessera avant le printemps. Il « nous faut au moins 120 millions de numéraire par mois, « attendu l'arriéré. Il n'est pas un fournisseur à qui il ne « soit dû des sommes considérables : cette dette courante « s'étend sur tout; notre crédit est totalement perdu. Dix « millions effectifs de lettres de change sur Hambourg, « tirées par plusieurs maisons d'ici pour le compte du gou-« vernement, ont été protestés.

« Quant à l'emprunt forcé, il est physiquement impos-« sible qu'il ait son effet. Parce qu'on a vu circuler ici de « l'argent, on a imaginé qu'il en était de même dans les « autres grandes villes. Fatale erreur! toute la République, « sur ce point-là, est dans Paris. Ce serait beaucoup qu'il « pût fournir 50 millions; je doute absolument qu'on y per « çoive cette somme, et encore davantage que l'on puisse « contraindre les départements à porter leur contribution « au delà de 150 millions tant en denrées qu'en numéraire. « *Ces* 200 *millions seront employés avant d'être perçus*. Pour-« voira-t-on à la charge? L'épuisement, la défiance, le « désespoir le permettront-ils? Nous avons fait des choses « étonnantes; mais nous ne pouvons prétendre à en faire « d'impossibles.

« Il est question d'une banque pour retirer les assignats: « moyen nul par la défiance universelle sur tout ce qui « tient au gouvernement. Ceux de nos collègues qui s'oc-« cupent de la chose sont abattus, découragés, et ne dissi-« mulent plus l'étendue de leurs inquiétudes.

« Dans toute ma route, jusqu'aux portes de Paris, je n'ai « entendu que des vérités désagréables, des plaintes amères « contre le Directoire, des invectives atroces contre le « Corps législatif. Partout on refuse les pièces républi- « caines de 15 sols et de 30 sols, et même les écus frappés « depuis 1791; il m'a été impossible d'en placer une[1]. « Excepté aux environs de Paris, les paysans ne vendent « rien que contre espèce, et les prix de toutes choses, même « en numéraire, ont doublé depuis 1790, etc., etc. »

L'état des armées est aussi déplorable que celui de l'intérieur; il y règne aussi le même découragement. Un adjudant général de l'armée de Sambre-et-Meuse écrivait de Trèves le 4 décembre ces propres paroles à l'un de mes correspondants qui me les transmet :

« Ce que nous avons d'officiers généraux et autres qui, « par un excès de zèle et de travail, acquirent de la gloire « dans les dernières campagnes, sont aussi découragés que « nos soldats. Ils voient qu'une poignée d'intrigants et de « coquins tiennent les rênes du gouvernement, et que ces « hommes ont sacrifié la France à leurs intérêts.

« Les soldats désertent par centaines dans l'intérieur; « les trois quarts du temps, on les laisse manquer de vivres; « souvent ils seraient obligés de mourir de faim dans les « camps, s'ils n'arrachaient aux misérables habitants le « seul morceau de pain qui leur reste.

« Les officiers sont forcés de mendier leur nourriture à « leurs hôtes, et lorsqu'ils campent, il faut qu'ils aillent « voler comme les soldats dans les villages voisins, ou qu'ils « partagent avec la troupe ce qu'elle a dérobé. Il est

[1] *Rapports du bureau central,* 18 frimaire an IV. — « ...A Compiègne, à Meaux et environs, on refuse l'argent marqué au coin de la Liberté, et l'on ne reçoit que les écus marqués à l'effigie de Capet. »

« donc contraint de voler lui-même ou d'autoriser le vol.

« Celui qui comme moi connaîtra la situation de l'armée « ne sera point étonné de la voir battue ou forcée à une « retraite en déroute, devant un ennemi nourri, vêtu et « discipliné.

« Les chevaux meurent de faim tous les jours et du tra- « vail excessif qu'exigent les immenses services de l'armée. « — Les fonds manquent de toute part, ainsi que les ma- « gasins ; les caisses sont vides ; il est dû des millions aux « fournisseurs que l'appât d'un gain excessif va indubita- « blement ruiner. Aujourd'hui, plus de magasins, plus de « fournisseurs, plus de crédit.

« Si la paix ne se fait bientôt, la France court le risque « d'être envahie une seconde fois. Les réquisitions fourni- « ront peu de ressources, puisqu'en supposant qu'elles « arrivassent à l'armée, elles en partageraient bientôt les « misères, le découragement et le désir universel de ne « plus se battre, etc., etc. »

Quant aux réquisitions intérieures, on les poursuit par des dragonnades. Les sujets requis ou déserteurs sont conduits garrottés aux armées ; grand nombre échappent ; d'autres se cachent ; des troisièmes font le coup de fusil avec les gendarmes et les dragons qui les recherchent : une petite guerre de ce genre est établie en ce moment dans les montagnes de la Franche-Comté et de la Savoie. Dans plusieurs départements, surtout dans le Lyonnais, ces malheureux déserteurs ou réquisitionnaires se réunissent en bandes de voleurs et dévalisent les campagnes ; ceux qui avoisinent les chouans s'unissent à eux et s'associent à leurs brigandages.

Paris continue à être de plus en plus un tableau de misère, de crapule, d'apathie et d'effroi. Aussi audacieux que

jamais, les jacobins sont de nouveau organisés, rassemblés et délibérants en clubs. Le gouvernement, qui les craint, mais qui en a besoin pour l'exercice des mesures révolutionnaires, pour les spoliations à exécuter et pour contenir les mécontents, leur délègue les commissions et les emplois, souffre leur dangereuse résurrection qui le menace lui-même, et s'efforce de les maintenir dans une ligne mitoyenne de terrorisme. Ils ne cachent plus leur dessein de renverser la nouvelle constitution pour lui substituer la démocratie illimitée et *sans-culottique* de 1793 : leur marche, leurs discours, leurs opérations, leurs préparatifs sont absolument les mêmes qu'avant le 10 août 1792.

Ils ont déclaré la guerre à la minorité du Corps législatif, et surtout aux membres de l'ancienne Convention réélus, et qui incitèrent ou protégèrent les sections ; Boissy d'Anglas est à la tête des proscrits désignés; Tallien, Louvet, Legendre, Barras du Directoire, à la tête des proscripteurs. On aperçoit les avant-coureurs d'une scène d'ostracisme qui ne tardera pas à se jouer contre les députés les plus marquants de la minorité, et bientôt après contre le Conseil des Anciens lui-même, où les monarchistes disputent le terrain presque à égalité de forces.

XLVIII

Berne, le 6 janvier 1796.

Les premiers frémissements des agitations qui menacent de tourmenter incessamment Paris, se manifestent de plus en

plus. Tout ce peuple d'oisifs, d'indifférents, de factieux, de scélérats s'ennuie dans le repos et semble soupirer, chacun à sa manière, après du mouvement.

Mais, suivant toutes les apparences, c'est du Luxembourg que partira la première impulsion, c'est-à-dire que le centre des divisions est dans ce palais où siége le Directoire exécutif.

La Revellière-Lépaux, qui est un des moins mauvais entre les pires, est la bête d'aversion des quatre autres chefs du gouvernement. *Barras* ne jouit parmi ses confrères d'aucune réputation de capacité ; *Le Tourneur* de la Manche est un jacobin du bord de Barras. *Carnot* marque le plus de ruse, de ténacité, de profondeur et d'audace dans le crime ; il vise à dominer ses collègues et à rétablir les jacobins ; *Rewbell,* qui le craint et qui ne vaut pas mieux, essaye de se coaliser avec lui.

Ces cinq chefs se détestent, se contrarient sur tout et se jouent entre eux toutes sortes de tours de perfidie, en attendant que la division éclate au dehors.

Le Conseil des Cinq-Cents a marché jusqu'à ce jour d'accord avec le Directoire; mais les faveurs accordées par celui-ci aux jacobins ne paraissent pas suffisantes à ce parti et à ses auxiliaires : il n'y aura bientôt plus la même docilité de part et d'autre. Il faut observer que le Directoire, obligé par la situation générale des affaires de relever, de placer et de soudoyer les jacobins, voudrait cependant les tenir avec une bride, et ils ne veulent en souffrir aucune.

Le Conseil des Anciens, pour avoir l'air de faire quelque chose, parle et rejette quelques résolutions. Il n'y a aucun meneur dans celui-ci, où il paraît même que les antijacobins (ce qui ne veut pas toujours dire royalistes) approchent de la majorité depuis quelque temps.

Aussi, toute faible qu'elle est, sa résistance accélère la crise que préparent les jacobins et les thermidoriens coalisés. Ceux-ci, aspirant à régner sans contradiction, se proposent d'expulser de manière ou d'autre des deux Conseils législatifs les membres du nouveau tiers un peu *signifiants,* et ceux des anciens conventionnels, tels que Boissy d'Anglas, Lanjuinais, Saladin, La Rivière, qui protégèrent la résistance publique au décret réélectif des deux tiers.

C'est dans ce but que les régicides ont fait nommer une commission *expurgatoire,* chargée de vérifier la légalité des élections. Un premier rapport a été fait, en conséquence duquel la faction coalisée dans les Cinq-Cents a exigé l'expulsion subite d'un député dauphinois, nommé *Jacques Aimé,* prévenu de tenir aux émigrés et à la contre-révolution. Ses collègues, menacés comme lui, l'ont défendu avec énergie ; car une fois l'exemple donné et l'ostracisme consacré par un premier fait, il ne s'arrêterait qu'après l'épuration totale des membres soupçonnés de royalisme. Deux séances, de la deruière violence, ont été consacrées à cette discussion ajournée ; on a failli en venir aux mains ; mais je doute que le député en jugement échappe à la fureur de la majorité.

Dans le cas où cette voie serait insuffisante, on prépare, sans trop se cacher, un mouvement jacobin qui se portera sur le Corps législatif, et qui, dirigé par la faction régicide, lui aidera à chasser de force de l'Assemblée tous ses ennemis.

Les clubs jacobins se fortifient et se multiplient. Ils tiennent la même marche, les mêmes discours, et font les mêmes préparatifs qu'ils faisaient avant le 10 août 1792. Ils ne déguisent plus leur dessein de renverser la nouvelle constitution et de lui substituer l'anarchie révolutionnaire de 1793.

L'embarras des finances occupe très-légèrement les députés. Chacun pouvant rejeter sur son voisin le fardeau des malheurs publics, ils ne donnent d'insomnie à personne, si ce n'est à quelques *mouches du coche,* ou à de pauvres diables qui voudraient avoir des myriagrammes.

Ce sont encore ces derniers, et les égorgeurs de 1792 et 1793, qui seuls s'occupent de la guerre et s'y intéressent, les uns par bêtise, les autres par la crainte d'être punis un jour. Le reste du peuple ne s'occupe que très-passagèrement de la guerre, et la foule toujours croissante des mécontents espère y trouver la fin de ses peines et de l'oppression qui les tue. Chaque victoire des armées de Sa Majesté l'Empereur et Roi est un sujet de réjouissance pour eux.

Il règne parmi les députés, en général, une ignorance profonde des faits et des conjectures actuelles; la multitude des employés et des agents fanatiques ou de partis opposés ajoute encore à la confusion des idées et des moyens d'exécution.

Le 22 du mois dernier, dans un conseil tenu par le Directoire, il fut déterminé, sur l'avis de Carnot et de Rewbell, d'employer les ressources les plus désespérées pour soutenir la guerre. On n'y témoigna pas un éloignement absolu à restituer ce *qu'on a perdu* ou qu'on craint de ne pouvoir conserver, savoir le pays entre le Rhin et la Meuse; mais on se tint inflexiblement à la conservation de la Belgique tout entière, de la principauté de Liége, des places de la Meuse et de la Flandre hollandaise, de la Savoie, et à maintenir l'indépendance désorganisatrice des Provinces-Unies. On ne peut être d'ailleurs plus fanfarons, plus insolents, plus effrontés dans leurs discours sur les puissances belligérantes que ne sont journellement et publiquement les membres du Directoire.

Il n'y a de véritablement lié, à l'exception des jacobins, que des partis de commerce, d'agiotage et d'intérêts. Il est sûr cependant que le parti d'Orléans a quelques faiseurs, meneurs et partisans. Leur but est de profiter des divisions du Directoire pour en venir à faire mettre les pouvoirs exécutifs entre les mains d'un seul, c'est-à-dire du duc d'Orléans qu'on fait revenir d'Amérique à Hambourg.

La garde des barrières de Paris, qui avait été levée, est replacée ; on n'entre, on ne sort plus qu'avec une carte de civisme ou un passe-port.

XLIX

Berne, le 16 janvier 1796.

La généralité des faits et des observations que j'ai eu l'honneur de transmettre à Sa Majesté l'Empereur conduisent au résultat suivant : savoir que le gouvernement français s'est privé de toutes les ressources régulières, fondamentales, proportionnelles aux facultés publiques que l'usage des contributions, du crédit, de la circulation et même des voies extraordinaires telles que celles d'un papier-monnaie, peut permettre à un gouvernement légal qui compte pour quelque chose l'avenir, le soin de sa puissance, le danger de tarir les sources de la richesse publique et la propriété de ses sujets ; mais que le régime révolutionnaire, supérieur à toutes ces considérations et étranger à toutes lois, retrouverait dans de nouveaux excès de son exercice des moyens de surmonter les embarras du moment, préci-

sément comme un criminel mettrait le feu à la maison qu'il habite pour écarter la maréchaussée.

Les taxes publiques ont dépassé de beaucoup ce que les citoyens peuvent payer sur leur *revenu annuel;* les capitalistes sont réduits à un très-petit nombre et ont soustrait une grande partie de leurs fonds à la rapacité du gouvernement; la mine des assignats vaut à peine les frais de l'exploitation et se comble à mesure qu'on l'agrandit; les emprunts libres sont impossibles, les confiscations même ne s'exercent plus que sur des immeubles dont l'immense quantité et la nature disproportionnée aux capitaux des acquéreurs quelconques rendent l'aliénation de jour en jour plus difficile. Comment donc faire face aux dépenses de la guerre et de la Révolution? Par l'opération du sauvage de la Louisiane dont je rappelais dernièrement l'exemple : *couper l'arbre pour en ramasser les fruits.* Le gouvernement français dévore chaque année une partie du capital de la République; il mange la France comme un dissipateur mange son patrimoine, et c'est avec une ressource de ce genre qu'il se prépare à soutenir le fardeau de l'année qui vient de s'ouvrir. Tout ce qu'il pourra ravir aux citoyens de leurs épargnes, de leurs fortunes mobilières, de leurs capitaux, il le ravira; il attaquera sans ménagement les classes où il suppose rester encore quelques richesses, et c'est en exténuant l'appauvrissement public par un saccagement révolutionnaire qu'il compte soudoyer ses armées, sa clientèle, et maintenir sa puissance.

Ce serait une supposition gratuite et dangereuse que celle d'imaginer que, parvenu à telle extrémité, ce prétendu gouvernement s'effrayera et deviendra accessible à une paix équitable; il ne redoute plus ni l'horreur, ni le désespoir publics; il considère la France comme lord Clive considérait

les Hindous; il a habitué sa nation à toutes les exactions et à en craindre de pires encore; chacun, pour racheter sa vie, préférera de lui sacrifier ce qui n'est pas strictement nécessaire à l'existence physique. Ce pillage méthodique peut le mener, s'il n'a pas de grands revers, à la fin de la prochaine campagne. Il craint le retour de ses généraux et de ses soldats dans l'intérieur; il fait une guerre d'insolence et de prosélytisme; il y porte toutes les passions des parvenus. Il ne faut pas de longs raisonnements pour se convaincre qu'une faction, qui est une secte, qui a fondé une république sur la haine et la perte des rois, qui a renversé la plus ancienne monarchie, massacré une maison royale tout entière et fondé sa politique, comme sa sûreté, sur l'extension de ses principes destructeurs, ne posera sincèrement les armes que lorsqu'elle n'aura plus la force de les porter.

Ce moment n'est point arrivé encore; là où la confiance d'un souverain désolé s'ébranlerait, là où il frémirait des malheurs que son obstination entasse sur ses sujets, la faction gouvernante en France ne voit qu'une insulte à son orgueil et qu'un prétexte à déployer cette autorité spoliatrice dont la guerre semble excuser les excès.

La lettre officielle du Directoire au ministre de la guerre [1], lettre rendue publique, et qui est une notification de l'armistice, est le commentaire latéral de l'information que j'eus l'honneur de transmettre à Sa Majesté l'Empereur, il y a trois semaines, au sujet du conseil tenu le 22 décembre par le Directoire. Là, il déploie sa jactance ordinaire et sa résolution de pousser la guerre à outrance; là, il feint des dispositions à la paix, pourvu qu'elle soit compatible

[1] *Moniteur* du 13 nivôse an IV (3 janvier 1796).— Dans la séance des 6 et 7, message demandant et vote accordant 50 millions (valeur métallique) au ministre de la guerre.

avec la sûreté de la République et des alliés, et que la France y trouve des avantages égaux à l'étendue de ses victoires et de ses sacrifices. J'ose assurer que nonobstant les avances simulées, les propositions, les fourberies par lesquelles le Directoire peut essayer de tromper les cabinets, son système invariable est toujours la conservation de ses conquêtes au delà de la Meuse, des places de ce fleuve, de la Savoie, et le maintien de la Hollande en République à la française; mais il se flatte de diviser les puissances par des offres, d'exciter leur défiance et leur jalousie réciproques, et de les détacher l'une après l'autre, comme il a détaché la Prusse et l'Espagne, en évitant toute pacification générale.

On ne doit point perdre de vue que ce n'est point la nature du gouvernement de la France qui forme un obstacle aux liens de paix, de bonne foi et de sûreté, que l'Europe désire rétablir avec cet Empire. Que ce gouvernement soit républicain ou monarchique, il n'exclut certainement pas la possibilité de s'accorder avec lui; mais tant que ce gouvernement restera *révolutionnaire,* c'est-à-dire indépendant de toutes lois, de toutes conventions, de tout frein; tant qu'il ne sera autre chose qu'une faction maintenue en autorité par la violence contre le vœu et le droit de la nation, administrée par des hommes à qui toute espèce de probité, d'honneur, de religion, de foi publique, de pudeur et de sagesse politique est étrangère, il est douteux qu'aucune transaction avec les ministres passagers d'un semblable régime puisse permettre la moindre stabilité, et balancer le danger de l'exemple présenté aux peuples de tous les pays, dans l'aveu et la légitimation publique d'une semblable puissance.

Le Directoire continue à frapper en tous sens la Répu-

blique, pour en extraire les ressources nécessaires à sa détresse et à sa prodigalité. Les réquisitions de tout genre ont recommencé avec autant d'étendue que sous Robespierre ; hommes, chevaux, bestiaux, fourrages, chariots de transport, chemises, bas, tout est requis avec une profusion infiniment supérieure à ce que les départements peuvent fournir. Les gémissements des campagnes se combinent maintenant avec ceux des villes ; il est difficile de rendre le degré d'exécration où ces mesures ont placé le gouvernement. Il a rendu les jacobins exécuteurs de ses spoliations : escortés de dragons, ils parcourent les départements, sèment la terreur, renouvellent les autorités un peu tolérables, incarcèrent et déportent à discrétion.

L'emprunt forcé, exigé sans ménagement, se paye sans contrainte, par le seul épouvantail du terrorisme ; mais c'est en assignats qu'on acquitte généralement cette contribution ; elle rend encore moins de numéraire qu'on ne l'avait présumé. Déjà l'on parle d'un second emprunt, et il sera indispensable ; car le premier, ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander dans le temps, est dévoré par anticipation et ne conduira pas le Directoire à la fin de février. A mesure que les contribuables à l'emprunt apportent des assignats, on les brûle, mais on en crée de nouveaux ; du *maximum* de trente milliards d'abord décrété, on est venu à celui de quarante milliards ; et sûrement on n'en restera pas là. Le prix de cette monnaie demeure en stagnation ; le louis d'or flotte de valeur entre quatre et cinq mille livres en papier.

La guillotine exceptée, le régime de terreur est en plein exercice ; on monte plus rarement les échafauds, parce que l'abus qu'en ont fait Robespierre et la Convention inspire, d'une part, suffisamment de crainte, et, de l'autre, mettrait

le terrorisme trop en évidence. On a substitué à la guillotine la fusillade et la déportation à la Guyane, voirie ouverte depuis la révolution, où l'on envoie périr maintenant ceux qu'on ne veut pas assassiner juridiquement en France.

Soixante-neuf principaux constitutionnels sont désignés à une incarcératiou prochaine; dans leur nombre est le marquis de Montesquiou, rentré en France sur la parole d'un décret de la Convention. M. Mathieu de Montmorency n'est point libre; un gendarme le garde à vue [1]. Cinq des journaux antijacobins sont supprimés, et leurs auteurs arrêtés. Quelques-uns des accusés, mis en jugement pour l'affaire des sections, avaient été absous par le tribunal compétent; le Directoire, usurpant les fonctions d'une cour de cassation, a annulé la sentence, et ordonné à un autre tribunal de poursuivre ces accusés déjà *jugés et absous*. Les taxations à l'emprunt forcé sont aussi arbitraires que démesurées. Tel négociant est taxé à un million, tel autre à deux millions; c'est une véritable confiscation générale.

Déjà l'un des membres du nouveau tiers [2] a été chassé du Corps législatif par la faction des deux tiers qui va passer à d'autres, purger les conseils de tous les membres qui lui

[1] 2 nivôse an IV. — Surveillance extraordinaire de Mathieu de Montmorency. — Surveillé : la maison de la comtesse d'Albert, l'ambassadeur de Suède, la baronne de Staël.

Le commissaire du bureau central,
HOUDEYER.

« ...Mademoiselle de Staël est partie le 30 frimaire soir pour aller en Suisse. Mathieu de Montmorency, qu'elle recélait, devait lui-même partir... »
(*Rapp. de police.* — SCHMIDT, t. III, p. 11.)

7 nivôse. — «... On est revenu (café Chrétien) sur le chapitre des dépenses royalistes... et tout le nouveau tiers dont on a annoncé l'expulsion prochaine du Corps législatif. L'on travaille tous les jours à ce projet dans les conciliabules qui se tiennent tantôt chez Defresse, tantôt chez Choudieu, etc. » — (SCHMIDT, t. III, p. 29.)

[2] Jean-Jacques Aymé, suspendu le 14 nivôse par le Conseil des Cinq-Cents, décision approuvée le 18 par le Conseil des Anciens.

résisteront, et atteindre Boissy d'Anglas, Lanjuinais, Saladin et les autres protecteurs des sections. Le plan des jacobins et des thermidoriens est de supprimer le Conseil des Anciens et de revenir au régime d'une seule Assemblée despotique et effrénée, gouvernant par son Comité de salut public sous le nom de Directoire.

Lyon, menacé depuis longtemps, vient d'être livré au bras séculier. Quatre mille hommes y sont entrés la semaine dernière, sous la conduite d'un jacobin nommé Reverchon, commissaire du Directoire. Il a désarmé la garde nationale, réarmé les terroristes, cassé la municipalité, et rétabli celle qui ensanglanta cette ville infortunée en 1793, cassé le département, ordonné des visites domiciliaires et enlevé de force nombre de citoyens. Le département a eu le courage de protester contre ces violences.

A Arles, les terroristes, après avoir promené en pompe le buste de Marat, ont désarmé les honnêtes gens, pillé leurs maisons et massacré nombre de personnes. Des troupes viennent d'arriver en Franche-Comté pour y aider les jacobins à remettre cette province au régime de terreur.

Tel est à peu près l'état universel de Paris et de la France en ce moment : il rétrograde de deux années; tous les liens d'ordre, de sûreté, de lois, de gouvernement s'y dissolvent rapidement [1].

La Vendée et les chouans profitent seuls de cet horrible régime qui jette parmi eux une foule croissante de mécontents, de déserteurs, de réquisitionnaires fugitifs. Cette guerre intestine et interminable a repris de nouvelles forces, et inquiète sérieusement l'autorité.

[1] « On parle beaucoup des sociétés de patriotes qu'on dit très-nombreuses. Ces réunions donnent lieu à beaucoup d'inquiétudes. On va jusqu'à dire que ces sociétés ne sont composées que de terroristes et de jacobins ressuscités... » (*Rapp. des commissaires du bureau central*, 13 nivôse an IV.)

L

Berne, le 24 janvier 1796.

Le gouvernement français ne se soutient aujourd'hui qu'en tenant sa force entière toujours tendue sur les deux ressorts de la terreur et de l'argent : tous les autres lui ont échappé ; car nombre de ceux qui peuvent être encore passionnés de l'état républicain détestent la domination individuelle des directeurs et meneurs actuels.

Plus les ressources pécuniaires diminuent, plus on augmente la terreur : la rapine forme le principal but et l'esprit de la Révolution, la cruauté n'en est que le moyen.

C'est à cette cause, combinée avec la crainte du mécontentement public, qu'il faut attribuer le retour du terrorisme ; mais on ne redoute pas longtemps une autorité méprisée, usurpatrice et détestée, lorsqu'elle vient à tomber dans l'indignité.

Ainsi le problème, d'ailleurs si compliqué, du sort final de la Révolution, de la République, de la faction dominante, de la durée et de l'issue de la guerre extérieure, de la réaction au dedans, n'est plus, à mon sens, qu'une question de finance. Tous les arcs-boutants de la puissance directoriale croulent avec la possibilité de faire face à ses dépenses, et doivent faire place ou à un gouvernement restaurateur sous l'influence des propriétaires, ou à un ravage universel et définitif exercé par les gouvernants contre les gouvernés.

Cette vue m'a conduit dernièrement à réunir sous les

yeux de Sa Majesté l'Empereur et Roi ce que j'ai pu recueillir d'informations positives et d'observations raisonnables sur l'état de l'économie publique en France dans ce moment. Je pense obéir aux intentions de Sa Majesté l'Empereur en donnant à cette matière capitale la suite nécessaire, et en lui présentant le tableau résumé de l'épuisement où les extravagances et les fureurs de la Convention ont précipité la France.

On s'est habitué dans l'étranger à considérer les ressources de cette puissance comme inépuisables. La peur, qui glace les esprits et qui exagère encore plus que la présomption, travestit sur-le-champ en réalités et prend au pied de la lettre ces bavardages fastueux de la tribune et du Directoire. Parce que des sots ignorants et quelques étourdis d'émigrés ont, chaque année, promis au public que la Convention n'avait pas trois mois de ressources, on se défie de ceux qui, sans avoir imité ces charlatans à l'époque où ils prêchaient aux puissances une si funeste sécurité, pensent que ces fables de 1792, de 1793 et de 1794 sont maintenant en très-grande partie des *vérités de fait*.

Tandis qu'on parle d'une République de vingt-six millions d'âmes, des travailleurs exercés ont fait, même avec les secours du gouvernement, des recherches sur l'état de la population. Il en résulte qu'au 15 décembre dernier, la France, y compris le décroissement proportionnel des naissances, est réduite à dix-huit millions d'habitants de tout âge et de tout sexe. Ces relevés ont passé sous mes yeux; ils sont dressés sur des bases d'approximation très-plausibles.

La population virile est pour deux cinquièmes et demi dans cette diminution.

L'anéantissement des assignats a achevé celui du commerce et de l'industrie.

L'agriculture a décliné beaucoup et mal cultivé faute de bras et de bestiaux : les premières réquisitions avaient sensiblement diminué ses produits; les nouvelles et la chute du papier-monnaie, qui frappe de stérilité une partie des capitaux disponibles du cultivateur, vont faire déserter encore une partie des travaux.

La navigation marchande est nulle; celle des colonies et leurs produits méritent à peine une mention.

L'écoulement des matières d'or et d'argent continue plus fort que jamais par un effet de la défiance publique et de la rapacité du gouvernement, et encore parce que l'étranger, dont la France est tributaire, même pour la plupart des objets de nécessité, ne veut plus recevoir des assignats sans valeur, et qu'il faut ou cesser tout achat, ou payer en numéraire.

Ce serait forcer les calculs que de porter peut-être à 500 ou 600 millions le numéraire restant en France. J'ai eu l'honneur d'informer antérieurement Sa Majesté l'Empereur et Roi que cette somme était subdivisée à l'infini, enfouie et pour longtemps hors de toute circulation, comme hors des griffes sanglantes du gouvernement. Paris ne fournira pas 10 millions d'espèces à l'emprunt forcé, et Lyon pas cinq ou six cent mille livres.

Dans les numéros antérieurs, j'ai porté à 15 milliards la partie du capital national qui s'est anéantie. Des calculs plus précis me persuadent que cette diminution est au moins de 18 milliards.

Lorsqu'un État jadis florissant est parvenu dans toutes ses parties à ce point de dépérissement, et qu'il demeure plongé dans la révolution la plus déréglée, dans une guerre qui, en un mois, absorbe les revenus annuels de la monarchie, et sous le régime déprédateur de factions effrénées à

qui toute espèce d'ordre et de soin pour la chose publique est étrangère, il est aisé de tirer son horoscope.

Le gouvernement alors ne peut plus soutenir son existence et le fardeau de la guerre, qu'en complétant le bouleversement de la propriété, et qu'en arrachant aux citoyens les revenus nécessaires à leur existence, après avoir enlevé leur superflu et dévoré la portion disponible de leurs capitaux.

Les opérations révolutionnaires contre les débris des fortunes individuelles forment donc la dernière éponge du trésor public; mais il ne faut pas perdre de vue qu'aucun terrorisme ne peut extraire ce qui n'existe pas, et que la rapine a sa limite là où commence celle des facultés physiques. Ce qui se passe au sujet de l'emprunt forcé manifeste cette limite et la profondeur de l'épuisement beaucoup mieux que ne pourraient le faire les calculs et les inductions économiques.

Voici l'état actuel de l'emprunt, à Paris, le 16 de ce mois :

Le Directoire et le Corps législatif, convaincus qu'ils n'atteindraient pas à 600 millions par une taxation légale et équitable, en ont ordonné une arbitraire, anticipée, et qui précédât le recensement des fortunes et des contribuables. Aussitôt les percepteurs se sont jetés sur les citoyens, sans examen ni retenue. Des rues, des sections presque entières ont été taxées, sans miséricorde et sans distinction, à 600,000 livres par tête d'individu[1]. Plus de la moitié de ces malheureux ne possédant pas cette somme pour toute propriété, le cri a été général, et le plus grand nombre a refusé

[1] « L'emprunt forcé est toujours l'objet de toutes les conversations;... aujourd'hui que l'on se voit porté sur le rôle pour une somme beaucoup plus forte, on crie, on jette feu et flamme. Du reste, il faut redire ce qui a été déjà dit dans le dernier rapport, que l'on se plaint de l'arbitraire qui règne dans la perception de cet emprunt. Par exemple, on citait hier, au balcon du théâtre Feydeau, un teneur d'hôtel garni, rue de la Loi, vis-à-vis la Bibliothèque nationale, qui, disait-on, est imposé à 6,000 liv. en numéraire et par consé-

le payement. Alors le Corps législatif a imposé du double ceux qui n'auraient pas acquitté leur premier tiers le 10 de ce mois; les réclamations se sont multipliées et ont éclaté avec plus de force; aussitôt la législature a ordonné de saisir et de vendre le mobilier des refusants; la levée s'est arrêtée tout court, non par esprit de rébellion mais par impuissance, et les citoyens attendent que l'on vienne enlever et vendre leur lit.

Cette exaction a jeté plus d'odieux sur le Directoire qu'on n'en ressentit du régime de Robespierre; à côté de cet emprunt, celui fait par Cambon, en 1793, était un impôt paternel. Il n'y a donc qu'injustice et violence d'une part, que mécontentement et misère de l'autre. Aristocrates et démocrates sont d'accord là-dessus. Les autres villes et les départements sont foulés de même au delà de toute mesure, et hors d'état de payer à beaucoup près la répartition à laquelle ils sont imposés.

On peut donc regarder comme très-vraisemblable que cette opération ne rendra pas avant quatre ou six mois au delà d'un tiers effectif, soit 150 millions, et qu'en accordant toutes les possibilités, les percepteurs ne recouvreront pas 200 millions effectifs au bout de l'année, même en volant dans les poches.

Le Directoire, furieux et embarrassé, essaye de dompter la pauvreté publique par des moyens comminatoires; il montre les instruments du supplice; il fait sortir et essayer des canons, il fait entrer à Paris de nouvelles troupes, qu'il

quent à 600,000 liv. en assignats, et qui n'a pour toute fortune que les meubles de son hôtel garni. On cite encore la maison Cinot et Charlemagne, qui a été imposée à 18,000 liv. en numéraire. Enfin, les avertissements que l'on a envoyés aux prêteurs... ont jeté l'alarme dans tout Paris; car plusieurs d'entre eux n'ont pas même, pour toute fortune, la somme exigée... »

(*Rapp. des commissaires du bureau central,* 16 nivôse an IV.)

entend loger chez les bourgeois. Point de doute qu'il n'aille jusqu'aux supplices s'il le faut; mais le bassin est à sec, et le piston pompe dans le vide[1].

J'ai eu l'honneur d'annoncer antérieurement que le fonds des deux cinquièmes de cet emprunt était dissipé par anticipation au 15 de ce mois. La dette courante exigible est énorme; les fournisseurs, obérés eux-mêmes, sont écrasés par les arrérages qui leur sont dus.

Ce qui rentre et ce qui rentrera de l'emprunt est acquitté en assignats; la portion de numéraire que reçoit le gouvernement est insignifiante. Par conséquent, il toucherait pour 30 milliards d'assignats qu'il ne serait riche que de 150 millions, puisque le papier ne vaut en ce moment que dix sols pour cent livres; cette dépréciation est bien loin de son terme. L'opinion unanime est qu'avant quinze jours le louis d'or vaudra dix mille francs en assignats : quoique le gouvernement reçût jusqu'au 10 de ce mois cette monnaie à 1 pour 100, elle est constamment restée au-dessous de cette valeur sur la place.

La permanence et l'accroissement de ce discrédit ont une cause très-simple : le gouvernement émet encore plus d'assignats nouveaux qu'il ne lui en rentre; cette émission illimitée se monte à 500 et 600 millions *par jour*. L'instant approche où ce papier ne vaudra plus les frais de sa fabrication.

Si l'emprunt rencontre son obstacle dans l'épuisement même des prêteurs, si l'assignat est irrémédiablement ruiné, si tous les moyens qui exigent confiance sont perdus, si ceux qu'on obtient par la force cèdent à celle de la pauvreté

[1] « Quelques agents disent que l'on craint le retour de la Terreur..... Ces mêmes agents nous annoncent que plusieurs marchands continuent à vider leurs magasins et à fermer leurs boutiques pour faire banqueroute *aux tyrans, auteurs de l'emprunt forcé.* » (*Rapp.* du 26 nivôse an IV.)

publique, à quelles ressources recourra le gouvernement?

Il semble que l'autorité d'un pays sans numéraire, sans signes d'échange, et où il ne reste que des richesses immobilières que la misère générale et le déficit des capitaux libres retiennent forcément hors de la circulation, ne peut sortir d'une semblable détresse que par des envahissements au dehors et qu'en ravissant aux citoyens tous les objets en nature qui peuvent être nécessaires aux besoins de l'État.

Ce double but a été et est plus que jamais celui du système jacobin. Il arrachera à l'un sa toile, à l'autre ses draps, à un troisième ses bestiaux, à un quatrième ses grains. Ce sera une *préhension* générale, telle que la proposait Barrère en 1793; mais ici encore, on s'apercevra bien vite que les réquisitions qui appauvrirent la France il y a deux ans, qui l'exténuent et l'affameront en se renouvelant, comme on le fait depuis trois mois, ne laissent plus qu'une moisson déjà glanée.

Cependant ces brigandages, le faible secours des assignats expirants, les engagements auxquels on forcera les fournisseurs, les contributions de la Hollande et de la Belgique qu'on saignera à blanc, quelques négociations d'affaires désastreuses, mettront incontestablement le Directoire en état d'ouvrir la campagne par un grand effort et de tenter à tout prix, comme en 1794, de pénétrer dans le territoire ennemi, soit en Allemagne, soit en Italie.

On prend, pour compléter les armées, les mesures les plus atroces : le fléau des réquisitions d'hommes s'exerce sans pitié. On arrête dans les rues de Paris les jeunes gens sur leur physionomie et la supposition de leur âge; on les espionne, on les dénonce, comme des bandes de malfaiteurs. Le citoyen Thureau, ex-montagnard de la dernière Convention, est chargé de ces enlèvements : il va de maison en

maison, en inspecte chaque habitant, en arrache qui il lui plaît. Nombre de jeunes gens ayant obtenu leur congé absolu s'étaient mariés. Thureau s'empare de leur congé, et les fait conduire aux armées avec les menottes, après leur avoir volé leur titre. Toute la jeunesse est consternée, et, malgré elle, combattra les ennemis pour sauver ses tyrans. Il fallait cette révolution pour croire à une pareille expérience.

La présomption des succès n'est, d'ailleurs, point affaiblie, malgré les derniers revers : un observateur employé par le gouvernement, et royaliste par devoir, m'écrit, du 15, les paroles suivantes :

« Le Directoire craint peu les puissances, et espère les « diviser, comme il l'a fait avec succès l'année dernière. « Quelques-uns des alliés se conduisent comme il pourrait le « désirer. Le roi de Prusse fait des mouvements, puis la paix; « il laisse envahir, ravager la Hollande, vendre le lit de sa « sœur, tandis que quatre-vingt mille Prussiens restent les « bras croisés. En Poitou et en Bretagne, les royalistes s'or- « ganisaient et faisaient des efforts : vite l'Espagne devient « pacifique, et trente mille républicains partent des Pyrénées, « se répandent dans la Vendée et en soumettent une partie. « Vous verrez que, lorsqu'on aura rempli le sac du Direc- « toire, quand les jacobins auront levé des hommes, des « denrées, et révolutionné les départements, il y aura « quelque diablerie, et le journal du soir nous annoncera « encore une fois Jourdan devant Mayence, et peut-être « une Convention rhéno-germanique à Cologne... Pourquoi « pas, puisque le roi de Prusse en laisse établir une à « la Haye, dans le palais de son beau-frère, etc.? »

Les jacobins prennent de jour en jour l'ascendant le plus marqué : le Corps législatif est usé et désert; le Directoire et les chefs de la faction régicide ramènent la France à l'état

où Robespierre la réduisit en 1793. Lyon vient d'être mis au ban des jacobins : quatre mille hommes et un bourreau s'en sont rendus maîtres ; le bourreau est un ancien constitutionnel, nommé Reverchon, commissaire du Directoire. Plus de six mille habitants ont pris la fuite.

Le Directoire a ordonné la célébration la plus pompeuse de l'anniversaire du régicide [1]. Il a imposé à tous les fonctionnaires publics l'obligation de prêter serment *de haine aux rois et à la royauté;* chacun sera tenu, sous peine de contrainte, de signer individuellement ce serment. Voilà le bouquet de paix et de fraternité que cinq vils malfaiteurs offrent à l'Europe.

LII [2]

Berne, le 7 février 1796.

En présentant à Sa Majesté l'Empereur et Roi mes conjectures sur le système du Directoire français, relativement à la paix où à la guerre, j'avais eu l'honneur de lui exposer mes doutes touchant l'accession de ce conseil à des conditions compatibles avec la dignité, l'intérêt et la sûreté des puissances alliées.

J'avais ajouté que, quels que fussent les embarras de ce Directoire, son insolence surpassait de beaucoup sa détresse, et sa duplicité son envie de terminer la guerre ;

[1] *Moniteur* du 29 nivôse : arrêté du Directoire exécutif sur le mode de célébration de l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français. (Voir les *Rapports* des 30 nivôse, 1er et 2 pluviôse — Schmidt, III, p. 62 à 66.)

[2] Le numéro LI manque aux archives de Vienne.

Que celle-ci me paraissait un mal nécessaire, forcé par le caractère des oppresseurs de la France, par leur position, par leurs principes, et par l'obligation où ils se trouvaient de gouverner *révolutionnairement* l'intérieur.

Analysant ensuite l'état déplorable où ils avaient réduit les finances et le royaume, j'avais eu l'honneur de faire observer qu'il ne fallait point argumenter à rigueur de ce désordre et de cet épuisement, parce qu'*il n'y a point de finances en France,* c'est-à-dire dans un pays dont le gouvernement, au lieu de vivre sur les revenus publics, ne subsiste que de rapines, de confiscations et de dilapidations de capitaux. Là où la sagesse, l'humanité et la justice d'un Souverain s'arrêteraient, une faction effrénée, placée entre la toute-puissance et l'échafaud, ne consulte que ses besoins; ceux des peuples, les lois, les droits de la propriété ne le touchent point.

En conséquence, après avoir développé les causes et l'étendue du dépérissement où la fortune publique et les fortunes particulières étaient réduites, après avoir remarqué que la ressource du numéraire, celle d'un papier-monnaie représentatif de ce numéraire, du crédit et des impositions sur les *revenus* des citoyens, touchaient à leur fin, j'avais annoncé que le Directoire attaquerait le reste des capitaux mobiliers, qu'il substituerait le brigandage aux ressources, et que ne pouvant plus acheter les *choses,* il les ravirait à force ouverte, en levant *en nature* hommes, chevaux, bestiaux, marchandises, grains, haricots, et renouvelant ce saccagement méthodique auquel il a donné le nom de *réquisitions*.

Point de doute que ces moyens (je prends la liberté de le répéter) ne mettent le Directoire en état d'ouvrir la campagne par un effort à peu près semblable à celui du prin-

temps de 1794; effort qui sera proportionné à la certitude où est ce gouvernement que de nouveaux revers le laisseraient sans aucune ressource par la suite, et qu'ils développeraient dans l'intérieur ainsi que dans les armées une réaction égale à la violence et à l'oppression des moyens qu'il emploie en ce moment.

Le Directoire poursuit la guerre avec des *volontaires* arrachés de force de leur domicile paternel et traînés aux armées les fers aux mains [1], et avec des contribuables qui refusent de payer et même de prêter. La France est armée et spoliée pour la défense d'un gouvernement dont on déteste les agents; ainsi les premiers moments de la campagne auront une influence peut-être décisive, non-seulement sur la préservation de l'Allemagne et de l'Italie, mais encore sur les secours que le Directoire arrache à la nation et sur la durée de son autorité.

En général, il transpire dans le public peu de chose des résolutions et des vues intimes de ce comité dirigeant : il est en ce moment l'âme et le cheval de bataille de la Révolution. Tout y va, tout en vient. Pendant quelque temps, il a accrédité les bruits de paix qui s'étaient généralisés : aujourd'hui il s'occupe à les détruire, et à démontrer la nécessité d'une nouvelle campagne vigoureuse. Il circule dans l'intimité des chefs dominants que le Directoire avait borné ses prétentions à la Savoie, à Luxembourg et à la Corse, avec la restitution de la Martinique et de la partie de

[1] « ...Les jeunes gens paraissent s'obstiner à ne pas partir... La classe indigente murmure de ce que beaucoup de jeunes gens riches obtiennent des dispenses, conservent leurs places dans les différentes administrations, et cela par la protection des députés sollicités par des femmes...

« ...Un inspecteur rapporte que beaucoup de jeunes gens cherchent à se soustraire à la réquisition et persistent à ne point partir... etc., etc. »

(*Rapp.* de nivôse an IV, *passim.*)

Saint-Domingue occupée par les Anglais; qu'à ces conditions il eût peut-être abandonné la Belgique, laissé la Hollande à elle-même et évacué le pays d'outre-Meuse.

Sa Majesté l'Empereur et Roi sait mieux que moi ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces assertions auxquelles *Rewbell*, membre du Directoire, ajoutait dernièrement : *La perfidie étrangère refuse toute négociation;* paroles textuelles dites par lui à l'un de mes correspondants.

On ne doit accorder aucune foi à ceux qui présument que le Directoire consentirait à tout pour avoir la paix. Trop de gens et le gouvernement lui-même sont intéressés à la continuation de la guerre, indifférents à l'atrocité des moyens et d'ailleurs trop présomptueux; ils ne cessent de citer leurs succès de 1792 et de 1794. Il existe la plus grande sécurité contre les dangers de la République par la guerre parmi les travailleurs et les gens en place : rien n'égale leur bavardage et leur audace.

Toute la sagacité du Directoire s'épuise donc, en ce moment, à se procurer des hommes, de l'argent, ou les choses en nature.

Les réquisitions de jeunes gens continuent à Paris avec la recherche et le despotisme les plus scandaleux. On n'y oppose d'autre résistance que la fraude et les asiles les plus secrets : la même rigueur a lieu, mais avec moins de succès, dans les départements. Par différentes causes, à peu près la moitié de la France échappe de manière ou d'autre aux réquisitions.

L'emprunt forcé rencontre tous les obstacles que j'avais eu l'honneur de faire pressentir à Sa Majesté l'Empereur. A la date du 28 janvier, où, aux termes du décret, les deux cinquièmes de cette taxe devaient être acquittés, le Trésor public et les receveurs publics n'avaient reçu que 1,600 mil-

lions en assignats, valeur de *un centième;* ce qui fait 16 millions effectifs. Dans cette somme, il ne s'est pas trouvé 30,000 francs payés en numéraire. Au cours actuel de l'assignat, ces 16 millions en valent 8 au gouvernement.

Il a été aussi question d'exiger le recouvrement de l'imposition foncière arriérée depuis 1791, montant à 13 milliards *assignats;* probablement, le Corps législatif fulminera quelque décret à ce sujet; mais on sent facilement que des contribuables déjà écrasés des contributions courantes, des taxes extraordinaires, des emprunts forcés et des réquisitions en nature sont hors d'état de payer ces arrérages : cette demande est une facétie de charlatans qui cherchent à en imposer aux étrangers.

Des réquisitions exorbitantes ont déjà été exigées dans les départements les plus voisins des armées; maintenant il s'agit de les généraliser. En conséquence, le Directoire vient de demander une réquisition de trente mille chevaux, et demandera au premier jour celle de cent mille paires de souliers. — La réquisition de chevaux est matériellement impossible, elle n'en produira pas dix mille. Celle de souliers peut s'effectuer en trois mois.

Bas, chemises, toiles, draps, tout sera incessamment mis au même régime.

Le Directoire a en vue une autre ressource, imitée de Robespierre comme les précédentes : il se propose de dépouiller ceux de ses fournisseurs qui se sont enrichis, et de faire banqueroute à ceux envers lesquels il est endetté. Les premiers seront contraints de souscrire de nouveaux engagements de fournitures, ou livrés à des tribunaux jacobins.

Le blé est assez abondant : il y a cherté et non disette; le pain se distribue maintenant avec régularité dans Paris. Le

peuple garde le plus profond silence : c'est le sommeil du lion.

Le projet des jacobins et des anarchistes a été dernièrement à la veille de son exécution : il s'agissait de chasser le nouveau tiers de la législature, de porter le Directoire à dix membres, et d'organiser une seule Assemblée sous le nom de conseil conventionnel. Deux membres du Directoire ont fait suspendre cette opération ; elle n'est qu'ajournée ; on y travaille sans relâche ; Tallien dirige les fils.

Les royalistes ne peuvent rien et ne pensent non plus à rien faire. Ceux qu'on nomme royalistes purs en particulier se bornent à fréquenter les spectacles, à jouer, à lire les gazettes : ils font la guerre au coin du feu, c'est la plus commode, et menacent de la potence tous les révolutionnaires de 1789, *au retour de l'ordre*.

Cette indifférence tracassière et babillarde caractérise spécialement le royalisme de Paris ; mais on remarque un contraste marqué entre cette ville et quelques départements qui l'avoisinent. On professe publiquement le royalisme à Chartres, à Dreux, à Vendôme, dans tout le pays chartrain. Plus loin, dans la généralité d'Alençon, dans le Perche, et la partie de la Normandie qu'on nomme le département du Calvados, on est en armes assez ouvertement contre la République. Le parti royaliste dans ces contrées a beaucoup grossi et devient réellement puissant. Il compte que la continuation de la guerre sur le Rhin lui donnera le temps de se fortifier et de gagner du terrain. Il ne reçoit aucun secours de l'étranger : les chefs et les soldats font la guerre à leurs dépens, et se dédommagent sur les convois républicains ; mais point d'argent, nuls subsides ; l'abandon où on les laisse leur paraît incompréhensible, car ils font une diversion très-avantageuse aux alliés, en occupant avec les chouans

et la Vendée plus de soixante mille républicains. Si cette partie de la France, si les chouans qui s'étendent depuis la Normandie au fond de la Bretagne, et d'une mer à l'autre, étaient réunis, ravitaillés, organisés, et surtout commandés par un chef suprême qui méritât leur affection, ils seraient très en état d'opérer et de soutenir une guerre civile, que la proximité de Paris rendrait menaçante pour la Convention. Tout l'espoir de ces insurgens est dans la durée de la guerre, car si la paix se concluait, ils seraient étranglés, fusillés, guillotinés, ou périraient les armes à la main.

Parmi les ressources du Directoire, s'en trouvait une digne de son génie : il comptait sur la confiscation des biens des pères et mères, aïeux et aïeules des émigrés : on les eût dépouillés de leur patrimoine comme devant être *un jour* l'héritage de leurs enfants : la Convention avait inventé le mot de *présuccéder* pour exprimer son droit à ces successions anticipées. Cette législation, qui eût étonné Cartouche, avait eu l'approbation du Conseil des Cinq-Cents, lorsque celui des Anciens, à la faible majorité de douze voix, s'est avisé de le rejeter : acte de justice qui pourra lui coûter cher.

Les deux conseils ont décrété de briser la planche des assignats au 19 de ce mois [1]. Il y a de cette mesure deux raisons très-simples : 1° l'assignat ne vaut plus aujourd'hui les frais de fabrication ; 2° le gouvernement, à leur place, emploie des rescriptions, ou billets d'anticipation à trois mois d'échéance sur les produits de l'emprunt forcé, et avec lesquels il paye ses engagements les plus urgents.

[1] Loi des 9-10 pluviôse.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

XIV. — 22 avril 1795.

XV. — 29 avril 1795.

XVI. — 6 mai 1795.

XVII. — 14 mai 1795.

XVIII. — 21 mai 1795.

XIX. — 27 mai 1795.

XX. — 3 juin 1795.

XXI. — 13 juin 1795.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES CITÉS DANS LE TOME PREMIER

ERRATA :

Page 63, ligne 16, au lieu de : *quel était,* lire : *qu'elle était.*

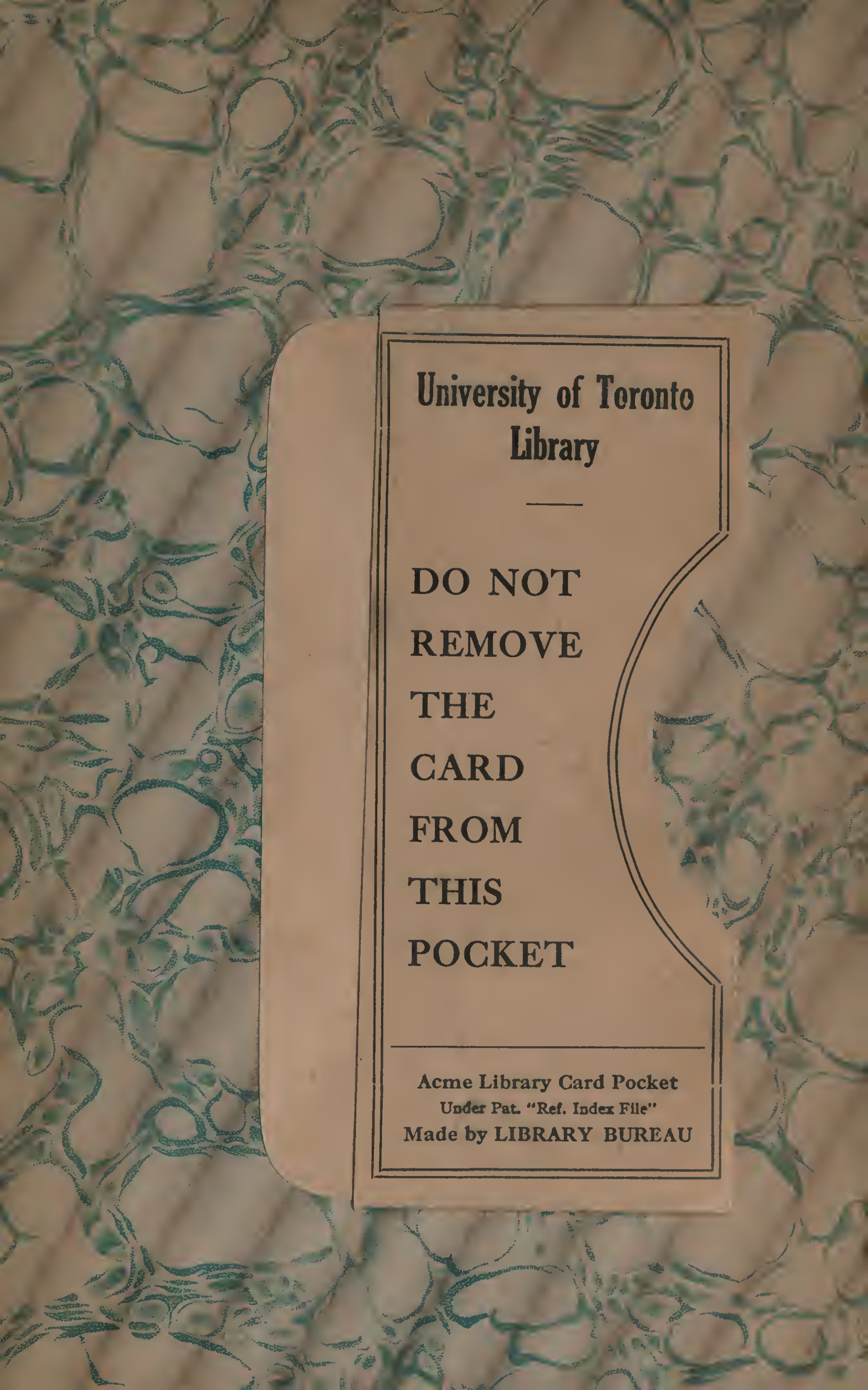
— 155, — 1, — *Louvel,* — *Louvet.*

— 177, note, ajouter : La correspondance fut reprise par la suite et dura avec des intermittences jusqu'en 1798.

— 210, ligne 24, au lieu de : *répression,* lire : *gravité.*

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.




University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

